

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

SESSION LÉGALE

Séance du 3 Novembre 1932

	Pages
Conseil Municipal :	
Vœux. — Motion d'amnistie. Intervention de M. Lahaye, Conseiller Municipal	486
Communication de M. le Maire	487
Chômage. Allocation aux chômeurs partiels. Mêmes dispositions que pour les chômeurs complets	704
Distribution de vêtements, chaussures, charbon, lait, aux chômeurs les plus nécessiteux	704
Loyers impayés par les chômeurs. Exonération	704
Garantie contre frais de poursuites et expulsions	704
Ouverture d'asiles de nuit	704
Pointage des cartes des chômeurs	704
Relèvement de l'allocation aux jeunes chômeurs	704
Vœux divers exprimés par M. Lahaye, Conseiller Municipal. Communication de M. le Maire	705
Délégations. — Listes électorales prud'homales pour 1933. Révision	610
Listes électorales politiques pour 1933. Révision	608
Chambre d'Agriculture. Listes électorales pour 1933. Révision ..	609
Tribunal et Chambre de Commerce. Listes électorales pour 1933. Révision	609
Chambre des Métiers. Listes électorales pour 1933. Révision	610

	Pages
Commission Administrative des Musées Industriel, Agricole, Commercial et Colonial. Nomination de trois délégués de la Chambre de Commerce	606
Subventions. — Œuvres privées d'assistance et de bienfaisance	664
Association Syndicale autorisée des propriétaires de la rue du Bois d'Annappes. Demande. Avis	583
Caisses « Le Travail » (Congrès National)	494
Conseil des Prud'hommes. Délégation au Congrès de Limoges ..	494
Erection d'un monument à la mémoire d'Aristide Briand	493
Erection d'un monument au Général Sarrail	493
Section Lilloise du Syndicat des Tabacs. Œuvre Sociale « L'Entr'aide de Charny ». Augmentation de la subvention. Demande de M. Duprez, Conseiller Municipal	707
Communication de M. le Maire	708
Sinistre de Caluire et Cuire	492
Union Fédérale des Œuvres Laïques pour l'Education Artistique	492
Adresses et cérémonies. — Promotion de M. Henri Spriet, Adjoint, au Grade d'Officier de la Légion d'Honneur. Communication de M. le Maire	485
Remerciements de M. l'Adjoint Spriet	486
Vœux de prompt rétablissement à M. Brodel, Conseiller Municipal	485
Funérailles. — Gaston Dhilly, Conseiller Municipal. I. Concession perpétuelle. II. Crédit	665
Administration Municipale :	
Impressions. — Fourniture. Marché Société d'Edition du Nord	586
Baux :	
Locations diverses. — Foire Commerciale. Reprise partielle de terrains loués à la Société Veuve L. Collin et Fils. Réduction du taux de location	638
Concession du Grand Palais. Convention	659
Occupation de terrain. Boulevard Carnot	495
Occupations temporaires de terrains communaux. Homologation	619
Occupations d'immeubles communaux. Homologation	619
Prises en bail. — Occupation par la Ville du Domaine Militaire. Réduction de la redevance	496

Contentieux :

Honoraires d'avocats et d'avoués. — Escoffier. Règlement	624
Transactions. — Accident Delvigne. Règlement	499
Accident Durut (coursier au Service de la Ville). Règlement	500
Accident Leleu. Règlement	639
Accident Santré (Propreté Publique). Règlement	500
Accident Vanacker. Règlement	501
Accident matériel (berline n° 11, Propreté Publique). Règlement	503
Accident matériel (berline n° 13, Propreté Publique). Règlement	503
Accident matériel (berline n° 28, Propreté Publique). Règlement	504
Accident matériel (berline n° 30, Propreté Publique). Règlement	504
Accident matériel (berline n° 33, Propreté Publique). Règlement	505
Dégâts. Bicyclette de la Ville. Règlement	503
Appareil de signalisation. Rue Lepelletier. Admission en recette	505

Fêtes et Cérémonies :

Grande Kermesse 1932. — Pose de baraquements pour les fêtes de gymnastique. Marché Bottin	505
Foire annuelle 1932. — Décoration lumineuse. Marché Gaston Vasseur ...	506
Installation d'un bureau de poste	612
Foire d'Hiver. — Droits de place. Modification du tarif	613
Foire Commerciale. — Grand Hall. Aménagement d'un sous-sol. Participation de la Ville	656
Inauguration du Beffroi. — Pavoiement de la Ville. Marché Vicart	651
Distribution de friandises aux enfants des écoles. Marché Dubois	507
I. Programme du concert de l'Hippodrome. II. Menus du Déjeuner Officiel. Marché Nuez	651
Repas des Musiciens : a) de la Garde Républicaine; b) du Premier Régiment de Guides ; c) des Grenadiers de la Garde Britannique. Marché Verheyde	651
Feu d'artifice. Marché E. Féret	506
Assurance	506

Police Administrative :

Repos hebdomadaire. — Dérogations. Avis	491-611
---	---------

Administrations diverses :

Contributions Directes. — Contribution mobilière. Minimum de loyer pour 1933	489
Commissaires répartiteurs. Propositions pour 1932-1933	487
Révision exceptionnelle des évaluations foncières. Propriétés non bâties. Désignation des classificateurs	488
Guerre. — Dérasement en régie de la fortification. Location de matériel roulant. Marché Louis Baudhuin	532
Acquisition de matériel roulant. Adjudication	535
Aménagement de la fortification. Equipages. Marché Henneguet, Morel et Cie	536
Grands Travaux de Pavage. Marché Veuve Omer Gyselinck..	534
Travaux de démantèlement des fortifications. Communication de M. le Maire	533
Allocations militaires. Armée active. Avis	665
Réservistes. Avis	668

Bâtiments Communaux :

Propriétés et bâtiments de la Ville. — Travaux d'entretien. Adjudication	534
Travaux d'entretien de 1931. — Tapisserie et ameublement. Marché Vicart	534
Ameublement. — Achat, entretien, réparations. Marché Vicart	634
Assurances. — Règlement de sinistre. Immeuble rue Anatole France N° 1	501
Chauffage. — Fourniture : a) de charbon ; b) de gros coke. Adjudication	532
Hôtel de Ville. — Bâtiment administratif. 43° lot. Travaux de peinture sur murs et plafonds. Réception définitive	521
44° lot. Fourniture et pose de lincrusta. Réception définitive	522
Installation de rideaux-stores. Réception définitive	522
Palais des Beaux-Arts. — Chauffage et ventilation. Conduite et petit entretien. Marché Société Grouvelle et Arquembourg	527
Couverture de la cour intérieure et construction de trois galeries. 2° lot. Béton armé. Extension de l'adjudication	628
11° lot. Marbrerie. Adjudication	527
Paratonnerres. Marché H. Morand et Cie	526
Grand Théâtre. — Chauffage. Conduite et entretien. Marché Société Grouvelle et Arquembourg	528
Remplacement d'un ascenseur. Réception et décompte définitifs	529

	Pages
Lycée Faidherbe. — Construction de huit classes démontables. Réception définitive	523
Amélioration de l'éclairage. Crédit	625
Lycée Fénelon. — Annexe rue Alexandre Leleux. Chauffage central	524
Ecoles communales. — Bois. Fourniture. Cahier des charges	587
Ecoles Turgot-Renan. Agrandissement et transformation. 1 ^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, citernage. Extension de l'adjudication	525
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. Portique d'entrée. Marché Entreprise Rateau	526
Création d'un groupe scolaire au Faubourg d'Arras	547
Création d'un groupe scolaire au Faubourg des Postes	546
Cantine scolaire. — Rue Baptiste Monnoyer. Construction	529
Communication de M. le Maire	530
Halles et marchés. — Marché en plein air. Place du Concert. Pavage. Adjudication	538
Place Madeleine Caulier. Pavage. Adjudication	538
Place de la Nouvelle Aventure. Pavage. Adjudication	538
Monuments Historiques. — Eglise Saint-Maurice. Remise en état des orgues. Marché Jacquot	624
Remise en état des vitraux. Marché Turpin	624
Immeubles :	
Achats. — Plan d'aménagement de Lille au voisinage du Port Vauban. Terrains divers	640
Terrains à proximité du Port Vauban. Déclaration d'utilité publique	640
Terrains. Communications de M. le Maire	508
Acquisition de sept immeubles. Communication de M. le Maire ..	511
Terrains de zone. Evêque (Chemin de l'). Spriet-Delannoy	512
Faubourg de Douai (rue du). Consorts Boidin	512
Arbrisseau (rue de l'). Terrain Boutry	507
Béthune, 14 (rue de). Terrain. Société Anonyme des Brasseries Joseph Vandame	508
Béthune, 16 (rue de). Terrain. Mme Tuytten	508
Capucins, 1 (rue des). Héniaert-Vanlerberghe	513
Etaques, 61-63 (rue des). Consorts Beudin	511

	Pages
Faubourg des Postes. Terrain. Armand Van Gucht	614
Gustave Delory, 84 (rue)	639
Liberté, 36 (boulevard de la). « Maison de la Radio ». Consorts Théry	617
La Phalecque (angle rue de) et rue de Bouvines. Société « Des- camps l'Ainé »	510
Molinel, 81 (rue du), Héniaert-Vanlerberghe	513
Déclaration d'utilité publique	515
Robleds, 50 (rue des). Debroucker-Desombre	615
Saint-Hubert, 15 (rue). Rapaille-Dusausoy	515
Saint-Sauveur, 69 (rue). Demande de déclaration d'utilité publique	615
Règlement des frais	616
Thionville, 9 (rue de). Coppin-Vandewynckèle. Agrandissement de l'Ecole Pratique de Jeunes Filles Valentine Labbé	544
Valenciennes, 1 et 3 (rue de). Terrain. Consorts Denniel	516
Echanges. — Cité Hospitalière. Terrains divers. Hospices	652
Expropriation. — Terrain de zone. Avenue Julien Destrée. Avis après enquête parcellaire	520
Ventes. — Artois (rue d'). Terrain. Cauchy. Modification	518
Carnot, 45 (boulevard). Mainlevée de l'inscription d'office	519
Genêts (rue des). Aliénation par adjudication publique	517
Jean Jaurès, 44 (rue). Rétrocession de terrain. Consorts Bériot ..	520
Lit de l'Arbonnoise. Vanderhagen (Héritiers). Substitution d'ac- quéreur : Gilloots	518
Evictions de locataires. — Charles Decottignies, 2 (rue). Indemnité Mlle Marguerite George	496
Charles Decottignies, 6 (rue). Indemnité Ringuère	496
Charles Decottignies, 8 (rue). Indemnité Mme Despinoy	496
Indemnité Mme Emma Persyn	621
Charles Decottignies, 11-13 (rue). Indemnité Veuve Bouche	496
Etaques, 7 (rue des). Indemnité Maurice Vandaele	496
Etaques, 8 (rue des). Indemnité Paul Leclercq	496
Indemnité Veuve Lepage	496
Indemnité Mme Liébart-Lepage	496
Etaques, 47 (rue des). Indemnité Léon Dupont	496
Godefroy, 5 (rue). Indemnité Louis Jaminon	621

	Pages
Robleds, 9 (rue des). Indemnité Arthur Vandevoorde-Odent	497
Robleds, 21 (rue des). Indemnité Diétrich	496
Indemnité Edouard Lagarenne	496
Ruault, 57 (square). Indemnité Mme Veuve Lebacq	637
Saint-Sauveur, 118 (rue). Indemnité Billaud	496
Indemnité Mme Cloez	496
Indemnité Albert Dourein	496
Indemnité Rigaux	496
Indemnité Mlle Soufflet	496
Indemnité Joseph Valsesia	496
Wicar (rue), Cour Notre-Dame, 3. Indemnité Mme Palmyre Bouchez	621
Wicar, 17 (rue). Indemnité Charles Denis	496
Wicar, 21 (rue). Indemnité Léon Matthieu	498
Wicar, 37 bis (rue). Indemnité Louise Flament	499
Wicar, 37-37 bis, 37 ter (rue). Indemnité Veuve Gilquin-Manicour.	498
Démolitions d'immeubles appartenant à la Ville. — Admission en recette .	621
Voies ferrées. — Tramways. — Transports en commun :	
Tramways. — Relevé à bout de la chaussée pavée rues de Bouvines et Saint-Gabriel. Participation de la Compagnie des Tram- ways de Lille et de la Société « l'Electrique Lille-Rou- baix-Tourcoing »	553
Transports en commun. — Quartier du Vieux-Lille. Organisation d'un service d'autobus reliant le Vieux-Lille à l'Hôtel de Ville. Déclarations de M. Dehove, Conseiller Municipal .	485
Voirie :	
Généralités. — Projet d'aménagement de la Région Lille-Roubaix-Tour- coing. Participation de la Ville. Avis	652
Quartiers. Lotissements. — Lotissement d'un terrain situé rue Armand Carrel. Avis	573
Lotissement d'un terrain situé à l'angle de la rue Auber et du boulevard Vauban. Avis	574
Lotissement d'un terrain situé à l'angle des rues Beaucourt De- courchelles et Pierre Martel. Avis	575
Lotissement d'un terrain situé rue Bonte Pollet. Avis	576

	Pages
Lotissement d'un terrain situé boulevard Charles Delesalle, par M. Blondel. Avis	576
Lotissement d'un terrain appartenant à la Ville et situé rue De-saugiers prolongée. Avis	577
Lotissement d'un terrain situé rues Duhem et d'Ennetières. Avis.	578
Lotissement d'un terrain situé place des Quatre Chemins, rues d'Iéna et des Postes. Avis	579
Lotissement d'un terrain situé rue de Rivoli. Avis	580
Lotissement d'un terrain situé rue du Sabot. Avis	581
Lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue Vergniaud. Avis	581
Lotissements défectueux. Aménagement. Association Syndicale autorisée constituée pour l'aménagement du lotissement défectueux des rues Anatole de la Forge, Ambroise Paré et Castel. Demande de garantie communale. Avis	584
Association Syndicale autorisée. Rue Frémy. Garantie com-munale. Avis	650
Projet de constitution d'une Association Syndicale autorisée. Rue des Hannetons. Avis	582
Rue Victor Derode. Avis	583
Association Syndicale. Rue Réaumur. Affectation à une acquisi-tion de terrain de l'emprunt garanti par la Ville. Avis ..	585
Demande de subvention particulière. Avis	648
Association Syndicale autorisée des propriétaires de la rue du Bois d'Annappes. Demande de subvention. Avis	583
Association Syndicale autorisée pour l'aménagement de la rue Frémy. Condition mise au paiement de la subvention de l'Etat. Classement de la rue. Avis	649
Dénomination de rue. — Changement de dénomination : Allée de la Vieille Aventure. Nouvelle dénomination : rue de la Vieille Aventure	491
Rues particulières. — Syndicat constitué pour l'assainissement de la rue Denis du Péage à Marquette. Adhésion de la Ville et participation aux frais. Avis	607
Voirie nationale, départementale, et chemins vicinaux. — Projet de clas-sement des routes départementales N ^{os} 14 et 27 dans le réseau des chemins de grande communication. Avis	539
Projet de classement de la rue Hégel dans le réseau des chemins de grande communication. Avis	539

	Pages
Voirie urbaine. — Modification d'alignement. Angle des rues de la Phalecque et de Bouvines	509
Emprises :	
Au-dessus du sol. — Rue de Béthune, 25. Tableau. J. Rohart. Suppression.	573
Place Vanhoenacker, 5. Transformation de façade et corniche de vitrine. Renteux. Suppression	573
Lampes et lanternes. — Grand'Place, 11. Lampadaire. Brasserie du Pélican. Suppression	573
Rue de Paris, 46. Globe. Fontaine. Suppression	573
Place Rihour, 14. Globe. Scheers. Suppression	573
Divers. — Grand'Place, 24. Prise de gaz. Dubrulle. Suppression	573
Colonnes-affiches. Société Anonyme Paris-Province-Publicité. Redevance. Modification	643
Canaux. — Egouts. — Ponts :	
Canaux. — Curage. Cahier des charges	540
Egouts. — Curage. Cahier des charges	540
Collecteur Est. Déviation de la rigole de dessèchement. Substitution de ciment fondu au ciment prévu au projet	645
Constructions. Collecteur de Fives-Saint-Maurice, par les rues Christophe Colomb, Eugène Jacquet et du Faubourg de Roubaix, jusqu'au collecteur Est	541
Collecteur entre la rue de Valenciennes et le boulevard Louis XIV, par les rues Jean Jaurès, de Maubeuge et le boulevard des Ecoles, côté Gare Saint-Sauveur	542
Egouts. Rue Baptiste Monnoyer. Réception définitive	542
Rues de Philadelphie, Gosselin et Necker, entre la limite d'Hellemmes et le collecteur du Becquerel, rue Cabanis.	541
1° - rue du Pont Neuf ; 2° - rue des Bâteliers prolongée. Décompte définitif des travaux	540
Pavages. — Chaussées empierrées :	
Relevé à bout de la chaussée pavée, rues de Bouvines et Saint-Gabriel. -- Participation de la Compagnie des Tramways de Lille et de la Société «L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing».	553
Fourniture de bornes de signalisation de refuges. — Marché Anciens Etablissements Saunier, Duval et Frisquet	537

	Pages
Foire Commerciale. — Allées intérieures. Bordures de trottoirs. Cahier des charges	638
Sable. — Fourniture. Adjudication	538
Pavés. — Fourniture. Augmentation des droits de douane	630
Pavés de granit. — Fourniture. Compagnie des Pavés de Granit de Suède. Règlement d'intérêt	631
Propreté publique :	
Vente d'un cheval. — Admission en recette	556
Enlèvement des fumiers. — Cahier des charges	586
Fournitures diverses. — Cahier des charges	586
Musées :	
Palais des Beaux-Arts. — Achat d'une statue. Marché Mlle Yvonne Cordonnier	612
Musée d'Histoire Naturelle. — Don Maxime Ducrocq. Acceptation	611
Commission Administrative des Musées Industriel, Agricole, Commercial et Colonial. — Délégués de la Chambre de Commerce. Nomination	606
Théâtres :	
Recettes des Théâtres Municipaux. — Communication de M. le Maire	528
Dépenses de l'exploitation. — Prise en charge par la Ville	543
Vestiaires et W. C. — Exploitation. Saison 1932-1933. Convention Jongmans	647
Fourniture des lampes électriques nécessaires aux décors. — Cahier des charges	543
Enseignement Secondaire :	
Lycée Fénelon. — Internat. Fourniture de denrées. Marchés divers	524
Enlèvement des eaux grasses. Marché Jean Caby	524
Enseignement Primaire :	
Ecoles primaires. — Vacances. Année scolaire 1932-1933. Fixation	636
Personnel enseignant. — Indemnités de départ	548
Ecoles primaires supérieures. — Rétribution scolaire due par les élèves étrangers. Suppression	545

	Pages
Ecoles municipales. — Livres, fournitures classiques. Adjudication. Cahier des charges	634
Recrutement des élèves. Communication de M. le Maire	525
Cours supérieurs. Ecole Sophie Germain. Création de deux classes. Ecole de Jussieu. Création de deux classes	546
Ecoles Turgot et Renan. Rue du Faubourg des Postes. Création de classes	545
Ecole de plein air Désiré Verhaeghe. Assurance des élèves	607
Recrutement des élèves. Communication de M. le Maire	525
Groupe scolaire au Faubourg d'Arras. Création	547
Groupe scolaire au Faubourg des Postes. Création	546
Institution des Sourdes-Muettes et Aveugles de la rue Royale. — Bourse Denise Aurgel	548
Institut des Sourds-Muets et Aveugles de Ronchin. — Bourse Marcel Foulon. Bourse Robert Leroy	549
Bourse Auguste Sarrazin	550
Ecoles de l'Etat :	
Ecole Polytechnique. — Avis sur bourses	548
Ecole principale du Service de Santé de la Marine, à Bordeaux. — Avis sur bourse	548
Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. — Avis sur bourse	548
Assistance :	
Assistance aux familles nombreuses	669
Assistance aux femmes en couches	699
Assistance aux vieillards, infirmes et incurables	673
Allocation complémentaire	671
Bureau de Bienfaisance :	
Dons et legs. — Donation Lefebvre. Avis	626
Hospices :	
Inhumation des indigents. — Fourniture de cercueils. Cahier des charges .	572
Dons et legs. — Legs Baroux. Avis	626
Immeubles. — Ventes. Armand Barbès, 7 à 13 (rue). Avis	553
Arras, 150 à 154 (rue d'). Avis	553

	Pages
Finances. — Comptes : a) d'administration ; b) de gestion. Exercice 1931.	550
Budget supplémentaire. Exercice 1932	605
Hôpital de la Charité. — Construction d'un bâtiment en vue de la création d'une consultation d'oto-rhino-laryngologie. Marché Société P. Rouzé et A. Mouret	530
Anciens Combattants hospitalisés. — Inscription au budget du sou de poche et de la carte de tabac. Intervention de M. Duprez, Conseiller Municipal	703
Hospitalisés ascendants des victimes de guerre. — Intervention de M. Peeters, Conseiller Municipal	704
Communication de M. le Maire	704
Hospitalisés titulaires de pensions et de la retraite du combattant. — Com- munication de M. le Maire	704
Nourriture servie aux Hospitalisés. — Intervention de M. Duprez, Conseil- ler Municipal	703
Œuvres diverses :	
Chômage. — Caisse Municipale de Chômage partiel. Modification au règlement	564
Chômeurs rayés des contrôles par ordre de l'Office Régional de la main-d'œuvre. Protestations de la Commission de Con- trôle et de Surveillance du Fonds Municipal de chômage. Communication de M. l'Adjoint Devernay	707
Communication de M. le Maire	707
Distribution de secours en nature. Caisse de Solidarité du Fonds Municipal de Chômage. Communication de M. le Maire .	705
Office de la main-d'œuvre. Enquêtes sur la situation des chô- meurs. Communication de M. le Maire	705
Situation du chômage. Communication de M. le Maire	705
Habitations à bon marché. — Office Municipal d'Habitations à bon marché. Groupe du Faubourg de Béthune. Garantie de la Ville. Modification	627
Fourneaux économiques. — Fourniture de denrées. Cahier des charges ..	570
Œuvres privées d'assistance et de bienfaisance. — Subventions	664
Préventorium de Wormhoudt. — Fixation du prix de journée	628
Section Lilloise des Tabacs. — Bureau Syndical. Remerciements transmis par M. Duprez, Conseiller Municipal	708

Recettes :

Dommages de guerre. — Sommes touchées sur titres de créance. Admission en recette	554-555
Remboursement d'avances	559
Cotes irrécouvrables. — Admission en non-valeur	564-565
Taxe sur les chiens. Exercice 1932. Admission en non-valeur	626
Foire d'Hiver. — Droits de place. Modification du tarif	613
Frais de transport et de réinhumation des corps de militaires morts pour la France. — Solde de compte. Admission en recette	557

Dépenses :

Crédits supplémentaires. — Ecole Sophie Germain. Cours supérieurs. Fonctionnement de deux nouvelles classes	547
Ecole de Jussieu. Cours supérieurs. Fonctionnement de deux nouvelles classes	547
Enfants assistés. Contingent de la Ville. Exercice 1931	559
Fonds Municipal de chômage. Distribution de vivres aux chômeurs	563
Insuffisance de crédits. Exercice 1932	560
Lycée Fénelon. Internat	625
Relèvement de la Natalité. Allocation de primes. Contingent de la Ville. Exercice 1931	557
Service départemental de la Santé Publique. Part contributive de la Ville. Exercice 1931	560
Théâtres. Décors. Travaux de complément	648
Fonds Municipal de chômage. — Subvention du Département. Reversement. Crédit	558

Emprunts :

Programme des Grands Travaux. — Emprunt de 150 millions. Réalisation de la deuxième tranche : 50.000.000	661
Deuxième tranche : 50.000.000. Emploi	662
Emprunt de : a) 3.700.000 francs; b) 400.000 francs; c) 2.000.000 de francs. Conversion en un emprunt de 5.742.859 frs 48 ..	660
Foire Commerciale. — Construction du Grand Palais. Emprunt de neuf millions	657
Emploi de l'emprunt de neuf millions	658

	Pages
Alimentation :	
Abattoirs. — Locations diverses	623
Distribution d'eau. — Bains :	
Service des Eaux. — Distribution dans les immeubles à propriété divisée.	
Addition au Règlement	569
Forages. — Equipement. 5 ^e lot. Installations électriques. Réception définitive	567
6 ^e lot. Bâtiments. Réception définitive	633
Dérivation de la canalisation, Porte de Valenciennes. — Réception définitive	567
Entretien général des canalisations. — Travaux d'embranchements. Cahier des charges	566
Pose de canalisations à la Foire Commerciale	633
Usine élévatoire d'Emmerin. — Fourniture de charbons. Cahier des charges	566
Réparation de la pompe N ^o 3. Marché Compagnie de Fives-Lille	568
Fourniture de tuyaux, raccords, appareils de fontainerie, robinets, vannes et accessoires de canalisations en fonte. — Cahier des charges	566
Dégâts causés par une fuite rue Jean Jaurès. — Règlement Lagache	568
Bains Municipaux. — Boulevard de la Liberté. Installation d'une bascule pèse-personnes	570
Hygiène :	
Etablissement dangereux de 1 ^{re} classe. — Demande d'autorisation présentée par MM. Bonet, Dérosiaux et Cie, 22 à 28 rue de Saint-Quentin, pour l'installation d'un dépôt d'éther et de vernis et couleurs cellulose. Avis défavorable ..	646
Enlèvement des cadavres d'animaux et détrit. — Convention. Etablissements Bourgeois et Verdier Dufour réunis	571
Cimetières :	
Est. — Rétrocession de concession. Auguste Becq	572
Alain David	571
Vente de vieux matériaux. Admission en recette	556

Eclairage :

Electricité. — Rue Léon Gambetta. Modification de l'éclairage. Admission en recette	642
Rue Nationale — partie comprise entre la rue du Port et la place de Tourcoing — Installation de l'éclairage. Admission en recette	643
Rue Neuve. Modification de l'éclairage. Admission en recette	629
Achat de candélabres. Marché A. Durenne	641
Achat de réfracteurs. Marché Société Anonyme « Holophane » ..	630

Police :

Morgue. — Inhumation des indigents. Fourniture de cercueils. Cahier des charges	572
---	-----

Sapeurs-Pompiers :

Dégâts. — Voiture automobile N° 1596. M.B.5. Règlement	502
Camionnette N° 5776 M.B. Règlement	502
Vente de vieux matériaux. — Admission en recette	556
Habillement. — Cahier des charges	635
Cadre des Officiers. — Modification	637

Adjudications et Marchés :

Fournitures diverses. — Cahier des charges	586-636
Marchés	644
Bois. — Fourniture. Cahier des charges	587
Habillement. — Fourniture. Adjudication	586
Impressions. — Fourniture. Marché Société d'Édition du Nord	586
Reliures et fournitures de cartonnages. — Cahier des charges	635

Caisses des Retraites :

Transfert de versements à la Caisse Nationale de Retraites. — M ^{lle} Lalau. Crédit	604
--	-----

Liquidations de Pensions :

1 ^{re} Direction :	
Veuve René Deroulez	589
2 ^e Direction :	
Léon Clément	601
Veuve Maurice Looten	591

	Pages
4° Direction :	
Veuve Louis Carpentier	587
Arthur Degelcke	601
Emile Delbecque	588
Henri Lefebvre	590
Veuve François Seneschal	592
Louis Touzet	601
M ^{lle} Jeanne Valtier	603
Police :	
Veuve Théodule Blas	597
François Boucherie	596
Léandre Condrieu	598
Aimable Delourme	598
Jules Simon	599
Henri Sion	600
Anatole Tordoir	600
Octroi :	
Emile Bleuzé	592
Cyrille Foutry	593
Eugène Giraud	594
Henri Grave	594
Veuve Ernest Jacquemart	595
Paul Massot	596
Sapeurs-pompiers :	
Victor Dupret	601
Personnel ouvrier :	
Henri Baillieux	601
Louis Delerue	601
Veuve Derain	588
Louis Dernoncourt	601
Alcide Lièvre	601
Julien Logier	601
Alphonse Marez	603
Victor Tonnelier	601

Gratifications. — Secours. — Indemnités :

4° Direction :	
Veuve Gaston Du Bois	604

L'an mil neuf cent trente-deux, le 3 Novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué s'est réuni en séance légale, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Roger SALENGRO, Maire.

Secrétaire : M. LÉVY.

Présents : MM. ARQUEMBOURG, BARDOU, BATAILLE, BAUCHE, BOUR, CARPENTIER, COOLEN, COUROUBLE, DAUCHY, DEHOVE, DELEMER, DEVERNAY, DOMP-SIN, DUPREZ, FAVIÈRES, LAHAYE, LEROY, LÉVY, MARTIN, MASSON, PEETERS, ROUSSEAU, SAINT-VENANT, SALENGRO, SPRIET, VANDENBERGHE, VAUTRIN, WILLEMS.

Excusés : MM. BRACKE-DESROUSSEAUX, BRODEL, GIRARDIN, INGELRANS, RAGHEBOOM.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. DEHOVE. — Le procès-verbal de la dernière réunion porte la déclaration que j'ai faite visant l'organisation d'un service d'autobus reliant le Vieux-Lille à l'Hôtel de Ville. J'avais indiqué, en juillet, que cette ligne pourrait probablement fonctionner fin août. Je ne pouvais prévoir que les pourparlers dureraient des semaines et des semaines. Cette affaire n'a pu être réglée que vers la mi-août. A partir de cette époque a commencé la période des congés qui s'est prolongée jusqu'en octobre. Les pourparlers se continuent. Au point où ils en sont, je crois que des propositions définitives pourront être présentées dans un avenir très rapproché.

Acte est pris des déclarations de M. Dehove.

M. LE MAIRE. — Notre collègue Brodel, retenu loin de nos travaux par la maladie, s'excuse de ne pouvoir assister à cette séance. L'Administration Municipale, lundi, m'a donné mandat de lui présenter nos vœux de prompt rétablissement. J'ai la certitude que le Conseil Municipal, unanime, se joindra, en la circonstance, à l'Administration Municipale.

Il en est ainsi décidé.

M. LE MAIRE. — A l'occasion de sa promotion au grade d'Officier de la Légion d'Honneur, l'Association Nationale des Avocats a honoré, dimanche, un de ses membres les plus éminents et les plus sympathiques, M. Henri Spriet.

Pour sa compétence, son dévouement, sa haute conscience, son honnêteté politique, le Conseil Municipal ne manquera pas, aujourd'hui, de renouveler à notre Collègue et ami ses sentiments d'estime affectueuse et d'amitié profonde. (Vifs applaudissements).

Organisation d'un service d'autobus reliant le Vieux-Lille à l'Hôtel de Ville

—
Déclaration de M. Dehove Conseiller Municipal
—

Vœux de prompt rétablissement à M. Brodel, Conseiller Municipal

—
Communication de M. le Maire
—

Promotion de M. Henri Spriet, adjoint, au grade d'officier de la Légion d'Honneur

—
Communication de M. le Maire
—

*Remerciements de
M. Henri Spriet,
adjoint*
—

M. SPRIET. — Je reçois avec infiniment de plaisir les félicitations que vous voulez bien m'adresser à l'occasion de ma promotion dans l'Ordre de la Légion d'Honneur. Je suis très sensible aux sentiments que vous avez exprimé en votre nom et au nom du Conseil Municipal. Ils me vont droit au cœur. Ils iront aussi droit au cœur de mes amis fidèles de la Ligue Radicale et Radicalo-Socialiste.

Et puisqu'une occasion m'est donnée de prendre ici publiquement la parole, permettez-moi de vous dire combien mes collègues radicaux et moi-même nous nous félicitons de l'excellence des rapports qui existent entre nous tous. Ces rapports sont basés sur la cordialité, sur l'honnêteté politique, qualité que tout à l'heure vous vouliez bien reconnaître en moi et que pratiquent, au même titre, mes amis radicaux. L'honnêteté politique est la première vertu de l'homme public.

Nous avons lutté ensemble aux élections municipales. Nous avons ensemble passé un pacte. Nous l'exécuterons cordialement, loyalement, en vue de l'intérêt général, dans la liberté, dans l'indépendance de nos idées politiques respectives, avec le meilleur esprit de compréhension et de bonne volonté réciproques.

D'aucuns pensent qu'en politique tout est permis tout s'excuse, que la fin justifie les moyens. Nous tous croyons aux grands principes de probité politique, au premier rang desquels figure le respect des engagements pris et de la parole donnée.

(Applaudissements renouvelés).

M. LE MAIRE. — Ces applaudissements unanimes marquent notre accord total.

Après notre Collègue et Ami Spriet je veux souligner notre entente cordiale, fraternelle. Cette entente règne au sein des Groupes de la Majorité du Conseil Municipal chaque fois qu'il s'agit de servir l'intérêt général de la Ville, du Proletariat, de la République. (Applaudissements prolongés).

Le Conseil Municipal, unanime, marque son complet accord avec M. le Maire.

*Demande
d'amnistie*
—

*Intervention
de M. Lahaye,
Conseiller
Municipal*
—

M. LAHAYE. — La Section Lilloise du Parti d'Unité Proletarienne m'a donné mandat, ce soir, de déposer le vœu suivant :

Devant la situation actuelle alors que le prolétariat subit les dures épreuves du régime capitaliste; que la crise prend de plus en plus d'extension; que des milliers de femmes et d'enfants souffrent de misère et des plus grandes privations, le Gouvernement n'a encore pris aucune disposition pour essayer d'enrayer la crise économique qui sévit chez nous comme partout ailleurs.

On ne parle plus de paix, et nous savons très bien que la guerre est à nos portes.

Des militants qui luttèrent contre ce désarroi bourgeois sont emprisonnés. Qu'importent leurs convictions politiques. Demain, d'autres militants peuvent courir les mêmes risques en voulant défendre les salaires prêts à être diminués, tels les fonctionnaires.

C'est pour cela que nous vous demandons de bien vouloir, ce soir, voter un vœu en faveur de l'amnistie, pour ceux qui sont enfermés dans les prisons de la troisième République.

Nous comptons sur vous, comme vous pouvez compter sur nous, pour lutter contre la guerre, aux cris de Amnistie ! Amnistie !

M. LE MAIRE. — Au lendemain de l'élection du Président de la République, notre groupe parlementaire a déposé une motion d'amnistie sur le bureau de la Chambre des Députés.

*Communication
de M. le Maire*

Le Gouvernement a soumis cette motion à l'examen de la Commission de législation civile qui, délibérant sur le projet, en a élargi la portée.

J'ai la certitude que, conformément à ses délibérations antérieures, le Conseil Municipal ne manquera pas de souligner, à nouveau, en accord avec la classe ouvrière, sa volonté d'obtenir des Chambres, dans le plus bref délai, le vote d'une amnistie pleine et entière.

Il en est ainsi décidé.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vertu de l'article 61 de la loi du 5 Avril 1884, le Conseil Municipal doit dresser, chaque année, une liste contenant un nombre double de celui des Répartiteurs et des Répartiteurs suppléants à nommer dans chaque commune.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Première Commission, d'arrêter comme suit la liste à présenter au choix de M. le Préfet, liste dans laquelle, conformément aux instructions de l'Autorité Supérieure, figurent en nombre égal des contribuables résidant à Lille et des contribuables payant impôt en notre ville mais n'y résidant pas.

N° 2420

*Contributions
directes*

*Commissaires
répartiteurs*

*Proposition
pour 1932-1933*

COMMISSAIRES RÉPARTITEURS

- MM. Albert Baert, architecte, à Lambersart ;
 Léon Grimonprez, propriétaire, à Lambersart ;
 René Cellof, propriétaire, rue Gauthier-de-Châtillon, 4, Lille ;
 André François, industriel, rue du Bas-Liévin, 50, Lille ;
 Léo Wiart, entrepreneur, rue Nicolas Leblanc, 20, Lille ;
 Georges Vermès, propriétaire, rue Durnerin, 19, Lille ;
 Louis Delepouille, entrepreneur, La Madeleine ;
 Gaston Pesez, propriétaire, boulevard Bigo Danel, 20, Lille ;
 Paul Flament, propriétaire, Mons-en-Barœul ;
 Emile Marsy, propriétaire, à Lambersart.

COMMISSAIRES SUPPLÉANTS

- MM. Courouble, Conseiller Municipal, Lille ;
 Bour, Conseiller Municipal, Lille ;
 Buhner, Architecte, boulevard Montébello, 127, Lille ;
 Léopold Leroy, à Bouvines ;
 Jean-Baptiste Chassereau, 62, rue Daubresse-Mauvriez, Mons-en-Barœul ;
 Dubuisson, architecte, 22, rue Marais, Lille ;
 Leroy-Dérosiaux, entrepreneur, 58, rue de la Plaine, Lille ;
 Plouviez, propriétaire, à Houplin ;
 Doutrelon de Try, rue de Lille, 39, Lambersart ;
 Crémeaux, propriétaire, à Lezennes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2421

MESSIEURS,

*Révision
 exceptionnelle des
 évaluations
 foncières*

*Propriétés
 non bâties*

*Désignation
 des classificateurs*

La loi de finances du 16 Avril 1930 dispose en ses articles 2 et 3 que la révision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés non bâties prescrite par les articles 45 et 47 de la loi du 22 Mars 1924 et 28 de la loi du 13 Juillet 1925 sera entreprise et que les résultats de cette révision serviront de base à l'impôt à partir de l'année 1936.

Les classificateurs appelés à participer aux travaux de révision sont nommés pour un an à compter du premier Janvier de chaque année.

M. le Préfet du Nord nous invite à lui présenter une liste de vingt noms parmi lesquels la Chambre d'Agriculture sera appelée à choisir six classificateurs titulaires et six classificateurs suppléants.

Etant donné : a) qu'il n'existe aucune incompatibilité entre les fonctions de classificateurs et celles de répartiteurs ; b) que les répartiteurs désignés par vous ont une compétence reconnue en matière de propriétés foncières, nous vous proposons, en accord avec votre 1^{re} Commission, d'arrêter ainsi qu'il suit la liste des personnes susceptibles de remplir les fonctions de classificateurs pendant l'année 1933.

CLASSIFICATEURS TITULAIRES

MM. Albert Baert, architecte, à Lambersart ;
Léon Grimonprez, propriétaire, à Lambersart ;
René Cellot, propriétaire, rue Gauthier-de-Châtillon, 4, Lille ;
André François, industriel, rue du Bas-Liévin, 50, Lille ;
Léo Wiart, entrepreneur, rue Nicolas-Leblanc, 20, Lille ;
Georges Vermès, propriétaire, rue Durnerin, 19, Lille ;
Louis Delepouille, entrepreneur, à La Madeleine ;
Gaston Pesez, propriétaire, boulevard Bigo-Danel, 20, Lille ;
Paul Flament, propriétaire, à Mons-en-Barœul ;
Emile Marsy, propriétaire, à Lambersart.

CLASSIFICATEURS SUPPLÉANTS

MM. Courouble, Conseiller Municipal, Lille ;
Bour, Conseiller Municipal, Lille ;
Buhner, Architecte, Boulevard Montébello, 127, Lille ;
Léopold Leroy, à Bouvines ;
Jean-Baptiste Chassereau, 62, rue Daubresse-Mauvriez, Mons-en-Barœul ;
Dubuisson, Architecte, 6, rue Marais, Lille ;
Leroy-Derosiaux, entrepreneur, 58, rue de la Plaine, Lille ;
Plouvier, propriétaire, à Houplin ;
Doutrelon de Try, rue de Lille, 39, Lambersart ;
Gremeaux, propriétaire, à Lezennes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vertu du principe de l'annualité de l'impôt, les délibérations du Conseil Municipal relatives à la déduction du minimum de loyer dans la répartition de la Contribution Mobilière doivent être, chaque année, renouvelées et soumises à l'approbation préfectorale.

Pour la détermination des loyers matriciels destinés à servir de base à la contribution mobilière il était, les années précédentes, par application de

N° 2422

—
Contribution
mobilière

—
Minimum
de loyer
pour 1933

l'article 4 de la loi du 13 Juillet 1903 et sous les réserves prévues audit article déduit du loyer réel d'habitation de chaque contribuable une somme de 280 francs à titre de minimum de loyer.

L'Administration des Contributions Directes, consultée, est d'avis de maintenir ce chiffre pour 1933 et d'assigner : a) aux habitations d'origine ancienne, les loyers matriciels d'avant-guerre ; b) aux constructions nouvelles, les loyers matriciels qui leur eussent été attribués si elles avaient existé en 1914.

Cette manière d'opérer n'a donné lieu, jusqu'ici, à aucune contestation. Il serait difficile, d'autre part, d'envisager un nouveau minimum tant que dureront les effets des lois limitatives des loyers.

En conséquence, nous vous prions, d'accord avec votre 1^{re} Commission, de prendre la délibération suivante :

« Le Conseil,

« Vu les lois des 21 Avril 1832, article 18 ; 13 Juillet 1903, article 4 ; 20 Juillet 1904, article 4 ; 12 Juillet 1912, article 18

Décide :

« 1° pour la détermination des loyers matriciels destinés à servir de base à la contribution mobilière en 1933, il sera, par application de l'article 4 de la loi du 13 Juillet 1903 et sous les réserves prévues audit article, déduit du loyer réel d'habitation — valeur 1914 — de chaque contribuable une somme de 280 frs à titre de minimum de loyer ;

« 2° sont déclarés exempts de toute contribution pour l'année 1933, par application de l'article 18 de la loi du 21 Avril 1832, les habitants dont le loyer réel d'habitation ne dépassait pas 360 frs en 1914.

« Toutefois cette exemption n'est pas applicable :

- a) à tout habitant qui n'a à Lille qu'un simple pied à terre ;
- b) aux habitants qui sont compris au rôle de la contribution foncière des propriétés bâties ou non bâties ;
- c) aux habitants qui sont inscrits au rôle des patentes ;
- d) aux rentiers et, d'une manière générale, à ceux qui, en raison de leur position sociale ou de leur situation de famille, ne sauraient être admis au bénéfice de cette mesure. »

Ce projet de délibération adopté, nous vous demandons de renouveler les vœux émis les années précédentes aux termes desquels :

a) dès que les circonstances le permettront, il sera procédé à la révision de la valeur locative des propriétés bâties ;

b) le minimum de loyer, après cette révision, sera, en tenant compte de l'augmentation considérable du coût de la location, majoré en proportion des charges de famille.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Préfet du Nord nous a communiqué une demande présentée par Mme L. Roothoof, gérante de la firme « Les Maroquiniers Réunis », rue Faidherbe, 55 et 57, à Lille à l'effet d'obtenir une dérogation à la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire.

Afin de permettre au Conseil Municipal de se prononcer, nous avons, conformément à la loi, provoqué l'avis des Syndicats professionnels, patronaux et ouvriers.

Le Syndicat des Employés de Commerce et de l'Industrie se déclare nettement hostile à la prise en considération de cette demande.

L'Union Locale des Syndicats Ouvriers donne un avis défavorable en raison de la crise de chômage qui sévit actuellement.

L'Union Intersyndicale des Groupements Commerciaux a répondu dans un sens favorable mais sous certaines conditions.

Votre 5^e Commission a émis un avis défavorable à cette dérogation.

Nous vous proposons d'adopter le même point de vue.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par suite de la mise à l'alignement des constructions et de l'exécution de travaux de viabilité, l'allée de la Vieille Aventure a maintenant la largeur d'une voie normale dont il convient de modifier la dénomination.

Nous vous proposons, à cet effet, de décider que la susdite voie s'appellera désormais rue de la Vieille Aventure.

Adopté.

N° 2423

—
*Repos
hebdomadaire*

—
*Avis
sur dérogation*
—

N° 2424

—
*Allée de la Vieille
Aventure*

—
*Changement
de dénomination*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2425

—
Sinistre de
Caluire-et-Cuire

—
Subvention
—

MESSIEURS,

A la suite de la catastrophe qui a détruit deux immeubles à Caluire et nécessité l'évacuation de tout un quartier, un Comité de Secours a été constitué en vue de soulager les nombreuses infortunes engendrées par le sinistre.

Ce Comité lance un vibrant appel aux Municipalités et sollicite leurs souscriptions.

Nous vous proposons de répondre favorablement à cet appel et de voter une subvention de cent francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 100 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2426

—
Union Fédérale
des Œuvres
Laïques pour
l'Education
Artistique

—
Subvention
—

MESSIEURS,

M. Merchier, régisseur général de l'Union Fédérale des Œuvres Laïques pour l'Education Artistique nous informe que cette Fédération organisera différents concours, en même temps que son Congrès Fédéral, les 17 et 18 Décembre en notre Ville.

A cette occasion M. Merchier sollicite une subvention de la Ville et précise :

a) que ces concours 1° auront pour objet la lecture, la diction, la comédie, l'art théâtral, le solfège, 2° comporteront également des compétitions entre orchestres et entre orphéons ;

b) qu'il seront réservés aux enfants des Ecoles Laïques, aux élèves des Ecoles Normales, aux Institutrices et Instituteurs du Nord, aux Amicalistes affiliés à l'Union Départementale ;

c) que M. Launay, Inspecteur d'Académie, présidera les Jurys.

Nous vous demandons de vouloir bien réserver une suite favorable à la requête qui vous est présentée et, à cet effet, décider le vote d'un crédit de cinq cents francs.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 500 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Société des Amis d'Aristide Briand, qui a son siège 31 quai Voltaire, se propose d'élever à Paris un monument à la mémoire du grand homme d'Etat.

En nous informant que le Gouvernement a prêté son appui à cette société pour l'hommage public à rendre au Président Briand, M. le Ministre de l'Intérieur nous demande de vouloir bien participer à la souscription ouverte dans ce but.

D'accord avec l'Administration Municipale unanime, nous vous proposons de voter une subvention de mille francs.

La dépense sera prélevée sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote une crédit de 1.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

Adopté à l'unanimité moins deux voix (MM. Lahaye et Duprez).

N° 2427

Erection d'un
monument
à la mémoire
d'Aristide Briand

Subvention

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Daltroff, Président du Tribunal de Commerce de Verdun, Vice-Président du Comité d'Erection du Monument au Général Sarrail :

« Monsieur le Maire,

« Afin de perpétuer la mémoire du Général Sarrail qui fut un grand Général et un grand Citoyen et qui en 1914 préserva Verdun de l'invasion, les Sociétés « Les Amis du Général Sarrail » de Paris et « Les Amis du Général Sarrail » de Verdun ont décidé de lui élever un monument dans notre ville.

« Un Comité d'organisation comprenant des membres des deux Sociétés a été formé.

« Je me permets, au nom de ce Comité, de faire appel au concours de votre ville, ne doutant pas qu'en cette circonstance elle aura à cœur, dans la mesure de ses moyens, de participer à notre souscription et de se joindre aux nombreux Amis et Associations républicaines qui ont déjà répondu à notre appel ».

N° 2428

Erection
d'un monument
au Général Sarrail

Subvention

Nous vous prions de vouloir bien a) réserver une suite favorable à cette demande b) décider le vote d'une subvention de mille francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

Adopté à l'unanimité moins deux voix (MM. Lahaye et Duprez).

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2429

Conseil des Prud'hommes

Délégation au Congrès de Limoges

Subvention

MESSIEURS,

M. Arthur Courouble, président du Conseil des Prud'hommes, a sollicité une subvention pour l'envoi de trois délégués au Congrès de la Prud'homie qui s'est tenu à Limoges les 21-22-23-24 et 25 Septembre.

Nous vous proposons :

- a) de prendre en considération ladite demande ;
- b) de décider l'octroi au Conseil des Prud'hommes d'une subvention de 2.484 francs ;
- c) de voter un crédit spécial de pareille importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 2.484 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2430

Congrès National des Caisses « Le Travail »

Subvention

MESSIEURS,

Le Congrès National des Caisses d'Assurances Sociales « Le Travail » organisé, en accord avec la Confédération Générale du Travail, a tenu ses assises en notre ville les 30 Septembre et 1^{er} Octobre.

A cette occasion M. Léon Decostère, Président de la Caisse « Le Travail » dont le siège se trouve 45 rue Léon Gambetta, a sollicité de la Municipalité l'aide financière la plus large, en vue de permettre le règlement des importantes dépenses engagées en la circonstance.

Nous vous proposons d'agréer cette demande et de décider le vote d'une subvention de quinze mille francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 15.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 4 mq 95, sise boulevard Carnot, formant l'excédent d'une propriété achetée pour l'ouverture dudit boulevard et contiguë au fond de l'immeuble situé 10 rue de la Clef.

M. Pierre Delebart, propriétaire de cet immeuble, a demandé l'autorisation d'occuper ladite parcelle afin d'y construire un rez-de-chaussée provisoire.

Votre Commission du Plan, estimant que l'installation d'une vitrine améliorerait l'aspect du boulevard Carnot, a donné un avis favorable aux conditions suivantes :

1° l'occupation sera consentie à titre précaire et cessera à première injonction de la Ville ;

2° l'occupant ne pourra réclamer aucune indemnité quelle qu'elle soit en cas de retrait de l'autorisation accordée et il fera son affaire personnelle de toutes réclamations qui pourraient être élevées relativement à l'érection d'un rez-de-chaussée provisoire ;

3° M. Delebart paiera une redevance annuelle de 600 francs ;

4° l'occupation sera résiliable de plein droit en cas de non-paiement de la redevance et la Ville pourra, sans autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée, démolir les constructions érigées sur le terrain et ce, sans indemnité ;

5° la clôture à la limite de la propriété sera établie par les soins et aux frais de M. Delebart.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous prions de nous autoriser à passer avec M. Delebart la convention nécessaire, aux conditions sus-indiquées.

Adopté.

Occupation par la
Ville de Domat
Mairie
Rédaction
de la redevance

N° 2431

Occupation
de terrain
Boulevard Carnot

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2432

Occupation par la
Ville du Domaine
Militaire

Réduction
de la redevance

MESSIEURS,

La Ville occupe les terrains militaires extérieurs de la Citadelle, appartenant à l'Etat et limités d'un côté par le Chemin de la Citadelle et la Haute-Deûle, de l'autre par le passage de la Porte d'Ypres, y compris la pièce n° 205. Ces terrains constituent le lot n° 201 d'une superficie de 32 hectares 03 ares. Ils sont utilisés comme jardins publics et sont dénommés « Bois de Boulogne » et « Bois de la Deûle ».

La Ville payait primitivement à l'Etat pour cette occupation une redevance annuelle de 4.000 francs.

A la suite d'une révision du taux des redevances dues pour l'occupation des terrains militaires, l'Administration des Domaines avait élevé ladite redevance de 4.000 à 10.000 francs par an, à compter du 1^{er} Janvier 1930.

Lors de votre réunion du 27 Février 1931, vous aviez décidé le paiement immédiat de cette nouvelle redevance, mais en formulant la réserve qu'une pétition serait adressée à M. le Ministre des Finances en vue d'obtenir le maintien de la redevance au taux primitif de 4.000 francs.

A la suite d'une démarche que nous avons tentée auprès de M. le Ministre des Finances, ce dernier, se rendant aux arguments que nous avons fait valoir, a bien voulu ramener à la somme de 4.000 francs le montant de la redevance annuelle mise à la charge de la Ville, mais seulement à compter du 1^{er} Janvier 1933, date d'expiration de la période triennale en cours.

Par suite, nous vous proposons : a) de prendre acte de la réduction sensible que nous avons pu obtenir ; b) de décider le paiement à l'Administration des Domaines d'une redevance annuelle de 4.000 francs à compter du 1^{er} Janvier 1933 ; c) de nous autoriser à signer la nouvelle convention nécessaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2433

Evictions
de locataires

Indemnités

MESSIEURS,

En vue de permettre le dégagement de l'Hôtel de Ville et la réalisation du Programme d'Embellissement et d'assainissement, la Ville a fait l'acquisition de nombreux immeubles dont nous poursuivons l'évacuation aux fins de démolition.

Ont rendu libres leurs logements :

- M. Ringuère, rue Charles Decottignies 6 ;
Mme Veuve Bouche, rue Charles Decottignies 11-13 ;
Mme Despinoy, rue Charles Decottignies 8 ;
M. Albert Dourcin, rue Saint-Sauveur 118 ;
M. Edouard Lagarenne, rue des Robleds 21 ;
M. Billaud, rue Saint-Sauveur 118 ;
M. Joseph Valsesia, rue Saint-Sauveur 118 ;
Mme Cloez, rue Saint-Sauveur 118 ;
M. Dietrich, rue des Robleds 21 ;
M. Rigaux, rue Saint-Sauveur 118 ;
M. Léon Dupont, rue des Etaques 47 ;
Mme Veuve Lepage, rue des Etaques 8 ;
Mlle Soufflet, rue Saint-Sauveur 118 ;
Mme Liébart-Lepage, rue des Etaques 8 ;
M. Paul Leclercq, rue des Etaques 8 ;
M. Maurice Vandaele, rue des Etaques 7 ;
Mlle Marguerite George, rue Charles Decottignies 2 ;
M. Charles Denis, rue Wicar 17.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer à chacun de ces locataires une indemnité de 200 francs, dont le montant sera prélevé sur l'art. 64 du Budget Supplémentaire de l'exercice 1932 : « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de réaliser notre Programme d'Assainissement, nous poursuivons l'évacuation des immeubles appartenant à la Ville, situés dans le quartier Saint-Sauveur.

Nous sommes donc entré en pourparlers avec M. et Mme Arthur Vandevoorde-Odent, qui ont accepté de rendre libre d'occupation, le 30 Novembre 1932, la maison située rue des Robleds 9, moyennant une indemnité qu'après nous être entouré de tous les éléments d'appréciations nécessaires nous avons cru équitable de fixer à 5.000 frs.

Nous vous proposons d'accorder à M. et Mme Vandevoorde cette indemnité, dont le montant sera prélevé sur les crédits d'emprunt : « Achats de terrains et d'immeubles destinés à la démolition. »

Adopté.

N° 2434

Eviction
de locataire
9, rue des Robleds

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2435

—
Eviction
de locataire
rue Wicar, 21
—

MESSIEURS,

En vue de réaliser notre programme d'Embellissement et d'Assainissement, nous poursuivons l'évacuation des immeubles appartenant à la Ville et situés dans le quartier Saint-Sauveur.

Nous sommes entré en pourparlers avec M. Léon Matthieu qui a accepté de rendre libre d'occupation la maison située rue Wicar 21, moyennant une indemnité qu'après nous être entouré des éléments d'appréciation nécessaires nous avons cru équitable de fixer à 35.000 francs.

Nous vous proposons de verser à M. Matthieu cette indemnité dont le montant sera prélevé sur les crédits d'emprunt : « Achat de terrains et d'immeubles destinés à la démolition ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2436

—
Eviction
de locataire
rue Wicar 37,
37 bis, 37 ter
—

MESSIEURS,

En vue de réaliser notre Programme d'Assainissement, ainsi que le dégagement de l'Hôtel de Ville, nous poursuivons l'évacuation des immeubles appartenant à la Ville et situés dans le Quartier Saint-Sauveur.

Nous sommes entré en pourparlers avec Mme Veuve Gilquin-Manicour qui a accepté de rendre libres d'occupation les maisons situées rue Wicar 37, 37 bis et 37 ter moyennant une indemnité qu'après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires nous avons cru équitable de fixer à la somme de 35.000 francs.

Nous vous proposons d'accorder à Mme Gilquin cette indemnité dont le montant sera prélevé sur les crédits d'emprunt « Achat de terrains et d'immeubles destinés à la démolition ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville a acheté un certain nombre d'immeubles appelés à être démolis pour permettre la réalisation de notre Programme d'Assainissement, ainsi que le dégagement de l'Hôtel de Ville.

En vue de rendre libre d'occupation la maison sise rue Wicar 37 bis, nous sommes entré en pourparlers avec Mlle Louise Flament qui a accepté d'évacuer ledit immeuble, moyennant paiement d'une indemnité qu'après nous être entouré de tous les éléments d'appréciation nécessaires nous avons cru équitable de fixer à 18.000 francs.

Nous vous proposons d'accorder à Mlle Flament cette indemnité dont le montant sera prélevé sur les crédits d'emprunt : « Achat de terrains et d'immeubles destinés à la démolition ».

Adopté.

N° 2437

—
*Eviction
de locataire
37 bis, rue Wicar*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 11 Mai 1932, vers onze heures vingt-cinq, Mme Delvigne, demeurant à Lille 26 rue Henri Loyer, qui effectuait ses achats dans les Halles de la place Nouvelle Aventure, s'était arrêtée devant l'étal de M. Pelsemacker, boucher, quand une dalle de bois recouvrant les caves du marché céda sous son poids. Mme Delvigne fit une chute, se blessant au genou.

Il est résulté de cet accident une incapacité de travail de dix jours ainsi que l'atteste un certificat du Docteur Baré du 11 Mai 1932.

Mme Delvigne sollicite aujourd'hui, en compensation du préjudice subi, l'attribution d'une indemnité de 200 frs outre les frais médicaux et pharmaceutiques s'élevant à 47 frs 25, frais qu'elle a réglés directement.

Etant donné les circonstances de l'accident, nous vous proposons de dédommager Mme Delvigne et de décider que la somme de 247 frs 25 sera prélevée sur le crédit « Dépenses imprévues » article 196 Dépenses Ordinaires de l'Exercice 1932.

Adopté.

N° 2438

—
*Accident Delvigne
Règlement*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2439

—
Accident Durut—
Règlement
—

MESSIEURS,

Le 8 avril 1931, M. Adrien Durut, coursier au service de la Ville, fut victime, au cours de son travail, d'un accident ayant entraîné une fracture de la cuisse gauche.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation en date du 11 Août 1932 intervenu devant M. le Président du Tribunal de Première Instance de Lille :

1° le taux d'incapacité permanente partielle a été fixée à 40 % ;

2° la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 10 Avril 1932, date de consolidation de la blessure, a été évaluée à 760 frs 59.

Etant donné que M. Durut est toujours au service de la Ville et qu'il continue à percevoir son plein salaire, nous vous proposons de décider que la rente dont le montant sera prélevé sur l'article 9 du budget ordinaire de l'année 1932 « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non titulaires de la Caisse des Retraites ou leurs ayants droit », ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les services municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2440

—
Accident Santré—
Règlement
—

MESSIEURS,

Le 3 Octobre 1931, M. Albert Santré, embauché en qualité d'ouvrier temporaire au service de la Propreté Publique, a été blessé au cours de son travail.

Suivant procès-verbal de conciliation en date du 1^{er} Juillet 1932 intervenu devant M. le Président du Tribunal de Première Instance de Lille :

1° le taux d'incapacité permanente partielle a été fixé à 20 % ;

2° la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 4 Mai 1932, date de consolidation de la blessure, a été évaluée à 197 frs 19.

Etant donné que M. Santré n'est plus au service de la Ville, nous vous proposons de décider le paiement de cette rente dont le montant sera prélevé sur l'article 9 du budget ordinaire de l'année 1932 « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers et employés non titulaires de la Caisse des Retraites ou leurs ayants droit ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 6 Août dernier, à quatorze heures, M. André Vanacker, artisan, demeurant à Lille, 85 rue de Wazemmes, se trouvait à proximité de l'immeuble 37 rue Wicar, appartenant à la Ville, quand il fut blessé à la tête par une brique qui venait de se détacher de l'un des murs de cet immeuble.

M. Vanacker demande à être dédommagé des frais médicaux et pharmaceutiques consécutifs à cet accident, frais qui s'élèvent, suivant factures remises, à 270 frs 25 et se décomposent comme suit :

a) honoraires de M. le D ^r Delannoy, 9 rue des Augustins à Lille	Frs	205	»
b) frais dus à M. Perrin, pharmacien, 32 rue du Sec Arembault			
à Lille	»	57	65
c) frais dus à M. Beyaert, pharmacien, 33-35 rue Faidherbe			
à Lille	»	7	60

Etant donné les circonstances de l'accident, nous vous proposons de venir en aide à M. Vanacker et de décider le règlement au docteur et aux pharmaciens des sommes qui leur sont respectivement dues.

Ces frais seront prélevés sur le crédit « Dépenses imprévues article 196 Dépenses Ordinaires de l'Exercice 1932 ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 31 Mai 1932, un commencement d'incendie a occasionné des dégâts à un immeuble appartenant à la Ville, sis rue Anatole France N° 1.

L'importance du dommage a été évalué, d'accord, d'une part, avec le représentant de notre Compagnie d'assurances « l'Ancienne Mutuelle de Seine et Seine-et-Oise », d'autre part, avec le représentant de la Compagnie « l'Union Générale du Nord » assureuse de M. Loosfeld, locataire de la Ville, à la somme de : 10.342 frs 24.

Toutefois, M. Vandenbeussch, architecte, ayant été désigné en qualité de tiers expert par les parties en présence, la quote part de la Ville pour le règlement de ses honoraires s'élève à 109 frs 62.

N° 2441

—
*Accident
Vanacker*

—
Règlement
—

N° 2442

—
*Règlement
de sinistre*

—
*Immeuble rue
Anatole France
n° 1*
—

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 1^{re} Commission 1°) d'admettre en recette la somme de 10.342 frs 24, 2°) de décider le vote d'un crédit d'égale importance à rattacher au crédit inscrit au budget pour l'entretien des propriétés acquises par la Ville, 3°) de nous autoriser à mandater les honoraires dus à M. Vandenbeussch, architecte expert, soit 109 frs 62.

La dépense sera prélevée sur l'article 31 des Dépenses Ordinaires de l'Exercice 1932 « Frais de Contentieux ».

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recette la somme de 10.342 frs 24, et vote un crédit de même importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2443

Dégâts à la
camionnette
n° 5776 M.B. du
Service des
Sapeurs-Pompiers

Règlement

MESSIEURS,

Le 14 Juin 1932, un camion hippomobile appartenant à la Brasserie Masse-Meurisse, a tamponné la camionnette Renault n° 5776 M. B. du Service des Sapeurs-Pompiers.

MM. Malpel et Boyer Chamard, agents d'assurances de la Compagnie « l' Abeille », boulevard de la Liberté 30, à Lille, se sont engagés à régler pour le compte de la Brasserie Masse-Meurisse, la somme de 250 francs, représentant le montant des dégâts.

D'accord avec votre 1^{re} Commission, nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2444

Dégâts à la
voiture
automobile
n° 1596 M.B. 5
Sapeurs-Pompiers

Règlement

MESSIEURS,

Le 17 Août 1932, un autocar appartenant à la Société «The Bristich Ostende», dont le siège est, rue de Flandre 31, à Ostende, a tamponné, rue de Wazemmes, la voiture sanitaire « Renault » n° 1596 M.B. 5.

M. Hanus de Favreuil, assureur de la Ville, rue Jeanne d'Arc, 39, Lille, a obtenu de la Compagnie d'Assurances de la Société « The Bristich Ostende » le remboursement des dégâts dont le montant s'élève à 150 francs.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 13 Juin 1932, une voiture automobile appartenant à la Société Béthunoise d'Eclairage et d'Energie, rue Anatole France 11, Béthune, a tamponné la bicyclette de M. Harinck, coursier au service de la Ville.

M. Liégeois, Agent de la Compagnie d'Assurances « Zurich », boulevard Thiers 46, Béthune, s'est engagé à régler, pour le compte de la Société Béthunoise d'Eclairage et d'Energie, la somme de 170 frs 50, représentant le montant des dégâts.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 1^{re} Commission, d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

N° 2445

Dégâts à une
bicyclette
de la Ville

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 3 Juin 1932, une voiture automobile appartenant à M. Victor Vandestienne, demeurant boulevard Gambetta 296, Tourcoing, a tamponné la berline n° 11 du Service de la Propreté Publique.

M. Hanus de Favreuil, assureur de la Ville, rue Jeanne d'Arc 39, Lille, a obtenu de M. Vandestienne, le remboursement des dégâts dont le montant s'élève à 72 francs.

D'accord avec votre 1^{re} Commission, nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

N° 2446

Dégâts à la
berline n° 11 du
Service de la
Propreté Publique

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 17 Septembre 1932, un autocar appartenant à M. Soulier-Lécolier, demeurant Chaussée de Lille, Tournai, a tamponné rue de Tournai la berline n° 13 du Service de la Propreté Publique.

N° 2447

Dégâts à la
berline n° 13 du
Service de la
Propreté Publique

Règlement

M. Hanus de Favreuil, assureur de la Ville, rue Jeanne d'Arc, 39, Lille, a obtenu de M. Soulier-Lécolier le remboursement des dégâts dont le montant s'élève à 29 francs.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2448

Dégâts à la
berline n° 28 du
Service de la
Propreté Publique

Règlement

MESSIEURS,

Le 23 Juin 1932, une voiture automobile appartenant à MM. Dramez et J. Commenge, demeurant rue des Postes, 77, Lille, a tamponné la berline N° 28 du Service de la Propreté Publique.

MM. Christiaens et Théry, assureurs rue d'Inkermann, 41 à Lille, se sont engagés à régler, pour le compte de MM. Dramez et Commenge, la somme de 29 francs, représentant le montant des dégâts.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 1^{re} Commission, d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2449

Dégâts à la
berline n° 30 du
Service de la
Propreté Publique

Règlement

MESSIEURS,

Le 21 Mai 1932, une voiture à bras appartenant à MM. Dassert et David, demeurant rue Caumartin 11, Lille, a tamponné la berline N° 30 du Service de la Propreté Publique.

M. Max Degruson, assureur, rue de Tenremonde, 6, Lille, s'est engagé à régler, pour le compte de MM. Dassert et David, la somme de 29 francs, représentant le montant des dégâts.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 1^{re} Commission, d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 30 Juillet 1932, une voiture hippomobile appartenant à M. Robert Duc, demeurant rue de la Plaine 15, a tamponné la berline N° 33 du Service de la Propreté Publique.

M. Duc s'est engagé à régler la somme de 99 francs, représentant le montant des dégâts ainsi occasionnés.

Nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

N° 2450

—
*Dégâts à la
berline n° 33 du
Service de la
Propreté Publique*

—
Règlement
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 4 Avril 1932, vers une heure quarante, par suite d'un dérapage, l'automobile conduite par M. Victor Van Meyel, demeurant à Lille, 13, rue Sainte Anne, a accroché un appareil de signalisation placé à l'angle des rues Lepelletier et de la Bourse.

Les dégâts se sont élevés à 634 frs 90.

La Compagnie « La Nationale », 2, rue du Curé à Roubaix, qui assure M. Van Meyel, ayant accepté de dédommager la Ville, nous vous demandons de décider l'admission en recette de la somme susvisée.

Adopté.

N° 2451

—
*Dégâts à un
appareil
de signalisation
rue Lepelletier*

—
*Admission
en recette*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A l'occasion des fêtes de gymnastique qui eurent lieu lors de la Grande Kermesse, des baraquements provisoires ont été érigés dans le square du Palais des Beaux-Arts et sur la place de la Nouvelle Aventure pour servir de vestiaires aux gymnastes.

N° 2452

—
*Grande Kermesse
1932*

—
*Pose
de baraquements
pour les fêtes de
gymnastique*

—
Marché
—

Nous soumettons à votre approbation le marché passé à cet effet avec M. Bottin, entrepreneur à Lille, rue de Jemmapes, 80.

La dépense soit 9.350 francs sera prélevée sur l'article 189 Dépenses Ordinaires de l'Exercice 1932 « Fêtes et Cérémonies publiques ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation un marché passé avec M. Gaston Vasseur, Electricien, 20, rue de Courtrai à Lille, en vue de la décoration lumineuse du Champ de Mars et de l'Esplanade pendant la foire d'Août-Septembre.

La dépense, soit 22.000 francs, sera prélevée sur le crédit ordinaire des foires et kermesses.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation un marché passé avec M. E. Feret, 14, rue du Four à Chaux, à Lille, pour l'exécution d'un feu d'artifice, le 16 Octobre, à l'occasion de l'Inauguration du Beffroi.

Le montant de l'entreprise, qui s'élève à la somme de 18.500 francs, sera prélevé sur le crédit spécial de 100.000 francs ouvert au Budget Supplémentaire de 1932 sous l'article 190.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En raison de la mauvaise saison, craignant que le feu d'artifice commandé à l'occasion des fêtes d'inauguration du Beffroi ne soit compromis par la pluie, nous avons jugé utile de couvrir les dépenses qui auraient dû obligatoirement être engagées même si le feu d'artifice n'avait pas eu lieu.

A cet effet, nous avons contracté avec la Compagnie d'Assurances Générales dont le siège est à Lille, Bourse du Commerce, une police d'assurance

N° 2453

—
Foire
d'Août-Septembre
1932

—
Décoration
lumineuse

—
Marché

N° 2454

—
Inauguration
du Beffroi

—
Feu d'artifice

—
Marché

N° 2455

—
Inauguration
du Beffroi

—
Feu d'artifice

—
Assurance

— pluie — garantissant le paiement d'une somme de 17.000 francs au cas où la hauteur de pluie tombée le 16 Octobre 1932, de dix-neuf heures trente à vingt et une heures trente, eut atteint deux millimètres.

Nous vous proposons de ratifier la mesure conservatoire que nous avons prise et de nous autoriser à régler le montant de la prime, s'élevant à 1.972 francs, ainsi que les frais et impôts y afférents.

La dépense sera prélevée sur le crédit spécial de 100.000 francs ouvert au budget supplémentaire de 1932 sous l'article 190.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

D'accord avec votre 4^e Commission, nous soumettons à votre approbation un marché de gré à gré à passer avec M. Dubois demeurant à Lille, 17 bis, rue d'Amiens, en vue de la fourniture des gaufres et de tablettes de chocolat à distribuer aux enfants de nos écoles à l'occasion de la Fête d'Inauguration du Beffroi de l'Hôtel de Ville.

La dépense, soit 10.788 francs environ, sera prélevée sur le crédit 190 Budget Supplémentaire, Inauguration du Beffroi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'élargissement de la rue de l'Arbrisseau, nous avons obtenu de M. Boutry, demeurant à Haubourdin, 20 rue du Marais, une promesse de vente d'une parcelle de terrain de 11 m2, 22 dm2, destinée à être incorporée à la voie publique et dépendant de sa propriété sise rue de l'Arbrisseau 66, reprise au cadastre Section E n° 738 p.

Cette acquisition, faite en exécution d'une décision de la Commission Départementale en date du 2 Juin 1897 qui a homologué les nouveaux alignements de la rue de l'Arbrisseau, aura lieu moyennant un prix de 224 francs 40 payable après l'accomplissement des formalités de transcription et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour de l'approbation préfectorale.

N° 2456

—
Inauguration
du Beffroi

—
Distribution
de friandises aux
enfants des écoles

—
Marché

N° 2457

—
Achat de terrain
rue de
l'Arbrisseau

La vente sera réalisée par devant M^e Deheule, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

Nous vous prions, en accord avec votre Commission du Plan :

- a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ;
- b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;
- c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 61 du Budget Supplémentaire de 1932 « Prix et frais d'achat de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement ».

Nous vous prions, en outre, en raison de la modicité du prix, de nous dispenser des formalités de purge des hypothèques légales.

Adopté.

*Communication
de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — Au cours de la présente séance du Conseil nous aurons à examiner un certain nombre de délibérations visant des achats de terrains.

La dépense totale atteint deux millions cent soixante neuf mille deux cent soixante dix neuf francs quarante centimes.

Acte est pris des déclarations de M. le Maire.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 2458

*Achat de terrain
rue de Béthune
14 et 16*

En vue de l'élargissement de la rue de Béthune dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 24 Avril 1860, le Conseil Municipal a, dans sa séance du 27 Avril 1924, décidé d'acquérir, moyennant un prix calculé sur la base de 875 francs le mètre carré :

a) immédiatement deux parcelles de terrain ayant respectivement 2 m² 08 dm² et 3 m² 13 dm², dépendant des propriétés de la Société Anonyme des Brasseries Joseph Vandame et de Mme Tuytten, sises à Lille rue de Béthune 14 et 16 et reprises au cadastre Section I n^{os} 1847 et 1848 ;

b) lors de la réalisation définitive de l'alignement de la rue de Béthune par les propriétaires voisins, deux parcelles de terrain à prendre dans les immeubles précités et ayant une surface respective de 7 m² 21 dm² et 7 m² 80 dm².

Il avait été convenu que la Ville participerait, pour une somme de 25.000 francs à répartir entre la Société Anonyme des Brasseries Joseph Vandame et Mme Tuytten, dans les frais de déplacement de la façade des immeubles situés rue de Béthune 14 et 16.

La délibération du Conseil Municipal stipulait, en outre, que les dépenses résultant de ces opérations immobilières seraient prélevées sur le crédit « Reconstitution foncière de la Ville ».

Le prix de vente des parcelles incorporées immédiatement au domaine public ainsi que la contribution de la Ville dans les frais de déplacement de façade ont été réglés.

L'immeuble sis rue de Béthune 10 et 12 ayant été reconstruit à l'alignement définitif de cette artère, la Société Anonyme des Brasseries Joseph Vandame et Mme Tuytten ont procédé également à la mise à l'alignement de leurs propriétés.

Nous vous proposons, en conséquence :

a) de réaliser la promesse de vente qui nous a été consentie par ces propriétaires pour les parcelles de 7 m² 21 dm², et 7 m² 80 dm² dont il vient d'être question et ce, aux conditions fixées par le Conseil Municipal dans sa séance du 27 Avril 1924 ;

b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire, aux frais de la Ville ;

c) de décider que, par dérogation aux dispositions de la dite délibération du 27 Avril 1924, la dépense, principal et frais, sera prélevée sur l'article 61 du Budget Supplémentaire de 1932 « Prix et frais d'achat de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'intersection des rues de la Phalecque et de Bouvines forme un angle aigu très gênant pour la circulation.

Nous avons pensé que la création d'un pan coupé à cet endroit améliorerait sensiblement le croisement de ces deux artères.

Ce pan, d'une dimension de 7m 09, s'harmonise du reste avec les prévisions de notre plan général d'embellissement et d'extension.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons de solliciter de l'autorité supérieure l'approbation du plan modificatif d'alignement que nous vous soumettons.

Adopté.

N° 2459

—
Voirie urbaine

—
Modification
d'alignement,
angle des rues
de la Phalecque
et de Bouvines
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2460

Achat de terrain,
angle des rues de
la Phalecque et
de Bouvines

MESSIEURS,

La Société en nom collectif « Descamps l'Ainé », dont le siège est à Lille rue des Célestines 4, est propriétaire d'un immeuble sis à Lille, à l'angle des rues de la Phalecque et de Bouvines, repris au cadastre Section D, n° 490, dont une partie du sol, d'une superficie de 16 m² 98 dm², doit être incorporée au domaine public pour permettre la réalisation d'un pan coupé à l'intersection des deux artères précitées.

Nous avons obtenu une promesse de vente de cette parcelle moyennant un prix forfaitaire de 8.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites. Ce prix a été déterminé en tenant compte :

- a) de la valeur du terrain ;
- b) de l'engagement pris par la Société « Descamps l'Ainé » de démolir jusqu'au niveau du trottoir les constructions existant sur le terrain vendu et de clôturer le reste de sa propriété au nouvel alignement.

L'entrée en jouissance est fixée au premier jour du mois qui suivra l'approbation préfectorale, date à laquelle la Société venderesse devra remettre le terrain libre de toute construction.

La Ville versera, à partir de cette date et jusqu'au jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 5 % l'an. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal. Toutefois, si le 25 Février 1933 cette approbation n'était pas obtenue, le service des intérêts dont il vient d'être question commencerait à partir de cette dernière date.

La vente sera réalisée par devant M^e Martin, Notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : a) d'hologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les consorts Beudin, demeurant à Lille rue Solférino 179, nous ont consenti une promesse de vente de l'immeuble sis à Lille, rue des Etaques, 61-63, d'une contenance de 124 m², repris au cadastre Section B N° 2223.

Cette acquisition, faite en vue du dégagement de l'Hôtel de Ville prévu au Plan d'Embellissement, aura lieu moyennant un prix de 130.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légaies et la délivrance par M. le Conservateur d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au premier jour du mois qui suivra l'approbation préfectorale. La Ville paiera à compter de cette date et jusqu'au jour du paiement du prix les intérêts de ce prix calculés au taux de 5 % l'an. Ces intérêts seront réglés en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant M^e Ibled, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant — principal, intérêts et frais — sera prélevée sur les crédits d'emprunt pour l'achat de terrains et d'immeubles destinés à la démolition.

Adopté.

M. LE MAIRE. — Au cours de la présente séance vous aurez à délibérer sur un certain nombre de délibérations en vue de l'acquisition de sept immeubles.

L'ensemble de ces opérations entraînera une dépense globale de un million six cent dix-neuf mille quatre cent vingt-trois francs.

Acte est pris des déclarations de M. le Maire.

N° 2461

Achat d'immeuble
rue des Etaques
61-63

Communication
de M. le Maire

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2462

—
Achat de terrain
de zone rue du
Faubourg
de Douai
—

MESSIEURS,

Nous avons, en vue de la réalisation du plan d'embellissement de la Ville, obtenu des consorts Boidin, demeurant à Lille, 120, rue Nationale, une promesse de vente d'un terrain de zone, grevé de la servitude non ædificandi, sis à Lille rue du Faubourg de Douai et repris au cadastre Section E N° 34 pour une superficie de 771 m².

Cette acquisition, faite en application de la loi du 19 Octobre 1919 relative au déclassement de l'enceinte fortifiée de la Place de Lille, a lieu moyennant un prix de 30.840 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour de la signature de l'acte. Des intérêts, calculés au taux de 2 % l'an sur le prix de vente et payables en même temps que le prix principal, seront versés aux vendeurs à compter de la date d'entrée en jouissance jusqu'au jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée par devant M^e Vanlaer, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt pour l'achat de terrains et d'immeubles destinés à la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2463

—
Achat de terrain
de zone Chemin
de l'Evêque
—

MESSIEURS,

M. et Mme Spriet-Delannoy, demeurant à Lille, 180, rue Barthélémy-Despaul, nous ont consenti une promesse de vente d'un terrain de zone sis à Lille, chemin de l'Evêque, d'une superficie de 3.581 mètres carrés, repris au cadastre Section D N° 29.

Cette acquisition, faite en application de la loi du 19 Octobre 1919, relative au déclassement de l'enceinte fortifiée de la Place de Lille, a lieu notamment moyennant un prix de 150.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le

Conservateur des hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au premier Octobre 1932. La Ville versera aux vendeurs, en même temps que le prix principal, à compter de cette date et jusqu'au jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 4 % l'an.

La vente sera réalisée par devant M^e Piat, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte ceux de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : 1°) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits d'emprunt pour l'achat de terrains et d'immeubles destinés à la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. et Mme Heniaert-Vanlerberghe, demeurant à Lille rue du Molinel, 81, nous ont consenti une promesse de vente de deux immeubles, le premier sis à Lille, rue du Molinel, 81, repris au cadastre Section I N° 2460 pour une superficie de 46 m² et dans lequel les vendeurs exercent le commerce de boucherie-charcuterie, le second, rue des Capucins, 1, repris au cadastre Section I N° 2499 pour une superficie de 16 m².

Cette acquisition, faite en vue de la réalisation du plan de reconstruction des quartiers démolis dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 7 Mai 1931, aura lieu notamment moyennant un prix de 200.000 francs. Ce prix comprend la valeur du sol et des constructions ainsi que les éléments incorporels du fonds de commerce. Il sera payable à raison de :

1° - 100.000 francs après : a) accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et de purge sur le fonds de commerce ; b) la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou la délivrance de certificats de radiation des hypothèques inscrites ; c) la délivrance, par M. le Greffier du Tribunal de Commerce, de certificats négatifs d'inscription de privilège de vendeur, de nantissement du Trésor et d'hypothèque générale du Trésor ;

2° - Le solde aussitôt après la remise des clefs par M. Héniaert et la constatation par la Ville que l'immeuble est totalement évacué.

N° 2464

—
Achat
d'immeubles, rue
du Molinel 81
et rue
des Capucins 1
—

L'entrée en jouissance est ainsi fixée :

a) pour l'immeuble sis rue du Molinel, 81, à compter du jour du départ de M. et Mme Héniaert ; ce départ qui doit avoir lieu au plus tard le 1^{er} Janvier 1934, pourra toutefois, au gré des vendeurs, être avancé ; ils devront dans ce cas en aviser la Ville par lettre recommandée ; si M. et Mme Héniaert usaient de cette faculté, la Ville leur verserait, à compter du jour de leur départ, jusqu'au jour du paiement du prix, des intérêts calculés au taux de 5 % sur un capital évalué à 170.000 francs ; ces intérêts seraient payables en même temps que le prix principal.

b) pour l'immeuble sis rue des Capucins 1, le premier du mois qui suivra l'approbation préfectorale ; afin de compenser la perte des loyers, il sera servi aux vendeurs, pour la période comprise entre la date sus-indiquée et le jour du paiement du prix, un intérêt calculé au taux de 5 % sur une somme évaluée à 30.000 francs ; ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant M^e Piat, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre, d'enregistrement, de transcription et de purge.

M. et Mme Héniaert s'engagent à ne pas rouvrir une maison de même commerce et à ne pas reprendre une maison à usage de ce commerce en remplacement de celle sise 81, rue Molinel dans un immeuble intéressé par les projets de la Ville. Cette restriction s'applique aux immeubles de la rue du Molinel frappés d'alignement ainsi qu'aux immeubles du quartier Saint-Sauveur, limités par les rues de Paris, des Robleds, Saint-Sauveur, le square Ruault et la rue des Sahuteaux plus ceux situés rue du Curé Saint-Sauveur.

Toute contravention à cet engagement leur enlèverait le droit de réclamer une indemnité au moment de l'expropriation de l'immeuble dans lequel le commerce aura été réinstallé.

Les vendeurs ont déclaré que la promesse de vente par eux souscrite serait nulle et non avenue si elle n'était ratifiée dans votre présente séance.

Nous vous proposons d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 2° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 3° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit ouvert pour l'emploi de l'emprunt de cinquante millions : Achat a) de terrain nus ; b) de terrains de zone ; c) d'immeubles destinés à la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du plan de reconstruction des quartiers démois dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 7 Mai 1931, vous venez, dans votre présente séance, de ratifier la promesse de vente sous-crite au profit de la Ville par M. et Mme Heniaert, d'un immeuble sis à Lille, rue du Molinel 81, repris au cadastre Section I N° 2460 pour une superficie de 46 m², dont la presque totalité du sol doit être incorporée à la voie publique.

Nous avons été amené à rechercher l'acquisition totale de cette propriété :

1° - parce qu'il s'agit d'un immeuble bâti que nous ne pouvons acquérir en partie sans laisser aux propriétaires la possibilité de recourir à l'expropriation et de nous réclamer la valeur intégrale de l'immeuble ;

2° - parce que la partie hors alignement, de trop faible superficie, ne se prêtera à la construction d'immeubles en rapport avec le plan général des travaux qu'après incorporation aux parcelles voisines de l'excédent bâtissable.

Nous vous prions donc, conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 3 Mai 1841 modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, de solliciter de l'autorité supérieure la déclaration d'utilité publique pour l'ensemble de l'opération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. et Mme Rapaille-Dusausoy, demeurant à Saint-Saens (Seine-Inférieure), nous ont consenti une promesse de vente d'un immeuble sis à Lille, rue Saint-Hubert, 15, d'une superficie de 71 m², repris au cadastre Section B N° 1110, dont la totalité du sol doit être incorporée à la voie publique.

Cette acquisition, faite en vue de l'élargissement de la rue du Vieux-Faubourg, dont le nouvel alignement a été homologué par arrêté préfectoral du 3 Décembre 1927, aura lieu notamment pour un prix de 100.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix date à la-

N° 2465

Achat
d'immeuble rue
du Molinel, 81

Déclaration
d'utilité publique

N° 2466

Achat
d'immeuble rue
Saint-Hubert 15

quelle M. et Mme Rapaille s'engagent à rendre l'immeuble complètement libre de toute occupation. Toutefois, si les vendeurs nous remettaient cet immeuble, totalement évacué, avant le jour du paiement du prix, l'entrée en jouissance serait déterminée par le jour de la remise du dit immeuble. Dans ce cas, la Ville servirait aux vendeurs, pour la période comprise entre cette date et le jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 5 % l'an. Ces intérêts seraient payables en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant M^e Piat, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous prions en accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit ouvert pour l'emploi de l'emprunt de 50 millions : Achat : a) de terrains nus ; b) de terrains de zone ; c) d'immeubles destinés à la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N^o 2467

Achat de terrain
rue de
Valenciennes
1 et 3

MESSIEURS,

Les consorts Denniel, demeurant à Lille rue du Grand Balcon, 76, ont consenti une promesse de vente d'un terrain sis à Lille rue de Valenciennes, 1 et 3, d'une superficie de 115 m², repris au cadastre Section J n^o 201, destiné à être incorporé au domaine public.

Cette acquisition, faite en vue de la réalisation du plan de reconstruction des quartiers démolis dont les alignements ont été homologués par arrêté préfectoral du 7 Mai 1931, aura lieu notamment moyennant un prix de 67.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des hypothèques d'un certificat négatif ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée rétroactivement au 15 Juillet 1932. La Ville paiera aux vendeurs, à compter de cette dernière date et jusqu'au jour du paiement du prix, les intérêts de prix calculés au taux de 5 % l'an. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

La vente sera réalisée par devant M^e Piat, notaire à Lille. La Ville sup-

portera les frais de rédaction d'actes, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous prions en accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit ouvert pour l'emploi de l'emprunt de 50 millions : Achat : a) de terrains nus ; b) de terrains de zone ; c) d'immeubles destinés à la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue du prolongement de la rue des Iris, prévu au Plan d'Embellissement, nous avons recherché l'acquisition d'une parcelle de terrain de 111 m² 11 dm² dépendant d'une propriété de la Société Rouzé et Mouret, sise à Lille, rue des Genêts, d'une superficie totale de 215 m² 42 et reprise au cadastre sous le N° 972 p de la Section E.

Cette société n'ayant pas consenti à une vente partielle, la Ville s'est trouvée dans l'obligation d'acquérir la totalité de la propriété dont il s'agit.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons en conséquence, de revendre par adjudication publique, sur la mise à prix de 25.000 francs, l'excédent du terrain d'une surface de 104 m² 31 ainsi que les constructions y érigées, inutilisables pour la Ville.

Cette aliénation aurait lieu aux conditions ordinaires et de droit avec obligation pour l'acquéreur de construire, entretenir et réparer à ses frais avec des matériaux désignés par la Ville le trottoir situé au droit du dit immeuble.

Nous vous prions, en outre, de nous autoriser à signer le procès-verbal d'adjudication et de décider que le produit de cette aliénation sera affecté au compte Hors Budget « Fonds de réserve pour le paiement des travaux de la Gare de Passage ».

Adopté.

N° 2468

—
Aliénation par
adjudication
publique

—
Immeuble rue
des Genêts
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2469

—
*Vente d'une
partie du lit de
l'Arbonnoise*

—
*Substitution
d'acquéreur*
—

MESSIEURS,

Vous avez, dans votre séance du 27 Avril 1931, ratifié l'engagement pris par les héritiers Vanderhagen :

a) d'acquérir, sur toute sa largeur, la partie du lit de l'Arbonnoise comprise entre les prolongements des mitoyennetés Nord et Sud de leur propriété située rue Bonte Pollet, le prix de cette parcelle d'une superficie de 100 m² ayant été fixé forfaitairement à 1.200 francs ;

b) de verser à la Ville, à titre de part contributive dans les dépenses résultant de la construction d'un égout dans ce quartier, la somme de 1.800 francs.

Cette somme a été stipulée payable à la Caisse de M. le Receveur Municipal aussitôt après la notification par la Ville de l'approbation et de l'adjudication du projet de construction d'égout.

La notification prévue a été faite aux intéressés le 3 Mars 1932.

Or, les héritiers Vanderhagen nous ont fait connaître qu'ils ne peuvent réaliser cette opération immobilière et ils sollicitent l'autorisation d'abandonner leurs droits et obligations à M. Gilloots, garagiste à Lille, rue Bonte Pollet 20, déjà acquéreur d'une parcelle voisine et qui accepte de se substituer à eux.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons : a) de donner un avis favorable à cette substitution ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire avec M. Gilloots et ce, aux mêmes conditions que celles imparties aux héritiers Vanderhagen dans vos délibérations du 27 Avril 1931.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2470

—
*Aliénation
de terrain
rue d'Artois*

—
Modification
—

MESSIEURS,

Dans votre séance du 21 Juillet 1931, vous avez consenti l'aliénation amiable au profit de M. Cauchy, demeurant à Lille rue d'Artois 118, d'une parcelle de terrain de 3 m² 50 dm², reprise au cadastre Section J N° 1740 p, séparant sa propriété de l'école Arago.

Vous avez convenu, dans le même temps, que le produit de cette aliénation, soit la somme de 1.500 francs, serait affecté au paiement des dépenses

extraordinaires : Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville.

Nous vous proposons, à la demande de M. le Receveur Municipal, de décider que cette somme sera encaissée au compte Hors Budget « Fonds de réserve pour le paiement des travaux de la Gare de Passage ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 26 Juin 1930, vous avez décidé l'aliénation amiable, au profit de la République de Pologne, d'un immeuble sis à Lille, boulevard Carnot, 45.

Le prix de vente, fixé à 1.086.400 francs, a été stipulé payable en trois versements, savoir :

- a) 420.000 francs le 1^{er} Juin 1931 ;
- b) 287.300 francs le 1^{er} Mai 1932 ;
- c) 379.100 francs le 1^{er} Juillet 1932.

Pour sûreté du paiement de ce prix, inscription d'office a été prise au 1^{er} Bureau des Hypothèques de Lille, le 5 Janvier 1932, volume 276 N° 63, lors de la transcription du contrat de vente reçu par M^e Dehoule, notaire, les 19 et 24 Novembre 1931.

La somme due à la Ville a été réglée intégralement.

Nous vous proposons, en conséquence, de nous autoriser à donner mainlevée et de consentir à la radiation de l'inscription d'office sus-visée, les frais résultant de l'accomplissement de ces formalités devant être supportés par la République de Pologne.

Adopté.

N° 2471

—
Aliénation
boulevard
Carnot 45

—
Mainlevée de
l'inscription
d'office
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2472

—
*Expropriation
d'un terrain de
zone avenue
Julien Destrée*

—
*Avis après
enquête
parcellaire*
—

MESSIEURS,

Dans votre séance du 16 Mars 1932, vous avez décidé de recourir aux formalités de l'expropriation en vue de l'acquisition par la Ville d'une parcelle de terrain de 600 mètres carrés sise à Lille, avenue Julien Destrée, reprise au cadastre Section D N° 3066 bis et appartenant à M. Maxime Ducrocq.

Au cours de l'enquête parcellaire qui eut lieu à la Mairie pendant 8 jours consécutifs, du 3 au 13 Septembre 1932 inclus, dimanches et jour de fête locale non compris, aucune observation ni déclaration n'a été enregistrée.

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 3 Mai 1844 et de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 13 Août 1932, l'avis de la Commission d'enquête doit être remplacé par celui du Conseil Municipal, étant donné qu'il s'agit en l'espèce de la réalisation d'une expropriation dans un intérêt purement communal.

Nous vous proposons, en conséquence, de prendre acte qu'aucune déclaration ni observation n'a été présentée durant l'enquête, de confirmer la décision d'exproprier le dit terrain que vous avez prise dans votre séance du 16 Mars 1932 et de solliciter de M. le Préfet du Nord l'arrêté de cessibilité.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2473

—
*Rétrocession
de terrain rue
Jean Jaurès 44*
—

MESSIEURS,

Aux termes de deux contrats reçus par M^e Tamboise, notaire à Lille, le 31 Octobre 1928, la Ville a, en exécution d'une délibération prise par le Conseil Municipal dans sa séance du 24 Février 1928 :

a) acquis un groupe d'immeubles sis à Lille, rue Jean Jaurès 26, 28, 30, 34, 36, 38, 40, 42, 44 et partie du n° 32 même rue appartenant à M. et Mme Philippe Bériot et à M. et Mme Camille Bériot ;

b) fait promesse de revendre aux consorts Bériot, après démolition des constructions, la partie du sol de la propriété rue Jean Jaurès, 44, non incorporée à la voie publique et ce, moyennant le prix de 65 francs le mètre carré.

Cette démolition étant totalement achevée, MM. Bériot nous ont demandé de réaliser la promesse de vente ci-dessus.

La parcelle à rétrocéder, d'une superficie de 49 m² 82 dm², est reprise au cadastre Section J. n° 535 bis, 536 pie et 536 bis pie.

La vente aurait lieu aux conditions stipulées dans la délibération du 24 Février 1928 et notamment sous celle particulière pour les Consorts Bériot de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux désignés par la Ville, le trottoir qui se trouvera au droit de la propriété à construire sur la parcelle précitée.

Nous vous demandons : a) de nous autoriser à passer le contrat de rétrocession nécessaire aux frais des Consorts Bériot ; b) de décider que le produit de cette aliénation, soit la somme de 1.288 frs 30, sera affecté au compte Hors Budget : « Fonds de réserve pour le paiement des travaux de la Gare de Passage ».

Adopté.		
---------	--	--

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 27 Septembre 1932, une Commission composée de MM. Dompain, adjoint au Maire ; Bataille et Peeters, conseillers municipaux ; Dubuisson, architecte D.P.L.G., Paul Cochez, directeur des Travaux Municipaux, s'est réunie à l'Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux du lot désigné ci-après :

DESIGNATION	Montant du devis	Montant du décompte
43° Lot. — Travaux de peinture sur murs et plafonds	198.875 »	198.107 98

La Commission a reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien ; elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2° Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est présenté.

Adopté.		
---------	--	--

N° 2474

—
Hôtel de Ville

—
Bâtiment
Administratif

—
43° Lot

—
Travaux de
peinture sur
murs et plafonds

—
Réception
définitive

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2475

—
Hôtel de Ville—
Bâtiment
Administratif—
44^e Lot—
Fourniture et pose
de lincrusta—
Réception
définitive

MESSIEURS,

Le 5 Juillet 1932, une Commission composée de MM. Dompsin, adjoint au Maire ; Bataille et Peeters, conseillers municipaux, Dubuisson, architecte D.P.L.G. ; Paul Cochez, directeur des Travaux Municipaux, s'est réunie à l'Hôtel de Ville, à l'effet de procéder à la réception des travaux du lot désigné ci-après :

N° du Lot	DESIGNATION	Montant du devis	Montant du décompte
44	Fourniture et pose de lincrusta.....	63.000 »	54.537 23

La Commission a reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien ; elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte tel qu'il est présenté.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2476

—
Hôtel de Ville—
Bâtiment
Administratif—
Installation de
rideaux-stores—
Réception
définitive

Le 2 Août 1932, une Commission composée de MM. Dompsin, adjoint au Maire ; Bataille et Peeters, conseillers Municipaux ; Dubuisson, architecte D.P.L.G. ; Paul Cochez, directeur des Travaux Municipaux, s'est réunie à l'Hôtel de Ville à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

DESIGNATION	Montant de l'adjudication	Montant du décompte
Hôtel de Ville, Bâtiment administratif : Installation de rideaux-stores	53.409 75	53.159 »

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux condi-

tions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien ; elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi et d'homologuer le procès-verbal de réception définitive.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 27 Septembre 1932, une Commission composée de MM. Dompain, adjoint au Maire ; Bataille et Peeters, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux ; Sauvage, architecte, s'est transporté au Lycée Faidherbe, à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

N° 2477

Lycée Faidherbe

Construction de
huit classes
démontables

Réception
définitive

N° des lots	DESIGNATION DES LOTS	Dépenses autorisées	Dépenses faites
1	Terrassement, maçonnerie	86.500 »	87.282 81
2	Enduits.....	36.500 »	35.394 36
3	Menuiserie, planchers	72.000 »	70.413 89
4	Couverture	35.000 »	34.526 14
5	Peinture, vitrerie	15.600 »	14.693 51
	Partie métallique	91.500 »	90.279 60
	Totaux.....	337.100 »	332.590 31

La Commission a reconnu que ces travaux satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien ; elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'homologuer les procès-verbaux de cette réception et d'approuver les décomptes tels qu'ils sont présentés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2478

—
Lycée Fénélon—
Annexe rue
Alexandre Leleux—
Chauffage central

MESSIEURS,

Nous avons demandé des propositions à divers entrepreneurs, en vue de l'installation, dans l'annexe du Lycée Fénélon, rue Alexandre Leleux, du chauffage central.

Les offres des cinq entrepreneurs consultés sont résumés ci-dessous :

MM. Béhin et Hug	: 12.330 frs
Dumoutier et C ^{ie}	: 12.680 frs
Petit	: 13.200 frs
Grateau-Billiet	: 14.310 frs
Loquet	: 14.875 frs

Les projets présentés par MM. Béhin et Hug et MM. Dumoutier et Cie sont équivalents quant à la puissance de l'installation. La différence de prix provient surtout de la fourniture des tablettes de radiateurs, celles qui sont proposées par MM. Dumoutier et Cie comportant, en plus d'un dispositif de captage des poussières, un humidificateur destiné à combattre la dessiccation de l'air des locaux.

Cette particularité justifie la différence de prix entre les deux projets.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons : a) d'approuver le marché de gré à gré à passer avec MM. Dumoutier et C^{ie} pour l'installation du chauffage central dans l'annexe du Lycée Fénélon, rue Alexandre Leleux ;

b) de décider que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget supplémentaire de 1932, article 236, pour l'exécution de travaux d'aménagement dans la susdite annexe.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2479

—
Lycée Fénélon—
Internat

MESSIEURS,

En vue de nous procurer les fournitures nécessaires au fonctionnement de l'Internat du Lycée Fénélon, nous avons procédé à un appel d'offres.

Voici les propositions qu'après examen nous vous demandons d'agréer :

a) fourniture de denrées	1 — Viande fraîche : A. Pille ;	dépense approximative : 40.000 frs
b) enlèvement des eaux grasses	2 — Epiceries : Gautier ;	d° : 12.000 frs
	3 — Pain : l'Indépendante ;	d° : 20.000 frs
Marchés	4 — Bière : la Grande Brasserie ;	d° : 7.000 frs
	5 — Blanchissage de linge : G. Desbêtes ;	d° : 7.000 frs

D'autre part, nous avons convenu avec M. Jean Caby, rue de la Gare à Saint-André, qu'il nous paiera un prix de journée de 3 frs 25 pour l'enlèvement des eaux grasses.

Nous vous demandons d'accepter cette proposition qui est la plus élevée parmi celles que nous avons reçues.

Nous vous prions, en outre, de nous autoriser à passer avec les personnes ci-dessus désignées, les marchés nécessaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours des travaux entrepris pour l'agrandissement des Ecoles Turgot-Renan, il a été constaté l'existence, à l'emplacement des futures constructions, de galeries souterraines creusées dans le calcaire.

Il a, par suite, été nécessaire de procéder à une nouvelle étude des fondations.

Les constructions prévues ne sont ni très hautes ni très lourdes ; d'autre part les voûtes taillées dans le calcaire et les massifs qui en constituent les piliers se présentent dans des conditions admissibles de solidité.

Dans ces conditions il n'a pas été envisagé de fonder les murs sur puits ou poteaux traversant les galeries sur toute leur hauteur. Il a seulement été projeté de constituer, au niveau des fondations, des semelles en béton armé formant poutres, pour répartir les charges et prendre appui, autant que possible, sur les piliers des galeries.

Le devis des dépenses supplémentaires s'élève à 100.000 francs.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'approuver ce devis et de décider que les travaux seront confiés à l'entrepreneur du 1^{er} lot, par extension de son adjudication dont le montant passera ainsi de 273.268 francs à 373.268 francs.

Adopté.

M. LE MAIRE. — Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour donner quelques chiffres quant au recrutement des élèves de nos Ecoles primaires.

Le 5 Octobre 1931, nous comptons, dans les écoles primaires élémentaires de filles : six mille quatre cent quatre vingt douze élèves ; dans les écoles primaires élémentaires de garçons : sept mille quinze élèves.

Cette année, au 5 octobre, nous comptons dans les écoles primaires de filles : six mille six cent quatre vingt trois élèves. Dans les écoles primaires de garçons : sept mille deux cent vingt-sept élèves.

N° 2480

—
*Groupe Scolaire
du Faubourg des
Postes*

—
*Agrandissement
et transformation
des Ecoles
Turgot-Renan*

—
1^{er} Lot

—
*Terrassement,
maçonnerie
citernage*

—
*Extension
de l'adjudication*

—
*Recrutement des
élèves dans les
écoles primaires*

—
*Communication
de M. le Maire*

Si j'ajoute à ces chiffres, à la date du 5 Octobre 1932, les cent trente deux élèves inscrits à l'Ecole de plein air, je constate que l'effectif scolaire total dans les écoles primaires atteignait au 5 Octobre de la présente année : quatorze mille quarante-deux élèves soit cinq cent trente-cinq de plus que l'an dernier à pareille date.

Le Conseil Municipal prend acte des déclarations de M. le Maire.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2481

Ecole de plein air
Desiré Verhaeghe

Portique d'entrée

Marché

MESSIEURS,

Nous avons décidé l'installation d'un portique avec inscription, à l'entrée charretière de l'Ecole de plein air Desiré Verhaeghe, en bordure de la rue Armand Carrel.

Six entrepreneurs ont été consultés ; trois propositions indiquées ci-après ont été faites :

Etablissement Jonquez Frères : 10.250 fr. Délai : 5 semaines.

M. Maurice Grégoire : 8.700 fr. Délai : 20 jours.

Entreprise Rateau : 8.500 fr. Délai : 1 mois.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec l'Entreprise Rateau, 281 rue Solférino à Lille, qui a consenti le forfait le plus avantageux pour la Ville.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Ecole de plein air.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2482

Palais
des Beaux-Arts

Paratonnerres

Marché

MESSIEURS,

Les descentes des paratonnerres du Palais des Beaux-Arts se trouvent actuellement dans les quatre angles de la cour intérieure et leur déplacement s'impose par suite de la construction de nouvelles galeries et de l'aménagement d'un grand hall de sculpture. D'autre part, il y a lieu de se préoccuper de la protection des nouveaux bâtiments contre la foudre.

Des propositions ont donc été demandées pour l'exécution de ces différents travaux à quatre maisons spécialistes.

Les deux offres ci-après ont été faites :

MM. Bouchez et Daigremont 9.784 fr. 50
MM. H. Morand et Cie 8.700 fr.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de retenir l'offre la plus avantageuse pour la Ville, soit celle de MM. H. Morand et Cie, 99, boulevard de la Liberté à Lille, et de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec cette maison.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour l'agrandissement du Palais des Beaux-Arts.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Un cahier des charges a été établi afin de procéder à l'adjudication-concours, en un lot, des travaux de marbrerie à exécuter au Palais des Beaux-Arts.

L'adjudication a été prévue sur la base d'un prix total et forfaitaire justifié par un devis détaillé que remettront les concurrents.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'approuver ce cahier des charges.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour l'agrandissement du Palais des Beaux-Arts.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché de gré à gré passé en 1931 avec la Société Grouvelle Arquembourg, 71 rue du Moulin Vert à Paris, pour la conduite du chauffage et de la ventilation du Palais des Beaux-Arts a pris fin le 30 Septembre dernier.

Le mode d'exploitation de cette importante installation étant très satisfaisant, nous avons invité la Société Grouvelle Arquembourg à renouveler son engagement. Cette Société a accepté en ramenant son prix de 39.500 frs à 36.600 francs.

N° 2483

—
*Palais
des Beaux-Arts*

—
*Couverture de la
cour intérieure
et construction
de trois galeries*

—
*11^e Lot
Marbrerie*

—
Adjudication

N° 2484

—
*Palais
des Beaux-Arts*

—
*Chauffage
et ventilation*

—
*Conduite et petit
entretien*

—
Marché

Ce prix comprend la conduite :

a) du chauffage ; b) de la ventilation, toute l'année ; c) de la station de pompage du Palais des Beaux-Arts également toute l'année.

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission d'agréer ces propositions et d'approuver le marché de gré à gré à passer avec la Société Grouvelle Arquembourg.

La dépense sera imputée sur le crédit ouvert au budget sous la rubrique « Chauffage des Bâtiments Communaux et Entretien des Calorifères ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2485
—
Grand Théâtre
—
Chauffage
—
Conduite
et entretien
—
Marché
—

Le marché de gré à gré passé en 1931 avec la Société Anonyme Grouvelle Arquembourg, 71 rue du Moulin Vert à Paris, pour la conduite et l'entretien à forfait de l'installation de chauffage du Grand Théâtre est expiré.

Ce mode d'exploitation du chauffage donnant toute satisfaction depuis 1922, nous avons pensé qu'il serait intéressant de l'utiliser à nouveau pour la saison 1932-33 et, dans ce but, nous avons invité la Société Grouvelle-Arquembourg à envisager le renouvellement de son marché.

Cette Société a fait connaître qu'elle acquiesçait à notre demande en ramenant son prix de 16.500 frs à 15.200 frs, soit : 1^o entretien 6.100 frs au lieu de 6.600 frs ; 2^o conduite : 9.100 frs au lieu de 9.900 frs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, d'approuver le marché de gré à gré à passer dans les conditions ci-dessus rappelées avec la Société Anonyme Grouvelle Arquembourg.

La dépense sera imputée sur le crédit ouvert au budget ordinaire sous la rubrique « Chauffage des Bâtiments Communaux et Entretien des Calorifères. »

Adopté.

Recettes
des Théâtres
Municipaux
—
Communication
de M. le Maire
—

M. LE MAIRE. — Je me dois de vous donner quelques chiffres. Au terme de l'exercice d'octobre, au Théâtre Sébastopol, la recette moyenne par spectacle atteignait, en Octobre 1931 : huit mille six cent quatre vingt-huit francs seize centimes. Elle atteint en octobre cette année : neuf mille deux cent trente-neuf francs soixante-quinze centimes, soit, par spectacle, une augmentation de cinq cent cinquante et un franc cinquante-neuf centimes.

Au Grand Théâtre, en revanche, la moyenne des recettes par spectacle, atteignait l'an dernier, en Octobre : huit mille trois francs quatorze centimes. Elle tombe, en Octobre, cette année à six mille huit cent sept francs trente-quatre centimes, soit, par spectacle, une diminution de mille cent quatre vingt-quinze francs quatre-vingts centimes.

Je sais que, pour une large part, cette diminution des recettes est due à la réduction du prix des places. Je me dois cependant d'informer le Conseil Municipal, et, par l'intermédiaire de la Presse, de porter à la connaissance de la population lilloise qu'au terme de l'exercice qui vient de s'ouvrir nous serons en droit de délibérer en vue de mesures graves à prendre.

Le Conseil Municipal prend acte des déclarations de M. le Maire.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 22 Octobre 1932, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au Maire, Bataille et Peeters, conseillers municipaux, Paul Cochez, directeur des Travaux Municipaux, s'est rendue au Grand Théâtre à l'effet d'examiner et vérifier les travaux exécutés par la Société Otis-Pifre pour le remplacement d'un ascenseur.

La Commission a estimé que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

Nous vous demandons donc de vouloir bien :

a) approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive ; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 40.000 francs, montant de l'adjudication ;

b) décider que cette dépense sera prélevée sur le crédit inscrit dans ce but à l'article 51 du Budget Supplémentaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La cantine scolaire qui était installée n° 8 rue de la Vignette a dû abandonner les locaux qu'elle y occupait par suite de modifications apportées à l'immeuble.

Nous vous soumettons un projet de réinstallation de cette cantine sur le terrain rendu libre, appartenant à la Ville et situé rue Baptiste Monnoyer, anciennement occupé par la Chaufferie du Palais des Beaux-Arts.

N° 2486

Grand Théâtre

Remplacement
d'un ascenseur

Réception
et décompte
définitifs

N° 2487

Construction
d'une Cantine
scolaire, rue
Baptiste
Monnoyer

Le projet comporte la construction et l'aménagement d'une cuisine sur cave à provisions, d'un réfectoire pour 250 enfants, de W. C., urinoirs et lavabos.

La dépense estimative est de 100.000 francs.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous prions a) d'agréer ces propositions b) de voter un crédit spécial de 100.000 francs pour couvrir la dépense.

Nous vous demandons, en outre, de décider qu'en raison de l'urgence les travaux à exécuter soient confiés aux entrepreneurs de l'entretien aux conditions de leur adjudication, exception faite toutefois des ouvrages en béton armé et accessoires divers pour lesquels, à la suite d'un appel d'offres, un marché s'élevant à 10.000 francs environ a été passé avec MM. A. et J. Lecomte, entrepreneurs, 16-18 rue du Plat à Lille, marché que nous soumettons à votre approbation.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 100.000 frs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

*Communication
de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — Les travaux seront achevés fin Décembre. Dès lors, on est en droit de prévoir l'ouverture de cette cantine pour la rentrée des classes au lendemain des vacances du jour de l'An.

Acte est pris des déclarations de M. le Maire.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2488

MESSIEURS,

*Construction d'un
bâtiment en vue
de la création
d'une consultation
d'oto-rhino-laryn-
gologie à l'Hôpital
de la Charité*

Marché

En vue de la création d'une consultation d'oto-rhino-laryngologie, vous avez décidé que la Ville prendra à son compte la construction d'un petit bâtiment à l'Hôpital de la Charité et à cet effet vous avez voté un crédit de 25.000 francs.

Des propositions ont été demandées à quatre maisons faisant l'entreprise générale pour l'exécution à forfait des travaux de terrassement, maçonnerie, carrelage, cimentage, plâtrerie, charpente, menuiserie, quincaillerie, couverture, peinture, vitrerie.

Les offres indiquées ci-après ont été faites :

Etablissements Joncquez frères, forfait : 32.000 fr. Délai : 25 jours.

M. J. Biarez, forfait : 29.000 fr. Délai : 5 semaines.

Etablissements Leroy-Derosiaux, forfait : 28.800 fr. Délai : 8 semaines.

Société P. Rouzé et A. Mouret, forfait : 24.700 fr. Délai : 6 semaines.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec la Société P. Rouzé et A. Mouret, 18 rue de Marquillies à Lille, qui a consenti le forfait le plus avantageux pour la Ville.

En dehors des travaux faisant partie du forfait de l'entreprise, il restera différentes installations à effectuer, notamment pour l'amenée de l'eau et du gaz. Les dépenses correspondantes sont évaluées 5.000 francs approximativement et, pour les couvrir, nous vous demandons de voter un crédit de pareille somme à ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant et à rattacher au crédit de 25.000 francs précédemment voté.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 5.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville a dû remplacer, au cours de l'année 1931, les papiers peints et linoléums ; livrer et réparer du mobilier dans divers bâtiments communaux.

Les travaux, commandés à M. Vicart, entrepreneur, 141 rue Nationale à Lille, se sont élevés à 17.244 frs 07 ; les prix qui figurent au compte de cet entrepreneur ont été débattus et arrêtés avec les services intéressés.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de nous autoriser à passer avec M. Vicart un marché de gré à gré en vue de nous permettre le règlement de ladite somme. La dépense sera imputée sur les articles reportés à cet effet au Budget Supplémentaire de 1932.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'adjudication des travaux d'entretien à exécuter aux propriétés et bâtiments de la Ville, ainsi qu'aux ouvrages d'art dépendant des canaux, des égouts, des jardins et des promenades publiques, a été faite fin 1930 pour une période de quatre ans devant expirer le 31 Décembre 1934.

En raison des circonstances économiques actuelles, il nous a semblé possible d'obtenir des rabais plus avantageux que ceux consentis à la Ville en

N° 2489

—
Tapiserie et ameublement

—
Travaux d'entretien de 1931

—
Marché
—

N° 2490

—
Propriétés et bâtiments de la Ville

—
Travaux d'entretien

—
Adjudication
—

1930. Aussi, avons-nous, par notre arrêté du 28 Septembre 1932 approuvé le même jour par M. le Préfet, résilié l'adjudication au 31 Décembre 1932.

Nous vous demandons aujourd'hui, d'accord avec votre 2^e Commission, d'approuver le cahier des charges établi en vue de la mise en adjudication des travaux d'entretien à exécuter au cours des années 1933 et 1934.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2491

—
Chauffage des
Bâtiments
Communaux

a) Fourniture de
charbon

b) de gros coke

—
Adjudication

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le cahier des charges préparé en vue de l'adjudication, en trois lots, de la fourniture des charbons gras, maigres et du gros coke nécessaires au chauffage des Bâtiments Communaux et de l'Hôtel de Ville, pendant les années 1933 et 1934.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous prions de vouloir bien l'approuver.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2492

—
Dérasement en
régie de la
fortification

—
Location de
matériel roulant

—
Marché

MESSIEURS,

Le matériel roulant et de voie de 0 m. 60 que nous avons acquis par adjudication du 20 Octobre 1931 s'est révélé insuffisant dès le mois de Janvier 1932 par suite de l'exécution intensive des travaux de dérasement en régie de la fortification entre la Porte d'Arras et la Porte de Douai et aux abords de la Porte de Valenciennes.

Nous avons donc dû louer du matériel à un entrepreneur en attendant que soit mis à notre disposition le matériel qui a fait l'objet de l'adjudication du 20 Février 1932.

Par la suite, étant donné l'ouverture d'un nouveau chantier aux abords de la Porte des Postes, nous avons dû conserver et utiliser ce matériel. Nous devons d'ailleurs en prévoir l'utilisation jusqu'au moment où une nouvelle adjudication nous permettra d'obtenir le matériel nécessaire, c'est-à-dire jusque fin Novembre.

Pour nous permettre de payer l'entrepreneur, M. Louis Baudhuin, 19 rue des Montagnards, Lille, la location du matériel qu'il a mis à notre disposition, il est nécessaire de passer avec lui un marché de gré à gré montant à : 17.720 frs et se décomposant comme suit :

35 wagonnets à 55 frs par mois l'un, soit pour 8 mois	15.400	»
4 plaques tournantes à 34 frs par mois l'une, soit pour 8 mois ..	1.168	»
6 saute-rails à 34 frs par mois l'un, soit pour 8 mois	1.152	»
	<hr/>	
Total	Fr. 17.720	»

En conséquence nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, d'approuver le marché de gré à gré que nous vous soumettons, souscrit par M. Baudhuin.

La dépense, soit 17.720 francs, sera imputée sur les crédits ouverts au Budget pour l'exécution en régie des travaux de dérasement de la fortification.

Adopté.

M. LE MAIRE. — Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous faire connaître où en sont nos travaux de démantèlement confiés à des chômeurs travaillant en régie.

*Communication
de M. le Maire*

Nous avons prévu cinq lots. Le premier, Porte d'Arras, est maintenant terminé.

Les travaux du second lot, Porte de Douai, sont sur le point d'être interrompus, faute de place pour décharger les déblais qui sont en excédant sur les remblais. Des terrains de zone ont été acquis pour servir de lieux de décharges. Avant peu, les travaux pourront reprendre normalement.

Au troisième lot, Porte des Postes, les travaux qui se poursuivent dans de bonnes conditions, dureront plusieurs mois.

Au quatrième lot, Porte Saint-André, le dérasement est amorcé. Il ne pourra être largement entrepris qu'au lendemain de l'achèvement du collecteur.

Au cinquième lot, Porte de Valenciennes, les travaux suivent leur cours normal. Ils ne pourront être terminés avant plusieurs mois.

Dans le cadre des crédits votés, de par les économies réalisées, nous pourrons, je l'espère, entreprendre d'autres travaux de dérasement Porte d'Arras, Porte des Postes, Porte de Valenciennes.

Je souligne qu'au plus tard dans les premières semaines de l'année prochaine, sera posé, pour d'autres lots, le problème du démantèlement, dans la mesure où le permettront les crédits et disponibilités en terrains.

Le Conseil Municipal prend acte des déclarations de M. le Maire.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2492¹

—
Aménagement de
la fortification

—
Grands Travaux
de Pavage

—
Marché
—

MESSIEURS,

Pour assurer les transports de matériaux nécessaires à l'approvisionnement des équipes de paveurs occupés dans les chantiers de pavage de la fortification, nous avons procédé à un appel d'offres quant au chargement, transport et déchargement d'environ 3.000 tonnes de pavés et d'environ 2.000 tonnes de sable.

Ont été consultés :

- MM. Henri Novarêze, 75, rue Ferrer à Thumesnil ;
 Lossignol Frère et Sœur, 16, rue Pierre-Legrand, Lille ;
 Louis Baudhuin, à Paillencourt ;
 L. Deperne, 9, boulevard des Ecoles ;
 P. Derisbourg, 17, rue Frémy ;
 E. Deroncq et Cie, 42, rue Basse ;
 E. Descamps, 46, rue de la Baignerie ;
 Desmettre et Brisoux, 39, rue Pasteur ;
 Léon Dorez, 61, rue Meurein ;
 A. Fleurquin, 12, rue des Postes ;
 J. Foret, 29, rue Christophe Colomb ;
 V. Gloner, 1, allée de la Vieille Aventure ;
 Henneguet-Morel et Cie, 13 à 53, rue Delphin-Petit ;
 Liévin de Ceukelaire, 3, rue de Wazemmes ;
 Mahler, 16, rue Princesse ;
 A. Ringeval, 7, rue Kullmann ;
 Schau R. et L. Noé, 22, rue des Vieux Murs ;
 Top et Davalan, 14, rue de la Louvière ;
 R. Treffel et Cie, 57-59, rue de Douai ;
 L. Vandroy, 30, rue Ratisbonne ;
 E. Vangheluwe, rue Emile Rouzé ;
 J. Vanquethem, rue du Quai, 9 à Marcq-en-Barœul ;
 Paul Vion, 21, rue Rabelais à Lille ;
 Béghin, 42, rue Gambetta, Thumesnil ;
 Vve Omer Gyselinck, rue Fémy à Marcq-en-Barœul ;
 Association Charbonnière de Lille-Roubaix-Tourcoing, 91, rue Nationale, Lille ;
 Mory et Cie, 2, rue Victor-Hugo, à Saint-André ;
 Albert Lamarque, 60, rue des Arts, à Lille ;
 Gérard Hequet, 44, rue Bourignon, à Lille ;
 Émile Reboul, 61, rue de la Croix Rouge, à Tourcoing.

Quatre soumissions ont été déposées :

a) « *Assochar* », 91, rue Nationale, prix demandé, pour transport de pavés : 8 francs la tonne ; pour transport de sable : 7,50 la tonne.

b) *Vve Omer Gyselinck*, rue Fémy, à Marcq-en-Barœul : prix demandé pour transport sable et pavés : 7,50 la tonne.

c) *Louis Baudhuin*, à Paillencourt : prix demandé pour transport sable et pavés : 7,50 la tonne.

d) *Albert Lamarque*, 60, rue des Arts, à Lille : prix demandé pour transport sable et pavés : 8,50 la tonne.

Mme *Vve Omer Gyselinck* et M. *Louis Baudhuin*, ayant fait le même prix, il a été procédé à un second appel d'offres entre ces deux concurrents, qui a donné les résultats ci-après :

Mme *Vve Omer Gyselinck* demande 7 fr. 20 la tonne pour le transport des pavés et du sable ;

M. *Louis Baudhuin* demande 7 fr. 30 la tonne.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville étant celle de Mme *Vve Omer Gyselinck*, nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, d'approuver pour valoir marché, la soumission souscrite par Mme *Vve Omer Gyselinck*.

La dépense en résultant, soit 36.000 francs, sera imputée sur les crédits de l'emploi de l'emprunt de 50.000.000 de francs, portés au Budget Supplémentaire de l'exercice 1932 et ayant trait à l'aménagement de diverses parties de fortification dérasée et à l'aménagement des abords de la Foire Commerciale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le matériel roulant et de voie de 0 m. 60 dont nous disposons pour l'exécution en régie des travaux de dérasement de la fortification et qui a été acquis suivant adjudications des 20 Octobre 1931 et 20 Février 1932 est devenu insuffisant par suite de l'augmentation du nombre de lots de dérasement à exécuter.

Pour assurer un travail normal et un rendement satisfaisant, il est nécessaire d'acquérir le matériel suivant :

50 wagonnets de 750 litres ; 10 aiguillages dont 5 avec déviation à gauche, 5 avec déviation à droite ; 500 mètres de voie courbe au rayon de 30 mè-

N° 2493

—
Dérasement
en régie
de la fortification

—
Acquisition de
matériel roulant

tres en éléments de 5 mètres; 6 plaques tournantes oscillantes dites saute-rails.

La dépense s'élèvera à environ 40.000 francs et pourra être imputée sur les crédits ouverts en vue de l'exécution en régie des travaux de dérasement de la fortification.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, de procéder à cette acquisition par voie d'adjudication publique en deux lots, sur la base du cahier des charges que nous vous soumettons.

En outre et étant donné l'urgence, nous vous prions de solliciter de M. le Préfet du Nord la réduction à vingt jours du délai d'affichage.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N^o 2493¹
—
Aménagement
de la fortification
—
Equipages
—
Marché
—

Afin d'assurer la continuation des travaux d'aménagement de la fortification dérasée et de permettre, en outre, l'exécution des formes de chaussées, nous avons procédé à un appel d'offres quant à la mise à la disposition du Service du Démantèlement, des équipages nécessaires.

Ont été consultés :

- MM. Henri Novarèze, 75, rue Ferrer à Thumesnil ;
Lossignol frère et sœur, 16, rue Pierre-Légrand, à Lille ;
Louis Baudhuin, à Paillencourt ;
L. Deperne, 9, boulevard des Ecoles ;
P. Derisbourg, 17, rue Frémy ;
E. Deroncq et Cie, 42, rue Basse ;
E. Descamps, 46, rue de la Baignerie ;
Desmettre et Brisoux, 39, rue Pasteur ;
Léon Dorez, 61, rue Meurein ;
A. Fleurquin, 12, rue des Postes ;
G. Foret, 29, rue Christophe-Colomb ;
V. Gloner, 1, allée de la Vieille Aventure ;
Henneguet-Morel et Cie, 13 à 53, rue Delphin Petit ;
Liévin de Ceukeleire, 3, rue de Wazemmes ;
Mahler, 16, rue Princesse ;
A. Ringeval, 7, rue Kuhlmann ;
R. Schau et L. Noé, 22, rue des Vieux Murs ;
Top et Davalan, 14, rue de la Louvière ;
R. Treffel et Cie, 57-59, rue de Douai ;
L. Vandroy, 30, rue Ratisbonne ;

E. Vangheluwe, rue Emile Rouzé ;
J. Vanquethem, rue du Quai, 9, Marcq-en-Barœul ;
Paul Vion, 21, rue Rabelais, à Lille ;
Béghin, 42, rue Gambetta, à Thumesnil ;
Vve Omer Gyselinck, rue Fémy, à Marcq-en-Barœul ;
Association Charbonnière de Lille-Roubaix-Tourcoing, 91, rue
Nationale, à Lille ;
Mory et Cie, 2, rue Victor Hugo, à Saint-André ;
Albert Lamarque, 60, rue des Arts, à Lille ;
Gérard Héquet, 44, rue Bourignon, à Lille ;
Emile Reboul, 61, rue de la Croix-Rouge, à Tourcoing.

Cinq soumissions ont été déposées :

- a) *M. Béghin*, 42, rue Gambetta, à Thumesnil : prix demandé par équipage et par jour : 84 fr. 50.
- b) *Vve Omer Gyselinck*, rue Fémy, à Marcq-en-Barœul : prix demandé par équipage et par jour : 75 francs.
- c) *Lossignol Frère et Sœur*, 16, rue Pierre-Légrand, à Lille : prix demandé par équipage et par jour : 75 francs.
- d) *Louis Baudhuin*, à Paillencourt : prix demandé par équipage et par jour : 73 fr. 40.
- e) *Henneguet, Morel et Cie*, 13 à 53, rue Delphin Petit : prix demandé par équipage et par jour : 68 fr. 50.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville étant celle de MM. Henneguet, Morel et Cie, nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commsision, d'approuver pour valoir marché la soumission qu'ils ont souscrite.

La dépense, dont le montant n'excédera pas, selon nos prévisions, 45.000 francs pour cette année, sera imputée sur les crédits de l'emploi de l'emprunt de 50.000.000 de francs, portés au Budget Supplémentaire de l'exercice 1932 et ayant trait à l'aménagement de diverses parties de la fortification dérasée et à l'aménagement des abords de la Foire Commerciale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les bornes de signalisation de refuges placées à différents endroits de notre Ville ayant donné des résultats satisfaisants, nous avons jugé utile de multiplier ces installations.

Les « Anciens Etablissements Saunier, Duval et Frisquet S. A. », dont le siège est à Paris, 99, avenue de la République, se sont engagés à livrer à la

N° 2494

Fourniture de
bornes
de signalisation
de refuges

Marché

Ville, moyennant le prix de 1.525 francs chacune, 10 bornes n° 30.822, semblables à celles qu'ils nous ont déjà fournies.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons : a) de nous autoriser à passer le marché nécessaire ; b) de décider que la dépense s'élevant à 15.250 francs sera prélevée sur l'article 23 du Budget Extraordinaire : Voie publique, Travaux de signalisation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2495

—
Pavage

—
Fourniture
de sable

—
Adjudication

MESSIEURS,

Afin d'assurer la continuité des travaux de pavage, il sera nécessaire de procéder prochainement à l'achat de 4.000 m³ de sable.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, de décider la mise en adjudication de cette fourniture, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges que nous vous soumettons.

La dépense, soit 160.000 francs environ, sera répartie sur les crédits du Budget affectés à la construction, à l'entretien et à la réfection des diverses parties de la voie publique, ainsi qu'au Service des Eaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2496

—
Marchés
en plein air

—
Pavage

—
Adjudication

MESSIEURS,

La remise en état des marchés en plein air des places du Concert, Madeleine Caulier et de la Nouvelle Aventure s'impose d'urgence.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous soumettons un projet de cahier des charges pour la mise en adjudication de ces travaux qui seront exécutés avec des pavés entreposés dans les magasins de la Ville.

La dépense, soit 133.000 francs, sera prélevée sur le crédit de 146.000 francs ouvert à l'article 220 du Budget Supplémentaire de l'exercice 1932 pour le Pavage des Emplacements des marchés en plein air.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Service Vicinal propose de classer dans le réseau des Chemins de Grande Communication les parties des Routes Départementales n° 14 — rues de Roubaix et du Faubourg de Roubaix — et n° 27 — boulevard Charles Delesalle, chaussée latérale et pistes — qui n'ont pas été classées dans le réseau des Routes Nationales.

Ce classement est proposé en application de la décision du Conseil Général du 24 Avril 1931 qui a prononcé, en principe, le classement des Routes Départementales et des chemins d'intérêt commun dans le réseau des chemins de grande communication.

Du fait du dit classement la Ville aura à payer annuellement un contingent total de 10.598 francs comme part contributive dans l'entretien de ces nouveaux chemins de grande communication, contingent déterminé en appliquant aux dépenses annuelles d'entretien le coefficient 0,054, qui représente le degré d'intérêt de la Ville de Lille dans les dépenses relatives aux chemins de grande communication. Vous avez accepté ce coefficient au cours de votre séance du 21 Juillet 1931.

Etant donné que les contingents rentrent dans la catégorie des dépenses obligatoires qui peuvent être imposées d'office aux communes, nous vous proposons de donner un avis favorable au classement proposé et d'accepter le contingent de 10.598 francs que la Ville devra verser annuellement pour l'entretien des Routes Départementales n° 14 et 27 classées dans le nouveau réseau des chemins de grande communication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Service Vicinal propose de classer dans le réseau des chemins de grande communication la rue Hégel, depuis le Pont de Canteleu jusqu'au Pont levis de la Planche à Quesnoy.

La rue Hégel fait actuellement partie du réseau des chemins vicinaux ordinaires. C'est dire que toutes les dépenses d'entretien et de restauration incombent entièrement à la Ville.

N° 2497

—
*Projet
de classement
des Routes
Départementales
n° 14 et 27 dans
le réseau des
Chemins de
Grande
Communication*

—
Avis
—

N° 2498

—
*Projet
de classement
de la rue Hégel
dans le réseau
des Chemins de
Grande
Communication*

—
Avis
—

Du fait de son classement dans la catégorie des chemins de grande communication, la Ville ne participera plus dans ces dépenses que par voie de contingent et en appliquant le degré d'intérêt de 0,054 que vous avez accepté dans votre séance du 21 Juillet 1931. Le contingent annuel de la Ville ressortira à 525 francs.

Cette solution étant avantageuse pour la Ville, nous vous proposons de l'accepter.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2499
—
Canaux et égouts
—
Curage
—
Cahier
des charges
—

Le marché passé avec MM. Delefosse et Dufflot en vue du curage des Egouts et canaux arrivant à expiration le 31 Décembre prochain, il y a lieu de procéder dès maintenant à une nouvelle adjudication.

Un cahier des charges et un bordereau des prix ont été établis à cet effet.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, de décider la mise en adjudication de ces travaux, pour une durée de deux années à compter du 1^{er} Janvier 1933,* sur la base des documents que nous soumettons à votre approbation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2500
—
Construction
d'égouts :
—
1° rue du Pont-
Neuf
—
2° rue des
Bateliers
prolongée
—
Décompte définitif
des travaux
—

Le projet de construction d'égouts rue du Pont Neuf et rue des Bateliers prolongée dont les travaux ont été confiés à M. Jean Caroni, entrepreneur, en vertu de l'adjudication du 23 Janvier 1932, approuvée le 1^{er} Février suivant par M. le Préfet du Nord, s'élevait à 85.737 francs.

Les travaux sont terminés et ont été reçus provisoirement.

D'après le décompte général et définitif, le montant total des dépenses atteint 70.945 fr. 59.

Il en résulte une diminution sur les prévisions de 14.791 fr. 41.

D'accord avec votre 2^e Commission nous vous demandons d'approuver le décompte définitif précité.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 18 Juin 1932, vous avez approuvé le projet de construction du collecteur du Becquerel, entre la limite de Mons et la rue Etienne Dolet, en vue d'empêcher les inondations périodiques des rues Cabanis, de la Phalecque et autres, projet actuellement soumis à l'approbation préfectorale.

Le collecteur qui fait l'objet du présent rapport est en quelque sorte la continuation du premier, puisqu'il partira du Canal actuel du Becquerel pour aboutir au collecteur Est, dans l'ancienne fortification, après avoir emprunté les rues Christophe Colomb, Eugène Jacquet et du Faubourg de Roubaix. Il passera sous les voies ferrées de la gare projetée.

Les travaux sont prévus au programme modifié soumis à l'approbation préfectorale. Ils seront mis en adjudication dans la forme ordinaire.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons d'approuver ce projet et de décider que la dépense sera prélevée sur les crédits d'emploi de l'emprunt de cinquante millions inscrits sous la rubrique : Construction de collecteurs et d'égouts.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un projet ayant pour objet la construction d'un égout, rues de Philadelphie, Gosselin et Necker, en vue d'empêcher notamment les inondations dans la cité Bacquet, située entre les rues de Lannoy et de Philadelphie.

Ce projet est compris dans le programme des travaux soumis à l'agrément de M. le Préfet. Nous vous demandons de vouloir bien l'approuver et décider que les travaux feront l'objet d'une adjudication dans la forme accoutumée.

La dépense sera prélevée sur les crédits d'emploi de l'emprunt de cinquante millions ouverts sous la rubrique : Construction d'égouts.

Adopté.

N° 2501

—
Construction du collecteur de Fives St-Maurice, par les rues Christophe Colomb, Eugène Jacquet et du Faubourg de Roubaix, jusqu'au collecteur Est
—

N° 2502

—
Construction d'un égout rues de Philadelphie, Gosselin et Necker, entre la limite d'Hellemmes et et le collecteur du Becquerel, rue Cabanis
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2503

Construction d'un collecteur entre la rue de Valenciennes et le boulevard Louis XIV, par les rues Jean Jaurès, de Maubeuge et le boulevard des Ecoles — côté gare Saint-Sauveur

MESSIEURS,

A diverses reprises, des réclamations se sont produites au sujet d'inondations de caves dans les rues de Douai, d'Arras et diverses rues adjacentes.

Un projet a été établi en vue de remédier à cet état de choses par la construction d'un collecteur faisant suite à celui de la rue Jean Jaurès qui vient d'être terminé et empruntant la rue de Maubeuge et le boulevard des Ecoles, côté gare Saint-Sauveur, jusqu'au collecteur du boulevard Louis XIV.

L'ouvrage projeté recueillera une partie des eaux qui s'écoulent actuellement dans l'égout de la rue de Douai. Ainsi sera allégé d'autant cet égout et, par suite, le collecteur existant du boulevard des Ecoles qui lors des grosses averses se révèle insuffisant.

Les travaux à entreprendre sont inclus dans le programme modifié des égouts et collecteurs soumis à l'approbation préfectorale. Ils feront l'objet d'une adjudication dans les formes ordinaires.

D'accord avec votre 2^e Commission nous vous prions d'agréer le projet que nous vous soumettons.

La dépense sera prélevée sur les crédits d'emplois de l'emprunt de cinquante millions inscrits pour la construction de collecteurs et d'égouts.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2504

Egout rue Baptiste Monnoyer
Réception définitive

MESSIEURS,

Par délibération du 6 Décembre 1931, approuvée le 19 Décembre 1931 par M. le Préfet du Nord, vous avez donné votre agrément au décompte définitif des travaux exécutés par la Société des Anciens Etablissements Briard, pour la construction d'un égout rue Baptiste Monnoyer.

Les travaux, qui sont en bon état, ont fait l'objet d'une réception définitive, le 15 septembre 1932, par une commission composée de MM. Lévy, adjoint au Maire ; Bataille et Vautrin, conseillers municipaux ; Cochez, directeur des Travaux Municipaux ; Philippeau, Ingénieur Conseil de la Ville.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de bien vouloir homologuer le procès-verbal de cette réception définitive.

D'autre part, étant donné qu'il ne reste disponible, sur le crédit ouvert pour ces travaux à l'article 91 du Budget Supplémentaire, qu'une somme de 2.400 frs, alors que la retenue de garantie à payer à l'entrepreneur s'élève à 2.517 frs 96, nous vous proposons de décider le règlement de la différence, soit 117 frs 96, sur l'article inscrit au Budget Supplémentaire sous le numéro 85.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le cahier des charges de l'exploitation des Théâtres Municipaux stipule, en son article 50, que la Ville assurera le paiement des masses, musiciens, danseuses, choristes, machinistes, employés et ouvriers.

Afin de parer à toute éventualité nous vous proposons de décider, comme l'an dernier, que, par dérogation aux dispositions de l'article précité du cahier des charges, la Ville acquittera directement, lorsque l'état de la caisse du Directeur ne lui permettra pas de le faire et suivant les besoins dûment justifiés, les différentes dépenses d'exploitation des théâtres pendant la saison 1932-1933, en ce qui concerne notamment les artistes, les éditeurs, le costumier, l'impression, l'affichage, la patente, etc.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 1932 et 1933, sous le titre « Théâtres ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En accord avec votre 4^e Commission, nous vous soumettons le projet de cahier des charges établi par nos services en vue de l'adjudication de l'entreprise des fournitures électriques nécessaires aux Théâtres Municipaux pendant l'année 1933.

La dépense, évaluée à la somme approximative de vingt cinq mille francs, sera prélevée sur le crédit « Théâtres - Décors et Accessoires ».

Adopté.

N° 2505

Théâtres
Municipaux

Dépenses de
l'exploitation

Prise en charge
par la Ville

N° 2506

Théâtres
Municipaux

Fourniture des
lampes
électriques
nécessaires aux
décors.

Cahier des
charges

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2507

Agrandissement
de l'Ecole
Pratique de
Jeunes Filles
Valentine Labbé

Achat
d'immeuble
rue de
Thionville, 9

MESSIEURS,

L'immeuble sis à Lille, rue de Thionville 11, dans lequel est installée l'Ecole Pratique de Jeunes Filles Valentine Labbé devient trop exigü et la question du transfert des cours dans un local plus spacieux se pose depuis plusieurs années. C'est pourquoi vous avez décidé, le 27 Février 1931, lors du vote du Programme des Grands Travaux, que l'Ecole Pratique de Jeunes Filles serait transférée dans les locaux actuels du Lycée de Jeunes Filles, lorsque seraient achevés les travaux de construction d'un nouveau Lycée Fénélon.

Or, au cours de votre réunion du 18 Juin 1932, vous avez décidé que les locaux actuels du Lycée de Jeunes Filles seraient, les travaux du nouveau Lycée achevés, mis à la disposition du Lycée de Garçons dont les effectifs augmentent sans cesse.

Cette décision nous a mis dans l'obligation de rechercher une nouvelle solution au problème de l'agrandissement de l'Ecole Pratique Valentine Labbé, agrandissement qu'on aurait dû réaliser sur l'emplacement actuellement occupé par elle, si une autre solution, de beaucoup préférable à la précédente, ne venait de nous être offerte.

L'immeuble voisin, portant le n° 9, repris au cadastre Section A n° 105 pour une superficie de 994 mètres carrés, étant mis en vente, nous sommes entré en pourparlers avec M^e Meurillon, notaire à Comines. Après discussion, nous avons pu obtenir de M. et Mme Coppin Vandewynckèle, propriétaires, une promesse de vente de cet immeuble moyennant notamment un prix de 385.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au plus tard au 1^{er} Décembre 1932. La Ville paiera aux vendeurs, à compter de cette date jusqu'au jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 5 % l'an. Toutefois, si la Ville prenait effectivement possession avant le 1^{er} Décembre 1932, l'entrée en jouissance aurait lieu à compter de cette prise de possession réelle, date à laquelle commencerait alors le service des intérêts.

La vente sera réalisée par devant M^e Meurillon, notaire à Comines. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge ainsi que les honoraires de négociation dus à M^e Meurillon et calculés au taux de 2 % sur le prix de vente.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Plan,
a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons,

- b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire,
- c) de décider, en vue du paiement du prix d'acquisition, des frais et intérêts, l'ouverture d'un crédit de 420.000 frs à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice en cours.

Nous vous prions, en outre, en raison de l'affectation toute spéciale de cet immeuble :

a) de solliciter de l'autorité supérieure la déclaration d'utilité publique de cette opération immobilière ;

b) de demander au Sous-Secrétariat de l'Enseignement Technique, une subvention égale à 50 % du montant total de la dépense.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 420.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Depuis 1908, les enfants qui fréquentent nos écoles primaires supérieures et dont les parents ne sont pas domiciliés à Lille acquittent un droit spécial de cinquante francs par an.

Dans le but de faciliter aux enfants des communes voisines les études primaires supérieures, l'Administration Municipale a émis l'avis que la rétribution scolaire exigée de ces derniers pouvait être supprimée.

Nous vous proposons de vouloir bien vous ranger à cet avis, étant entendu que, dans la limite des places disponibles aux dites écoles, un droit de priorité sera réservé aux enfants de notre ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La population scolaire du Faubourg des Postes augmente sans cesse :

L'école Turgot compte 703 garçons pour 12 classes, soit une moyenne de 58 élèves par classe ; l'école Renan : 583 filles réparties en 10 classes, soit aussi une moyenne de 58 élèves par classe.

Cette situation ira s'aggravant au fur et à mesure de l'occupation des habitations à bon marché construites par l'Office public municipal.

N° 2508

—
Ecoles primaires
supérieures

—
Rétribution
scolaire due par
les élèves
étrangers

—
Suppression
—

N° 2509

—
Ecoles Turgot
et Renan,
rue du Faubourg
des Postes

—
Création
de classes
—

La création de deux postes d'adjoint dans chacune de ces écoles s'avère indispensable.

Nous vous prions dès lors :

- 1° - d'accepter les créations proposées ;
- 2° - de prendre l'engagement de supporter les dépenses mises à la charge de la Ville par l'article 4 de la loi du 19 Juillet 1889 — indemnité de logement, entretien des bâtiments, chauffage, etc.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2509¹

—
Création d'un
groupe scolaire
au Faubourg des
Postes
—

MESSIEURS,

Au cours de votre réunion du 27 Février 1931, vous avez décidé la construction d'un nouveau groupe scolaire au Faubourg des Postes.

Ce groupe comportera :

Une école primaire élémentaire de huit classes pour garçons, une école primaire élémentaire de huit classes pour filles.

Sur ce nombre, dix classes fonctionnent provisoirement : cinq à l'annexe de l'école de garçons, cinq à l'annexe de l'école de filles, place Edith Cavell.

Nous vous prions de demander ces créations et de prendre l'engagement de supporter les dépenses relatives :

- 1° - au logement des maîtres, ou à l'indemnité représentative ;
- 2° - au chauffage, à l'éclairage et à l'entretien de propreté des locaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2510

—
Ecoles primaires
élémentaires
—
Cours supérieurs
—
Création de
quatre classes
—

MESSIEURS,

Le nombre des élèves inscrits, cette année, dès la rentrée des classes, dans les cours supérieurs de notre Ville, dépasse toute prévision ; l'école de Jussieu, square Dutilleul, en compte 211 ; l'école Sophie Germain, boulevard de la Liberté, en reçoit 172.

L'afflux de la population scolaire dans ces cours rend absolument nécessaire la création de deux nouvelles classes dans chacune des écoles précitées.

Nous vous prions d'accepter les créations proposées et de prendre l'engagement de supporter les dépenses mises à la charge de la Ville par l'article 4 de la loi du 19 Juillet 1889 — indemnité de logement, entretien des bâtiments, etc.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'an dernier, à pareille époque, fonctionnaient, dans notre Ville, quatre cours supérieurs : deux à l'école de garçons de Jussieu, square Dutilleul, deux à l'école de filles Sophie Germain, boulevard de la Liberté.

Ils comptaient :

- a) à Jussieu : 90 élèves.
- b) à Sophie Germain : 76 élèves.

Cette année, l'effectif des inscrits s'élève, dès la rentrée des classes, à 211 élèves pour l'école de Jussieu, à 172 pour l'école Sophie Germain.

Pour permettre l'installation et le fonctionnement de ces nouvelles classes dans chacune des écoles précitées, nous vous prions de vouloir bien voter un crédit supplémentaire de 30.000 frs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice en cours et à rattacher à l'article 157 du Budget Ordinaire « Fournitures scolaires aux enfants des écoles ».

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 30.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de votre réunion du 27 Février 1934, vous avez décidé la construction d'un nouveau groupe scolaire au Faubourg d'Arras.

Ce groupe comportera :

une école primaire élémentaire de neuf classes pour garçons, une école primaire élémentaire de huit classes pour filles.

Nous vous prions de demander ces créations et de prendre l'engagement de supporter les dépenses relatives :

- 1° - au logement des maîtres, ou à l'indemnité représentative ;
- 2° - au chauffage, à l'éclairage et à l'entretien de propreté des locaux.

Adopté

N° 2511

Ecoles primaires
élémentaires

Cours supérieurs

Fonctionnement
de quatre
nouvelles classes

Crédit
supplémentaire

N° 2511¹

Création d'un
groupe scolaire
au Faubourg
d'Arras

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2512

*Personnel
enseignant**Indemnités
de départ*

MESSIEURS,

Conformément à votre délibération du 10 mars 1930, nous vous proposons d'allouer aux membres du Personnel enseignant, ci-dessous désignés, admis à faire valoir leurs droits à la retraite, les indemnités suivantes, à prélever sur l'article 164 du Budget ordinaire de 1932 :

M. Delval, Directeur d'école, 21 années de service à Lille	1.050 frs
Mme Lecouffe, Directrice d'école, 29 années de service à Lille ...	1.450 frs
Mme Bastien, Institutrice adjointe, 26 années de service à Lille ..	1.300 frs
M. Delaby, Directeur d'école, 20 années de service à Lille	1.000 frs
Mme Descamps, Directrice d'école, 18 années de service à Lille ..	900 frs
M. Allain, Instituteur d'école, 31 années de service à Lille	1.550 frs
M. Bonnet, Directeur d'école, 34 années de service à Lille	1.700 frs
Mme Crespel, Institutrice adjointe, 29 années de service à Lille ..	1.450 frs
M. Herlin, Instituteur adjoint, 31 années de service à Lille	1.550 frs
Mme Fiévet, Directrice d'école, 10 ans de service à Lille	500 frs
Mlle Fockeu, Institutrice adjointe, 38 ans de service à Lille	1.900 frs

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2513

*Institution des
Sourdes-Muettes
et Aveugles
de la rue Royale**Bourse
Denise Aurgel*

MESSIEURS,

Nous vous prions de vouloir bien accorder à la jeune Denise Aurgel, dont les parents habitent 56, rue Bourjemois, une bourse de 1.200 frs représentant les frais de demi-pension à l'Institution des Sourdes-Muettes et Aveugles de la rue Royale.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2514

*Ecoles de l'Etat
Avis sur bourses*

MESSIEURS,

En conformité des lois des 11 Août 1850 et 15 Avril 1873, des certificats d'insuffisance de fortune sont réclamés à l'appui de demandes de bourses formées par ceux de nos concitoyens ci-après désignés.

I. — Ecole Polytechnique

Mme Veuve Schaepelynck, née Antoinette Coubronne. — Domiciliée en

notre Ville, 17 rue Thionville. Est propriétaire de l'immeuble qu'elle occupe à cette adresse.

Mère de cinq enfants — Stéphane, 24 ans ; Gérard, le candidat, 19 ans ; Loïc, 12 ans ; Marie-Josèphe, 11 ans ; et Xavier, 9 ans — Mme Schaepelynck accuse un revenu de 32.800 frs.

Mme Veuve Dupont, née Léontine Ricard. — Mère du candidat, Pierre-Henri Dupont, 19 ans, Mme Dupont habite en notre ville, 4, rue de Courtrai. Veuve de guerre, elle accuse un revenu annuel de 5.880 frs.

II. — Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr

M. Pierre Colas-Baudelaire, né à Lille, le 10 Septembre 1910.

Orphelin de père et mère, ne possède aucune fortune personnelle. Depuis 1925, se trouve à la charge de son oncle et tuteur, M. Yvon Colas, sous-chef de bureau retraité de la Préfecture du Nord, domicilié en notre Ville, 18 rue Charles de Muysaert.

III. — Ecole Principale du Service de Santé de la Marine à Bordeaux

Mme Veuve Roger, née Gabrielle Veryelst. — Veuve de guerre, Mme Veuve Roger accuse un revenu annuel de 26.400 frs.

Mère du candidat, Jean-Charles Roger, 21 ans, elle est domiciliée en notre ville, 42, rue de la Chaude Rivière.

Nous vous demandons de certifier ces faits.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous prions, d'accord avec votre 4^e Commission, de vouloir bien accorder :

1° au jeune Marcel Foulon, orphelin de père et mère, dont l'aïeul et tuteur habite 6 rue de Bône ;

2° au jeune Robert Leroy, dont les parents habitent 18, rue Louis Christiaens ;

une bourse de 1.200 frs représentant les frais de demi-pension à l'Institut des Sourds-Muets et Aveugles de Ronchin.

Adopté.

N° 2515

Institut
des Sourds-Muets
et Aveugles
de Ronchin

Bourses :

I. Marcel Foulon
II. Robert Leroy

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2516

Institut
des Sourds-Muets
et Aveugles
de Ronchin

Bourse
Auguste Sarrazin

MESSIEURS,

M. le Maire de Loos nous fait connaître que son Administration a été saisie d'une demande de bourse pour l'Institut des Sourds-Muets et Aveugles de Ronchin, formulée par la famille Libre-Poorteman, habitant 10, Parc Lonchamp à Loos, en faveur du jeune Auguste Sarrazin, fils d'un premier lit de l'épouse.

Cette famille n'habitait Loos que depuis le 1^{er} Avril 1932 — elle a habité Lille plus de vingt ans avant d'aller se fixer à Loos — l'Administration Municipale de cette commune demande si la Ville de Lille ne pourrait prendre à sa charge les frais de demi-pension jusqu'au 31 Mars 1933, le Conseil Municipal de Loos s'engageant à inscrire à son budget la demi-bourse d'entretien de cet infirme, à la date du 1^{er} Avril 1933, c'est-à-dire dès que la famille Libre-Poorteman aura atteint une année de résidence à Loos.

D'accord avec votre 4^e Commission, nous vous prions de donner votre agrément à cette demande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le compte d'administration des Hospices de Lille pour l'année 1931 s'établit comme suit :

N° 2517
Hospices
Comptes :
a) d'administra-
tion ;
b) de gestion
Exercice 1931

Recettes	Fr.	31.445.218 37
Dépenses	Fr.	26.125.643 20
Excédent de recettes	Fr.	5.319.575 17

Un premier examen de ce document nous amène à enregistrer, par rapport à l'exercice précédent, un fléchissement des recettes de 323.430 fr. 22 et une augmentation des dépenses de 479.911 fr. 01 soit en définitive une différence de 803.341 fr. 23 égale à la diminution de l'exédent entre les comptes de 1930 et 1931 : 6.122.916 fr. 40 — 5.319.575 fr. 17 = 803.341 fr. 25.

Cette différence porte en majeure partie sur les opérations du Budget Ordinaire ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

	1930	»	1931	en plus
Recettes ordinaires.....	13.420.060	»	13.479.397 81	59.337 81
Dépenses ordinaires	20.435.190 60	»	21.242.177 79	806.987 19
	<u>7.015.130 60</u>		<u>7.762.779 98</u>	
	747.649 38		747.649 38	

Cette forte progression des dépenses ordinaires est de nature à retenir notre attention parce qu'elle intéresse les finances municipales, les dispositions de la loi du 14 Juillet 1905 mettant à notre charge le déficit de ces opérations. Nous ne manquerons de nous en préoccuper en temps opportun.

**

Par ailleurs, le dépouillement du compte de l'exercice 1931 en vue de la fixation de ce déficit fait ressortir les chiffres ci-après :

RECETTES

Recettes ordinaires	13.479.397 81
Recettes d'ordre	5.622.747 19
Recettes supplémentaires à caractère ordinaire y compris la subvention communale de 184.784 fr. 01 pour l'exercice 1930	836.057 16
	<u>19.938.202 16</u>
Recettes extraordinaires	5.255.943 68
Autres recettes supplémentaires	128.156 13
Excédent de l'exercice 1930	6.122.916 40
	<u>31.445.218 37</u>

DEPENSES

Dépenses ordinaires	15.619.430 60
Dépenses d'ordre	5.622.747 19
Dépenses supplémentaires à caractère ordinaire	339.571 12
	<u>21.581.748 91</u>
Dépenses extraordinaires	3.549.930 13
Autres dépenses supplémentaires	993.964 16
	<u>26.125.643 20</u>
Excédent de recettes	5.319.575 17

La sélection faite, d'accord entre le service des Finances de la Ville et le Secrétariat Général des Hospices, a permis de fixer l'excédent des dépenses ordinaires sur les recettes de même nature conformément au décompte ci-après :

Recettes ordinaires	13.479.397 81
Recettes supplémentaires à caractère ordinaire	651.273 15
<hr/>	
Total des recettes, moins la subvention communale de 1930 et les recettes d'ordre	14.130.670 96
Dépenses ordinaires	15.619.430 60
Dépenses supplémentaires à caractère ordinaire	339.571 12
<hr/>	
	15.959.001 72
Excédent de Dépenses	1.828.330 76

C'est à ce chiffre que se fixerait la subvention à verser par la Ville à l'Administration des Hospices si les conditions de la rentrée normale des produits de l'exercice 1931 avaient pu être observées. Or il n'en a pas été ainsi en ce qui concerne les frais de séjour dans les hôpitaux. En effet, de par l'application de la loi des assurances sociales des retards importants motivés par les tractations, recherches des affiliations, contestations, etc., ont été apportés à l'établissement des titres de recette contre les Caisses Primaires, lesquelles, nous signale-t-on, sont débitrices de sommes assez élevées.

Les sommes restant à recouvrer sur titres émis en 1931 se montent d'autre part, en ce qui concerne les recettes ordinaires à 387.538 frs 17 dont une grosse part intéresse les frais de séjour.

Il convient, en conséquence, de différer jusqu'à l'examen du Budget Supplémentaire des Hospices pour l'exercice 1932 la recherche du déficit exact devant rester à notre charge. Les exercices 1931 et 1932 se trouveront nécessairement bloqués. Nous pourrions cependant par les indications qu'il nous sera donné d'obtenir, attribuer aux Hospices une subvention conditionnelle et provisoire permettant d'assurer la marche de leurs services.

Sous ces réserves, nous vous prions, en accord avec votre 3^e Commission, de vouloir bien donner un avis favorable à l'approbation du compte administratif de l'exercice 1931 qui nous est présenté, de même qu'à l'adoption du compte de gestion du Receveur de l'Etablissement pour ledit exercice, dont les résultats ont été reconnus identiques à ceux du compte administratif.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans sa séance du 23 Juillet 1932, la Commission Administrative des Hospices a décidé d'aliéner par voie d'adjudication publique, sur la mise à prix de 105.910 fr. les immeubles sis à Lille, rue d'Arras 150 et 154 et rue Armand Barbès 7 à 13, repris au cadastre sous les numéros 1239 à 1241 et 1260 à 1263 de la section J, d'une superficie totale de 529 m² 55 dm².

D'accord avec votre 3^e Commission et votre Commission du Plan, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de la délibération prise à ce propos par la Commission Administrative des Hospices.

Adopté.

N° 2518

—
Hospices

—
Aliénation
d'immeubles, rue
d'Arras 150 à 154
et rue Armand
Barbès 7 à 13

—
Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le relevé à bout de la chaussée pavée rues de Bouvines et Saint-Gabriel étant terminé, nous avons fait connaître à la Compagnie des Tramways de Lille et à la Société « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » le montant de leur participation aux dits travaux.

Cette participation, établie d'accord avec le Service des Ponts et Chaussées qui a exécuté les travaux, a été calculée conformément à l'article 5 de la Convention du 20 Août 1926, réglant les conditions d'exploitation des Tramways de Lille. Elle représente 10 % du montant des travaux effectués dans la zone dont l'entretien incombe aux Compagnies de Tramways :

N° 2519

—
Relevé à bout de
la chaussée pavée
rues de Bouvines
et Saint-Gabriel

—
Participations de
la Compagnie des
Tramways de
Lille
et de la Société
« L'Electrique
Lille-Roubaix-
Tourcoing »

A. - Compagnie des Tramways de Lille

1° Partie comprise entre la rue Guillaume Werniers et la place Madeleine Caulier :

$$\begin{array}{r} 894 \text{ m}^2 \text{ 38} \qquad \qquad \qquad 110 \\ \hline = 447 \text{ m}^2 \text{ 19} \times \frac{110}{10} = \dots\dots\dots 4.919 \text{ 09} \end{array}$$

2° Partie comprise entre la place Madeleine Caulier et la rue du Faubourg de Roubaix :

$$\begin{array}{r} 1831 \text{ m}^2 \text{ 96} \times \frac{110}{10} = \dots\dots\dots 20.151 \text{ 56} \end{array}$$

Total..... 25.070 65

B. - Société « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing »

1° Partie comprise entre la Douane de Fives et la rue
Guillaume Werniers :

$$656 \text{ m}^2 25 \times \frac{110}{10} = \dots\dots\dots 7.218 75$$

2° Partie comprise entre la rue Guillaume Werniers et
la place Madeleine Caulier :

$$894 \text{ m}^2 38 \times \frac{110}{2} = 447 \text{ m}^2 19 \times \frac{110}{10} = \dots\dots\dots 4.919 09$$

Total..... 12.137 84

Soit : total des participations : 37.208 francs 49.

D'accord avec votre 2° Commission, nous vous proposons d'admettre
cette double participation, soit 37.208 frs 49, en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Recette Municipale a reçu en numéraire, du Crédit National, les
sommes ci-après, sur titres de créance de dommages de guerre, série I.R. :

N° 2520
—
Dommages
de guerre
—
Sommes touchées
sur titres
de créance
—
Admission
en recette
—

Numéros des titres	ETABLISSEMENTS	Sommes	Observations
1.689.243	Eglise Saint-Vincent-de-Paul Tuyaux des orgues	13.000 »	Solde
1.689.267	Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul Tuyaux des orgues	7.400 »	Solde
	Total	20.400 »	

Nous vous prions, d'accord avec votre 3° Commission, de vouloir bien
admettre ces sommes en recette et de décider qu'elles seront encaissées sous
l'article 43 des Recettes supplémentaires de l'exercice 1932 « Dommages
de guerre — Indemnités à recevoir en remboursement d'avances faites sur
les services budgétaires ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Recette Municipale a reçu en numéraire, du Crédit National, les sommes ci-après, sur titres de créance de dommages de guerre :

N ^{os} des titres	ETABLISSEMENTS	Sommes	Observations
1.689.445	Eglise St-Etienne	351 »	Solde
1.689.250	Eglise Saint-Sauveur : matériel du culte	7.132 »	Solde
	Total.....	7.483 »	

N^o 2521
—
Dommmages de guerre
—
Sommes touchées sur titres de créance
—
Admission en recette
—

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de vouloir bien admettre ces sommes en recette et de décider qu'elles seront encaissées sous l'article 43 des Recettes supplémentaires de l'exercice 1932 « Dommages de guerre — Indemnités à recevoir en remboursement d'avances faites sur les services budgétaires. »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Recette Municipale a reçu en numéraire, du Crédit National, les sommes ci-après, sur titres de créance de dommages de guerre :

N ^{os} des titres	ETABLISSEMENTS	Sommes	Observations
1.689.244	Eglise St-Vincent-de-Paul, 3 cloches	24.159 »	Solde
1.689.248	Eglise N.-D. de Fives, tuyaux des orgues	23.600 »	Solde
1.689.245	Eglise N.-D. de Fives, 2 cloches.....	7.136 »	Acompte
1.689.523	Eglise St-Vincent-de-Paul	10.000 »	Acompte
	Total.....	64.895 »	

N^o 2522
—
Dommmages de guerre
—
Sommes touchées sur titres de créance
—
Admission en recette
—

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de vouloir bien admettre ces sommes en recette et de décider qu'elles seront encaissées sous l'article 43 des Recettes supplémentaires de l'exercice 1932 « Dommages de guerre — Indemnités à recevoir en remboursement d'avances faites sur les services budgétaires. »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2523
—
Vente d'un cheval
—
Admission
en recette
—

Il a été procédé le 12 Octobre 1932, par les soins d'un commissaire priseur, à la vente d'un cheval réformé provenant du Service de la Propreté Publique, pour une somme de 2.453 frs 15.

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette vente et de décider l'admission en recette de son montant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2524
—
Vente de vieux
matériaux
—
Admission
en recette
—

Il a été procédé le 26 Juillet 1932, par les soins d'un commissaire priseur, à la vente de monuments, croix, boîtes à couronnes, etc., entreposés au Cimetière de l'Est pour un montant de 19.547 frs 65.

D'autre part, le Bataillon des Sapeurs-Pompiers a mis en vente des tuyaux d'incendie inutilisables.

M. More, demeurant 8 rue Dumont d'Urville à Lille, s'est rendu acquéreur, à la date du 11 Octobre 1932 de :

300 kilogs à 1 fr. 25 soit 375 francs.

Nous vous demandons de bien vouloir admettre les susdites sommes en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution des dispositions de la loi du 31 Juillet 1920, l'Etat a versé à la Ville, suivant un tarif forfaitaire, le montant des frais occasionnés par le transport et la réinhumation des corps des militaires morts pour la France.

Les transports de corps sont virtuellement terminés et M. le Receveur Municipal nous signale que le compte Hors-Budget ouvert dans ses écritures pour constater les recettes et les dépenses auxquelles ont donné lieu ces opérations accuse un solde crédeur de 17.416 frs 74.

Conformément aux instructions contenues dans la circulaire du Ministère des Finances — Direction de la Comptabilité publique — en date du 30 Juillet 1921, nous vous prions de décider le transport aux services budgétaires — Recettes accidentelles — de la somme précitée.

Adopté.

N° 2525

Frais de transport
et de réinhumation
des corps des
militaires morts
pour la France

Solde de compte

Admission
en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Trésorerie Générale du Nord vient de nous faire tenir le titre de perception afférent au contingent à verser par la Ville à titre de participation dans les dépenses d'allocations de primes à la natalité en 1931.

Ce titre s'élève à	39.190 »
Le crédit reporté de l'exercice 1931 au budget supplémentaire de 1932 étant de	35.000 »

Il en résulte une insuffisance de	4.190 »
---	---------

que nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de vouloir bien couvrir par le vote d'un crédit d'égale somme à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant et à rattacher à l'article 18 du Budget supplémentaire de 1932.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 4.190 frs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

N° 2526

Relèvement
de la natalité

Allocations
de primes

Contingent
de la Ville

Exercice 1931

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2527

MESSIEURS,

—
Fonds Municipal
de Chômage

—
Subvention
du Département

—
Reversement

Depuis le 1^{er} Avril 1931, date à laquelle l'Etat et le Département sont venus, par leurs subventions, alléger nos charges, un taux fixe servait de base au calcul de leurs subventions. L'Etat nous alloua 50 % puis 60 % ; le Département 25 %, puis 20 %.

Le décret du 31 Décembre 1931 a prévu un nouveau mode de répartition des subventions de l'Etat dans lequel sont entrés des facteurs divers et il en est résulté que, suivant l'acuité de la crise, le pourcentage a varié, s'élevant successivement à 61 %, 64 %, 67 %, et 68 %.

Ces dispositions nouvelles ont eu pour effet de modifier les bases du concours par le Département qui limite son effort en décidant que sa participation serait égale à la moitié de la dépense demeurant à la charge des communes. Il s'ensuivit que le taux des subventions du Département descendit successivement à 19,5 %, 18 %, 16,5 % et 16 %.

En exécution de ces dispositions et par suite de la révision opérée la Préfecture du Nord nous demande le reversement, suivant décompte, d'une somme de 303.164 frs 08. Devant cette prétention, nous ne pouvons que nous incliner en prenant les mesures nécessaires.

Par ailleurs et en vertu des mêmes dispositions, les Services de la Préfecture réclament au Bureau de Bienfaisance le reversement d'une somme de 5.026 frs 03 sur les subventions accordées à cette Administration au titre des chômeurs de plus de 180 jours.

Etant donné que, par délibération en date du 16 Mars dernier, vous avez décidé de tenir compte au Bureau de Bienfaisance de ses débours en faveur des chômeurs, il nous appartient, par substitution, d'effectuer au Département le remboursement direct de la somme de 5.026 frs 03 précitée.

A cet effet, nous vous prions de décider l'ouverture d'un crédit de 303.164 frs 08 + 5.026 frs 03, soit 308.190,11, à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice en cours.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 308.190 frs 11 à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville a obtenu de la Commission Départementale des Dommages de Guerre, pour le remplacement du matériel cultuel, les indemnités suivantes :

1° — *Eglise Saint-Vincent de Paul. Cloches* : 32.400 frs.

Disponibile Frs 24.159 »

2° — *Eglise Notre Dame de Fives. Cloches* : 39.665 frs.

Disponibile Frs 4.511 33

Les Doyens des paroisses intéressées ont fait remplacer les cloches disparues à leurs frais et nous ont présenté les mémoires acquittés.

Nous vous proposons, en conséquence, d'accord avec vos Deuxième et Troisième Commissions, de décider :

1° - le remboursement à MM. les Doyens des paroisses sus-visées, après examen par le Service du Contrôle de la Reconstitution des justifications réglementaires, des sommes avancées par eux et à concurrence de celles restant à encaisser par la Ville ;

2° - l'ouverture à cet effet d'un crédit de 28.670 frs 33 à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice en cours.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 28.670 frs 33 à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Trésorerie Générale du Nord vient de nous faire parvenir le titre de perception afférent au solde du contingent à verser par la Ville à titre de participation dans les dépenses du service des Enfants Assistés en 1931. Ce titre s'élève à 92.600 »

Le crédit reporté de l'exercice 1931 du Budget Supplémentaire de 1932 étant de 50.200 »

il en résulte une insuffisance de 42.400 » que nous vous prions de vouloir bien couvrir par le vote d'un crédit d'égale somme à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant et à rattacher à l'article 24 du Budget Supplémentaire de 1932.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 42.400 frs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

N° 2528

—
Dommages
de guerre

—
Remboursement
d'avances

N° 2529

—
Enfants assistés

—
Contingent
de la Ville

—
Exercice 1931

—
Crédit
supplémentaire

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2530

MESSIEURS,

Service
Départemental de
la Santé publique

Part contributive
de la Ville

Exercice 1931

Crédit
supplémentaire

La Trésorerie Générale du Nord vient de nous faire parvenir le titre de perception afférent au contingent à verser par la Ville à titre de participation dans les dépenses du Service Départemental de la Santé Publique en 1931. Ce titre s'élève à 36.202 12
Le crédit reporté de l'exercice 1931 au Budget supplémentaire de 1932 étant de 26.000 »

il en résulte une insuffisance de 10.202 12
que nous vous prions de vouloir bien couvrir par le vote d'un crédit d'égale somme à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant et à rattacher à l'article 14 du Budget Supplémentaire.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 10.202 frs 12, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2531

MESSIEURS,

Insuffisances
de crédits

Exercice 1932

En application de la décision que vous avez prise au cours de la séance du 3 Juillet dernier, le supplément temporaire de traitement à servir au Personnel Municipal pendant le 2^e semestre de l'année en cours a été fixé à 2.556 frs augmenté d'une indemnité spéciale et provisoire de 348 fr. Au total 2.904 frs.

Or, nos prévisions budgétaires pour l'année 1932 ont été établies sur la base d'un supplément temporaire de 2.682 fr. et il s'ensuit que la plupart des crédits supportant des dépenses de traitements se trouveront insuffisants.

En voici l'énumération :

Art. 1 - Secrétariat Général	15.000 Fr.
» 2 - Recette Municipale	2.000 »
» 3 - Travaux Municipaux	10.000 »
» 4 - Finances et Contrôle	5.000 »
» 5 - Collecte des droits de place et de voirie	1.500 »
» 12 - Octroi	20.000 »
» 14 - Police	65.000 »
» 19 - Cimetières	7.000 »

» 53 - Promenades et jardins publics	8.000	»
» 62 - Eaux	7.000	»
» 68 - Entretien et réfection des voies publiques	10.000	»
» 77 - Abattoir public	5.000	»
» 79 - Halles et Marchés. Inspection, etc.	500	»
» 80 - Bataillon des sapeurs-pompiers	13.000	»
» 83 - Service municipal d'hygiène et d'assistance	6.000	»
» 85 - Bains municipaux	5.000	»
» 88 - Service des désinfections	2.500	»
» 137 - Frais de personnel de la Direction de l'Instruction publique et des Beaux-Arts	1.000	»
» 153 - Ecoles primaires élémentaires	2.000	»
» 171 - Bibliothèques	1.000	»
» 173 - Musées. Palais des Beaux-Arts	2.000	»

D'autre part, procédant à une révision des crédits au Budget Ordinaire de 1932 et des dépenses en instance d'ordonnancement, nous constatons les insuffisances ci-après :

Art. 9. — *Dépenses Ordinaires. Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non titulaires de la Caisse des retraites ou leurs ayants droit. Pensions complémentaires à divers*

	10.000	»
--	--------	---

Motif : Liquidation des pensions de retraite des employés ouvriers licenciés à la limite d'âge.

Art. 10. — *Dépenses Ordinaires. Indemnités aux employés en activité et retraités chargés de famille*

	25.000	»
--	--------	---

Motif : Extension du bénéfice des allocations familiales à diverses catégories du personnel auxiliaire.

Art. 20. — *Dépenses Ordinaires. Pesage public*

	2.500	»
--	-------	---

Motif : Recrutement d'un aide peseur auxiliaire.

Art. 21. — *Dépenses Ordinaires. Entrepôts. Personnel municipal*

	8.500	»
--	-------	---

Motif : Titularisation d'un ouvrier manutentionnaire précédemment rémunéré sur le crédit « Entrepôt des Douanes ».

Art. 27. — *Dépenses Ordinaires. Affranchissement de la correspondance. - Frais : 1° de timbres de quittance ; 2° de timbres des mémoires de salaires ; 3° de timbres des registres de la Comptabilité*

	8.000	»
--	-------	---

Motif : Accroissement de la consommation des timbres destinés à la correspondance et des timbres nécessaires à la comptabilité.

Art. 39. — *Dépenses Ordinaires. Indemnités aux contrôleurs des contributions directes chargés de l'établissement de l'assiette de la contribution personnelle et mobilière* 3.200 »

Motif : Relèvement du taux des indemnités, corrélatif à l'ancienneté acquise par les contrôleurs dans leurs fonctions à Lille.

Art. 120. — *Dépenses Ordinaires. Construction d'habitations à bon marché. Participation de la Ville : 0,25 % du montant de l'annuité de remboursement du prêt* 15.000 »

Motif : Accroissement sensible du nombre de maisons édifiées sous le bénéfice de la loi sur les habitations à bon marché.

Art. 160. — *Dépenses Ordinaires. Ecoles Descartes-Montesquieu-Rollin-Victor Duruy. Indemnité aux directeurs et directrices pour la perception des rétributions payées par les élèves.*

Motif : Prévision omise au Budget Ordinaire 1.000 »

Art. 189. — *Fêtes et Cérémonies publiques.*

Motif : 1° le nombre de cérémonies organisées par la Ville ou dans lesquelles elle a du intervenir a notablement augmenté ; 2° il a fallu transformer le grand kiosque démontable 35.000 »

Art. 190. — *Budget Supplémentaire. Fête d'Inauguration du Beffroi.*

Motif : accroissement du nombre de réceptions organisées au cours de l'année 5.000 »

Art. 191. — *Musique Municipale. Frais de fonctionnement.*

Motif : augmentation du nombre de services et des traitements du personnel des cadres ; achats d'instrument et de musique 5.000 »

Art. 190. — *Budget Supplémentaire. Fête d'Inauguration du Beffroi.*

Motif : l'ampleur des diverses cérémonies organisées à cette occasion a entraîné des frais plus importants que ceux primitivement envisagés 110.000 »

Art. 193. — *Dépenses Ordinaires. Remboursement aux membres du Conseil Municipal, de l'Administration ou autres délégués désignés par le Maire, des frais de déplacement et autres à l'occasion de leurs déplacements.*

Motif : déplacements fréquents nécessités par l'étude des questions administratives 20.000 »

Art. 199. — *Dépenses Ordinaires. Compagnie des Tramways de Lille. Répartition entre les communes traversées par les lignes*

exploitées d'une somme de 150.000 francs. Répartition calculée
d'après le recensement de 1931 2.600 »

Motif : répartition faite d'après le recensement de 1931,
lequel accuse un accroissement de la population des
communes intéressées.

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de vouloir bien
décider l'ouverture des crédits supplémentaires ci-dessus, à prélever sur les
disponibilités de l'exercice en cours et à rattacher aux articles respectifs du
budget ordinaire.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote les crédits ci-dessus
énumérés à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La situation des crédits ouverts dans nos budgets de l'exercice courant
en vue du fonctionnement du Fonds Municipal de Chômage et de la distribu-
tion des secours en nature aux chômeurs les plus nécessiteux nous laisse entre-
voir une insuffisance à laquelle il nous semble nécessaire de parer, dès à
présent, pour assurer ces services d'une manière continue jusqu'à la fin de
l'année.

La crise, en effet, ne s'est pas atténuée d'une manière sensible, par
ailleurs l'extension du droit aux secours pour les chômeurs de plus de 180
jours constitue une charge nouvelle. Les subventions de l'Etat et du Départe-
ment ne venant en atténuer les effets que sous forme d'opérations de tréso-
rie.

Nous estimons : a) qu'un crédit supplémentaire de 3.000.000 de francs
nous sera nécessaire pour l'exercice en cours, en ce qui concerne le Fonds
Municipal de chômage ; b) que le service de la distribution des vivres nous
demandera un complément de crédit de 900.000 francs.

En accord avec votre 3^e Commission, nous vous prions, de vouloir bien
décider l'ouverture de ces crédits qui seront prélevés sur les ressources à
provenir de l'exercice en cours et rattachés aux articles 118 et 118 bis du
Budget Ordinaire.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de
3.000.000 de francs et un autre de 900.000 francs à prélever sur les ressources
disponibles de l'exercice 1932.*

N° 2532

—
Fonds Municipal
de Chômage

—
Distribution
de vivres
aux chômeurs

—
Crédit
supplémentaire

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2532¹

—
Caisse Municipale
de Chômage
Partiel
—

—
Modifications au
règlement
—

MESSIEURS,

Un décret du 22 Octobre a modifié le régime établi par le décret du 10 Mars 1931 en ce qui concerne les Caisses de Chômage Partiel.

Nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser à mettre en harmonie, avec les nouvelles dispositions du dit décret, le règlement de la Caisse Municipale de Chômage Partiel, adopté par délibération du Conseil Municipal du 19 Janvier 1927 et modifié par délibération du 18 Juin 1932.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2533

—
Cotes
irrécouvrables
—

—
Admission
en non-valeur
—

MESSIEURS,

M. le Receveur Municipal vient de nous faire parvenir un état de cotes irrécouvrables de l'exercice 1932 susceptibles d'être admises en non-valeur.

Elles concernent au Budget Ordinaire les produits budgétaires ci-après :

Locations - Abattoir 1.800 »

Droits de place :

Marché aux légumes 198 »

Marché de Fives 46 80

Marchés couverts :

Halles Centrales 191 25

Nouvelle Aventure 129 40

Saint-Nicolas 131 25

Marché de Wazemmes 140 40

————— 837 10

Droits de voirie :

Terrasses de café 6 »

Constructions 50 »

Occupation 66 »

Fiacres et taxis 450 »

————— 572 »

Taxe sur balcons 195 »

Redevances annuelles 4.967 »

Autres redevances annuelles 1.042 »

Produit du service de la distribution des Eaux 1.525 »

Location de propriétés communales 14.153 12

Rue Jeanne Hachette 3.525 »

————— 17.678 12

<i>Frais de séjour dans les sanatoria</i>	2.346	»	
<i>Frais de réquisition de voitures d'ambulance</i>	302	»	
Elles concernent d'autre part au Budget Ordinaire les produits budgétaires ci-après :			<i>Frais de poursuites</i>
<i>Droits de voirie 1930. — Autobus</i>	18.000	»	
<i>Droits de voirie 1931 :</i>			
<i>Constructions</i>	35	»	
<i>Étalages</i>	206	»	
<i>Autobus</i>	5.000	»	
	—————		
			5.241 »
<i>Redevances annuelles : tableaux, écussons, etc. pour 1931</i>	440	»	
<i>Autres redevances annuelles 1931</i>	60	»	
<i>Locations de propriétés communales 1931</i>	116	90	0 30
<i>Frais de séjour dans les sanatoria 1931</i>	4.519	»	26 51
<i>Remboursement de frais médicaux et pharmaceutiques 1931</i>	20	»	
<i>Frais de transport en voiture d'ambulance 1931</i>	192	»	2 30
<i>Recettes accidentelles 1931</i>	11	34	
	—————		
Totaux	59.864	46	29 11

L'irrécouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, d'admettre en non-valeur la somme de 59.864 fr. 46 et de décider que le montant des frais de poursuites exercées par le Receveur Municipal sera imputé, pour la somme de 29 fr. 11, sur le crédit des Dépenses imprévues Exercice 1932.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Receveur Municipal vient de nous faire parvenir un état de cotes irrécouvrables concernant le produit de la taxe sur les chiens, pour l'année 1931, s'élevant à la somme de 1.620 frs.

L'irrécouvrabilité de ce produit ayant été constatée, nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, d'admettre en non-valeur la somme de 1.620 frs et de décider que la somme 196 fr. 74, montant des frais de poursuites exercées par le Receveur Municipal, sera imputée sur le crédit N° 36 des dépenses ordinaires de l'exercice 1932 : « Frais d'établissement des rôles des taxes municipales par l'Administration des Contributions directes. Frais de poursuites relatifs aux créances admises en non-valeur ».

Adopté.

N° 2534

Cotes—
irrécouvrables
—
Admission
en non-valeur
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2535

Distribution d'eau
—
Fourniture de tuyaux, raccords, appareils de fontainerie, robinets, vannes et accessoires de canalisations en fonte

Cahier des charges
—

MESSIEURS,

L'adjudication pour la fourniture de tuyaux, raccords, appareils de fontainerie, robinets, vannes et accessoires de canalisations en fonte destinés à l'entretien et à l'amélioration du réseau d'eaux potables et industrielles expire le 31 Décembre.

Nous soumettons à votre approbation le cahier des charges dressé, en accord avec votre Deuxième Commission, en vue de la mise en adjudication de ces fournitures pendant l'année 1933.

La dépense, évaluée approximativement à 200.000 francs, sera prélevée sur les crédits ouverts au Budget en vue de l'entretien et de l'amélioration du réseau des canalisations d'eau.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2536

Distribution d'eau
—
Entretien général des canalisations
—
Travaux d'embranchements

Cahier des charges
—

MESSIEURS,

L'adjudication pour l'entretien général des canalisations d'eau et de l'exécution des travaux d'embranchements particuliers expirant le 31 décembre 1932, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges, dressé en accord avec votre 2^e Commission, en vue de la mise en adjudication de ces travaux pour une durée de trois ans, avec faculté réservée à la Ville de résilier à la fin de chaque année.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2537

Distribution d'eau
—
Fourniture de charbons à l'Usine élévatrice

Cahier des charges
—

MESSIEURS,

L'adjudication pour la fourniture des charbons nécessaires à l'Usine élévatrice d'Emmerin expirant le 31 Décembre, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges préparé en accord avec votre 2^e Commission en vue d'une nouvelle adjudication pour l'année 1933.

La dépense, évaluée approximativement à 150.000 francs, sera prélevée sur le crédit ouvert au Budget Ordinaire sous la rubrique « Eaux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 6 Août 1932, une Commission composée de MM. Lévy, Adjoint au Maire ; Bataille et Peeters, Conseillers municipaux ; Cochez, Directeur des Travaux ; Courthéoux, Ingénieur du Service des Eaux, est allée vérifier les travaux d'installations électriques, cinquième lot de l'Équipement des forages, exécutés par MM. Aupetit et Paillet.

La Commission a constaté que ces travaux satisfont aux conditions du cahier des charges, se trouvent en bon état d'entretien et que leur réception définitive peut être prononcée.

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission, de vouloir bien approuver le procès-verbal de cette réception.

Adopté.

N° 2538

—
Distribution d'eau

—
Équipement
de forages

—
5^e Lot

—
Installations
électriques

—
Réception
définitive

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 15 Septembre 1932 une Commission comprenant MM. Lévy, Adjoint au Maire ; Bataille et Peeters, Conseillers Municipaux ; Cochez, Directeur des Travaux ; Courthéoux, Ingénieur du service des Eaux, s'est rendue Porte de Valenciennes, pour examiner et vérifier les travaux de dérivation de la canalisation d'eau exécutée par MM. Pasquier et Christoffe en vertu de l'adjudication des 23 Mai et 6 Juin 1931.

Cette Commission a estimé que les travaux répondent aux prescriptions du cahier des charges et qu'ils pouvaient être reçus définitivement.

D'accord avec votre 2^e Commission nous vous demandons de vouloir bien approuver le procès-verbal de réception définitive de ces travaux.

Adopté.

N° 2539

—
Distribution d'eau

—
Dérivation de la
canalisation
Porte
de Valenciennes

—
Réception
définitive

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2540

—
Distribution d'eau—
Usine élévatrice
d'Emmerin—
Réparation
de la pompe N° 3—
Marché

MESSIEURS,

Le fonctionnement de la pompe N° 8 de l'usine élévatrice d'Emmerin laisse à désirer par suite de l'usure du piston et de sa tige.

Le remplacement de ces organes ayant été jugé nécessaire, nous avons invité la Compagnie de Fives-Lille, constructeur de la machine, à nous faire connaître dans quelles conditions elle pourrait se charger de cette opération.

Le devis présenté par la Compagnie de Fives-Lille s'élève à 8.650 frs. D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de vouloir bien approuver le marché de gré à gré établi en vue de l'exécution de ces travaux.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit pour l'entretien des machines à l'article du Budget Ordinaire « Eaux ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2541

—
Distribution d'eau—
Dégâts causés
par une fuite
rue Jean Jaurès—
Règlement

MESSIEURS,

Le 13 Juillet dernier, le sous-sol de l'atelier de ferblanterie et tôlerie de M. Lagache, situé à l'angle des rues de Trévisse et Jean Jaurès, a été envahi par l'eau.

Cette inondation coïncidait avec la chute d'une très forte pluie d'orage et l'exécution de travaux de construction d'un aqueduc rue Jean Jaurès.

Les recherches sur les causes de l'inondation furent menées d'abord par le Service des Egouts et le Service du Pavage puis par le Service des Eaux.

Le 8 Août les recherches du Service des Eaux faisaient découvrir une rupture de la canalisation de la rue de Trévisse à la traversée de la rue Jean Jaurès ; cette rupture a été réparée le même jour et le lendemain le sous-sol des ateliers de M. Lagache était asséché.

M. Lagache nous a adressé un relevé du montant des dégâts qu'il a subis, s'élevant à 2.204 frs 30.

Après discussion il a accepté de ramener cette somme à 2.000 frs.

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2^e Commission :

a) de vouloir bien approuver le paiement à M. Lagache, 11, rue de Douai, Lille, de la somme de deux mille francs à titre de réparation pour tous dommages qui lui ont été causés par l'inondation de sa cave ;

b) de décider que cette dépense sera prélevée sur le crédit du Budget Ordinaire : Eaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre réunion du 16 Mars 1932, vous avez approuvé une addition à l'article 17 du règlement de la Distribution d'eau visant le cas des immeubles dont la propriété est divisée par la vente par appartements.

M. le Préfet, après avis de la Commission Technique du Gaz et des Eaux Potables, demande la suppression de la clause imposant la perception d'un minimum annuel de 50 m³ pour chaque part de propriété alimentée.

La modification demandée n'aura, pratiquement, aucune répercussion sur les recettes de la distribution d'eau.

Dans ces conditions, et d'accord avec votre Deuxième Commission, nous vous proposons d'adopter le texte suivant qui complètera l'article 17 du règlement de la distribution d'eau :

« Dans les immeubles à propriété divisée par étages, les co-propriétaires » alimentés par un branchement commun désigneront un mandataire » dûment qualifié qui règlera toutes les dépenses afférentes à l'établis- » ment ou l'entretien du ou des branchements et à la consommation d'eau.

» Ce mandataire sera soumis, vis-à-vis du Service des Eaux, aux obli- » gations qui incombent au propriétaire dans les immeubles particuliers. » Il devra produire les pièces justificatives de son mandat.

» Chaque branchement commun possédera un compteur général placé » aussi près que possible de l'origine du branchement; les travaux d'instal- » lation, prévus à l'article 13, s'arrêteront à ce compteur.

» La totalisation des consommations par immeuble ne pourra donner » lieu à l'application du tarif industriel.

» Les propriétaires d'une portion d'immeuble qui rentrent dans une » des catégories d'abonnés pouvant bénéficier du tarif industriel devront » avoir un branchement séparé et un compteur particulier pour pouvoir » prétendre au bénéfice de ce tarif ».

Adopté.

N° 2541¹

—
Service des Eaux

—
Distribution dans
les immeubles à
propriété divisée

—
Addition
au règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2542

Bains Municipaux
du boulevard
de la Liberté

Installation
d'une bascule
pèse-personnes

MESSIEURS,

M. Daure, 10 rue du Curé Saint-Etienne, agent régional de la Société Anonyme Française des Bascules Automatiques, 3 rue Laffitte à Paris, propose l'installation d'une bascule pèse-personnes dans un Etablissement Municipal de Bains.

Cette installation se ferait aux conditions suivantes, acceptées par M. Daure.

L'appareil, restant la propriété de l'installateur, serait mis en place par ses soins à un emplacement favorable et ne pourrait être déplacé que par ses mécaniciens.

Tous les frais d'entretien, assurance, poinçonnage par le service des poids et mesures, etc., seraient entièrement à la charge de la société propriétaire. La Ville n'aurait donc aucun frais à faire et recevrait en outre une redevance annuelle de 200 francs.

En échange, l'installateur bénéficierait des recettes faites par ses soins, la bascule à installer fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie de 0 fr. 25.

En accord avec votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'installation d'une bascule pèse-personnes dans le hall des piscines des Bains Municipaux du boulevard de la Liberté et d'admettre en recette à partir du 1^{er} Janvier 1933, la redevance annuelle de 200 frs imposée pour cette installation.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2543

Fourneaux
économiques

Fourniture
de denrées

Cahier
des charges

MESSIEURS,

En vue de l'approvisionnement des fourneaux économiques pendant la période 1932-1933, nous allons procéder à l'adjudication publique, en quatre lots, des denrées nécessaires.

D'accord avec votre 5^e Commission nous soumettons à votre approbation le cahier des charges préparé à cet effet.

Nous vous prions, en outre, de nous autoriser à passer marché avec M. Boijaud, boucher, pour la fourniture de viande, au prix de 6 frs 75

le kg., en ce qui concerne les livraisons depuis le 1^{er} Novembre jusqu'au jour de l'adjudication.

La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert pour le fonctionnement des fourneaux économiques.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le traité passé avec les Etablissements Bourgeois et Verdier-Dufour réunis pour l'enlèvement des viandes saisies, détritues et cadavres d'animaux provenant des Abattoirs, Halles et Marchés, boucheries, triperies, boyauderies, gares et voies publiques, est expiré depuis le 30 Septembre.

D'accord avec vos 3^e et 5^e Commissions, nous avons décidé le renouvellement de cette convention pour une période de 3, 6 ou 9 années à partir du 1^{er} Octobre 1932, moyennant le paiement par la Ville d'une redevance annuelle de 30.000 francs, chaque partie ayant la faculté de résilier le traité à l'expiration de chaque période triennale.

Nous soumettons à votre approbation la convention établie à cet effet et vous prions de voter un crédit supplémentaire de 6.500 francs pour le quatrième trimestre de l'année 1932.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 6.500 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Jules David, demeurant à Lille, 67 rue Matteotti, s'est rendu concessionnaire — à partir du 5 Janvier 1928 — au cimetière de l'Est d'un terrain de trois mètres carrés de surface pour y fonder la sépulture de son fils, M. Alain David.

Le corps de M. Alain David ayant été exhumé le 17 Juin 1932 et transféré à Hellemmes, M. Jules David propose de rétrocéder à la Ville le terrain devenu libre.

En conséquence, nous vous prions, d'accord avec votre 1^{re} Commission, de faire droit à cette demande et de décider le remboursement des deux tiers

N° 2544

—
*Enlèvement
des cadavres
d'animaux
et détritues*

—
*Convention avec
les Etablissements
Bourgeois et
Verdier-Dufour
réunis*

N° 2545

—
Cimetière

—
*Rétrocession
de concession*

—
Alain David

de la somme correspondante au temps restant à courir, soit 265 frs, laissant le soin à M. David de réclamer l'autre tiers au Bureau de Bienfaisance.

Il est entendu que les frais d'enregistrement et de timbres de ladite concession restent à la charge de l'intéressé.

La somme de 265 frs sera prélevée sur le crédit des cimetières.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2546

MESSIEURS,

—
Cimetières
—
Rétrocession
de concession
—
Auguste Becq

Le 2 Juillet 1932, Mme veuve Becq, domiciliée à cette époque, 21, rue Dupuytren à Lille, et actuellement à Bagnolet, Seine, 122, rue Girardot, se rendait acquéreur, au Cimetière de l'Est, sous le N° 84.318, en vue de l'inhumation de son mari, d'une concession de 15 ans, pour la somme de 150 francs se répartissant ainsi :

Part de la Ville	60 frs
Part du Bureau de Bienfaisance.....	30 »
Terrassement et croix	60 »

Pour raison de famille, le corps fut en définitif transféré au cimetière de Bagnolet et la concession ci-dessus inutilisée.

Nous vous proposons en conséquence, d'accord avec votre 1^{re} Commission, de ristourner à Mme Becq la somme de 120 francs représentant la part de la Ville et le prix de travaux inexécutés, lui laissant le soin de réclamer à l'Administration du Bureau de Bienfaisance la part versée à cet établissement.

Cette somme sera prélevée sur le crédit des Cimetières.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2547

MESSIEURS,

—
Inhumation
des indigents
—
Fourniture
de cercueils
—
Cahier
des charges
—

Nous soumettons à votre approbation le cahier des charges dressé, d'accord avec votre 5^e Commission, en vue de l'adjudication publique de la fourniture des cercueils nécessaires à l'Administration des Hospices et au Service de la Morgue pour l'inhumation des indigents pendant l'année 1933.

Les dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget ordinaire sous le titre : « Inhumation des Indigents - fourniture de cercueils ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, des demandes relatives à des suppressions de redevances pour emprises précédemment autorisées :

N° 2548

Suppression de redevances pour emprises sur la voie publique

Situation de l'emprise	Nom et adresse du redevancier	Nature de l'emprise	Date de la délibération	Prix	Date de départ de la suppression
24, Gd'Place..	Dubrulle, y demeurant.	Prise de gaz.	30 Déc. 1925	100	1 ^{er} Janv. 1932
11, Gd'Place..	Brasserie du Pélican, y dem ^t .	Lampadaire.	26 Août 1923	24	1 ^{er} Janv. 1933
25, rue de Béthune.	J. Rohart, y demeurant.	Tableau.	24 Mars 1925	112	1 ^{er} Janv. 1933
5, place Vanhœnacker.	Renteux, 119 rue de Lille, à La Madeleine.	Transform. de façade et corniche de vitrine.	30 Juillet 1925 21 Oct. 1925	45 30	1 ^{er} Janv. 1932 1 ^{er} Janv. 1932
14, pl. Rihour	Scheers, y dem ^t .	Globe.	3 Février 1925	10	1 ^{er} Janv. 1933
46, r. de Paris	Fontaine, y dem ^t	Globe.	29 Avril 1925	10	1 ^{er} Janv. 1932

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par la Ville de Lille, tendant au lotissement d'un terrain lui appartenant et situé rue Armand Carrel, d'une contenance de 5.972 m² et repris au cadastre sous le N° 2 de la section E.

N° 2549

Lotissement d'un terrain situé rue Armand Carrel

Avis

La rue Armand Carrel se trouve en bon état de viabilité et d'assainissement ; elle est classée dans la voirie urbaine.

En accord avec votre Commission du Plan et votre 5° Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet qui vous est soumis sous les conditions suivantes :

1° - le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obli-

gation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° - les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade pour permettre la construction de maisons salubres ayant des pièces de dimensions suffisantes ;

3° - les dépendances formant marteau seront adossées par paires pour assurer le maximum d'éclairage et d'aération aux pièces habitables donnant sur cour ;

4° - les constructions en bois ne seront pas autorisées dans les cours afin d'éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2550

MESSIEURS,

Lotissement d'un terrain situé à l'angle de la rue Auber et du boulevard Vauban.

Avis

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet déposé par la Société Jonquez Frères, rue Bonte Pollet à Lille, en vue du lotissement d'un terrain situé à l'angle de la rue Auber et du boulevard Vauban, d'une superficie de 3.565 m2 environ et repris au cadastre sous les N°s 789 pie, 790 et 791 pie, de la Section H.

La rue Auber et le boulevard Vauban sont des voies publiques en bon état de viabilité et d'assainissement.

En accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté, sous les conditions suivantes :

1° - le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° - les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade ;

3° - les dépendances formant marteau seront adossées par paires pour assurer le maximum d'éclairage et d'aération aux pièces habitables donnant sur cour ;

4° - les constructions en bois seront interdites dans les cours afin d'éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. J. Minet, demeurant à Lomme, 60 avenue du Mont à Camp, agissant pour le compte de la Société Immobilière à responsabilité limitée « La Construction Moderne du Nord » dont le siège se trouve à l'adresse sus-indiquée.

Ce projet tend au lotissement d'un terrain situé à l'angle des rues Pierre Martel et Beaucourt Decourchelles à Lille, d'une contenance de 468 m² et repris au cadastre sous les N^{os} 724 bis, 721 de la Section H.

Ces rues sont des voies privées non aqueducuées mais pavées et pourvues de canalisations d'eau et de gaz.

En accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

1° - une association syndicale autorisée sera immédiatement constituée en vue d'assurer la mise en état de viabilité et d'assainissement des rues Pierre Martel et Beaucourt Decourchelles; les propriétaires prendront l'engagement d'adhérer à cette association ;

2° - le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

3° - les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade pour permettre la construction de maisons salubres ayant des pièces de dimensions suffisantes ;

4° - les dépendances formant marteau seront adossées par paires afin d'assurer le maximum d'éclairage et d'aération aux pièces habitables donnant sur cour ;

5° - les constructions en bois ne seront pas autorisées dans les cours afin d'éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

N^o 2551

*Lotissement d'un
terrain situé à
l'angle des rues
Beaucourt -
Decourchelles et
Pierre Martel*

—
Avis
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2552

—
Lotissement d'un terrain situé rue Bonte Pollet

—
Avis
—

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. J. Beirnaert, malteur à Bergues, représentant la famille Vanderhaghen. Ce projet tend au lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue Bonte-Pollet, d'une contenance de 705 m² et repris au cadastre sous partie des N^{os} 1297 et 1298 de la section G.

La rue Bonte-Pollet se trouve en bon état d'assainissement et de viabilité ; elle est classée dans la voirie urbaine.

En accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet soumis sous les conditions suivantes :

1° - le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° - les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade, afin de permettre la construction de maisons salubres ayant des pièces de dimensions suffisantes ;

3° - les constructions en bois ne seront pas autorisées dans les cours afin d'éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2553

—
Lotissement d'un terrain situé boulevard Charles Delesalle, par M. Blondel

—
Avis
—

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner un avis sur le projet présenté par M. Blondel, 36, boulevard Charles Delesalle à Lille, tendant au lotissement d'un terrain situé en bordure dudit boulevard, d'une contenance de 84 a 65 ca et repris au cadastre sous les N^{os} 8 pie, 9 pie, 11 pie, 11 bis, 12, 13 pie et 22 pie de la section C.

Le projet présenté comporte quatre parcelles ; l'une d'elles, d'une surface de 65 ares, est réservée pour l'usage personnel du lotisseur ; les autres parcelles d'une longueur totale de façade de 35 mètres seront mises en vente.

Le boulevard Charles Delesalle est une voie nationale ; il est pavé, pourvu de canalisations d'eau et de gaz, mais n'est pas aqueducué sur toute sa longueur. En ce qui concerne le lotissement projeté un aqueduc existe au droit des parcelles destinées à être mises en vente, mais un fossé borde celle que le lotisseur s'est réservée.

En accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

1^o le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de prendre l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2^o les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade ;

3^o les dépendances formant marteau seront adossées par paires en vue d'assurer le maximum d'éclairage et d'aération aux pièces habitables donnant sur cour ;

4^o les constructions en bois ne seront pas autorisées dans les cours afin d'éviter l'insalubrité dont elles pourraient être l'origine ou la cause ;

5^o le lotisseur devra supprimer le fossé situé en face de la parcelle réservée et construire un aqueduc de même section que celui existant au droit des autres parcelles.

Adepte.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par la Ville de Lille et tendant au lotissement d'un terrain situé rue Désaugiers prolongée, d'une contenance de 280 m² 50 et repris au cadastre sous le N^o 4209 de la section D.

La rue Désaugiers est une voie privée pourvue d'une canalisation d'eau potable mais non aqueducuée et dont la chaussée est en mauvais état.

N^o 2554

—
*Lotissement d'un
terrain
appartenant
à la Ville
et situé
rue Désaugiers
prolongée*

—
Avis
—

En vue de sa mise en état de viabilité et d'assainissement, un syndicat de propriétaires a été constitué en application de la loi du 22 Juillet 1912 sur l'assainissement des voies privées. Le Syndic désigné est M. Druart, Ingénieur Vicinal.

En accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet qui vous est soumis sous les conditions suivantes :

1° le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation d'adhérer au syndicat constitué en vue de la mise en état de viabilité et d'assainissement de la rue Désaugiers ;

2° les propriétaires prendront l'engagement de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

3° les dépendances formant marteau seront adossées par paires pour assurer le maximum d'éclairage et d'aération aux pièces habitables dominant sur cour ;

4° les constructions en bois dans les cours ne seront pas autorisées afin d'éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Charles Fleury, 3, rue Chateaubriand à Lille, et M. Georges Benard, 24, rue Jean-Jacques Rousseau à Lille, pour le lotissement, en deux parcelles, d'un terrain leur appartenant et situé à l'angle des rues Duhem et d'Ennetières, d'une contenance de 129 m² 36 et repris au cadastre sous le N° 620 pie de la section G.

Les rues Duhem et d'Ennetières se trouvent en bon état d'assainissement et de viabilité. Elles sont classées dans la voirie urbaine.

En accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet présenté sous les conditions suivantes :

1° le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des

N° 2555

—
Lotissement d'un
terrain situé rues
Duhem
et d'Ennetières

—
Avis
—

matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade pour permettre la construction de maisons salubres ayant des pièces de dimensions suffisantes ;

3° les constructions en bois ne seront pas autorisées dans les cours afin d'éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par la Société à responsabilité limitée Catel Béghin et Fockedey, 2, rue d'Iéna à Lille, tendant au lotissement d'un terrain situé en bordure de la place des Quatre Chemins, des rues d'Iéna et des Postes.

En accord avec votre Commission du Plan et votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

1° le lotisseur tiendra compte des projets retenus pour le plan d'aménagement et d'embellissement de la Ville :

a) en cédant à la Ville une bande de terrain de 4 à 6 mètres de largeur en bordure de la rue d'Iéna pour permettre de porter la largeur de cette rue à 16 mètres ;

b) en cédant à la Ville une bande de terrain de 5 à 6 mètres de largeur, côté ouest du terrain à lotir, de façon à permettre ultérieurement le prolongement de la rue Racine vers la rue des Postes ;

c) en prévoyant des pans coupés de 3 mètres à l'angle de la rue d'Iéna et de la place des Quatre Chemins ainsi qu'à celui de la rue d'Iéna et de la rue projetée ;

étant entendu que les cessions de terrains seront faites gratuitement en raison de ce que le terrain à lotir acquerra une plus-value par suite de l'élargissement de la rue d'Iéna et du prolongement de la rue Racine donnant ainsi un nouvel accès à ce terrain sur le côté ouest ;

2° le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des

N° 2556

—
Lotissement d'un terrain situé place des

Quatre-Chemins, rues d'Iéna et des Postes

—
Avis
—

matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

3° les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade afin de permettre la construction de maisons salubres comportant des pièces de dimensions suffisantes ;

4° les dépendances formant pignon seront adossées par paires en vue d'assurer le maximum d'éclairage et d'aération aux pièces habitables donnant sur cour ;

5° les constructions en bois dans les cours ne seront pas autorisées afin d'éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2557

Lotissement d'un terrain situé rue de Rivoli

Avis

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Vinolas, demeurant à Lille, 37 rue du Long Pot, tendant au lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue de Rivoli, d'une contenance de 144 m² et repris au cadastre sous le N° 649 de la section D.

La rue de Rivoli se trouve en bon état d'assainissement et de viabilité ; elle est classée dans la voirie urbaine.

En accord avec votre Commission du Plan et votre 5° Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet soumis sous les conditions suivantes :

1° - le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° - les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade afin de permettre la construction de maisons salubres ayant des pièces de dimensions suffisantes ;

3° - Les constructions en bois ne seront pas autorisées dans les cours afin d'éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par MM. Vermesse et Rigot, demeurant à Lille, rue du Sabot, en vue du lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue du Sabot. Ce terrain dont la superficie est de 23 ares est repris au cadastre sous les N° 59 p, 59 bis, 60 et 61 de la section H.

La rue du Sabot est classée dans la voirie urbaine ; elle se trouve en bon état d'assainissement et de viabilité.

En accord avec votre Commission du Plan et votre 5° Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable au projet soumis sous les conditions suivantes :

1° - le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° - les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade, afin de permettre la construction de maisons salubres ayant des pièces de dimensions suffisantes ;

3° - les dépendances formant marteau seront adossées par paires pour assurer le maximum d'éclairage et d'aération aux pièces donnant sur cour ;

4° - les constructions en bois ne seront pas autorisées dans les cours afin d'éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En conformité des dispositions de l'article 11 de la loi du 19 Juillet 1924 concernant les plans d'extension et d'embellissement des Villes, vous êtes appelés à donner votre avis sur le projet présenté par M. Dorchie, avenue de Dunkerque à Lille, tendant au lotissement d'un terrain, situé front à la rue Vergniaud, d'une contenance de 311 m² 25 et repris au cadastre sous partie du N° 1158 de la section G.

La rue Vergniaud est classée dans la voirie urbaine, elle se trouve en bon état d'assainissement et de viabilité.

En accord avec votre Commission du Plan et votre 5° Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable sous les conditions suivantes :

N° 2558

—
Lotissement d'un terrain situé rue du Sabot

—
Avis
—

N° 2559

—
Lotissement d'un terrain situé en bordure de la rue Vergniaud

—
Avis
—

1° - le cahier des charges de la vente imposera aux propriétaires l'obligation de construire, entretenir, réparer ou reconstruire à leurs frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, les trottoirs situés au droit de leur propriété ;

2° - les parcelles auront un minimum de 5 m. 50 de longueur de façade afin de permettre la construction de maisons salubres ayant des pièces de dimensions suffisantes ;

3° - les constructions en bois dans les cours ne seront pas autorisées afin d'éviter l'insalubrité dont elles peuvent être l'origine ou la cause.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue des Hannetons ont formé le projet de se constituer en Association Syndicale autorisée pour l'aménagement de leur rue, en vue de bénéficier des avantages accordés par la loi du 15 Mars 1928 facilitant l'aménagement des lotissements défectueux.

Par arrêté du 29 Septembre 1931, M. le Préfet du Nord a approuvé le projet déposé par les propriétaires intéressés en vue de l'aménagement de la voie considérée.

Le programme des travaux comprenait la construction d'un aqueduc et d'une chaussée pavée.

En accord avec votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable à la constitution de cette association Syndicale, sous condition que celle-ci se conformera strictement aux dispositions des statuts adoptés par les propriétaires intéressés lors de l'Assemblée Générale constitutive de l'Association qui s'est tenue le 24 Septembre 1932.

Ces statuts sont conformes aux statuts-types figurant au Bulletin, numéro du 15 Février 1930, des Actes de la Préfecture.

Adopté.

N° 2560

*Projet de
constitution d'une
Association
Syndicale
autorisée pour
l'aménagement
du lotissement
défectueux de la
rue
des Hannetons*

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue Victor Derode ont formé le projet de se constituer en Association Syndicale autorisée pour l'aménagement de leur rue, en vue de bénéficier des avantages accordés par la loi du 15 Mars 1928 facilitant l'aménagement des lotissements défectueux.

La rue Victor Derode constitue un lotissement défectueux. Elle est aqueducuée mais sa chaussée, qui n'est pas pavée, se transforme en borbier lors des périodes de pluie. Il y a donc lieu de prévoir la construction d'une chaussée pavée.

En accord avec votre 5^e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable à la constitution de cette Association Syndicale, sous condition que celle-ci se conformera strictement aux dispositions des statuts adoptés par les propriétaires intéressés lors de l'Assemblée Générale constitutive de l'Association qui s'est tenue le 9 Juillet 1932.

Ces statuts sont conformes aux statuts-types figurant au Bulletin, numéro du 15 Février 1930, des Actes de la Préfecture.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue du Bois d'Annappes, constitués en Association Syndicale autorisée conformément aux dispositions de la loi du 15 Mars 1928, sollicitent le concours financier de la Ville pour l'ensemble des travaux de viabilité et d'assainissement à exécuter dans leur rue.

La rue du Bois d'Annappes est une voie privée mitoyenne entre les Villes de Lille et d'Hellemmes. Toutefois, la chaussée est entièrement située sur le territoire de Lille.

Le montant du devis des travaux établi par M. Gérard, technicien désigné par l'Association Syndicale, s'élève à 310.000 francs.

En accord avec vos Troisième et Cinquième Commissions et tenant compte de ce qu'une subvention de 20.000 francs a été allouée par la Ville d'Hellemmes à l'Association Syndicale intéressée, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'attribution par la Ville d'une subvention égale à la différence entre le tiers des dépenses résultant de l'exécution des travaux et la subvention de 20.000 francs accordée par la Ville d'Hellemmes.

N° 2561

—
*Projet
de constitution
d'une Association
Syndicale
autorisée pour
l'aménagement
du lotissement
défectueux de la
rue Victor Derode*

—
Avis
—

N° 2562

—
*Association
Syndicale
autorisée des
propriétaires
de la rue du
Bois d'Annappes*

—
*Demande
de subvention*

—
Avis
—

Nous vous demandons de plus de préciser :

1° - que pour le calcul de cette subvention il ne sera tenu compte que des dépenses réellement faites et dont la justification aura été régulièrement produite ;

2° - que la Ville se réserve le droit de contrôle le plus étendu à cet égard.

La dépense sera prélevée sur les Crédits d'Emprunt : Voies privées - Mise en état de viabilité.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2563
—
Association
Syndicale
autorisée
constituée pour
l'aménagement
du lotissement
défectueux des
rues Anatole de
la Forge,
Ambroise Paré et
Castel

—
Demande de
garantie
communale

—
Avis
—

Les propriétaires riverains des rues Anatole de la Forge, Ambroise Paré, Castel, constitués en Association Syndicale autorisée pour l'aménagement de ces voies privées, ont sollicité le concours financier de la Caisse Départementale d'aménagement des lotissements défectueux tel qu'il est défini par la loi du 15 Mars 1928 et par le décret du 11 Avril 1928 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi sus-dite.

L'Association Syndicale précitée serait susceptible d'obtenir un prêt de 150.000 francs remboursables en 5 annuités de 31.823 frs 75.

Toutefois, et par application de l'article 2 du règlement de la Caisse Départementale, ce prêt ne sera consenti à l'Association Syndicale qu'autant que le Conseil Municipal se sera formellement engagé, par délibération approuvée par le Préfet, à garantir le remboursement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse Départementale pour l'exécution des travaux d'aménagement.

Les propriétaires intéressés nous demandent d'accorder cette garantie.

En accord avec votre 5° Commission, étant donné l'intérêt que présente pour la Ville la mise en état de viabilité et d'assainissement des voies privées faisant partie du lotissement considéré, nous vous proposons : a) d'agréer la requête qui nous est présentée et d'accorder en conséquence la garantie de la Ville pour le remboursement du prêt de 150.000 francs dont il s'agit, étant entendu que les intéressés seront tenus conjointement et solidairement envers la Ville des sommes qu'elle serait éventuellement dans l'obligation de verser en leur acquit comme conséquence de sa garantie ; b) de voter dès lors une imposition de 39 centièmes de centimes au principal des contributions directes pendant cinq années à partir de 1933.

Cette imposition sera mise en recouvrement de plein droit en cas de besoin.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En accord avec l'avis exprimé par votre 5^e Commission, le Conseil Municipal dans sa réunion du 30 Décembre 1931 a accordé la garantie communale pour le remboursement du prêt de 150.000 francs, accordé par la Caisse Départementale d'aménagement des lotissements défectueux à l'Association Syndicale autorisée constituée pour l'aménagement du lotissement défectueux de la rue Réaumur.

Par lettre du 27 Septembre 1932, M. le Préfet du Nord informe M. le Maire de Lille que, prenant en considération la demande présentée par l'Association Syndicale intéressée, la Caisse Départementale autorise l'utilisation du prêt accordé le 6 Novembre 1931 au paiement de la dépense qui résultera de l'expropriation de terrain nécessaire à l'ouverture d'une rue destinée à donner accès au lotissement considéré.

Cette rue, qui doit relier au boulevard de Lille-Roubaix-Tourcoing la rue Réaumur actuelle, sera située sur le territoire de la commune de Marcq-en-Barœul.

La garantie communale avait été accordée pour un emprunt dont le montant devait être affecté à l'exécution des travaux d'aménagement d'un lotissement défectueux situé sur le territoire de Lille.

D'autre part, la décision du Conseil d'Administration de la Caisse Départementale n'a été portée à la connaissance de l'Administration Municipale que postérieurement à l'envoi à l'approbation préfectorale de la délibération accordant la garantie communale.

La Ville de Lille ne pouvant être appelée à garantir le remboursement d'un emprunt employé à réaliser des opérations immobilières effectuées sur le territoire d'une autre commune, nous vous proposons, d'accord avec votre 5^e Commission, de donner un avis défavorable au maintien de la garantie communale pour le remboursement du prêt de 150.000 francs, accordé à l'Association Syndicale des propriétaires de la rue Réaumur.

Adopté.

N° 2564

Association
Syndicale
rue Réaumur

Affectation à une
acquisition
de terrain de
l'emprunt garanti
par la Ville

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2565

—
Services
Municipaux

—
Fourniture d'effets
d'habillement

—
Adjudication

MESSIEURS,

Nous allons procéder prochainement à une adjudication publique, en vue de la fourniture aux Services Généraux et à la Police Municipale des effets d'habillement nécessaires pendant l'année 1933.

Nous vous soumettons le cahier des charges préparé à cet effet, en vous priant, d'accord avec votre première Commission, de vouloir bien l'approuver.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2566

—
Fourniture
d'imprimés

—
Marché

MESSIEURS,

Deux adjudications pour la fourniture des imprimés du 5° lot — Bulletin Administratif, Délibérations du Conseil Municipal — n'ayant pas donné de résultat, il a été procédé à un appel d'offres sur les prix de base ci-après :

1° - *Bulletin Administratif* : format Jésus ; la feuille de 16 pages, recto verso ; 400 francs pour 100 feuilles.

2° - *Procès-verbaux du Conseil Municipal - Rapports des Commissions* : format carré ; la feuille de 8 pages, recto verso ; 325 francs par cent feuilles.

La Société d'Édition du Nord, 28 rue Alphonse Mercier à Lille, ayant fait une offre très avantageuse pour la Ville, soit trente-cinq pour cent de rabais sur les prix ci-dessus, nous soumettons à votre approbation le marché à passer avec cette firme pour la fourniture des imprimés du cinquième lot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2567

—
1. Services
Municipaux :
Fournitures
diverses

—
2. Propreté
Publique :
Enlèvement
des fumiers

—
Cahier
des charges

MESSIEURS,

Nous allons procéder à une adjudication publique :

1° - des fournitures : a) de fourrages ; b) de cuirs et d'articles de bourellerie et de sellerie ; c) de piassava, nécessaires au Service de la Propreté Publique et aux Services Municipaux pendant l'année 1933 ;

2° - du droit d'enlèvement des fumiers provenant de la cavalerie de la Propreté Publique pendant la même période.

D'accord avec votre 2° Commission, nous vous soumettons, en vous priant de l'approuver, le cahier des charges préparé en vue de cette adjudication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le cahier des charges dressé en vue de la fourniture des bois nécessaires aux Ecoles et Services Municipaux pendant l'année 1933.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de vouloir bien approuver ce document.

Adopté.

N° 2568

—
*Fourniture
de bois :*

1. *aux Ecoles ;*
2. *aux Services Municipaux*

—
*Cahier
des charges*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis Joseph Carpentier, professeur de déclamation au Conservatoire, est décédé le 5 Avril 1932, en possession d'une pension de 2.400 frs sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux, dont il jouissait depuis le 1^{er} janvier 1932.

Sa veuve, la dame Esther-Marie Hauvarlet, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de ladite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° - que la dame Hauvarlet est née à Flers, Nord, le 22 Janvier 1865 ;
- 2° - que M. Carpentier et la dame Hauvarlet ont contracté mariage le 21 Avril 1888 ;
- 3° - que M. Carpentier est décédé le 5 Avril 1932 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Carpentier ;

les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Veuve Carpentier a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : $2.400 : 2 = 1.200$ frs ;

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de régler la pension de Mme Veuve Carpentier à 1.200 frs, à partir du 6 Avril 1932, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

N° 2569

—
*Liquidation
de pension*
—

*Services
Municipaux*
—

Louis Carpentier
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2570

Liquidation
de pensionServices
Municipaux

Emile Delbecque

MESSIEURS,

M. Emile Jean-Baptiste Delbecque, surveillant de 1^{re} classe au Musée d'Histoire Naturelle, né à Toufflers, Nord, le 21 Juin 1868, atteint d'anémie cérébrale, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Mai 1932.

Entré au service de la Ville le 1^{er} Octobre 1905, M. Delbecque comptait, au 30 Avril 1932, 26 ans et 7 mois de service, avec un traitement moyen de 4.900 frs pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 26 ans de service : 26/60 de 4.900	2.123 33
Pour 7 mois : 7/12 de 1/60 de 4.900	47 63
Total.....	2.170 96

Vu les états de services et retenues de M. Delbecque ;

Vu les certificats de MM. les Docteurs Trampont et Israel constatant que M. Delbecque se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux ;

nous vous prions d'allouer à M. Delbecque, à partir du 1^{er} Mai 1932, une pension annuelle de 2.170 frs 96.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une indemnité de départ égale à trois mois de son traitement actuel, soit 1.225 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1932.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2571

Liquidation
de pensionServices
Municipaux

Veuve Derain

M. Jules-Ernest Derain, ouvrier paveur de 1^{re} classe, est décédé le 18 Août 1932, laissant sa veuve la dame Marie-Alphonsine Loisel qui sollicite le règlement de sa pension conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de la Ville le 24 Mai 1909, M. Derain comptait au moment de son décès 23 ans, 2 mois et 25 jours de service avec un traite-

ment moyen de 12.664 frs 44 pendant les trois dernières années. M. Derain aurait pu obtenir une pension de 4.904 frs 56 calculée comme suit :

Pour 23 ans de service : 23/60 de 12.664,44 =	4.854 71
Pour 2 mois : 2/12 de 1/60 de 12.664,44 =	35 19
Pour 25 jours : 25/30 de 1/12 de 1/60 de 12.664,44 =	14 56
	<hr/>
Total	4.904 56

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1° que la dame Loisel est née à Lille le 17 Février 1889 ;
- 2° que la dite dame Loisel et M. Derain ont contracté mariage le 19 Août 1911 ;
- 3° que M. Derain est décédé le 18 Août 1932 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a n'a été prononcé entre les époux Derain ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites, des Services Municipaux duquel il résulte que Mme veuve Derain a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari soit : 4.904,56 : 2 = 2.452,28 ;

Nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission, de régler la pension de Mme veuve Derain à 2.452 frs 28 à partir du 19 Août 1932, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. René-Jules Deroulez, Commis principal de 1^{re} classe, est décédé le 14 Septembre 1932, laissant sa veuve, la dame Rosalie-Alphonsine Loosveldt, qui sollicite le règlement de sa pension conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de la Ville le 17 Octobre 1904, M. Deroulez comptait au moment de son décès 27 ans, 10 mois et 28 jours de service avec un traitement moyen de 15.818 frs 51 pendant les trois dernières années. M. Deroulez aurait pu obtenir une pension de 7.358 fr. 56 calculée comme suit :

Pour 27 ans de service : 27/60 de 15.818 fr. 51 =	7.118 33
Pour 10 mois : 10/12 de 1/60 de 15.818 fr. 51 =	219 71
Pour 28 jours : 28/30 de 1/12 de 1/60 de 15.818 51 =	20 52
	<hr/>
Total	7.358 56

N° 2572

Liquidation
de pension

Services
Municipaux

Veuve
René Deroulez

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° - que la dame Loosveldt Rosalie est née à Lille le 2 Juin 1879 ;

2° - que ladite dame Loosveldt et M. Deroulez ont contracté mariage le 20 Décembre 1902 ;

3° - que M. Deroulez est décédé le 14 Septembre 1932 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Deroulez ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte que Mme Vve Deroulez a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit $7.358 \text{ frs } 56 : 2 = 3.679 \text{ frs } 28$;

Nous vous prions de régler la pension de Mme Vve Deroulez à 3.679 frs 28 à partir du 15 Septembre 1932, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Henri Constant Lefebvre, contremaitre nationalisé de 1^{re} classe à l'Ecole Baggio, né à Lille le 14 Novembre 1872, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Janvier 1933.

Entré au service de la Ville le 1^{er} Juin 1899, M. Lefebvre comptera, au 31 Décembre 1932, 33 ans et 7 mois de service avec un traitement moyen de 29.500 francs pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Lefebvre a droit :

Pour 30 ans de service à la moitié du traitement moyen

soit : $29.500 : 2 = \dots\dots\dots 14.750 \text{ »}$

Pour 3 ans : $3/40$ de 29.500 = $\dots\dots\dots 2.212 \text{ 51}$

Pour 7 mois : $7/12$ de $1/40$ de 29.500 = $\dots\dots\dots 430 \text{ 21}$

Total $\dots\dots\dots 17.392 \text{ 72}$

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Lefebvre sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Janvier 1933, une pension annuelle de 17.392 frs 72.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit 15.000 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1932.

Adopté.

N° 2573
—
Liquidation
de pension
—
Services
Municipaux
—
Henri Lefebvre
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Maurice-Jules Looten, fontainier de 1^{re} classe, est décédé le 15 Août 1932. Sa veuve, la dame Elisa-Emilienne Thyl, sollicite la liquidation de la pension à laquelle elle a droit ainsi que celle de son enfant mineur conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Entré au service de la Ville, le 17 Septembre 1920, M. Looten comptait, au moment de son décès, 11 ans, 10 mois et 29 jours de service avec un traitement moyen de 12.875 francs pendant les trois dernières années. Il aurait pu obtenir une pension de 2.556 frs 48, calculée comme suit :

Pour 11 ans : 11/60 de 12.875 frs =	2.360 40
Pour 10 mois : 10/12 de 1/60 de 12.875 frs	178 80
Pour 29 jours : 29/30 de 1/12 de 1/60 de 12.875 frs =	17 28
Total	2.556 48

Vu les extraits de l'Etat Civil constatant :

- 1° que la dame Thyl est née à Lille le 30 Décembre 1893 ;
- 2° que ladite dame Thyl et M. Looten ont contracté mariage le 25 Janvier 1919 ;
- 3° que de ce mariage est issu Gérard-Maurice Looten, né à Lille le 7 Avril 1926 ;
- 4° que M. Looten est décédé le 15 Août 1932 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Looten ;

Le règlement de la Caisse des Retraites des Services Municipaux duquel il résulte :

- 1° article 7 — que Mme veuve Looten a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit $2.556,48 : 2 = \dots 1.278 24$
 - 2° article 8 — que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans
- | | |
|---|-----------------|
| soit : $\frac{1.278,24 \times 1}{10} = \dots$ | 127 80 |
| Total..... | 1.406 04 |

Nous vous proposons de régler la pension de Mme veuve Looten et de son enfant à 1.406 frs 04, à partir du 16 Août 1932, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

N° 2574
 —
 Liquidation
 de pension
 —
 Services
 Municipaux
 —
 Veuve
 Maurice Looten
 —

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2575

—
Liquidation de
pension—
Services
Municipaux—
Veuve François
Seneschal

MESSIEURS,

M. François Aimé Seneschal, ex-concierge de 5^e classe au Conservatoire, est décédé le 23 Juillet 1932 en possession d'une pension de 3.597 frs 76 sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux dont il jouissait depuis le 1^{er} Octobre 1926.

Sa Veuve, la dame Louise-Marie-Silvie Thiérache, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° Que la dame Thiérache est née à Wadecq, Belgique, le 25 Août 1861 ;

2° Que M. Seneschal et la dame Thiérache ont contracté mariage le 29 Septembre 1894 ;

3° Que M. Seneschal est décédé le 23 Juillet 1932 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Seneschal ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Veuve Seneschal a droit à la moitié de la pension de son mari soit $3.597,76 : 2 = 1.798$ frs 88 ;

Nous vous prions de régler la pension de Mme Veuve Seneschal à 1.798 frs 88, à partir du 24 Juillet 1932, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2576

—
Liquidation de
pension—
Octroi—
Emile Bleuzé

MESSIEURS,

M. Emile Raymond Bleuzé, vérificateur d'octroi de 1^{re} classe, né à Landas, Nord, le 9 Septembre 1877, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Octobre 1932.

Entré dans l'octroi le 1^{er} Mai 1903. M. Bleuzé comptait, au 30 Septembre 1932, 29 ans et 5 mois de service avec un traitement moyen de 13.833 fr. 33 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Bleuzé a droit :

pour 25 ans de service actif à la moitié du traitement moyen, soit : 13.833 33 : 2	6.916 66
pour 4 ans : 4/40 de 13.833 33	1.383 33
pour 5 mois : 5/12 de 1/40 de 13.833 33	144 09

Total..... 8.444 08

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Bleuzé, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Octobre 1932, une pension annuelle de 8.444 frs 08.

De plus nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à 6 mois de son traitement actuel soit 7.000 francs à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1932.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Cyrille-Jean-Baptiste Foutry, préposé de 1^{re} classe à l'Octroi, né à Genech, Nord, le 31 Octobre 1877, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Novembre 1932.

Entré au service de l'Octroi le 1^{er} Août 1906, M. Foutry comptait au 31 Octobre 1932, 26 ans et 3 mois de service avec un traitement moyen de 42.888 fr. 88 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Foutry a droit :

pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen soit : 12.888 88 : 2 =	6.444 44
pour 1 an : 1/40 de 12.888 88 =	322 22
pour 3 mois : 3/12 de 1/40 de 12.888 88 =	80 54
Total.....	6.847 20

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Foutry, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Novembre 1932, une pension annuelle de 6.847 fr. 20.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 6.500 fr. à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1932.

Adopté.

N° 2577

Liquidation de
pension

Octroi

Cyrille Foutry

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2578

Liquidation de
pension—
Octroi—
Eugène Giraud

MESSIEURS,

M. Eugène Giraud, Receveur central de 4^e classe à l'Octroi, né à Lille le 31 Octobre 1877, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Novembre 1932.

Entré au service de l'Octroi le 1^{er} Septembre 1900, M. Giraud comptait, au 31 Octobre 1932, 32 ans et 2 mois de service avec un traitement moyen de 17.097 fr. 22 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Services Municipaux, M. Giraud a droit ;

pour 25 ans de service actif à la moitié du traitement moyen, soit : 17.097 22 : 2 =	8.548 61
pour 7 ans : 7/40 de 17.097 22 =	2.992 01
pour 2 mois : 2/12 de 1/40 de 17.097 22 =	71 24

Total..... 11.611 86

Mais comme en aucun cas les pensions ne peuvent excéder les 2/3 du traitement moyen — article 5 du règlement de la Caisse des Retraites — cette pension doit être ramenée à la somme de 11.398 fr. 16.

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Giraud, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Novembre 1932, une pension annuelle de 11.398 fr. 16.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 8.750 fr. à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1932.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2579

Liquidation de
pension—
Octroi—
Henri Grave

MESSIEURS,

M. Henri-Joseph Grave, vérificateur à l'Octroi, né à Lille le 18 Novembre 1877, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Décembre 1932.

Entré au service de l'Octroi le 1^{er} Juillet 1906, M. Grave comptera, au 30 Novembre 1932, 26 ans et 5 mois de service avec un traitement moyen de 13.888 fr. 88 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Grave a droit :

pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen soit : 13.888 88 : 2 =	6.944 44
pour 1 an : 1/40 de 13.888 88 =	347 22
pour 5 mois : 5/12 de 1/40 de 13.888 88 =	144 66
Total.....	7.436 32

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Grave, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Décembre 1932, une pension annuelle de 7.436 fr. 32.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 7.000 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1932.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Ernest Jacquemart, ex-inspecteur d'Octroi, est décédé le 14 Septembre 1932 en possession d'une pension de retraite de 2.735 fr. 80 portée à 5.038 fr. 88 par délibération municipale du 14 Septembre 1924.

Sa veuve, la dame Jeanne-Marie Roussel, sollicite le règlement de sa pension conformément à l'article 7 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Jeanne-Marie Roussel est née le 16 Novembre 1873 à Hau-bourdin, Nord ;

2° que M. Jacquemart et la dame Roussel ont contracté mariage le 28 Septembre 1901 ;

3° que M. Jacquemart est décédé le 14 Septembre 1932 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Jacquemart ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Veuve Jacquemart a droit à la moitié de la pension de son mari soit : 5.038 fr. 88 : 2 = 2.519 fr. 44 ;

Nous vous proposons de régler la pension de Mme Veuve Jacquemart à 2.519 fr. 44 à partir du 15 Septembre 1932, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

N° 2580

—
Liquidation de
pension

—
Octroi

—
Veuve
Ernest
Jacquemart

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2581

—
Liquidation de
pension

—
Octroi

—
Paul Massot

MESSIEURS,

M. Paul-Victor Massot, vérificateur de 1^{re} classe à l'Octroi, né à Lille le 6 Décembre 1877, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Janvier 1933.

Entré au service de l'Octroi le 1^{er} janvier 1905, M. Massot comptera, au 31 Décembre 1932, 28 ans de service avec un traitement moyen de 13.916 fr. 66 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Massot a droit :

pour 25 ans de service actif à la moitié du traitement	
moyen, soit : 13.916 fr. 66 : 2 =	6.958 33
pour 3 ans : 3/40 de 13.916 66 =	1.043 75
Total.....	8.002 08

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Massot sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Janvier 1933, une pension annuelle de 8.002 frs 08.

De plus nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 7.000 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1932.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2582

—
Liquidation de
pension

—
Police

—
François
Boucherie

MESSIEURS,

M. François-Roger Boucherie, brigadier des gardiens de la paix, né à Deulémont, Nord, le 28 Décembre 1877, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Janvier 1933.

Entré au service de la Police le 12 Octobre 1902, M. Boucherie, comptera au 31 Décembre 1932, 30 ans, 2 mois et 19 jours de service avec un traitement moyen de 12.933 fr. 33 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Boucherie a droit :

pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : 12.933 33 : 2 =	6.466 66
pour 5 ans : 5/40 de 12.933 33 =	1.616 65
pour 2 mois : 2/12 de 1/40 de 12.933 33 =	53 88
pour 19 jours : 19/30 de 1/12 de 1/40 de 12.933 33 =	17 05
Total.....	8.154 24

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Boucherie, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Janvier 1933, une pension annuelle de 8.154 fr. 24.

De plus, nous vous demandons, de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 6.500 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1932.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Théodule Blas, ex-gardien de la paix de 1^{re} classe, est décédé le 13 Septembre 1932 en possession d'une pension de 7.940 frs 16 sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux dont il jouissait depuis le 1^{er} Juin 1931.

Sa veuve, la dame Augustine Leroy, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° - que la dame Leroy est née à Annay-sous-Lens, P.-de-C., le 2 Octobre 1883 ;

2° - que M. Blas et la dame Leroy ont contracté mariage le 5 Mai 1923 ;

3° - que M. Blas est décédé le 13 Septembre 1932 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Blas ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que Mme Veuve Blas a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 7.940 fr. 16 : 2 = 3.970 fr. 08 ;

Nous vous prions de régler la pension de Mme Veuve Blas à 3.970 fr. 08 à partir du 14 Septembre 1932, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

N° 2583

—
Liquidation de
pension

—
Police

—
Veuve
Théodule Blas

—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2584

MESSIEURS,

Liquidation de
pension

Police

Léandre Condrieu

M. Léandre Condrieu, gardien de la paix de 1^{re} classe, né à Cyssoing, Nord, le 25 Décembre 1877, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Janvier 1933.

Entré au service de la Police le 25 Décembre 1904, M. Condrieu comptera, au 31 Décembre 1932, 28 ans et 6 jours de service avec un traitement moyen de 12.933 33 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Condrieu a droit :

pour 25 ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : 12.933 33 : 2 =	6.466 67
pour 3 ans : 3/40 de 12.933,33 =	970 01
pour 6 jours : 6/30 de 1/12 de 1/40 de 12.933 33 = ..	5 40
Total.....	7.442 08

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Condrieu, sur les fonds de la Caisse des retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Janvier 1933, une pension annuelle de 7.442 francs 08.

De plus, nous vous demandons, de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 6.500 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1932.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2585

MESSIEURS,

Liquidation de
pension

Police

Aimable
Delourme

M. Aimable Delourme, Inspecteur Chef des gardiens de la paix, né à Cyssoing, Nord, le 28 Février 1878, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Mars 1933.

Entré au service de la police le 1^{er} Juillet 1902, M. Delourme comptera, au 28 Février 1933, 30 ans et 8 mois de service avec un traitement moyen de 15.944 fr. 44 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Delourme a droit : —

pour 25 ans de service actif à la moitié du traitement moyen, soit : 15.944 fr. 44 : 2 =	7.972 22
pour 5 ans : 5/40 de 15.944 fr. 44 =	1.993 06
pour 8 mois : 8/12 de 1/40 de 15.944 fr. 44 =	265 76

Total..... 10.231 04

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Delourme sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Mars 1933, une pension annuelle de 10.231 fr. 04.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 8.000 fr., à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Jules Simon, brigadier chef des gardiens de la paix, né à Preux au Bois, Nord, le 12 Janvier 1878, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du premier Février 1933.

Entré au service de la police le 15 Mai 1907, M. Simon comptera, au 31 Janvier 1933, 25 ans, 8 mois et 16 jours de service avec un traitement moyen de 13.930,55 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Simon a droit :

pour 25 ans de service actif à la moitié du traitement moyen, soit : 13.930 55 : 2 =	6.965 27
pour 8 mois : 8/12 de 1/40 de 13.930,55 =	232 16
pour 16 jours : 16/30 de 1/12 de 1/40 de 13.930,55 =	15 45

Total..... 7.212 88

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Simon sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du premier Février 1933, une pension annuelle de 7.212,88.

De plus, nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 7.000 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

N° 2586

—
*Liquidation de
pension*

—
Police

—
Jules Simon
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2587

—
Liquidation de
pension—
Police—
Henri Sion

MESSIEURS,

M. Henri-Joseph Sion, secrétaire de police de 1^{re} classe, né à Deulémont, Nord, le 7 Février 1878, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Mars 1933.

Entré au service de la police le 25 Décembre 1904, M. Sion comptera, au 28 Février 1933, 28 ans, 2 mois et 6 jours de service avec un traitement moyen de 15.944 fr. 44 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Sion a droit :

pour 25 ans de service actif à la moitié du traitement moyen, soit : 15.944 44 : 2 =	7.972 22
pour 3 ans : 3/40 de 15.944,44 =	1.195 83
pour 2 mois : 2/12 de 1/40 de 15.944,44 =	66 43
pour 6 jours : 6/30 de 1/12 de 1/40 de 15.944,44 = ...	6 64
Total.....	9.241 12

En conséquence nous vous proposons d'allouer à M. Sion, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Mars 1933, une pension annuelle de 9.241,12.

De plus nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 8.000 fr., à prélever sur l'article 8 des dépenses au budget ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2588

—
Liquidation de
pension—
Police—
Anatole Tordoir

MESSIEURS,

M. Anatole Tordoir, brigadier chef des gardiens de la Paix, né à Saint-Python, Nord, le 12 Septembre 1877, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Octobre 1932.

Entré au service de la police le 1^{er} Mai 1905, M. Tordoir comptait, au 30 Septembre 1932, 27 ans et 5 mois de service avec un traitement moyen de 13.833 frs 33 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Tordoir a droit :

pour 25 ans de service actif à la moitié du traitement moyen, soit : 13.833 33 : 2 =	6.916 66
pour 2 ans : 2/40 de 13.833,33 =	691 66
pour 5 mois : 5/12 de 1/40 de 13.833,33 =	144 08
<hr/>	
Total.....	7.752 40

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à M. Tordoir, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Octobre 1932, une pension annuelle de 7.752,40.

De plus nous vous demandons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 7.000 fr., à prélever sur l'article 8 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1932.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous soumettre la demande de pension de retraite formulée par le sapeur clairon volontaire : Victor Jean Dupret, né à Lille le 19 Mars 1882, qui compte 25 ans de services.

Un certificat médical constate l'impossibilité pour cet homme de continuer à occuper son poste.

La Commission Spéciale a reconnu ses droits à la retraite.

Conformément à l'article 5 du règlement modifié par le Conseil Municipal dans sa séance du 17 Septembre 1920, nous vous proposons, d'accord avec votre 1^{re} Commission, de fixer à 540 frs la pension du sapeur clairon volontaire Victor-Jean Dupret, à compter du 1^{er} Août 1932.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Divers employés et ouvriers, ayant atteint ou dépassé l'âge de 69 ans au 30 Septembre 1932, ont quitté leur service à cette date en application de notre arrêté en date du 29 Juillet 1932.

Conformément à votre délibération du 23 Octobre 1930 et d'accord avec votre 3^e Commission, nous vous prions de leur accorder une allocation

N° 2589

Liquidation de
pension

Sapeurs-
Pompiers

Victor Dupret

N° 2590

Allocations
annuelles
et renouvelables

Divers employés
et ouvriers
municipaux

annuelle et renouvelable calculée sur la base de 100 francs par année de service avec maximum de 3.000 francs.

De plus, nous vous proposons d'allouer une gratification de départ égale:
a) à 3 mois de traitement à ceux d'entre eux qui comptent 15 ans de service ;
b) à 6 mois de traitement à ceux qui ont atteint 30 années de service ;

	Service au 30 Septembre 1932	Allocation annuelle	Gratification de départ
Léon Clément, surveillant au Service de la Propreté Publique	17 ans 8 mois 9 j.	1.769 16	2.800 >
Arthur Degelcke, gardien au Palais des Beaux-Arts....	13 ans 8 mois.	1.366 64	2.800 >
Louis Touzet, gardien au Palais des Beaux Arts....	17 ans 11 mois 14 j.	1.795 52	2.555 >
Louis Delerue, ouvrier-jardinier	17 ans 6 mois 16 j.	1.754 44	3.000 >
Henri Baillieux, ouvrier-jardinier	28 ans 6 mois 10 j.	2.852 76	3.250 >
Alcide Lièvre, ouvrier-jardinier	19 ans 6 mois.	1.950 >	3.000 >
Julien Logier, ouvrier-bûcheron	30 ans 7 mois 11 j.	3.000 >	6.500 >
Victor Tonnelier, garde-magasin	17 ans 2 mois 6 j.	1.718 32	2.475 >
Louis Dernoncourt, ouvrier de section	31 ans 8 mois 26 j.	3.000 >	4.950 >

En conséquence, nous vous demandons de décider 1° que le montant des allocations annuelles et renouvelables, à servir à partir du 1^{er} Octobre 1932, sera prélevé sur l'article 9 des dépenses du Budget ordinaire de l'exercice 1932 ; 2° que les gratifications de départ seront imputées à l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire du même exercice.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Alphonse Marez, ouvrier paveur de 1^{re} classe, né à Wattignies le 18 Avril 1863, a cessé ses fonctions à la date du 31 Août 1932.

Entré au service de la Ville le 15 Février 1907, il comptait, au 1^{er} Septembre 1932, 25 ans, 6 mois et 16 jours de service.

En application des dispositions des délibérations des 17 Septembre 1920 et 23 Octobre 1930, M. Marez a droit à une pension annuelle calculée sur la base de 100 frs par année de service, soit 2.554 fr. 44.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre 3^e Commission, de lui allouer, à partir du 1^{er} Septembre 1932, une pension annuelle de 2.554 fr. 44 qui sera prélevée sur l'article 9 du Budget Ordinaire de l'exercice 1932.

De plus, nous vous prions de lui accorder une gratification de départ égale à trois mois de son traitement actuel, soit 3.250 frs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1932.

Adopté.

N° 2591

—
Allocation
annuelle
et renouvelable

—
Alphonse Marez

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Mlle Jeanne Valtier, professeur de piano au Conservatoire, âgée de 83 ans, a cessé ses fonctions à la date du 30 Septembre 1932.

Entrée au Conservatoire le 15 Octobre 1878, elle comptait, au 1^{er} Octobre 1932, 53 ans, 11 mois et 16 jours de service.

En application des dispositions de la délibération du 23 Octobre 1930, Mlle Valtier a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de 100 francs par année de service avec maximum de 3.000 frs. Mais, comme la dite allocation ne peut dépasser la pension qui aurait été servie à Mlle Valtier si elle avait été tributaire de la Caisse Municipale des Retraites, il y a lieu de la ramener à 2.833 fr. 32.

En conséquence nous vous demandons de lui allouer, à partir du 1^{er} Octobre 1932, une allocation annuelle de 2.833,32 qui sera prélevée sur l'article 9 du Budget Ordinaire de l'exercice 1932.

De plus nous vous prions de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement actuel, soit 2.150 francs, à prélever sur l'article 8 des dépenses du Budget Ordinaire de l'exercice 1932.

Adopté.

N° 2592

—
Allocation
annuelle
et renouvelable

—
M^{lle} Jeanne
Valtier

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2593

—
Services
Municipaux

—
Indemnités et
secours

—
Veuve
Caston Du Bois

MESSIEURS,

M. Gaston Du Bois, gardien d'entretien de 4^e classe au Musée du Palais des Beaux-Arts, est décédé le 23 Août 1932 après 6 ans et 4 mois de service.

Sa veuve ne peut donc bénéficier des dispositions de la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Elle sollicite l'allocation d'un secours, en faisant valoir qu'elle a, à sa charge, un enfant âgé de 6 ans.

Nous vous proposons, dans ces conditions, en accord avec votre 3^e Commission, d'allouer à Mme Veuve Du Bois, conformément au barème fixé par délibération municipale du 20 Janvier 1921, un secours une fois donné, à raison de 25 francs par année de service pour elle-même et de 10 francs par année de service pour son enfant, soit 222 francs.

La dépense sera prélevée sur l'article 9 du Budget Ordinaire de l'exercice 1932.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2594

—
Transfert de
versements à la
Caisse Nationale
de Retraites

—
Mlle Lalau

—
Crédit

MESSIEURS,

Lors de sa nomination comme fonctionnaire de la Ville, Mademoiselle Lalau, dame-employée à la 5^e Direction, a été autorisée à effectuer des versements rétroactifs à la Caisse Municipale des Retraites conformément à l'article 4 du règlement de ladite Caisse.

Or, le montant de la somme à régler de ce chef dépasse de beaucoup le chiffre prévu par Mlle Lalau, si bien que celle-ci, en nous faisant part de son intention de se réaffilier à la Caisse Intercommunale de Retraites dont elle était précédemment titulaire, nous demande de transférer au livret établi à son nom par la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse les versements au profit de la Caisse Municipale de Retraites qu'elle a effectués depuis son entrée dans nos services.

Nous vous proposons, à titre tout à fait exceptionnel, d'accueillir cette demande et, pour y donner suite, nous vous demandons d'ouvrir un crédit spécial de 1.470 frs 84, égal au montant des retenues qui auront été opérées à la date du 31 Décembre prochain.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.470 frs 84 à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Commission administrative des Hospices de Lille soumet à notre examen son budget supplémentaire pour l'exercice 1932.

Ce budget, arrêté aux chiffres ci-après :

Recettes	14.815.705 02
Dépenses	14.795.254 33

Excédent de Recettes	20.450 69
----------------------------	-----------

fait état d'une subvention communale de 650.000 francs comme résultat déductif des opérations ordinaires de la gestion 1931.

Dans le précédent rapport que nous vous présentions sur le compte administratif de 1931 de cet Etablissement, nous faisons ressortir le déficit de l'exercice écoulé à 1.828.330 frs 76, mais nous observions, dans le même temps, que la suite des opérations reportées à l'exercice 1932 comportait d'importants restes à recouvrer au titre de frais de séjour dans les hôpitaux pendant l'année 1931 et nous nous réservions de fixer définitivement le chiffre de notre apport financier, le jour où nous serait soumis le budget supplémentaire de 1932.

Effectivement, le budget qui nous est présenté tient compte de nos prévisions et nous fournit les indications nécessaires à la fixation de la subvention que la loi du 14 Juillet 1905 met à notre charge et dont voici le décompte :

Déficit accusé par le compte administratif de 1931 1.828.330 76

A ajouter :

Restes à payer	97.279 75
Honoraires médicaux pour les assurés sociaux. Exercices 1930 et 1931	286.250 »
Autres dépenses supplémentaires à caractère ordinaire	44.679 76
	<hr/>
	2.256.540 27

A déduire :

Titres non émis des exercices antérieurs	1.356.494 86
Restes à recouvrer	387.374 17
Rappel de prix de journée en 1931	298.763 82
	<hr/>
	2.042.632 85

Déficit réel 213.907 42

Cependant l'Administration des Hospices nous demande d'admettre, comme dépense ordinaire, une somme de 432.426 04

N° 2595
—
Hospices
—
Budget
supplémentaire
—
Exercice 1932
—

représentant des travaux neufs de transformation, alléguant que le financement de ces travaux est trouvé dans une majoration spéciale du prix de journée dont l'encaissement est opéré parmi les recettes ordinaires. Par ce moyen, elle fait ressortir l'excédent des opérations ordinaires à 646.333 46
chiffre arrondi à 650.000 francs.

Sans entrer complètement dans le point de vue des Hospices au sujet de cette dernière interprétation et, réservant au contraire la question en vue d'un examen ultérieur auquel se rattachera une étude approfondie du régime d'assistance dont la Ville est tributaire par l'action qu'elle forma jadis en réclamant son autonomie en application de l'article 35 de la loi du 15 Juillet 1893, nous vous prions, d'accord avec votre 3^e Commission : a) de donner un avis favorable à l'approbation dudit budget et d'admettre, toutes réserves étant faites, le paiement aux Hospices d'une subvention arrêtée au chiffre maximum de 646.333 frs 46 ; b) de ne lui mandater cette subvention que dans la limite de ses besoins de trésorerie ; c) de confirmer les termes de votre délibération approuvant les comptes des Hospices pour l'exercice 1931 et tendant à bloquer les exercices 1931 et 1932 pour la fixation définitive de notre subvention.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Commission Administrative des Musées Industriel, Agricole, Commercial et Colonial comprend trois délégués de la Chambre de Commerce de notre ville.

La Chambre de Commerce nous a présenté les candidatures de MM. Etienne Bernard, Etienne Crespel et Siméon Minet pour remplir ce mandat en remplacement des délégués de cette Compagnie en exercice depuis la refonte de la Commission.

D'accord avec votre 4^e Commission, nous vous proposons de ratifier ce choix.

Adopté.

N° 2596
—
Commission
Administrative
des Musées
Industriel,
Agricole,
Commercial
et Colonial
—
Délégués de la
Chambre de
Commerce
—
Nomination
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application de la loi du 22 Juillet 1912 sur l'assainissement des voies privées, M. le Maire de Marquette a invité les propriétaires riverains de la rue Denis du Péage, voie privée située sur le territoire de sa commune, à se constituer en Syndicat et à désigner un Syndic pour l'exécution des travaux reconnus nécessaires dans la dite rue.

En sa qualité de propriétaire d'un terrain en bordure de la rue Denis du Péage, la Ville de Lille est appelée à faire partie de ce Syndicat et à participer à la dépense qui résultera de l'exécution des travaux d'assainissement. Ceux-ci consisteront en :

- a) la construction d'un aqueduc ;
- b) l'élargissement à 5 mètres de la chaussée en vieux pavés ;
- c) l'établissement de bordures de trottoirs.

La dépense approximative qui incomberait à la Ville de Lille serait de 4.250 frs, pour une longueur de façade de 23 m. 70.

En accord avec votre 5^e Commission, nous vous proposons d'autoriser notre adhésion au Syndicat en cours de constitution et de décider que la dépense incombant à la Ville dans l'exécution des travaux sera imputée sur les ressources disponibles de l'exercice en cours.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 4.250 frs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors de l'ouverture de l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe, nous avons contracté avec la Compagnie d'Assurances « La Mutuelle Générale Française » une police garantissant la responsabilité civile que la Ville peut encourir en conséquence des articles 1382, 1383 et 1384 du Code Civil par suite :

- a) d'accidents corporels pouvant survenir aux élèves fréquentant cette école pendant le temps où ils sont sous la surveillance des maîtres et surveil-

N° 2597

Syndicat
constitué pour
l'assainissement
de la rue
Denis du Péage
à Marquette

Adhésion de la
Ville et
participation
aux frais

Avis

N° 2598

Ecole
de plein air
Désiré Verhaeghe
Assurance
des élèves

lants : en classe, en récréation et même durant le trajet qu'ils effectuent en tramway ;

b) d'accidents ou dommages causés à des tiers par ces élèves pendant le même temps.

La Compagnie s'est engagée à régler, moyennant paiement d'une prime annuelle de 3 frs 75 par enfant,

1° le montant des frais médicaux et pharmaceutiques ainsi que les frais d'hospitalisation ;

2° 50.000 frs par accident.

La police souscrite pour une durée d'une année à compter du 1^{er} Décembre 1931 est résiliable à l'expiration de chaque année en prévenant la Société par lettre recommandée un mois d'avance.

La tarification imposée par la Mutuelle Générale Française nous paraissant élevée, nous avons fait appel à différentes Compagnies ou Mutuelles qui assurent déjà la Ville pour de nombreux risques de ce genre.

De toutes les propositions qui nous sont parvenues, celles de la Compagnie La Providence qui nous offre les mêmes garanties que la Mutuelle Générale Française, moyennant paiement d'une prime annuelle de 2 frs 10 par enfant, nous ont paru les plus avantageuses.

Nous avons, en conséquence, décidé de ne plus renouveler la police souscrite à la Compagnie « La Mutuelle Générale Française » et nous vous prions de nous autoriser à contracter une nouvelle police avec « la Providence Accidents » étant entendu que la prime afférente à cette police sera prélevée sur le crédit « Ecoles primaires élémentaires ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes des lois en vigueur, les listes électorales doivent être revisées du 1^{er} au 14 Janvier prochain.

Le tableau rectificatif est dressé par une commission composée, conformément à l'article 1^{er} de la loi du 7 Juillet 1874 :

1° du maire ou, à son défaut, d'un adjoint ou d'un conseiller municipal dans l'ordre du tableau ;

2° d'un délégué du Préfet ;

N° 2599

Listes électorales
politiques 1933

—
Révision

—
Délégation

3° d'un délégué du Conseil Municipal.

Les réclamations sont jugées par une commission composée des mêmes membres auxquels sont adjoints deux autres délégués du Conseil Municipal.

D'accord avec votre 1^{re} Commission, nous vous proposons de désigner pour dresser le tableau rectificatif et juger les réclamations M. l'adjoint Devernay ; MM. les conseillers Girardin, Courouble, Dehove.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 3 Janvier 1924, chaque année la liste électorale pour la Chambre d'Agriculture doit être dressée par une Commission composée du Maire, d'un délégué du Préfet et d'un délégué du Conseil Municipal.

En accord avec votre 1^{re} Commission, nous vous prions de désigner M. Girardin comme délégué pour 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes des lois en vigueur, il doit être procédé, chaque année, du 1^{er} au 15 Septembre, par une Commission composée du Maire et de deux Conseillers Municipaux, à la révision des listes des électeurs aux Tribunaux et Chambres de Commerce.

D'accord avec votre 1^{re} Commission, nous vous prions de vouloir bien désigner, pour dresser le tableau rectificatif et juger les réclamations, MM. Bour et Girardin.

Adopté.

N° 2600

Chambre
d'Agriculture

Listes électorales
1933

Révision

Délégations

N° 2601

Tribunal et
Chambre
de Commerce

Listes électorales
1933

Révision

Délégations

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2602

—
Chambre
des Métiers

—
Listes électorales
1933

—
Révision

—
Délégations

MESSIEURS,

Aux termes de la loi du 26 Juillet 1925 et du décret du 5 Octobre 1931 portant création d'une Chambre de Métiers dont la circonscription s'étend au département du Nord, le Maire assisté d'un Artisan Maître et d'un Artisan compagnon désignés par le Conseil Municipal, doit procéder, chaque année, dans les vingt jours qui suivent la révision des listes électorales politiques, à la révision des tableaux d'inscription des électeurs Maîtres et Compagnons.

D'accord avec votre 1^{re} Commission, nous vous proposons de désigner comme assesseurs pour 1933 :

Artisan Maître : M. Ramette, tailleur,

Artisan Compagnon : M. André Bez, serrurier.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2603

—
Conseil des
Prud'hommes

—
Listes électorales
1933

—
Révision

—
Délégations

MESSIEURS,

Aux termes de la loi du 27 Mars 1907, modifiée par la loi du 3 Juillet 1919, relative à l'organisation des Conseils des Prud'hommes, le Maire, assisté d'un électeur ouvrier, d'un électeur employé et d'un électeur patron désignés par le Conseil Municipal, doit procéder, chaque année, à la révision des listes électorales des Prud'hommes.

D'accord avec votre 1^{re} Commission, nous vous proposons de désigner comme assesseurs pour 1933 :

MM. Bauche, électeur ouvrier ;

Bataille, électeur employé ;

Vicart, électeur patron.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Préfet du Nord nous a communiqué une demande présentée par M. Gras, marchand d'instruments de musique, 36, rue Faidherbe, à Lille, tendant à obtenir une dérogation à la loi du 13 Juillet 1906, lui permettant d'appliquer à son personnel dirigeant le repos hebdomadaire du dimanche midi au lundi midi.

Afin de permettre au Conseil Municipal de se prononcer, nous avons, conformément à la loi, provoqué l'avis des Syndicats Professionnels patronaux et ouvriers.

Les dits Syndicats nous ont répondu dans un sens favorable à la dérogation sollicitée.

Dans ces conditions, d'accord avec votre 5^e Commission, nous vous prions d'émettre également un avis favorable, étant entendu que la dérogation ne vaudra qu'à l'égard des époux Verhaeghe, directeurs des établissements Gras.

Adopté.

N° 2604

—
Repos
hebdomadaire
—
Avis
sur dérogation
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Maxime Ducrocq, notaire honoraire, vient de faire, au Musée d'Histoire Naturelle, un don comprenant :

a) onze têtes d'animaux naturalisés : chamois, buffle, chevreuil, mouflon, cerfs et daim ;

b) un mouflon à manchettes, particulièrement bien naturalisé.

Nous vous proposons d'accepter cette libéralité et d'exprimer à M. Ducrocq notre vive gratitude.

Adopté.

N° 2605

—
Don au Musée
d'Histoire
Naturelle

—
Acceptation
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2606

—
*Palais
 des Beaux-Arts*
 —
Achat d'une statue
 —

MESSIEURS,

Mlle Yvonne Cordonnier, fille du grand statuaire Alphonse Cordonnier, vient d'offrir généreusement pour nos Musées, outre des maquettes et des œuvres de son père, quelques beaux tableaux, dont certains de Julien Dupré.

Mlle Cordonnier possède encore une superbe statue en marbre blanc, d'une rare élégance, qu'elle consentirait à céder à la Ville pour une somme de 20.000 francs, bien inférieure à la valeur réelle.

Cette offre nous a paru très intéressante, tant en raison de son prix que pour l'œuvre elle-même qui est vraiment digne de figurer parmi les collections des Musées de notre Ville.

De plus, cette acquisition, faite au titre de remploi de dommages de guerre, ne grèverait donc pas le budget.

En conséquence, nous vous prions a) d'adresser nos bien vifs remerciements à Mlle Cordonnier pour la collection d'œuvres artistiques qu'elle a bien voulu offrir à la Ville ; b) de décider l'achat de la statue pour la somme de 20.000 francs ; c) de nous autoriser à passer le marché nécessaire ; d) de décider que les frais de ce marché seront supportés par la Ville ; e) de voter un crédit de pareille importance qui prendra pour titre « Collection des musées — Achat d'une statue — Remploi de Dommages de Guerre : 20.000 francs ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2607

—
*Grande
 Foire annuelle*
 —
*Installation d'un
 bureau de poste*
 —

MESSIEURS,

A la suite d'une demande présentée par les industriels forains fréquentant la Grande Foire Annuelle d'Août-Septembre, vous aviez, l'an dernier, décidé de solliciter de l'Administration des Postes les mêmes dispositions que celles prises, pour la première fois, en 1930 et consistant dans l'installation d'un bureau de poste fonctionnant pendant la durée de la Foire.

Cette innovation, particulièrement appréciée des forains, leur rendit de réels services dont bénéficièrent également les nombreux étrangers qui visitent notre Ville.

Dans ces conditions, nous vous proposons de nous autoriser à demander à l'Administration des Postes de prendre, chaque année, les mêmes mesures.

Les dépenses résultant de la location du local, de l'aménagement intérieur et de l'exploitation dudit bureau de poste évaluées approximativement à trois mille francs seront imputées sur le crédit : Foires annuelles — Frais d'installation.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons pensé que les résultats heureux obtenus par la Foire d'Hiver dont la vogue va toujours croissant permettaient la révision du tarif des droits de place.

D'accord avec votre 3^e Commission, nous proposons à votre agrément le barème suivant qui, englobant la redevance supplémentaire de 25 % réclamée pour la remise en état des terre-pleins de la place de la République, simplifierait par ailleurs la perception des droits.

	Ancien tarif taxe de 25 % comprise	Nouveau tarif
Emplacements jusqu'à 5 mètres de profondeur, par mètre courant de façade	6 25	10 fr.
Emplacements de 5 à 10 mètres de profondeur, par mètre courant de façade	7 50	supprimés ; c o m p r i s dans la ru- brique ci- dessous.
Emplacement au-dessus de 10 mètres de profon- deur par mètre courant de façade.....	12 50	
Emplacement au-delà de 5 mètres de profondeur, par mètre carré		2 fr.
Manèges au-dessous de 8 mètres de diamètre, par mètre courant de diamètre	7 50	15 fr.
Manèges de 8 mètres jusque 13 mètres de diamè- tre, par mètre courant de diamètre	12 50	25 fr.
Manèges au-dessus de 13 mètres de diamètre, par mètre courant de diamètre	18 75	40 fr.
Pour chaque semaine de prolongation ou partie de semaine		moitié des tarifs ci-dessus

N° 2608

Foire d'Hiver

Droits de place

Modification
du tarif

Nous vous prions, en outre, de décider que le mode de paiement des arrhes qu'il est d'usage de faire verser sera maintenu et qu'en cas de non-acceptation de la place désignée la Ville ne sera tenue qu'au remboursement de la moitié des droits perçus par elle.

Ce nouveau tarif entrerait en vigueur immédiatement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2609

Achat de terrain
Faubourg
des Postes

MESSIEURS,

Nous avons pu obtenir de M. Armand Van Gucht, demeurant à Lille, boulevard Montebello, 85, une promesse de vente d'un terrain sis à Lille au Faubourg des Postes, lieu dit Vers l'Arbrisseau, repris au cadastre Section E N° 609 p., pour une superficie de 960 m² environ dont une partie doit être incorporée à la voie publique lors de la réalisation de l'alignement de la rue Jules Breton prolongée.

Cette acquisition, faite en exécution du Plan d'Embellissement, aura lieu moyennant un prix calculé à raison de 40 francs le mètre carré. Un arpentage effectué ultérieurement, aux frais de la Ville, par MM. Lamouret et Delautre, géomètres à Lille, déterminera la surface exacte du terrain. Le prix sera payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aura lieu le jour du paiement du prix et au plus tard le 4^{or} Octobre 1933, date à laquelle M. Van Gucht s'engage à rendre libre de toute occupation le terrain vendu.

La vente sera réalisée par devant M^e Herlin, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit N° 68 du Budget Supplémentaire de 1932 « Achat de terrains nus et de zone ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. et Mme Debroucker-Desombre, demeurant au Château de l'Auberdrière à Joué-les-Tours, nous ont consenti une promesse de vente de l'immeuble sis à Lille, rue des Robleds, 50, repris au cadastre, Section B, n° 2111, pour une contenance de 75 m².

Cette acquisition, faite en vue du dégagement de l'Hôtel de Ville prévu au Plan d'Embellissement, aura lieu moyennant un prix de 60.000 francs payable après l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au 1er du mois qui suivra l'approbation préfectorale. La Ville versera aux vendeurs, à compter de cette date et jusqu'au jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 4.50 % l'an. Ces intérêts seront payables en même temps que le prix principal.

Les vendeurs ont déclaré que cet immeuble est loué à MM. Degruson, brasseurs à Lille, suivant bail de 9 années entières et consécutives qui ont pris cours le 1er Janvier 1925, au loyer annuel de 1.800 francs plus charges.

La vente sera réalisée par devant M^e Roussel, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Plan : a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; c) de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous avez, dans votre séance du 18 Juin 1932, décidé l'acquisition par voie d'adjudication publique, d'un immeuble, sis à Lille, rue Saint-Sauveur, 69, d'une contenance de 85 m², repris au cadastre, section B, n° 2650.

Bien qu'une partie seulement du sol de cet immeuble doive être incorporée à la voie publique en vue de la réalisation de nouveaux aligne-

N° 2610

Achat d'immeuble
rue
des Robleds, 50

N° 2611

Achat d'immeuble
rue
Saint-Sauveur
N° 69

Demande
de déclaration
d'utilité publique

ments, nous nous sommes cependant trouvé dans la nécessité d'en acquérir la totalité en raison tout d'abord de sa vente par adjudication.

Nous ne pouvions d'autre part, s'agissant d'un immeuble bâti, rechercher l'expropriation de la partie intéressant notre plan d'alignement sans aussitôt permettre aux propriétaires de réclamer la valeur totale de l'immeuble.

Enfin, la situation de cette propriété nécessitera sa démolition complète en vue d'un relotissement rationnel et la construction d'immeubles en rapport avec le plan général des travaux.

Pour ces raisons, nous vous prions, conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 3 Mai 1841, modifiée par la loi du 6 Novembre 1918, de solliciter de l'autorité supérieure la déclaration d'utilité publique pour l'ensemble de l'opération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous avez, dans votre séance du 18 Juin 1932, ratifié l'acquisition d'un immeuble, sis à Lille, rue Saint-Sauveur, 69, dont la Ville s'est rendue adjudicataire, le 30 Mai 1932, suivant procès-verbal dressé en l'étude de M^e Caulier, notaire à Seclin.

Dans votre présente séance, vous venez de solliciter de l'autorité supérieure la déclaration d'utilité publique de l'opération immobilière dont il s'agit.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix de 65.000 frs augmenté des frais préalables s'élevant à 900 frs 85.

M^e Caulier nous réclame aujourd'hui le remboursement des droits d'enregistrement et des frais préalables avancés par lui pour le compte de la Ville ainsi que le paiement des frais et honoraires qui lui sont dus pour le procès-verbal d'adjudication.

Dans l'impossibilité où nous nous trouvons actuellement de satisfaire à cette demande, l'approbation étant subordonnée à l'obtention de la déclaration d'utilité publique qui ne sera rendue qu'ultérieurement, nous vous prions d'autoriser M. le Receveur Municipal à faire à M^e Caulier l'avance du montant de l'état taxé des frais et honoraires qui lui sont dus pour les causes ci-dessus, soit la somme de 13.528 frs 20.

Cette dépense sera prélevée sur les crédits ouverts pour l'emploi de l'emprunt de cinquante millions : achat a) de terrains nus ; b) de zone ; c) d'immeubles destinés à être démolis.

Adopté.

N° 2612
—
Achat d'immeuble
rue
Saint-Sauveur, 69
—
Règlement
des frais
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous avez, il y a quelques années, mis gracieusement à la disposition de la Station de Radiophonie du Nord les locaux de la Porte de Paris dans lesquels s'installèrent les services de la Radiodiffusion.

Or, en raison de la rapide extension des différents services de la Station, le studio de la Porte de Paris est devenu trop exigü pour les abriter tous et c'est, d'une part, dans la Salle des Fêtes de l'Université, aimablement offerte par M. le Recteur et le Conseil d'Académie, d'autre part, dans un immeuble, 95 boulevard de la Liberté, en location précaire, que Radio P.T.T. Nord et l'Association de Radiophonie continuent à fonctionner.

La séparation de ces deux services n'assurant pas la cohésion indispensable au bon fonctionnement de la Station, des recherches ont été faites par l'Administration des P.T.T. en vue de grouper dans un seul immeuble les services administratifs, techniques et artistiques du poste de radiodiffusion.

Une occasion unique vient de lui être offerte par les consorts Théry qui ont proposé la vente de leur propriété sise boulevard de la Liberté 36.

Le Ministère des P.T.T. dont dépend le Service de la Radiodiffusion, limité par les crédits dont il est doté pour la construction du grand réseau d'Etat — Plan Ferrié — ne peut cependant, malgré l'intérêt évident de cette opération, prendre en charge présentement l'achat de la dite propriété.

L'Administration de la station nous a fait part de ses craintes de voir échapper cet immeuble qui conviendrait admirablement à ses besoins et a fait appel à la bienveillance que nous avons toujours témoignée pour la Station de Lille, en nous priant d'examiner la possibilité d'achat, par nos soins, de l'immeuble sus-visé et d'en accorder la location à l'Administration des P.T.T. jusqu'au jour où celle-ci aurait la faculté de racheter la dite propriété.

Après de nombreux échanges de vues, nous avons arrêté les bases d'un accord en convenant toutefois, que l'impossible soit fait pour assurer à bref délai, la mise en service du poste de grande puissance de Camphin-en-Carembault. Nous venons précisément d'apprendre que le contrat de cession des installations de Camphin a été signé par les Administrations intéressées et que les projets de travaux vont entrer dans la voie des réalisations.

Après nous être mis en rapport avec les consorts Théry, nous avons obtenu une promesse de vente de leur propriété sise à Lille, boulevard de la Liberté 36, reprise au cadastre Section I n^{os} 142-143 et 143 bis pour une superficie de 2.638 mètres carrés, moyennant un prix de 675.000 francs

N^o 2613

Achat d'immeuble
« Maison de la
Radio »
Boulevard
de la Liberté 36

payable après l'accomplissement des formalités de purge des Hypothèques légales et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance aura lieu le jour de la signature de l'acte. La Ville paiera aux vendeurs, à compter de ce jour et jusqu'au jour du paiement du prix, les intérêts de ce prix calculés au taux de 5 % l'an.

La vente sera réalisée par devant M^e Debosque, Notaire à Tourcoing. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge. Il a été convenu que les impôts et charges afférents à l'immeuble seront supportés par la Ville à compter du 1^{er} Mai 1932.

Les vendeurs se sont réservés le droit d'emporter, lors de leur départ :

- a) le tableau au-dessus de la cheminée et les tapisseries du grand salon ;
- b) les cuirs garnissant les murs du petit salon ;
- c) tous les lavabos et salles de bains complètes (baignoires, chauffe-bains, etc...) ;
- d) toute la lustrerie.

La promesse de vente ne pourra être réalisée qu'après obtention par M. Jacques Théry, tuteur de Mlles Suzanne et Agnès Théry, de l'autorisation du Tribunal.

.

Nous vous demandons, d'accord avec vos 2^e et 3^e Commissions :

- a) d'homologuer la promesse de vente que nous vous présentons ;
- b) de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ;
- c) de voter pour la dépense en résultant, principal, frais et intérêts, un crédit spécial de 720.000 francs qui sera prélevé sur les ressources à provenir de l'exercice en cours.

Nous vous prions, en outre, en raison de l'affectation spéciale de cet immeuble, de solliciter de l'autorité supérieure la déclaration d'utilité publique de cette opération.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 720.000 frs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 1896, nous soumettons à votre homologation les autorisations que nous avons accordées verbalement à divers particuliers d'occuper temporairement les terrains communaux désignés ci-après :

1°) M. Edmond Debert, demeurant à Lille, 27-29 rue Lottin : occupation à compter du 1^{er} Juillet 1932 d'un terrain de 41 m² 27 situé rue Lottin 27, moyennant une redevance mensuelle de 60 francs augmentée des contributions ;

2°) Mme Veuve Maquinghem, demeurant à Lille, Chemin Rouge 2 : occupation à compter du 1^{er} Septembre 1932, d'un terrain de 90 m² situé à Lille rue du Faubourg de Valenciennes, moyennant un redevance trimestrielle de 67 frs 50.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : a) de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; b) de n'exiger aucune réparation. Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aura la faculté de faire cesser l'occupation à l'expiration de chaque mois, sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées à :

1°) M. Eugène Gauthier qui occupe, à compter du 1^{er} Juillet 1932, trois pièces au rez-de-chaussée de l'immeuble 75 rue Gustave Delory, moyennant une redevance mensuelle de 150 francs ;

2°) M. Pierre Nissen qui occupe, à compter du 1^{er} Juillet 1932, deux pièces au 1^{er} étage de la maison 75 rue Gustave Delory, moyennant une redevance mensuelle de 110 francs ;

3°) M. Flament qui occupe, à compter du 1^{er} Juillet 1932 deux pièces au 2^e étage de l'immeuble 75 rue Gustave Delory, moyennant une redevance mensuelle de 80 francs ;

4°) M. Maurice Potier qui occupe, à compter du 1^{er} Juillet 1932 deux

N° 2614

Occupations
temporaires
de terrains
communaux

N° 2615

Occupations
d'immeubles
communaux
Homologation

pièces et deux débarrasoires au 3^e étage de l'immeuble sis rue Gustave Delory 75, moyennant une redevance mensuelle de 60 francs ;

5°) Mme Veuve Daudruy et Mme Veuve Bève qui occupent, à compter du 1^{er} Juillet 1932, trois pièces dépendant de l'immeuble 75 rue Gustave Delory — bâtiment du fond —, moyennant une redevance mensuelle de 60 francs ;

6°) M. Louis Delannoy qui occupe, à compter du 15 Juillet 1932, une pièce au 3^e étage de la maison sise rue du Curé Saint-Sauveur 38, moyennant une redevance mensuelle de 12 francs augmentée des frais de vidange de la fosse d'aisances ;

7°) M. Robert Soudoyez qui occupe, à compter du 1^{er} Août 1932 trois pièces au 3^e étage de l'immeuble sis rue Gustave Delory 9, moyennant une redevance mensuelle de 38 francs ;

8°) M. Arthur Mariencourt qui occupe, à compter du 1^{er} Avril 1932, une maison située cour Jeannette à Vaches 4, moyennant une redevance mensuelle de 100 francs ;

9°) M. Louis Leterme qui occupe, à compter du 1^{er} Octobre 1932, divers immeubles situés à Marquette, lieu dit « Saint-Roch » comprenant une ferme composée de divers bâtiments à usage d'habitation et d'exploitation, une maison et 19 ha. 03 a. 18 ca en fonds bâti, chemins, cour, jardins, pâtures et terres de labour, moyennant une redevance trimestrielle de 1.300 francs, outre les charges, contributions, primes d'assurances et droits d'enregistrement ;

10°) M. et Mme Charles Brankanval et Mlles Elisa et Raymonde Wiart qui occupent, à compter du 1^{er} Septembre 1932 une maison sise rue Desrousseaux 9, moyennant une redevance mensuelle de 200 francs ;

11°) M. Marcel Dupré qui occupe, à compter du 1^{er} Octobre 1932, un appartement de 2 pièces au 2^e étage de la maison 31, rue de la Vignette, moyennant une redevance mensuelle de 66 francs ;

12°) M. François Vandavelde qui occupe, à compter du 1^{er} Novembre 1932, trois pièces et un débarrasoire au 1^{er} étage de la maison rue des Robleds 8, moyennant une redevance mensuelle de 80 francs ;

13°) M. Venant qui occupe, à compter du 1^{er} Novembre 1931, le rez-de-chaussée de l'immeuble sis à Lille rue Bouguereau 3, moyennant une redevance mensuelle de 90 francs.

Nous vous proposons de ratifier les décisions que nous avons prises.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Afin de permettre le dégagement de l'Hôtel de Ville et la réalisation du programme d'Embellissement et d'Assainissement, la Ville a fait l'acquisition de nombreux immeubles dont nous poursuivons l'évacuation en vue d'en hâter la démolition.

Ont accepté de rendre libres leurs logements :

M. Louis Jaminon, rue Godefroy 5 ;

Mme Emma Persyn, rue Charles Decottignies 8 ;

Mme Veuve Palmyre Bouchez, rue Wicar, cour Notre Dame 3.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer à chacun de ces locataires une indemnité de 200 francs, dont le montant sera prélevé sur l'article 64 du Budget Supplémentaire de 1932 : « Acquisitions d'immeubles destinés à être démolis ».

Adopté.

N° 2616

—
*Evictions
de locataires*

—
Indemnités
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous nous trouvons dans l'obligation de faire démolir plusieurs immeubles appartenant à la Ville, soit en vue de la réalisation des nouveaux alignements, soit pour cause de vétusté, soit encore pour la sauvegarde de la sécurité publique.

Dans ce but, il a été procédé à des adjudications restreintes, lesquelles ont donné les résultats suivants :

1°) M. Rousselle, demeurant à Lomme, rue Eugène Varlin 3, a offert la somme de 790 frs 50 pour la maison située rue Charles Decottignies n° 8 ;

2°) M. Gustave Willems, demeurant à La Madeleine, rue Pasteur 4, a offert la somme de 502 frs 50 pour la maison sise rue des Urbanistes, cour des Innocents n° 10 ;

3°) M. Anicet Decobert, demeurant à Lille, Quai de l'Ouest 41, a offert la somme de 310 frs pour la maison sise rue de Valenciennes, cité Saint-Clément 8 ;

4°) M. Louis Rousselle, demeurant à Lomme, rue Eugène Varlin 3, a offert la somme de 1.355 francs pour les maisons situées rue Charles Decottignies 11, 13 et 15 ;

N° 2617

—
*Démolitions
d'immeubles
appartenant
à la Ville*

—
*Admission
en recette*
—

5°) M. Abélard Bontemps, demeurant à Lille, rue André Chenier 9, a offert la somme de 650 francs 50 pour la maison située Square Ruault 71 ;

6°) M. Decobert, demeurant à Lille, Quai de l'Ouest 41, a offert la somme de 7.351 francs pour les maisons situées Square Ruault 57 et 61 et rue Wicar 17 ;

7°) M. Decobert, demeurant 41 Quai de l'Ouest à Lille, a offert la somme de 1.520 frs pour les maisons sises rue Wicar 24 et rue des Etaques 44 ;

8°) M. Decobert, demeurant Quai de l'Ouest 41 à Lille, a offert la somme de 900 francs pour un mur situé rue Jean Jaurès, à l'angle de la rue Alain de Lille ;

9°) MM. Buysse et Boone, demeurant à Lille, 30 rue Coustou, ont offert la somme de 666 frs 65 pour la maison place aux Bleuets 18 ;

10°) M. Sterck, demeurant à Lille, rue de Lannoy 21, a offert la somme de 450 frs pour la maison rue des Tanneurs 58 ;

11°) M. Oscar Marquis, demeurant à Ennevelin, rue Verte, a offert la somme de 755 frs pour la maison provisoire 23 rue Jeanne Hachette, 856 francs pour la maison provisoire 4 rue Jeanne Hachette et 880 francs pour la maison provisoire 200 rue Jeanne Hachette ;

12°) M. Anicet Decobert, demeurant à Lille, 41 Quai de l'Ouest, a offert la somme de 830 frs pour la maison provisoire 191 rue Jeanne Hachette, 805 francs pour la maison provisoire 188 rue Jeanne Hachette, 580 frs pour la maison provisoire 80 rue Jeanne Hachette, 805 frs pour la maison provisoire 82 rue Jeanne Hachette et 870 frs pour la maison provisoire 46 rue Jeanne Hachette ;

13°) MM. Buysse et Boone, demeurant à Lille, rue Coustou 30, ont offert la somme de 750 frs 60 pour la maison provisoire 193 rue Jeanne Hachette, 750 frs 35 pour la maison provisoire 34 rue Jeanne Hachette et 815 frs 80 pour la maison provisoire 181 rue Jeanne Hachette ;

14°) M. Abélard Bontemps, demeurant à Lille, rue André Chénier 9, a offert la somme de 710 frs pour la maison située rue Saint-Sauveur 118 ;

15°) M. Sterck, demeurant à Lille, rue de Lannoy 21, a offert la somme de 450 frs pour la maison rue de Tournai 60 ;

16°) M. Pierre Quarrez, demeurant à Lille, rue du Grand Balcon 69 bis, a offert la somme de 1.227 frs pour la maison sise rue Pierre Legrand 112 ;

17°) M. Decobert, demeurant Quai de l'Ouest 41 à Lille, a offert la somme de 280 frs pour la maison située 13 rue des Robleds.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons d'accepter les offres qui nous sont faites et d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons été saisi de demandes de locations, pour les locaux ci-dessous désignés, dépendant des Abattoirs de Lille.

Ces locations sont consenties pour trois années, avec faculté pour les deux parties, de les faire cesser à l'expiration de chaque année d'occupation, à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

N° 2618

Abattoirs

Locations
diverses

Noms et adresses des locataires	Nature des locaux	Date de départ de la location	Loyer annuel
Mme Veuve Gustave Catteau, 52, rue Jean-Jaurès, Marcq- en-Barœul	Grand grenier à fourrages N° 8.	1 ^{er} Août 1932	239 40
M. Louis Pottière, 38, rue Prin- cesse, Lille	Grand grenier à fourrages N° 18.	1 ^{er} Août 1932	239 40
M. Paul Cuiengnet, 182, rue du Faubourg-de-Douai, Lille ...	Petit grenier à four- rages N° 49.	1 ^{er} Juin 1932	81,90
M. Fernand Dussausoy, avenue Derville, Lambersart	Deux cases du Mar- ché aux bestiaux.	15 Août 1932	100 > chacune
M. Gaston Baudet, agissant en qualité de Directeur de la So- ciété Anonyme « Le Progrès »	Vestiaire des ba- layeurs.	15 Mars 1932	360 >
M. Gaston Baudet, agissant en qualité de Directeur de la So- ciété Anonyme « Le Progrès »	Deux cases du Mar- ché aux Bestiaux. N° 6 et 7.	1 ^{er} Nov. 1932	100 > chacune
M. Gaston Baudet, agissant en qualité de Directeur de la So- ciété Anonyme « Le Progrès »	Double case du Marché aux bes- tiaux N° 8.	16 Oct. 1932	200 >
M. François Norny, 1, rue de Florence, Roubaix	Petite pièce du rez- de-chaussée (an- cien logement Co- quelle) Une case du Marché aux Bestiaux N° 2.	1 ^{er} Mai 1932	300 > <small>cy compris la con- sommation d'eau 100 francs.</small>

D'autre part, la Société Anonyme des Etablissements Bourgeois et Ver-
dier Dufour, dont le siège social est à Paris (X^e), 9 boulevard de Denain, a

demandé la location d'un local destiné au traitement du sang, à compter du 1^{er} Août 1932, moyennant un loyer annuel de 2.085 francs.

Cette location est accordée pour 6 années avec faculté pour les deux parties de la faire cesser à l'expiration de chaque année d'occupation à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

Cette Société s'engage a) à couvrir de verre ou d'enduit, à ses frais exclusifs, les murs du local loué jusqu'à la hauteur nécessaire pour éviter tout accident ou détérioration quelconque et remettre ledit local en bon état d'entretien à la fin du bail ; b) à faire installer à ses frais un compteur à eau et à en supporter la consommation d'eau.

Nous vous demandons d'accueillir favorablement ces demandes et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M^e Escoffier, avocat à Douai, 11 rue du Clocher Saint-Pierre, nous présente l'état, s'élevant à 500 francs, des honoraires qui lui sont dus pour plaidoirie devant la Cour de Douai à propos de l'appel interjeté par la Ville contre une ordonnance de référé rendue par M. le Président du Tribunal Civil de Lille, le 19 Mars 1932, relativement à l'occupation d'un immeuble sis à Lille, rue des Arts 19, par M. Fremaux.

Nous vous proposons de nous autoriser à régler cette somme dont le montant sera prélevé sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Architecte en chef des Monuments Historiques nous a transmis 1° les devis établis en vue de la remise en état des orgues et des vitraux de l'Eglise Saint-Maurice classée comme monument historique ; 2° les projets de marchés à passer à cet effet, l'un se montant à 33.000 francs, avec M. Jacquot, facteur d'orgues à Rambervillers ; l'autre se montant à 409.000 francs, avec M. Turpin, peintre verrier à Lille.

N° 2619

—
Instance
contre Fremaux

—
Honoraires
M^e Escoffier

N° 2620

—
Dommages
de guerre

—
Monuments
historiques

—
Eglise
Saint-Maurice

—
Remise en état
des orgues
et des vitraux

Les dépenses seront imputées sur les indemnités de dommages de guerre allouées pour le remplacement desdits vitraux et orgues.

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous demandons de nous autoriser à signer les devis et marchés présentés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Votre 2^e Commission a donné un avis favorable à la transformation d'un certain nombre de fenêtres de classes du Lycée Faidherbe afin d'améliorer l'éclairage.

Nous vous demandons de vouloir bien a) nous autoriser à faire exécuter ces travaux par les entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des propriétés communales aux conditions de leur adjudication ; b) de décider, pour couvrir la dépense qui est évaluée à environ 11.000 francs, le vote d'un crédit de même importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 11.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le bureau d'administration du Lycée Fénélon vient de nous faire tenir une demande d'ouverture de crédits supplémentaires s'élevant à 36.500 frs savoir :

Livres classiques	Frs	5.500
Personnel		1.000
Entretien mobilier		7.500
Achat de mobilier		18.500
Vaisselle		4.000
		<hr/>
		36.500

Nous vous prions de donner un avis favorable à l'ouverture de ces crédits dans les écritures de l'Internat Municipal annexé au Lycée et de décider que ces dépenses seront, en cas de besoin, couvertes par une subvention communale d'égale somme.

Adopté.

N° 2621
Lycée Faidherbe
—
Amélioration
de l'éclairage
—
Crédit
—

N° 2622
—
Lycée Fénélon
—
Internat
—
Crédits
supplémentaires
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2623
—
*Cotes
irrecouvrables*
—
*Taxe
sur les chiens*
—
Exercice 1932
—
*Admission
en non-valeur*

MESSIEURS,

Le Receveur municipal vient de nous faire parvenir un état de cotes irrécouvrables concernant la taxe sur les chiens pour l'année 1932, s'élevant à la somme de 2.240 fr.

L'irrecouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions d'admettre cette somme en non-valeur.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2624
—
*Bureau
de Bienfaisance*
—
Donation Lefebvre
—
Avis

MESSIEURS,

Par délibération en date du 2 Juillet 1932, la Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance a décidé d'accepter la somme de huit mille francs dont les héritiers de Mme Lefebvre Cuvelle ont fait donation à cet établissement à charge d'entretenir à perpétuité la tombe de Mme Veuve Lefebvre au Cimetière du Sud.

D'accord avec vos 1^{re} et 3^e Commissions, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2625
—
Hospices
—
Legs Baroux
—
Avis

MESSIEURS,

Aux termes de son testament authentique en date du 8 Novembre 1929 et d'un codicille du 5 Avril 1931, M. Paul Baroux, décédé à Lille le 21 Avril 1931, a légué aux Hospices la nue propriété d'une maison sise à Lille, 31 bis rue du Port, à charge par cet établissement d'entretenir sa tombe jusqu'à la fin de la deuxième concession trentenaire.

La Commission Administrative des Hospices a, dans sa séance du 15 Octobre 1932, décidé d'accepter cette libéralité.

D'accord avec vos 1^{re} et 3^e Commissions, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 24 Septembre 1931, vous avez ratifié le projet présenté par l'Office Public Municipal d'Habitations à Bon Marché en vue de la construction, au Faubourg de Béthune, d'un important groupe de logements destinés à recevoir 270 familles.

En approuvant les propositions relatives à l'équilibre financier de l'opération, vous avez dans le même temps décidé :

a) l'abandon gratuit par la Ville d'un terrain de 10.663 m² 37, situé en bordure de l'avenue Verhaeren et des nouvelles voies projetées, nécessaire à l'érection de ce groupe ;

b) de prendre en considération la demande de subvention de 846.000 francs présentée par ledit Office ;

c) d'accorder la garantie de la Ville à un emprunt de 11.545.245 francs que l'Office Municipal d'Habitations à Bon Marché devait contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant pour le compte de l'Etat, au taux de 2 % pour une durée de quarante ans.

Afin d'assurer cette garantie, vous avez voté une imposition de cinq centimes vingt huit centièmes additionnels au principal des trois contributions directes pour une durée de quarante ans à partir de la date de la réalisation du prêt, le produit de cette imposition devant être affecté, en cas de besoin, à la garantie de 2 % de l'emprunt sollicité pendant la période de réalisation de l'emprunt au paiement de l'annuité capital et intérêts, la dite imposition devant être mise en recouvrement de plein droit en cas de besoin.

Or, par lettre du 13 Septembre 1932, M. le Ministre de la Santé Publique a fait connaître que la Commission d'Attribution des Prêts a décidé d'accorder à l'Office Municipal d'Habitations à Bon Marché une avance, amortissable en 40 ans, au taux d'intérêt de 2 %, de 10.968.000 francs imputable à raison de 3.968.000 francs sur les crédits de 1932 et, pour le surplus, soit 7.000.000 francs, sur ceux de 1933.

Cette somme a été calculée en tenant compte d'une subvention de 2.483.466 francs.

Dans ces conditions nous vous proposons de ramener à quatre centimes quatre vingt huit centièmes le montant de l'imposition devant servir à la garantie de cet emprunt par la Ville et de modifier en ce sens votre délibération du 24 Septembre 1931.

Adopté.

N° 2626

—
Office Municipal
d'Habitations
à Bon Marché

—
Groupe du
Faubourg
de Béthune

—
Garantie
de la Ville

—
Modification

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2627

*Præcentorium
de Wormhoudt**Fixation du prix
de journée*

MESSIEURS,

En vue du fonctionnement de la colonie de vacances de Wormhoudt durant les mois de Juillet, Août et Septembre derniers, nous avons procédé au recrutement des enfants dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Lors des pourparlers engagés avec les œuvres et collectivités qui nous en envoient habituellement, nous avons, en tenant compte des dépenses engagées, arrêté le prix de journée à percevoir par enfant à 8 fr. 50.

Nous vous prions de ratifier cette décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2628

*Palais
des Beaux-Arts**Couverture de la
cour intérieure et
construction de
trois galeries**2° lot
Béton armé**Extension
de l'adjudication*

MESSIEURS,

Les travaux de béton armé prévus au projet a) de couverture de la cour intérieure du Palais des Beaux-Arts b) de construction de trois galeries dans cet édifice sont actuellement en cours d'exécution. Le devis estimatif primitif du 2° lot s'élève à 992.835 frs 27, le montant du forfait de l'entrepreneur adjudicataire à 635.000 frs.

Or, au cours de l'exécution des terrassements, il a été reconnu que le sol sur lequel devaient s'appuyer les fondations ne donnait pas les garanties de résistance suffisantes. Il a donc été nécessaire d'approfondir les fouilles et par voie de conséquence d'augmenter l'importance des travaux de béton armé.

En outre ont été installés des dispositifs de protection des baies vitrées des galeries actuelles et envisagés les travaux ci-contre :

a) exécution de poutres supplémentaires en béton armé pour l'installation des tuyaux à ailettes du chauffage central ;

b) remplacement des cloisons en maçonneries de fermeture de pignon par un voile en béton armé ;

c) remplacement des barres à vitrages, en fer, de pignon, par des barres en béton armé ;

D'autre part il a semblé qu'il était préférable d'exécuter en simili-pierre:

a) les balustrades de l'escalier monumental et celles des galeries prévues en fer forgé au devis du 8° lot ;

b) les colonnes du grand hall de sculpture et celles des galeries prévues en staff au devis du 12° lot.

Les propositions faites à cet égard par l'entrepreneur du lot de béton armé et qui s'élèvent à 229.500 francs sont bien établies et intéressantes pour la Ville en ce qui concerne les prix.

Déduction faite des prévisions portées aux lots n° 8 et 12 du projet primitif et relatives aux ouvrages en fer forgé et en staff maintenant prévus en simili-pierre, l'augmentation de dépense ressort à 129.622 frs.

D'accord avec votre 2° Commission, nous vous demandons 1° d'approuver le devis des travaux supplémentaires et des ouvrages en simili-pierre ; 2° de décider qu'ils seront confiés à l'entrepreneur du 2° lot par extension de son adjudication dont le montant passera ainsi de 635.000 frs à :

$$635.000 + 50.000 + 229.500 = 914.500 \text{ frs.}$$

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les commerçants de la rue Neuve, par l'intermédiaire du président de leur Union M. Basseux, sollicitaient il y a quelque temps la modification de l'éclairage électrique de leur rue par l'installation de lampes axiales.

Ces mêmes commerçants s'offraient en outre à participer dans la dépense nécessitée pour la transformation des lignes d'alimentation, l'achat et la pose des appareils.

Après pourparlers il a été convenu que la participation serait de 4.000 francs, soit la moitié de la dépense totale.

D'accord avec votre 2° Commission nous vous proposons :

- a) de réaliser la transformation sollicitée ;
 - b) d'admettre en recette la somme de 4.000 frs ;
 - c) de voter un crédit de même importance
- et à rattacher à l'article 57 du Budget Ordinaire de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recettes la somme de 4.000 frs et vote un crédit de même importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

Adopté.

N° 2629

—
Voie publique

—
Modification
de l'éclairage
de la rue Neuve

—
Admission
en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2630
—
Eclairage
électrique
—
Achat
de réfracteurs
—
Marché
—

MESSIEURS,

En accord avec votre 2^e Commission, nous avons décidé de demander des propositions à la Société Anonyme « Holophane » de Paris, en vue de l'achat de :

130 Réfracteurs n° 4433

60 d° 4444

6 d° 4446A

nécessaires à l'amélioration de l'éclairage électrique dans un certain nombre de voies, notamment rues Léon Gambetta, de Paris, Parvis Saint-Maurice.

Les prix offerts par ladite Société sont les suivants :

Réfracteurs 4433 - 180 frs l'unité

d° 4444 - 275 frs d°

d° 4446A - 455 frs d°

Ces propositions étant normales, nous vous demandons de les accepter et de nous autoriser à passer le marché nécessaire quant à la dite fourniture.

La dépense, soit 42.630 frs, sera prélevée sur le crédit « Eclairage de la Voie publique ».

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2631
—
Fourniture
de pavés
—
Augmentation
des droits
de douane
—

MESSIEURS,

Lors de l'adjudication pour la fourniture d'un million de pavés de granit fixée au 19 Janvier 1932 et retardée jusqu'au 30 Janvier 1932 par suite de l'intervention de M. le Préfet du Nord, la taxe sur le chiffre d'affaires relatif à l'importation des pavés étrangers perçue par la Douane était de 2 % sur la valeur de la marchandise au passage de la frontière.

La Société « Comagra », 92 rue Laneau à Bruxelles, ayant été déclarée adjudicataire au prix de 1.999 francs le millier de pavés empilés dans nos magasins, l'approbation de cette adjudication ne fut donnée que le 5 Mai 1932. Or, dans l'intervalle, la taxe sus-visée était portée de 2 à 4 %. Aussi, la Société « Comagra » demande-t-elle que la Ville prenne cette augmentation à sa charge.

Cette réclamation nous paraît fondée. En effet, le 5 Mai 1932, date de l'approbation de l'adjudication, les conditions du marché qu'elle avait sous-

crit le 19 Janvier 1932 se trouvant entièrement faussée, la Société « Comagra » aurait été en droit d'en demander la résiliation. Nous aurions du, dès lors, procéder à une nouvelle adjudication et le prix de 1.999 frs que nous avons obtenu serait certainement passé aux environs de 3.000 frs. Or la Société « Comagra », consentant quand même à respecter ses obligations, a livré, dans un délai de quatre mois au lieu de cinq, prévu par le cahier des charges, la totalité de la fourniture.

La taxe sur le chiffre d'affaires relatif à l'importation de 4 % s'élève, par péniche, à 1.700 francs environ. L'augmentation ressort donc à 850 francs par péniche. En tablant sur un nombre de 40 péniches, on peut évaluer approximativement à $850 \text{ fr.} \times 40 = 34.000$ francs la charge supplémentaire déterminée par la majoration en cause.

Nous vous proposons donc, en accord avec votre 2^e Commission, de décider le remboursement à la Société « Comagra » de la somme supplémentaire qu'elle aura acquittée de par l'augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires relatif à l'importation, le décompte étant établi sur le vu des reçus détaillés par péniche qui auront été délivrés par la Douane Française.

La dépense sera prélevée sur le crédit porté à l'article 121 du Budget supplémentaire de l'exercice 1932 et intitulé « Pavages neufs-voies anciennes »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'un marché en date du 26 Septembre 1928, la Compagnie des Pavés de Granit de Suède, dont le siège social est à Paris 4, rue de l'Arcade, s'engageait à fournir à la Ville un million de pavés de granit au prix de 2.506 francs 75 le mille. La livraison devait être faite à raison de a) 700.000 pavés avant fin Novembre 1928 ; b) 300.000 pavés avant fin Février 1929. Il avait été stipulé au dit acte que les paiements seraient effectués après chaque réception.

Ce marché, ratifié par le Conseil Municipal dans sa séance du 21 Décembre 1928, était adressé à M. le Préfet du Nord, aux fins d'approbation, le 28 Décembre suivant.

Or, M. le Préfet du Nord crut devoir surseoir à l'approbation.

Bien que les pavés aient été livrés le 23 Octobre 1928 et le 23 Janvier 1929, la Ville se trouva donc dans l'impossibilité de régler le montant des dites fournitures.

N° 2632

—
Fourniture
de pavés
de granit

—
Règlement
d'intérêts

La Ville n'ayant obtenu l'approbation que le 14 Août 1929, ce n'est que le 26 du même mois que la dite Société toucha la somme de 2.506.750 francs.

Suivant exploit de M^e Chavatte, huissier à Lille, en date du 4 Novembre 1930, la dite Compagnie des Pavés de Granit de Suède assigna donc la Ville à comparaître à huitaine franche devant le Tribunal Départemental du Nord en vue d'obtenir le règlement d'une indemnité de retard calculée sur un intérêt de 7 % à partir de chacune des livraisons de pavés jusqu'au jour du règlement du principal de cette dette. Le montant des dits intérêts s'élevait ainsi à : 119.807,62.

* * *

Nous avons fait connaître à la Compagnie que la Ville n'acceptait pas ses prétentions. En effet, le retard apporté dans le règlement n'est pas imputable à la Ville. D'autre part, le taux d'intérêt en matière commerciale est de 6 % et non de 7 %. Enfin, la réception définitive n'a eu lieu que le 17 Août 1929, alors que les réceptions provisoires avaient pris place le 5 Janvier 1929 pour 634.300 pavés, le 22 Mars 1929, pour 365.700.

Nous avons fait en outre remarquer qu'en vertu de l'article 47 du cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux exécutés pour la Ville auquel le marché se réfère, l'entrepreneur qui ne peut être entièrement soldé dans les trois mois qui suivent la réception définitive régulièrement constatée n'a droit qu'aux intérêts calculés à 4 % pour la somme qui lui reste due et ce à compter du jour où il aura réclamé les dits intérêts.

L'adversaire, il est vrai, a argué, à son tour, qu'on ne saurait assimiler la réception de pavés à la réception de travaux qui peuvent comporter une réception provisoire et une réception définitive.

* * *

Après de longs pourparlers, la Compagnie des Pavés de Suède nous a fait connaître qu'elle accepterait, à titre transactionnel, de ramener ses prétentions à 25.000 francs, étant entendu que les frais de la procédure engagée seraient supportés par moitié par chacune des deux parties.

Cette proposition nous paraissant raisonnable, nous vous proposons de l'accepter et de décider de voter pour le paiement de la dite somme de 25.000 francs, augmentée de la moitié des frais, soit la somme de 914 frs 62, un crédit spécial à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice en cours.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 25.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La pose de canalisations d'eau au nouvel emplacement de la Foire Commerciale a fait l'objet d'un projet dont le montant s'élève à 170.000 frs se répartissant approximativement comme suit:

Tuyaux, raccords, vannes et accessoires	Frs 144.400 »
Tranchées et pose	25.600 »

Nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, de confier ces fournitures et travaux aux entrepreneurs adjudicataires du Service des Eaux, comme il est prévu à l'article 1^{er} du cahier des charges de leur entreprise, à savoir :

la Société des Hauts-Fourneaux de Pont-à-Mousson pour les fournitures ;

la maison Pasquier et Christoffle pour les travaux.

Cette façon de faire, tout en nous permettant de bénéficier des rabais consentis par ces entrepreneurs, aurait l'avantage d'assurer une exécution plus rapide des travaux.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits affectés à l'aménagement de la Foire Commerciale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 18 Octobre 1932, une Commission composée de MM. Jean Lévy, Adjoint au Maire ; Bataille et Peeters, Conseillers Municipaux ; Cochez, Directeur des Travaux Municipaux ; Secq, Architecte D.P.L.G. s'est transportée aux Pavillons des forages au Nord de Lille à l'effet d'examiner les travaux ayant fait l'objet des lots ci-après :

DESIGNATION DES LOTS	Dépenses autorisées	Dépenses faites
6^e Lot. — Bâtiments		
Travaux de béton armé.....	163.200 »	160.776 26
Travaux de pierre reconstituée.....	160.425 90	161.480 80
§ 1 ^{er} Terrassement, maçonnerie	115.063 45	134.804 49
§ 2 Cimentage, plâtrerie	22.553 11	14.267 47
§ 3 Carrelage	60.516 77	59.365 94
§ 4 Charpente, menuiserie	18.908 19	17.478 70
§ 5 Zingage, plomberie	5.554 17	6.014 77
§ 6 Peinture, vitrerie	5.859 76	10.695 10
Totaux.....	552.081 35	564.883 53

N° 2633

—
Distribution d'eau

—
Pose
de canalisations
à la Foire
Commerciale

N° 2634

—
Distribution d'eau

—
Équipement
des forages

—
6^e lot
Bâtiments

—
Réception
définitive

La Commission a reconnu que les travaux satisfont aux conditions des cahiers des charges et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

L'augmentation de dépenses du § 1^{er} résulte de l'exécution, non prévue au devis des bâtiments : a) des massifs de fondations et fosses pour la mise en place du matériel de pompage ; b) des caniveaux pour le passage des conduites de refoulement.

L'augmentation de dépenses du § 6 provient notamment de ce que les travaux de peinture des plafonds et murs des salles de machines, portés en prévision dans le devis général, ont été rattachés à l'adjudication des travaux du dit paragraphe.

D'accord avec votre 2^e Commission nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes tels qu'ils sont présentés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre 4^e Commission, le cahier des charges de l'adjudication à ouvrir en vue de la fourniture des livres classiques et de bibliothèques, cahiers, fournitures classiques et livres de prix nécessaires aux écoles municipales pendant l'année 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les bâtiments communaux sont garnis de rideaux, de stores, de linos, de tapis, de tentures, de mobilier, qu'il faut entretenir et éventuellement remplacer. Ces travaux courants nécessitent néanmoins le concours d'entreprises spéciales de tapissiers-garnisseurs.

Des propositions ont été demandées à neuf maisons de la Ville en vue des travaux et fournitures à effectuer pendant l'année 1933. Deux réponses nous sont parvenues.

N° 2635

—
Ecoles
municipales

—
Livres,
fournitures
classiques

—
Adjudication

—
Cahier
des charges

N° 2636

—
Bâtiments
Communaux

—
Ameublement

—
Achat, entretien,
réparations

—
Marché

D'accord avec votre 2^e Commission, nous vous proposons d'agréer les offres de M. Vicart, 141 rue Nationale, qui nous a fait les conditions les plus avantageuses pour la Ville.

Nous vous demandons, en outre, a) de nous autoriser à passer un marché de gré à gré avec cette maison ; b) de décider que la dépense, évaluée à 40.000 francs environ sera prélevée sur les crédits d'entretien, affectés à ces travaux, du Budget Ordinaire de l'exercice 1933.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'habillement des sapeurs-pompiers pendant l'année 1933, nous allons procéder à une adjudication-concours en deux lots :

- a) des uniformes, pélerines et treillis ;
- b) des vestons de peau.

Nous vous proposons, en accord avec votre 1^{re} Commission, d'approuver le cahier des charges préparé à cet effet.

Adopté.

N° 2637

Sapeurs-Pompiers
—
Habillement
—
Cahier
des charges
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Conformément à l'avis émis par votre 1^{re} Commission, nous soumettons à votre approbation le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication des reliures et fournitures de cartonnages nécessaires aux Services Municipaux pendant l'année 1933.

La dépense sera prélevée sur les crédits ordinaires du Budget.

Adopté.

N° 2638

Services
Municipaux
—
Reliures
et fournitures
de cartonnages
—
Cahier
des charges
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2639
—
Services
Municipaux
—
Fournitures
diverses
—
Cahier
des charges
—

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le cahier des charges préparé en vue de l'adjudication au rabais, en dix lots, des fournitures diverses nécessaires aux services municipaux pendant l'année 1933.

D'accord avec votre 1^{re} Commission, nous vous proposons de vouloir bien l'approuver.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2640
—
Écoles
primaires
—
Vacances
—
Année scolaire
1932-33
—
Fixation
—

MESSIEURS,

L'arrêté ministériel du 17 Juillet 1922 fixe, ainsi qu'il suit, les vacances dans les écoles primaires :

les jours légalement fériés ;

le matin du 2 Novembre ;

les deux jours qui précèdent Pâques et la semaine suivante ;

deux mois à la fin de l'année scolaire ;

six jours à des dates fixées, pour chaque commune, par l'Inspecteur primaire après avis du Conseil Municipal.

Sur la proposition de M. l'Inspecteur Primaire, nous vous prions d'arrêter comme suit la répartition de ces 6 jours de congé supplémentaire :

une demi-journée, le mercredi 2 Novembre 1932, après-midi ;

une demi journée, le samedi 31 Décembre 1932, après-midi ;

le lundi 2 Janvier 1933 ;

le mardi 3 Janvier 1933 ;

le mercredi 4 Janvier 1933 ;

le lundi 1^{er} Mai 1933 ;

le lendemain de la Fête Communale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de votre réunion du 2 Mai 1929, vous avez décidé, afin de répondre à une demande de M. le Préfet,

1° - que l'effectif du corps des Sapeurs-Pompiers, fixé à 100 hommes par arrêté préfectoral du 6 Juin 1923, serait porté à 150 hommes, dont 80 casernés et 70 volontaires, l'effectif de ces derniers étant complété au fur et à mesure des besoins ;

2° - que le cadre des officiers serait formé d'un commandant caserné, de deux capitaines, de deux lieutenants et de deux sous-lieutenants dont un de chaque grade serait également caserné ;

3° - que le Conseil d'Administration serait composé de la façon suivante:

Président : le Commandant

Membres : le plus ancien capitaine

le plus ancien lieutenant ou sous-lieutenant

le plus ancien sous-officier

un caporal et un sapeur désignés par leurs pairs.

Il nous apparait indispensable de renforcer le cadre des officiers et de le modifier ainsi

1 chef de bataillon, commandant, caserné

1 capitaine-ingénieur, } dont un caserné

2 capitaines,

2 lieutenants, d°

2 sous-lieutenants, d°

Nous vous demandons, en attendant que soit mis définitivement au point le nouveau règlement du Bataillon des Sapeurs-Pompiers, de donner votre agrément à cette modification.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Afin de permettre le dégagement de l'Hôtel de Ville et la réalisation du programme d'Embellissement et d'Assainissement, la Ville a fait l'acquisition de nombreux immeubles dont nous poursuivons l'évacuation en vue de leur démolition.

Mme Veuve Lebacq a accepté de rendre libre d'occupation la maison sise Square Ruault 57 et, en outre, elle a fait son affaire personnelle du départ de ses sous-locataires.

N° 2641

Bataillon des
Sapeurs-Pompiers

Cadre
des officiers

Modification

N° 2642

Eviction
de locataire,
Square Ruault, 57

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer à Mme Lebacq une indemnité de 600 francs, dont le montant sera prélevé sur l'article 64 du Budget Supplémentaire de l'exercice 1932 : « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis, etc. »

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2643
—
Foire Commerciale
—
Reprise partielle
de terrains loués
à la Société Veuve
L. Collin et Fils
—
Réduction
du taux
de location
—

MESSIEURS,

L'érection des nouvelles constructions de la Foire Commerciale nécessitait la prise de possession de terrains situés avenue Julien Destrée, dont une partie était louée à la Société Veuve Louis Colin et Fils.

La location dont bénéficiait cette Société portait sur une superficie totale de 27.887 mètres carrés et avait été consentie par les Hospices de Lille, anciens propriétaires, aux termes d'un bail expirant le 30 Septembre 1933.

Comme il importait de pouvoir disposer immédiatement d'une surface de 6.800 mètres carrés environ, constituée par la parcelle cadastrée section D, n° 3066, et partie de la parcelle n° 3064, définie elle-même par une limite joignant l'angle des parcelles 3066, 3070, 3064 et celui des parcelles 2951, 2952 et 3064, nous avons dû négocier l'abandon, par la Société Collin, de ses droits d'occupation sur la partie du terrain intéressée par les projets de la Foire Commerciale.

Nous avons pu obtenir l'accord de la Société Collin qui accepte de renoncer, à compter du 1^{er} Octobre 1932, à tous ses droits d'occupation sur la parcelle visée, moyennant réduction de son loyer de 3.000 à 2.000 francs par an.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'accorder la réduction de loyer sollicitée.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2643¹
—
Foire Commerciale
—
Allées intérieures
—
Bordures
de trottoirs
—
Cahier
des charges
—

MESSIEURS,

En vue de l'exécution des travaux a) de revêtement des allées intérieures de la Foire Commerciale ; b) d'entretien des chaussées pavées et empierrées ; c) d'entretien des trottoirs, il est nécessaire de procéder à l'achat de 4.500 mètres de bordures de grès 13/16.

Nous vous proposons, d'accord avec votre 2^e Commission, de décider la mise en adjudication de cette fourniture sur la base du cahier des charges que nous soumettons à votre approbation.

La dépense totale, soit environ 180.000 frs, sera répartie comme suit :

100.000 frs sur les crédits ouverts pour l'aménagement des abords de la Foire Commerciale — article 118 du Budget Supplémentaire 1932 — Emploi de l'emprunt de 50.000.000 frs ;

40.000 frs sur le crédit d'entretien des chaussées pavées — article 28 du Budget Extraordinaire ;

40.000 frs sur le crédit affecté à l'entretien des trottoirs — article 70 du Budget Ordinaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 30 Août 1932, vers 22 heures, M. Gaston Leleu, garçon brasseur, demeurant à Lille, 13 boulevard Montébello, regagnait son domicile à bicyclette quand, arrivé à l'angle des rues François Millet et du Général Anne de la Bourdonnais, trompé par l'obscurité, il tomba dans une tranchée d'aqueduc qui avait été ouverte dans la journée.

M. Leleu, qui a été sérieusement blessé, a dû cesser le travail pendant 26 jours. Il sollicite le règlement des salaires perdus durant cette incapacité, soit la somme de 1.300 francs calculée à raison de 50 francs par jour.

Etant donné les circonstances dans lesquelles s'est produit cet accident, nous vous proposons de nous autoriser à régler amiablement à M. Leleu la dite somme de 1.300 francs qui sera prélevée sur le crédit des « Dépenses Imprévues ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 19 Octobre 1932 était mis en vente par adjudication publique, à la Barre des criées du Tribunal Civil de Lille, sur la mise à prix de 50.000 francs un immeuble sis à Lille rue Gustave Delory 84, repris au cadastre Section B N° 2564 pour une superficie de 44 mètres carrés, intéressé par la réalisation de notre Plan d'embellissement.

N° 2644

—
Accident Leleu

—
Règlement

N° 2645

—
Achat
d'immeuble
rue
Gustave Delory 84

La Ville a été déclarée adjudicataire pour le prix de 52.500 francs augmenté des frais préalables s'élevant à 1.923 francs 80.

La vente étant devenue définitive, nous vous proposons de la ratifier et de décider que la dépense sera prélevée sur les crédits d'emprunt pour l'achat de terrains et d'immeubles destinés à la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

A la suite d'un accord intervenu entre la Ville et le Service des Voies navigables, ce Service a négocié l'acquisition d'immeubles devant servir, d'une part à l'exécution des travaux du Port Vauban, d'autre part à l'aménagement de la zone ou à la réalisation du Plan d'extension de la Ville.

Ces opérations immobilières, quoique paraissant distinctes, ont du être réalisées simultanément, attendu que les propriétaires n'ont consenti à la vente amiable qu'à la condition d'acquérir la totalité de leurs propriétés respectives.

Vous déciderez dans votre présente séance de lever les options obtenues par le Service de la Navigation relativement aux excédents de terrain non compris dans les emprises du Port, dont la majeure partie se trouve à l'intérieur des limites de la zone et dont l'acquisition se justifie par application de la loi du 19 Octobre 1919.

L'acquisition des terrains hors zone formant le surplus ne pouvant se détacher de l'opération ; ces terrains étant d'autre part intéressés par notre Plan d'extension ; nous vous demandons, de solliciter de l'autorité supérieure, la déclaration d'utilité publique de cette opération.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Une convention intervenue entre l'Etat et la Ville a réglé les modalités de la création, à Lille, d'un nouveau port en Haute-Deûle.

L'Administration des Ponts et Chaussées — Service des Voies navigables — a été invitée à rechercher l'acquisition des terrains nécessaires et il a convenu que la Ville aurait la faculté de se substituer à elle à l'effet de se rendre propriétaire des excédents de ces terrains qui seraient intéressés par

N° 2646

*Achat de terrains
à proximité
du Port Vauban*

*Déclaration
d'utilité publique*

N° 2647

*Plan
d'aménagement
de Lille
au voisinage
du Port Vauban*

*Acquisition
de terrains*

notre plan d'aménagement et dont la dite Administration n'aurait pas besoin pour l'exécution de son projet.

Après examen par votre Commission du Plan des options consenties au Service de la Navigation, nous vous proposons, en accord avec elle, de décider de réaliser immédiatement l'achat par la Ville des excédents de parcelles ci-après dont la presque totalité est située dans la zone pour laquelle l'utilité publique a été déclarée par la loi du 19 Octobre 1919.

N° du plan parcellaire de service de la navigation	Nom des propriétaires	Surface approximative	Prix
1	Mulliez	2.357 m2 06	153.208 90
2	Dhalluin	4.290 m2 74	168.091 50
3	Consorts Wilkiem	8 maisons	160.000 >
12	Vandame	332 m2 90	16.645 >
13-14-15	Société Dambre et Descamps	11.976 m2 62	898.239 >
19-20	Consorts Vaast	3.336 m2 plus constructions.	252.416 >

L'entrée en jouissance sera la même que celle fixée pour le Service de la Navigation. La Ville sera tenue, à compter de cette date, de faire son affaire personnelle des occupations en cours et de servir aux vendeurs jusqu'au jour du paiement du prix les intérêts de ce prix calculés au taux légal. Il est vraisemblable que la date de prise en possession aura lieu le 1^{er} Janvier 1933.

Nous vous prions d'accepter ces conditions, de nous autoriser à passer, d'accord avec le service des Voies Navigables, les contrats nécessaires et de décider que la dépense en résultant, principal, frais et intérêts, sera prélevée sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue a) de reconstituer notre réserve de candélabres à consoles ; b) de terminer les travaux d'électrification de la rue Nationale — entre la rue du Port et la place de Tourcoing — nous avons procédé à un appel d'offres pour la fourniture du matériel nécessaire.

N° 2648

Eclairage public

Achat
de candélabres

Marché

Les maisons spécialistes ont été consultées :

1° - les Etablissements Métallurgiques A. Durenne,

2° - les Anciens Etablissements Saunier, Duval, Frisquet, qui nous ont fait tenir les propositions suivantes : la première en ce qui concerne les candélabres à consoles et électriques, la seconde, pour les candélabres à consoles seulement.

	Candélabres à consoles		Candélabres électriques
	Type 79	Type 2543	Type 4402
Etablissements Durenne : l'unité	285 frs	309 frs	1780 frs
Etablissements Saunier, Duval, Frisquet, l'unité	460 frs	475 frs	—

Après examen et compte tenu des offres des Etablissements Métallurgiques A. Durenne, lesquelles sont avantageuses pour la Ville, votre 2° Commission vous propose de les accepter.

Nous vous demandons de vous ranger à cet avis et de nous autoriser à passer le marché nécessaire pour la fourniture de :

36 candélabres à consoles type n° 79

24 candélabres à consoles type n° 2543

12 candélabres avec lyres électriques, type n° 4402

La dépense, soit 39.036 frs, sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours (éclairage de la voie publique).

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans le but d'obtenir un éclairage rationnel, nous avons décidé, en accord avec votre 2° Commission, de remplacer les diverses installations servant à l'éclairage électrique de la rue Léon Gambetta.

L'Union des Commerçants de la dite voie, a offert de verser à la Ville la somme de 6.000 frs à titre de participation volontaire dans la dépense de transformation, soit le septième de la dépense totale.

N° 2649

Eclairage public,
rue

Léon Gambetta

—
Modification
de l'éclairage
électrique

—
Admission
en recette

Nous vous proposons :

- a) d'admettre en recette la dite somme soit 6.000 francs ;
- b) de voter un crédit d'égale importance et à rattacher à l'article du Budget Ordinaire de l'éclairage de la voie publique qui supportera la dépense d'installation.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recette la somme de 6.000 frs et vote un crédit de même importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Répondant au vœu émis par l'Association des Commerçants et particuliers de la rue Nationale, nous avons décidé, en accord avec votre 2^e Commission, de remplacer l'éclairage au gaz, rue Nationale, partie comprise entre la rue du Port et la place de Tourcoing, par l'installation de l'éclairage électrique au moyen de pylônes.

L'Association précitée a offert de verser à la Ville la somme de 4.000 francs à titre de participation volontaire dans la dépense de première installation qui s'élèvera approximativement à 25.750 francs.

D'accord avec votre 2^e Commission nous vous proposons :

- a) d'admettre en recette la somme de 4.000 frs ;
- b) de voter un crédit de même importance et à rattacher à l'article du Budget Ordinaire de l'éclairage de la voie publique qui supportera la dépense d'installation.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recette la somme de 4.000 frs et vote un crédit de même importance à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes d'un arrêté en date du 26 Juillet 1927, la Société Anonyme Paris Province Publicité, dont le siège social est à Paris, 53 rue du Château, avait été autorisée à placer, en différents endroits vingt colonnes-affiches, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 500 frs par colonne et sous réserve que leur éclairage électrique — d'une intensité minimum de 600 bougies — devrait être assuré au moins jusqu'à minuit.

N° 2650

Eclairage public

Rue Nationale —
partie comprise
entre la rue du
Port et la place
de Tourcoing

Installation
de l'éclairage
électrique

Admission
en recette

N° 2650¹

Installation de
colonnes-affiches

Redevance

Modification

La susdite Société prétendant que l'exploitation de la publicité sur colonnes est déficitaire nous a demandé

a) de ramener à 50 frs la redevance annuelle primitivement fixée à 500 frs ; b) de participer pour un tiers dans les frais d'éclairage des colonnes ; c) de modifier les emplacements de quelques colonnes mal situées au point de vue publicitaire.

Nous avons jugé ces conditions inacceptables.

Après de longs pourparlers et examen de diverses propositions, l'Administration Municipale est d'avis de donner son agrément à la proposition ci-contre :

Suppression pure et simple des cinq colonnes ci-dessous :

1° place des Quatre Chemins ; 2° place Madeleine Caulier ; 3° Mont de Terre ; 4° carrefour des rues Lequeux et de Dunkerque ; 5° place Vanhoenacker ; ce qui réduira à quinze le nombre des colonnes.

II - Rien ne sera changé au chiffre de la redevance annuelle à payer à la Ville — 500 frs par colonne et par an — étant bien entendu que la redevance 1932 sera immédiatement payée.

III - Un emplacement de 80 centimètres sur 120 sera mis gracieusement à la disposition des Théâtres Municipaux pour l'affichage des spectacles, les affiches étant fournies et placardées par nos services à nos frais.

IV - En outre, la Société Paris Province Publicité prendra l'engagement de mieux entretenir et éclairer ses colonnes.

Nous vous demandons de vouloir bien approuver ces propositions et admettre en non-valeur la somme de 2.500 frs représentant la redevance afférente aux cinq colonnes à supprimer.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors de l'établissement du cahier des charges en vue de l'adjudication publique des fournitures nécessaires aux Services Municipaux, pendant l'année 1933, quatre lots ont été réservés, soit en raison de leur caractère particulier soit parce que les précédents fournisseurs nous ont soumis des propositions réellement avantageuses.

Après examen par votre 1^{re} Commission, nous soumettons à votre approbation les marchés passés relativement aux quatre fournitures dont il s'agit :

N° 2651
—
Services
Municipaux
—
Fournitures
diverses
—
Marchés
—

Wassingues. — Les Etablissements Parent et fils à Lannoy nous offrent au prix de gros une qualité de wassingue nettement supérieure en chaîne et en trame.

Importance du marché 8.000 frs

Produits et articles de Laboratoire. — M. Collas, Directeur des Anciens Etablissements Verbièse, est seul dépositaire des alcools purs.

Cette firme assure la fourniture des produits de laboratoire aux prix consentis aux grossistes.

Importance du marché 15.000 frs

Savons mous. — La Société Anonyme des Anciens Etablissements Gadenne-Cornaille et Delrue, à Gondécourt, offre, aux prix consentis aux épiceries en gros, une qualité de savon qui a toujours donné satisfaction.

Importance du marché 15.000 frs

Fournitures pour machines Gestetner. — Les articles livrés par la maison Gestetner sont appropriés à leurs machines et donnent un rendement parfait. Cette maison consent un rabais de 10 % sur les prix courants et assure gratuitement les réparations de ses machines.

Importance du marché 20.000 frs

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours d'une visite effectuée récemment, l'attention de nos Services a été attirée sur l'état du collecteur Est dont les parois présentent en certains endroits des signes de décomposition dues à l'action d'eaux séléniteuses

Mis en éveil par ces constatations, nous avons immédiatement fait procéder à l'analyse des terrains et des eaux de la nappe, à l'emplacement même du collecteur qui doit assurer, conformément à la convention portant cession des terrains militaires, l'écoulement des eaux des marais de la Haute-Deûle drainées jusqu'ici par une rigole à ciel ouvert.

Les résultats de cette analyse viennent de nous être communiqués. Ils révèlent, dans les terrains et les eaux considérés, la présence de sulfates en quantité assez grande pour redouter que leur action sur les matériaux prévus au cahier des charges visant les travaux de construction du collecteur, dit de déviation de la rigole de dessèchement, ne cause à la longue la désagrégation de l'ouvrage.

N° 2652

—
Déviation de la
rigole
de dessèchement

—
Substitution de
ciment fondu au
ciment prévu au
projet

Dans ces conditions, il a paru nécessaire de procéder à une étude du problème qui, pour la première fois, se pose à notre attention.

Nous avons, à cet effet, consulté des techniciens compétents et pris l'avis de M. l'Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, Chef du Service des Laboratoires de l'Ecole du même nom.

Ce dernier nous conseille d'employer le ciment fondu, d'un prix beaucoup plus élevé que le ciment ordinaire, mais qui est susceptible de résister victorieusement à l'action du sulfate sur les ouvrages en béton.

Le ciment fondu Lafarge, d'après les renseignements que nous avons recueillis à source autorisée, réunirait ces conditions, ayant fait ses preuves à cet égard.

Il coûte 810 francs la tonne, alors que le ciment laitier vaut 137 frs, le ciment Portland 160 frs.

La substitution du ciment fondu Lafarge au ciment laitier ou Portland prévu au cahier des charges entraînerait une dépense supplémentaire d'environ 750 frs par mètre linéaire d'égout, soit pour la totalité de l'ouvrage une augmentation de dépense d'environ 330.000 frs.

Malgré l'importance de cet effort, nous n'hésitons pas à vous demander de vouloir bien l'accomplir.

Si tel est votre avis, nous vous proposons donc :

- 1° d'autoriser la substitution de ciment fondu Lafarge au ciment laitier ou Portland, prévu au projet ;
- 2° d'approuver l'augmentation de dépense résultant de cette substitution, soit environ 330.000 frs.
- 3° de porter ainsi à 781.000 frs la dépense totale à prévoir.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application de l'article 8 de la loi du 19 Décembre 1917 sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, vous êtes appelés à donner votre avis sur la demande d'autorisation déposée par MM. Bonet-Dérosiaux et Cie, 22 à 28, rue de Saint-Quentin, en vue de l'installation d'un dépôt d'éther, de vernis et de couleurs cellulosiques à la même adresse.

Les quantités suivantes seraient entreposées : 1.000 litres d'éther, 2.000 litres de vernis, 1.000 litres de couleurs cellulosiques.

N° 2653

*Demande
d'autorisation
présentée par
MM. Bonet,
Dérosiaux et Cie,
22 à 28 rue de
Saint-Quentin,
pour l'installation
d'un dépôt
d'éther et de
verniss et couleurs
cellulosiques*

*Etablissement
dangereux
de 4^e classe*

Avis

L'établissement en question est de ce fait à ranger dans la première classe des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Or, d'après l'article 3 de la loi du 19 Décembre 1917, les établissements de ladite classe doivent être éloignés des habitations.

Dans ces conditions et en accord avec votre 5e Commission, nous vous proposons de donner un avis nettement défavorable à la demande d'autorisation présentée par MM. Bonet-Derosiaux et Cie.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors de l'examen des différents problèmes relatifs à l'organisation des théâtres municipaux pendant la saison 1932-1933, nous avons décidé de confier à M. et Mme Jongmans, demeurant à Lille, rue Esquermoise, 81, qui nous ont donné toute satisfaction depuis plusieurs années :

a) la concession des vestiaires et W.-C. du théâtre Sébastopol moyennant paiement à la Ville d'une redevance forfaitaire de 4.000 francs qui sera versée en quatre termes égaux, en fin Novembre, Décembre, Janvier et Février. Cette concession est octroyée sous les clauses et conditions insérées tant dans le cahier des charges dressé le 1er Août 1928 que dans les conventions successives intervenues avec M. et Mme Jongmans ;

b) la gestion des vestiaires et W.-C. du Grand-Théâtre, moyennant paiement à la Ville d'une somme forfaitaire de 30.000 frs en quatre termes égaux en fin Novembre, Décembre, Janvier et Février.

Cette gestion aura lieu sous l'autorité du directeur des théâtres.

M. et Mme Jongmans seront entièrement, personnellement et pécuniairement responsables des préposés qu'ils emploieront ainsi que des vêtements et objets qui leur seront confiés.

Ils devront, en outre, assurer l'entretien journalier des vestiaires et W.-C. et garnir lesdits vestiaires de tout le matériel nécessaire.

En garantie de l'exécution des charges et conditions sous lesquelles ces concession et gestion leur sont accordées M. et Mme Jongmans déposeront à la caisse de M. le Trésorier Payeur Général du Nord un cautionnement de cinq mille francs en espèces ou en valeurs agréées par M. le Trésorier Payeur Général.

M. et Mme Jongmans seront autorisés à faire vendre, pendant les entr'actes, des bonbons à l'intérieur du Grand Théâtre.

N° 2654

Théâtres
Municipaux

Exploitation
des vestiaires
et W.C.

Saison 1932-1933

Après avoir pris l'avis du Conseil d'Administration des Théâtres, nous vous proposons a) de ratifier ces décisions ; b) de nous autoriser à passer avec M. et Mme Jongmans les conventions nécessaires ; c) d'admettre en recette la somme de 4.000 frs. ; d) de décider que la dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget pour le fonctionnement des théâtres.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2655
—
Théâtres
Municipaux
—
Décors
—
Travaux
de complément
—
Crédit
supplémentaire
—

MESSIEURS,

En vue de la création de neuf ouvrages lyriques pendant la saison 1932-1933, nous avons décidé, en accord avec le Conseil d'Administration des Théâtres, de faire compléter les décors existant actuellement.

Notre crédit « Décors » étant insuffisant pour couvrir les frais inhérents à l'exécution de ces travaux, nous vous prions de vouloir bien décider l'ouverture d'un crédit supplémentaire de trente mille francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant et à rattacher à l'article 180 du Budget Ordinaire du même exercice.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 30.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2656
—
Association
Syndicale
rue Réaumur
—
Demande
de subvention
particulière
—

MESSIEURS,

L'Association Syndicale autorisée pour l'aménagement de la rue Réaumur sollicite de la Ville une subvention particulière pour les travaux intéressant la partie de rue à ouvrir sur le terrain Dubrulle, front au boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing sur le territoire de Marcq-en-Barœul.

Or par dépêche, en date du 9 Avril 1932, notifiée à l'Association, le 29 du même mois, M. le Ministre de l'Intérieur a fait connaître que les dépenses afférentes à l'acquisition de terrains ne pouvaient entrer en ligne de compte pour le calcul de la subvention et demeurerait intégralement à la charge de l'Association.

Nous ne pouvons donc agréer la dite demande.

Par contre, en accord avec votre 5e Commission, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention égale au tiers des dépenses résultant de l'exécution des travaux de viabilité et d'assainis-

sement dans la partie de la rue Réaumur actuellement existante et située sur le territoire de Lille.

La dépense résultant de l'exécution de ces travaux peut être évaluée à 64.540 frs.

Nous vous demandons de plus de préciser :

1° — que pour le calcul de cette subvention il ne sera tenu compte que des dépenses réellement effectuées dans la partie de rue existante et dont la justification aura été régulièrement produite ;

2° — que la Ville se réserve le droit de contrôle le plus étendu à cet égard ;

La dépense sera prélevée sur les Crédits d'Emprunt : Voies privées. — Mise en état de viabilité.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par dépêche du 26 Juillet 1932, M. le Ministre de l'Intérieur a fait connaître à M. le Préfet du Nord qu'il a accordé à l'Association Syndicale autorisée constituée pour l'aménagement de la rue Frémy une subvention de l'Etat de 20.800 frs sous la condition suivante :

« Le paiement de cette subvention sera subordonné à la production, lors de la première demande d'acompte, d'une délibération du Conseil Municipal faisant ressortir qu'il ne s'opposera pas, pour le seul motif de sa dimension, au classement ultérieur de la voie de 6 m. 50 de large existant dans le lotissement ».

Si la Ville refusait d'admettre le classement ultérieur de la partie de la rue Frémy qui n'a que 6 m. 50, l'Association Syndicale des propriétaires de cette voie privée ne pourrait de ce fait bénéficier de la subvention de 20.800 francs qui lui a été accordée par l'Etat et l'exécution des travaux projetés se trouverait compromise.

En raison de l'intérêt que présente pour la Ville la mise en état de viabilité et d'assainissement des voies privées, nous vous proposons de décider que, pour la seule rue Frémy et par dérogation exceptionnelle à la délibération du 24 Février 1931, la Ville de Lille ne s'opposera pas au classement de cette voie privée dans le réseau des voies municipales.

Adopté.

N° 2657

Association
Syndicale
autorisée pour
l'aménagement
de la rue Frémy

Condition mise
au paiement de
la subvention
de l'Etat

Classement
de la rue

Avis

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2658

—
*Association
 Syndicale
 autorisée pour
 l'aménagement
 du lotissement
 défectueux
 de la rue Frémy*

—
*Garantie
 communale*

—
Avis
 —

MESSIEURS,

M. Do, rue Belle Vue à Lille, Directeur de l'Association Syndicale pour l'aménagement du lotissement défectueux de la rue Frémy, sollicite la garantie communale pour le remboursement du prêt de 70.000 francs que cette Association demande à la Caisse départementale d'aménagement des lotissements défectueux.

Le montant du devis des travaux à exécuter dans la rue s'élève à 145.000 francs. Par délibération du Conseil Municipal en date du 18 Juin 1932, la Ville a accordé à cette Association une subvention égale au tiers des dépenses résultant de l'exécution des travaux soit environ 48.300 francs. La subvention qui vient d'être accordée par l'Etat s'élève à 20.800 francs. Il reste donc à la charge de l'Association une somme de 75.900 francs que celle-ci désire partiellement emprunter.

Par application de l'article 2 du règlement de la Caisse départementale d'aménagement des lotissements défectueux, aucun prêt ne sera consenti ou versé à l'Association Syndicale qu'autant que le Conseil Municipal se sera formellement engagé, par délibération approuvée par le Préfet, à garantir le remboursement des emprunts contractés auprès de la Caisse départementale pour l'exécution des travaux d'aménagement.

En raison de l'intérêt que présente pour la Ville la mise en état d'assainissement et de viabilité de cette voie privée, nous vous proposons :

a) d'accorder la garantie de la Ville pour les 70.000 francs empruntés par cette Association Syndicale à la Caisse départementale d'aménagement des lotissements défectueux, étant entendu que les intéressés seront tenus conjointement et solidairement envers la Ville des sommes qu'elle serait éventuellement dans l'obligation de verser en leur acquit comme conséquence de sa garantie ;

b) de voter dès lors les centimes nécessaires pour couvrir éventuellement les annuités impayées.

Cette imposition sera mise en recouvrement de plein droit en cas de besoin.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors des Fêtes d'Inauguration du Beffroi, nous avons chargé M. Léon Nuez, imprimeur à Lille, 23 rue d'Esquermes, de l'impression : a) du programme de l'audition artistique donnée le samedi 15 Octobre à l'Hippodrome ; b) du menu du déjeuner officiel offert le lundi 17 Octobre aux Maires de l'agglomération lilloise.

L'exécution de ces travaux entraîna une dépense de 10.685 francs.

Nous vous soumettons, en vous priant de le ratifier, le marché passé à cet effet avec M. Nuez et de décider que la somme précitée sera prélevée sur le crédit ouvert sous le titre : Fêtes d'Inauguration du Beffroi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors des Fêtes d'Inauguration du Beffroi, nous avons chargé M. Verheyde, traiteur à Lille, 17 rue Marais, d'assurer, durant leur séjour en notre Ville, la subsistance des Musiques de la Garde Républicaine, du Premier Régiment de Guides, des Grenadiers de la Garde Britannique.

Le prix des repas pris les 15 et 16 Octobre s'est élevé à 23.410 frs.

Nous vous soumettons, en vous priant de le ratifier, le marché passé à cet effet avec M. Verheyde.

La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert pour les Fêtes d'Inauguration du Beffroi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors des Fêtes d'Inauguration du Beffroi, nous avons chargé M. Ernest Vicart, tapissier à Lille, 141, rue Nationale, de pavoiser, aux couleurs anglaises, belges et françaises, toutes les rues et places de notre Ville empruntées par les divers cortèges.

L'exécution de ces travaux fut réalisée pour la somme forfaitaire de 24.000 frs.

N° 2659

*Inauguration
du Beffroi*

- I. *Programme du
Concert de
l'Hippodrome ;*
- II. *Menus du
Déjeuner officiel*

Marché

N° 2659¹

*Inauguration du
Beffroi*

*Repas des
Musiciens :*

- a) *de la Garde
Républicaine;*
- b) *du Premier
Régiment de
Guides ;*
- c) *des Grenadiers
de la Garde
Britannique*

Marché

N° 2660

*Inauguration du
Beffroi*

*Pavoisement
la Ville*

Marché

Nous vous soumettons, en vous priant de le ratifier, le marché passé à cet effet avec M. Vicart et de décider que la somme précitée sera prélevée sur le crédit ouvert sous le titre : Fêtes d'Inauguration du Beffroi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2661

—
Projet
d'aménagement
de la Région
Lille-Roubaix-
Tourcoing

—
Participation
de la Ville

—
Avis

MESSIEURS,

Appelé, au cours de la première session ordinaire de 1932, à examiner les voies et moyens à adopter pour assurer la réalisation du projet d'aménagement de l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing, le Conseil Général a estimé que le Département pourrait intervenir dans la dépense d'établissement de ce projet au moyen d'un crédit annuel de 100.000 francs, sous réserve que les Villes de Lille-Roubaix-Tourcoing, prennent l'engagement d'ouvrir à leurs budgets, chaque année, pendant trois ans, un crédit d'égale importance.

Devant l'intérêt évident qui s'attache à la réalisation du projet d'aménagement de l'agglomération lilloise et les avantages que nous retirerons de l'étude poursuivie, nous vous proposons de donner un avis favorable à la participation de la Ville dans la dépense d'établissement dudit projet.

Toutefois, en raison des dispositions du projet de loi actuellement soumis à la sanction du Parlement et tendant à la création de projets régionaux d'urbanisme avec la participation financière des communes, il est entendu que la contribution financière de la Ville pourra être modifiée immédiatement après la promulgation de ladite loi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2662

—
Cité Hospitalière
—
Echange de
terrains avec
les Hospices

MESSIEURS,

Au cours de votre séance du 28 Juillet 1930 vous avez décidé l'acquisition d'un vaste terrain destiné à l'érection d'une Cité Hospitalière et d'un Hôpital Sanatorium.

Les Hospices, pour des raisons financières, ont besoin d'entrer immédiatement en pleine propriété des terrains affectés à la construction de l'Hôpital Sanatorium.

D'autre part, les Hospices sont propriétaires de terrains situés dans l'ancienne zone de servitudes militaires ou à cheval sur la limite de cette zone — terrains que la Ville doit acquérir ou exproprier pour les aménager en application de la loi du 19 Octobre 1919.

**

Dans votre séance du 18 Juin 1932, vous avez décidé d'échanger avec cet établissement les immeubles dont s'agit, au moyen de trois opérations successives.

Mais des difficultés d'ordre administratif survenues lors de l'enquête nous ont obligé à remanier ce projet.

Il a été convenu :

1° que la Ville a) céderait les terrains situés sur les territoires de Lille et de Loos, compris entre le prolongement de la rue Courtois, le chemin de Bargues rectifié, le chemin d'Avesnes et le chemin de l'Épinette ; b) exécuterait à ses frais et sans répétition contre les Hospices les travaux de viabilité provisoire et définitive de toutes les voies publiques prévues sur le territoire de Lille, ainsi que ceux du chemin de l'Épinette rectifié et de sa liaison avec le réseau des voies municipales de Lille ;

2° que la Ville s'engagerait à poursuivre, sans délai, les formalités nécessaires en vue d'acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation publique, les terrains dont elle n'est pas encore propriétaire et qui sont à remettre aux Hospices libres d'occupation ;

3° qu'en accord avec les Hospices serait réalisé immédiatement, en deux actes, l'échange de terrains dont nous sommes actuellement propriétaires contre les propriétés des Hospices, entièrement situées dans la zone et pour l'acquisition desquelles la loi du 19 Octobre 1919 a déclaré d'utilité publique.

**

Les échanges se régleraient donc ainsi :

I. — Premier Echange.

Cession, par la Ville, du terrain sur lequel sera édifié l'Hôpital Sanatorium, sis sur le territoire de Loos, d'une surface de 7 ha 68 a 21 ca environ, terrain évalué à 3.841.000 frs.

Cession, par les Hospices, de diverses propriétés entièrement situées dans la zone, sur le territoire de Lille, d'une surface totale de 9 ha 11 a 55 ca, évaluées à 4.054.000 frs.

Ces propriétés sont reprises en détail aux état et plan parcellaires joints. La Ville paiera aux Hospices une soulte de 213.000 francs après l'accomplissement des formalités de transcription et de purge et la déli-

vance, par M. le Conservateur des Hypothèques, de certificats négatifs d'inscription et de transcription ou de certificats de radiation des hypothèques inscrites.

II. — Deuxième échange.

Cession par la Ville de terrains sur lesquels seront édifiés divers bâtiments de la Cité Hospitalière sis sur les territoires de Lille et de Loos, d'une surface de 17 ha 41 a 38 ca environ, ainsi que les constructions existantes sur l'une des parcelles, ensemble évalué à 8.000.000 Frs.

Cession par les Hospices, de diverses propriétés entièrement situées dans la zone, sur les territoires de Lille, La Madeleine, Saint-André, Lambersart, d'une surface totale de 19 ha 12 a 17 ca et évaluées à 8.000.000 Frs compris certaines constructions également cédées.

Ces propriétés sont reprises en détail aux état et plans parcellaires joints. Ces deux lots étant d'égale valeur, ce deuxième échange aura lieu sans soulte.

* * *

La Ville aura la propriété des terrains à elle cédés à compter du jour de la signature des actes et elle en aura la jouissance, soit par la prise de possession réelle, soit par la perception à son profit des loyers ou fermages, à compter du 1^{er} Octobre 1932, à l'exception du terrain sis à Lille, rue Eugène Jacquet, d'une contenance de 27 ares dont elle n'aura la jouissance qu'à partir du 15 Mars 1933.

Il est entendu que la Ville sera autorisée à prendre immédiatement possession des terrains ci-après :

Rue du Grand-Balcon et avenue Julien Destrée,

Section D. — N ^{os} 3056 — 3058 — 3058 bis — 3060 — 3064 — 3066	
pour	2 ha 78 a 87 ca
N ^{os} 3062 — 3058 ter pour	47 a 16 ca

entre la Porte d'Arras et la Porte de Douai,

Section E. — N ^o 30 pour	55 a 92 ca
N ^o 31 pour	93 a 24 ca
N ^o 32 pour	55 a 22 ca

à charge par elle de régler aux occupants toutes indemnités pouvant leur être dues pour quelque cause que ce soit.

Elle devra respecter tous les droits résultant au profit des occupants des terrains à elle cédés par les Hospices tant des baux et locations en cours que de toutes lois votées ou à voter.

Elle fera son affaire personnelle de toutes les difficultés qui pourraient surgir au sujet de la date et des conditions de la prise de possession et paiera, s'il y a lieu, les indemnités de fumures, d'éviction et autres qui

pourraient être dues aux occupants, le tout sans pouvoir mettre les Hospices en cause ni exercer contre eux aucune réclamation ni recours.

Les Hospices auront la propriété des terrains à eux cédés à compter du jour de la signature des actes et ils en auront la jouissance à compter du 1^{er} Octobre 1932 par la prise de possession réelle, lesdits terrains devant leur être livrés à cette date, libres de toute occupation.

**

La Ville exécutera à ses frais et sans répétition contre les Hospices

1° Les travaux de viabilité provisoire :

a) de toutes les voies publiques prévues sur le territoire de Lille et limitées au plan ci-joint par des traits à l'encre rouge ;

b) du chemin de l'Épinette rectifié, situé sur le territoire de la Commune de Loos ;

2° les travaux de viabilité provisoire nécessités par la liaison dudit Chemin de l'Épinette avec le réseau des voies municipales de la Ville de Lille ; les dits travaux devant comprendre notamment l'adduction de l'eau potable et l'évacuation des eaux usées et devant être terminés au plus tard pour la date de l'ouverture des établissements hospitaliers ;

3° les travaux de viabilité définitive relatifs aux voies prévues, situées sur le territoire de la Ville de Lille, et au chemin de l'Épinette rectifié, situé sur le territoire de la commune de Loos, et de sa liaison avec le réseau des voies municipales de la Ville de Lille.

Les travaux de viabilité définitive devront être effectués le plus tôt possible et au fur et à mesure de l'exécution du programme d'aménagement.

Les actes d'échange seront passés en l'étude de M^e Martin, notaire à Lille, et les frais auxquels ils donneront lieu seront supportés par la Ville et les Hospices chacun pour moitié.

**

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons :

a) de ratifier cet accord relatif aux deux premiers échanges ;

b) de modifier en ce sens votre délibération du 18 Juin 1932 ;

c) d'émettre un avis favorable à l'exécution de la nouvelle délibération prise à cet effet par la Commission Administrative des Hospices ;

d) de nous autoriser à passer les contrats nécessaires ;

e) de décider que la soulte de 213.000 frs sera prélevée sur le crédit d'emploi de l'emprunt de cinquante millions inscrit sous la rubrique : Cité Hospitalière.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2663

Foire
Commerciale

Grand Hall

Aménagement
d'un sous-sol

Participation
de la Ville

MESSIEURS,

Le Comité de la Foire Commerciale de Lille a décidé la construction, sur le terrain qui lui est concédé, d'un Grand Hall mesurant 130 mètres sur 114.

En étudiant le projet des fondations de cette construction, il a été reconnu nécessaire de les établir partout sur le terrain naturel et non sur des remblais assez récents. Or, comme il existe sous une partie du Grand Hall un ancien fossé de la fortification, les fondations en cet endroit devront être descendues jusqu'au terrain vierge, à neuf mètres environ au-dessous du niveau d'arasement du sol.

M. Bouchery, Commissaire Général de la Foire, a donc pensé qu'il convenait de profiter de cette circonstance pour aménager un sous-sol à l'emplacement de ce fossé qui, de toutes façons, doit être déblayé en partie pour l'exécution des fondations.

Avant de donner suite au projet envisagé le Comité de la Foire nous a demandé si la Ville ne consentirait pas à participer dans la dépense évaluée à 390.000 francs environ, non compris le nivellement de la décharge des terres extraites.

Nous vous proposons, afin de faciliter la réalisation de ce projet particulièrement intéressant puisqu'il augmentera de façon appréciable la valeur des constructions dont la jouissance reviendra plus tard à la Ville, d'accorder au Comité de la Foire une subvention de 70.000 francs.

La Ville doit, d'autre part, remblayer et niveler les terrains remis à la Foire Commerciale, conformément à la Convention primitive. Ces travaux de remblaiement vont être facilités du fait de l'aménagement d'un sous-sol puisque les terres extraites du fossé pourront être utilisées pour le dit remblaiement. Comme il est indiqué de confier à l'entreprise chargée de l'exécution des fouilles, le transport, la mise en dépôt des terres extraites et le nivellement du dépôt, nous vous proposons, en outre, d'allouer au Comité de la Foire, une indemnité correspondant à la valeur du travail qui aurait du être exécuté par la Ville. Cette indemnité peut équitablement être fixée à 50.000 francs.

En résumé, nous vous demandons d'accorder au Comité de la Foire :

1° une subvention de 70.000 frs pour l'aménagement d'un sous-sol dans toute la partie de l'ancien fossé de la fortification situé sous le Grand Hall. Cette subvention sera payée sur le vu d'un certificat du maire constatant l'exécution du dit sous-sol ;

2° une indemnité forfaitaire de 50.000 frs, représentant la dépense de remblaiement et de nivellement du sol à l'intérieur du Grand Hall, c'est-à-dire pour une surface de 114 mètres sur 130 mètres. Cette indemnité sera payée sur le vu d'un certificat constatant l'exécution du dit travail de remblaiement et de nivellement.

Ces dépenses seront prélevées sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 120.000 frs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 18 Juin 1932, vous avez décidé de concéder à la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale de Lille deux terrains d'une superficie totale de 99.500 mètres carrés situés entre la rue Boilly prolongée et la voie de raccordement à la Gare Saint-Sauveur.

Cette concession a été octroyée pour une durée de 65 ans, à courir du jour de la remise des dits terrains, moyennant paiement :

- a) d'une redevance annuelle et forfaitaire de 25.000 frs ;
- b) d'une redevance basée sur le produit des entrées de la Foire.

La Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale nous a fait part de son intention d'ériger définitivement, pour l'ouverture de la prochaine Foire d'Avril, des halls d'exposition et un Grand Palais de 130 mètres de longueur sur 114 mètres de largeur.

L'exécution de ce projet va entraîner une dépense de douze millions.

La dite Société est à même de financer le projet de construction des halls d'exposition et des clôtures, mais elle n'a pu réunir les fonds nécessaires à l'édification du Grand Palais dont la réalisation va entraîner une dépense globale de neuf millions.

Elle a, en conséquence, sollicité le concours de la Ville en vue du financement de ce dernier projet.

Après examen du problème par votre Commission du Budget et de l'Emprunt, il apparaît que la seule solution à adopter pour donner satisfaction à cette demande consiste à voter un emprunt de neuf millions de francs, remboursable en trente ans, dont le taux maximum ne pourra excéder 5,35 %.

N° 2664

—
Foire
Commerciale
—
Construction du
Grand Palais
—
Emprunt de
neuf millions
—

Nous vous prions, en accord avec votre Commission du Budget et de l'Emprunt, a) de nous autoriser à contracter un emprunt de neuf millions de francs remboursable en trente ans à un taux d'intérêt ne dépassant pas 5,35 %; b) de nous autoriser à signer la convention nécessaire; c) de voter pour la durée de remboursement, en garantie des annuités à nous verser par la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale et pour être mis en recouvrement en cas de besoin, une imposition de 7 centimes 41 centièmes au principal des trois contributions directes correspondant à une annuité de 609.120 francs.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2665
—
Foire
Commerciale
—
Emploi de
l'emprunt de
neuf millions
—

En vue de permettre la réalisation immédiate du projet de construction d'un Grand Palais à la Foire Commerciale, vous venez de décider de contracter un emprunt de neuf millions, remboursable en 30 ans, dont le taux d'intérêt ne doit pas dépasser 5,35 %.

Nous sommes entré en pourparlers avec la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale à l'effet de déterminer les conditions d'emploi de cet emprunt.

Il a été convenu que :

a) le produit dudit emprunt sera affecté exclusivement à l'érection du Grand Palais de 130 mètres de longueur sur 114 mètres de largeur à l'emplacement des terrains concédés par la Ville ;

b) ce produit sera versé à ladite Société au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur production des copies des factures certifiées conformes par les entrepreneurs et les architectes et visées par le Directeur des Travaux Municipaux ; ces factures devront être accompagnées lors des derniers paiements, des décomptes définitifs revêtus des mêmes attestations ;

c) l'emprunt sera payé :

1° - par le versement que la Société s'engage à faire entre les mains de la Ville d'une somme annuelle de 671.425 frs correspondant forfaitairement au service de l'emprunt, le premier versement devant avoir lieu le 1^{er} Juillet 1933 ;

2° - Subsidiairement par une imposition de centimes additionnels que la Ville s'engage à inscrire au Budget, le cas échéant, et dont la quotité sera fixée chaque année s'il y a lieu par le Préfet.

d) la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale de Lille affectera au paiement du versement annuel qu'elle s'est engagée à effectuer à concurrence dudit versement ou de toute fraction de versement échu et

exigible, par préférence et priorité à la dite Société et à tous autres créanciers, les revenus et produits de toute nature que ladite Société pourra annuellement retirer tant desdits terrains à elle concédés que de toutes les constructions qui y seront érigées. Elle consentira à cet effet toutes délégations nécessaires ;

e) la Société Immobilière aura la faculté de rembourser par anticipation tout ou partie des sommes avancées par la Ville de Lille, pour la première fois à l'expiration de la quatorzième année, c'est-à-dire le premier Janvier mil neuf cent quarante sept, et ensuite à l'expiration de chaque période quinquennale suivante, à charge par ladite Société de prévenir la Ville de son intention à cet égard un an d'avance par lettre recommandée ;

f) conformément à l'article 6 de la convention intervenue entre la Ville et la Société le 18 Juillet 1931, relativement à la concession des terrains, le projet, les plans, devis et marchés établis pour cette construction devront être soumis, avant toute mesure d'exécution, à l'agrément de l'Administration Municipale.

Le Grand Palais ainsi érigé deviendra, au fur et à mesure de son édification sur le terrain, propriété de la Ville par accession.

g) par dérogation aux dispositions de l'article 10 de la convention susvisée du 18 Juillet 1931 :

1° - la Ville de Lille sera propriétaire du Grand Palais de l'Exposition par voie d'accession ainsi qu'il a été dit ci-dessus sans que la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale de Lille puisse lui réclamer de ce chef aucune indemnité ;

2° - à l'expiration de la Concession ou au cas de résiliation anticipée, la Ville de Lille reprendra gratuitement la jouissance du Grand Palais ;

3° - en ce qui concerne seulement le Grand Palais, le paragraphe deuxième de l'article 10 de la Convention précitée du 18 Juillet 1931 est supprimé.

Nous vous proposons a) d'approuver les conditions arrêtées ci-dessus ; b) de nous autoriser à passer la Convention nécessaire ; c) d'admettre l'inscription aux autorisations spéciales de l'exercice courant de la somme de neuf millions de francs ; d) de décider l'ouverture d'un crédit de même importance parmi les dépenses additionnelles de l'exercice 1932.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de la délibération que vous venez de prendre, vous nous avez autorisé à passer avec la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale de Lille une convention d'après laquelle la Ville de Lille deviendra propriétaire par accession du Grand Palais que ladite Société se propose d'ériger sur des terrains appartenant à la Ville.

N° 2665¹
—
Foire
Commerciale
—
Concession
du Grand Palais
—

En vue de favoriser l'exploitation et le développement de la Foire, nous vous proposons de mettre le Grand Palais à la disposition de la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale de Lille, aux conditions ci-après :

1° la concession est octroyée pour la même durée que celle accordée pour la concession des terrains prévue par la convention du 18 Juillet 1931, modifiée par la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Juin 1932, soit pour une durée de soixante cinq années à compter du 1^{er} Janvier 1933 ;

2° pendant cette période, la dite Société aura la jouissance exclusive du Grand Palais au même titre que celle des terrains concédés et de toutes les constructions qu'elle pourra faire ériger sur ces terrains ;

3° la Société Immobilière du Parc de la Foire Commerciale de Lille s'oblige à entretenir le Grand Palais en bon état et à y faire toutes les réparations intérieures et extérieures tant propriétaires que locatives qui deviendront nécessaires ou simplement utiles à sa bonne conservation ;

4° - Elle acquittera, sans recours, les impôts, taxes et charges de toute nature, y compris la taxe des biens de mainmorte, établis ou à établir sur le sol et sur les constructions du Grand Palais, sans distinction entre ceux et celles que la loi et l'usage mettent à la charge soit des concessionnaires, soit des propriétaires.

Nous vous demandons de vouloir bien nous autoriser, aux effets ci-dessus, à passer la convention nécessaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Après la Guerre, la Ville a obtenu du Crédit Foncier des avances destinées à faire face à l'insuffisance de ses ressources et à la remise en route de ses services.

Nous avons ainsi reçu :

en 1921 a) 3.700.000 fr., b) 400.000 fr.

en 1922 2.000.000 fr.

L'intérêt de ces prêts étant fort onéreux puisque le taux en était fixé à 7.85 %, nous avons demandé, usant de la clause des contrats qui nous permettait de recourir, au bout de la dixième année, au remboursement anticipé du capital restant dû, à quelles conditions l'Etablissement prêteur consentirait à en opérer la conversion.

Notons que l'opération de conversion déjà approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 6 Décembre 1931 en ce qui concerne les deux premiers de ces emprunts, n'a pas été suivi d'effet, les nombreuses formalités administratives n'ayant pu être effectuées dans le délai qui nous était imparti.

Par lettre du 27 Juillet dernier, le Crédit Foncier nous a fait connaître qu'il nous consentirait, au taux de 5.35 %, un emprunt global de 5.742.859,48

N° 2666

—
Emprunts de :
a) 3.700.000 fr. ;
b) 400.000 fr. ;
c) 2.000.000 fr.

—
Conversion en un
emprunt de
5.742.859 fr. 48
—

destiné à la conversion de nos prêts antérieurs et représentant le capital qui restera dû au 31 Décembre 1932, augmenté de la prime de remboursement et des frais de timbre.

Emprunt de 3.700.000 fr.	3.473.146 74
» 400.000 fr.	375.477 54
» 2.000.000 fr.	1.894.235 20

soit 5.742.859 48

remboursable en 29 ans à partir du 1^{er} Janvier 1933 au moyen d'une annuité de 392.039 frs 12, étant entendu que la Ville s'engagerait à n'effectuer aucun remboursement anticipé, pendant 10 ans à compter du 31 Décembre 1932.

Le service d'amortissement actuel coûte à notre budget 467.335 frs 64 par an. Dans ces conditions la Ville a un intérêt évident à agréer cette proposition.

Nous vous prions en conséquence de vouloir bien décider : a) de solliciter l'autorisation d'emprunter aux fins d'une conversion d'anciens emprunts une somme de 5.742.859 frs 48, à un taux d'intérêt ne dépassant pas 5,35 % et remboursable en 29 annuités, à partir de 1933 ; b) nous autoriser à signer la convention à intervenir à cet effet ; c) maintenir pendant le cours du remboursement dudit emprunt une imposition de 4 centimes 80 centièmes au principal des trois contributions directes.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par votre délibération du 27 Février 1931, approuvant le programme de nos Grands Travaux, vous avez décidé la réalisation d'un emprunt de 150 millions au taux maximum de 5,05 %, à contracter en totalité ou par tranches successives.

Cette délibération a reçu, par décret, à la date du 2 Septembre 1931, l'approbation de l'Autorité Supérieure.

Le 6 Décembre suivant, vous adoptiez notre proposition tendant à réaliser une première tranche de 50 millions sur ledit emprunt que nous destinions aux besoins les plus immédiats de notre programme. Après de multiples démarches, nous avons pu traiter à des conditions très avantageuses avec la Caisse Générale de Garantie et nous escomptions à cette époque une nouvelle amélioration du marché financier et, partant, une baisse du loyer de l'argent.

Il n'en fut pas ainsi car, peu après cette réalisation le taux de l'intérêt des capitaux se mit à monter et, à l'heure actuelle, les conditions des établissements de crédit se fixent au chiffre de 5,35 %.

Maintenant que de nouveaux besoins — et plus spécialement l'assainisse-

N° 2667

Programme
des Grands
Travaux

Emprunt
de 150 millions

Réalisation de la
deuxième
tranche :
50.000.000 frs

ment du quartier Saint-Sauveur et le dégagement des abords de l'Hôtel de Ville — nous amènent à envisager la réalisation d'une deuxième tranche de notre emprunt, nous avons recherché quels pouvaient être, parmi nos projets, les travaux les plus urgents et nous nous sommes arrêté au chiffre de 50 millions de francs. Vous délibérerez tout à l'heure sur nos propositions à ce propos.

La variation qui, aux termes de la première autorisation donnée par le pouvoir central, ne pouvait dépasser 5,05 % nous oblige aujourd'hui à solliciter une nouvelle approbation nous permettant d'emprunter à un taux maximum de 5,35 %.

Nous vous prions en conséquence : a) de nous autoriser 1° à réaliser en une ou plusieurs fois sur l'emprunt de 150 millions, une nouvelle tranche de 50 millions, remboursable en 40 ans, à un taux d'intérêts ne dépassant pas 5,35 % ; 2° à signer les conventions nécessaires ; b) de voter pour la durée du remboursement du dit emprunt une imposition de 37 centimes 20 centièmes au principal des trois contributions directes.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2668

Emprunt de
150 millions

Deuxième
tranche
50.000.000

Emploi

MESSIEURS,

Par décret du 2 Septembre 1931, la Ville a été autorisée à contracter un emprunt de 150 millions à réaliser en totalité ou par tranches successives et correspondant au programme de Grands Travaux que vous aviez approuvé dans votre séance du 21 Février précédent.

De ce programme général, nous avons d'abord extrait les travaux de première urgence et décidé, le 6 Décembre suivant, de contracter un emprunt de 50 millions constituant la première tranche. Les crédits nécessaires ont été inscrits du Budget Supplémentaire de l'exercice 1932.

Aujourd'hui, vous venez de décider de réaliser, en une ou plusieurs fois, une nouvelle tranche de 50 millions afin de nous permettre de poursuivre sans arrêt l'exécution de notre programme et notamment l'assainissement du quartier Saint-Sauveur, le dégagement de l'Hôtel de Ville, le dérasement de nos fortifications, travaux susceptibles d'utiliser largement la main-d'œuvre en chômage.

Nous vous prions en conséquence de vouloir bien : a) adopter le programme que nous vous soumettons ; b) admettre l'inscription aux autorisations spéciales de recettes de l'exercice courant de la somme de 50.000.000 ; c) décider l'ouverture des crédits pour la même importance sous le titre « Emploi de l'emprunt de 50.000.000 de francs », parmi les dépenses additionnelles de l'exercice 1932.

Adopté à l'unanimité.

VILLE DE LILLE

PROGRAMME des GRANDS TRAVAUX — EMPRUNT de 150.000.00 de Frs

Deuxième tranche : 50.000.000 Frs

RÉPARTITION

TITRES	Montant total du projet	REALISATION			Restera à réaliser
		1 ^{re} tranche	2 ^e tranche	Total	
TITRE I					
Dérasement entre les Portes d'Arras et de Douai	4.100.000 »	2.000.000 »	2.100.000 »	4.100.000 »	»
Egout rue de Thumesnil	67.500 »	»	»	»	67.500 »
Dérasement aux abords de la Porte Saint-André	1.400.000 »	»	1.400.000 »	1.400.000 »	»
Dérasement Porte Saint-André. Egout	171.000 »	171.000 »	»	171.000 »	»
Porte Saint-André. Dérivation rigole de dessèchement	1.200.000 »	1.200.000 »	»	1.200.000 »	»
Aménagement de la fortification dérasée entre l'Arbonnoise et la Porte de Béthune	4.700.000 »	400.000 »	300.000 »	700.000 »	4.000.000 »
Aménagement de la fortification dérasée aux abords porte de Valenciennes, route du Faubourg de Valenciennes	1.200.000 »	500.000 »	200.000 »	700.000 »	500.000 »
Aménagement de la fortification dérasée entre la Gare Saint-Sauveur et la rue Gustave-Delory prolongée	7.500.000 »	3.000.000 »	4.500.000 »	7.500.000 »	»
Aménagement de la fortification entre les rues du Pont-Neuf et des Bateliers, rue du Pont-Neuf	1.400.000 »	600.000 »	»	600.000 »	800.000 »
Achat a) de terrains nus b) de terrains de zone c) d'immeubles destinés à la démolition	25.000.000 »	5.000.000 »	14.000.000 »	19.000.000 »	6.000.000 »
Hôtel de Ville : construction	6.000.000 »	3.000.000 »	3.000.000 »	6.000.000 »	»
Nouveau Port en Haute-Deûle : Participation de la ville	6.648.000 »	4.000.000 »	1.500.000 »	5.500.000 »	1.148.000 »
Cité Hospitalière	21.000.000 »	18.000.000 »	»	18.000.000 »	3.000.000 »
Foire Commerciale : achat de terrains et aménagement des abords	4.000.000 »	2.000.000 »	2.000.000 »	4.000.000 »	»
TITRE II					
Institut Médico-légal	1.000.000 »	»	»	»	1.000.000 »
Ecole Baggio	9.775.000 »	»	2.500.000 »	2.500.000 »	7.275.000 »
Chauffage central des écoles primaires supérieures	450.000 »	450.000 »	»	450.000 »	»
Chauffage central et électrification des écoles primaires et maternelles	1.800.000 »	»	1.200.000 »	1.200.000 »	600.000 »
Travaux scolaires	17.600.500 »	2.000.000 »	6.000.000 »	8.000.000 »	9.600.500 »
TITRE III					
Pavages neufs : voies anciennes	8.000.000 »	500.000 »	2.000.000 »	2.500.000 »	5.500.000 »
Trottoirs (reconstruction)	3.500.000 »	200.000 »	800.000 »	1.000.000 »	2.500.000 »
Voies privées : mise en état de viabilité	3.300.000 »	500.000 »	1.000.000 »	1.500.000 »	1.800.000 »
TITRE IV					
Egouts collecteurs	5.590.000 »	2.000.000 »	3.390.000 »	5.390.000 »	200.000 »
Egouts secondaires	1.960.000 »	400.000 »	1.360.000 »	1.760.000 »	200.000 »
TITRE V					
Eclairage public. Transformations. Extensions	1.000.000 »	200.000 »	509.000 »	709.000 »	291.000 »
Ancien lit de la Basse-Deûle. Aménagement	2.300.000 »	1.000.000 »	»	1.000.000 »	1.300.000 »
Place Delecroix. Aménagement	470.000 »	470.000 »	»	470.000 »	»
Faubourg de Béthune. Création d'un jardin public	450.000 »	159.000 »	291.000 »	450.000 »	»
Porte de Roubaix. Aménagement des fossés	250.000 »	250.000 »	»	250.000 »	»
TITRE VI					
Preventorium de Wormhoudt	2.225.000 »	»	450.000 »	450.000 »	1.775.000 »
Bains de Moulins-Lille	2.793.000 »	»	1.000.000 »	1.000.000 »	1.793.000 »
TITRE VII					
Palais des Beaux-Arts. Agrandissement	3.150.000 »	2.000.000 »	500.000 »	2.500.000 »	650.000 »
Totaux	150.000.000 »	50.000.000 »	50.000.000 »	100.000.000 »	50.000.000 »

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2669

MESSIEURS,

Œuvres privées
d'assistance et
de bienfaisance

Subventions

En accord avec votre 5^e Commission, nous vous proposons d'allouer, au titre de l'exercice 1932, aux œuvres privées d'assistance et de bienfaisance reprises à l'état ci-après, les subventions suivantes qui seront imputées sur le crédit ouvert au Budget sous l'article 136.

	1. Aide Infantine Lilloise	Frs	2.000
	2. Société de Secours Mutuels des Employés de l'Octroi de Lille.		200
	3. Orphelinat National des Travailleurs des Chemins de Fer et Ouvriers des lignes des P.T.T.		1.000
	4. Société de Patronage des Aveugles de la région du Nord		500
	5. Association professionnelle des Journalistes du Nord		1.000
	6. Orphelinat des Chemins de fer français		400
	7. Comité Lillois du Sou des Ecoles Laïques		3.000
	8. Office départemental des Pupilles de la Nation		4.000
	9. Les Amis Solidaires		1.000
	10. Comité Départemental des Mutilés et Réformés de guerre		6.000
	11. Œuvre des Invalides du Travail.....		500
	12. Mutualité Féminine l'Union de Lille		5.000
	13. Orphelinat National des P.T.T.....		500
	14. Association pour Secourir les Pauvres Honteux		2.500
	15. Œuvre des Mères Abandonnées		3.000
	16. Société mutuelle l'Union de Lille. Caisse de solidarité pour Vieillards et Incurables		1.500
	17. Société de Patronage des Enfants Moralement Abandonnés et des Libérés du Département du Nord		5.000
	18. L'Entr'aide Sociale des Ouvriers et Ouvrières des Manufactures des Tabacs		1.000
	19. Caisse Départementale de dotation des Pupilles de l'Assistance Publique du Nord		500
	20. Ligue de Protection de l'Enfance		500
	21. Orphelinat et Mutuelle de la Fédération des Polices de France		750
	22. Préventorium de St-Jans-Cappel		250
	23. Sanatorium de Cheminots		500
	24. Orphelinat des Enseignements secondaire et supérieur.....		500
	25. Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers français.....		500
	26. Association des Fonctionnaires pères de familles nombreuses..		500
	27. Association des Anciens Elèves du Lycée Faidherbe.....		1.500
	28. Caisse de Solidarité des Fonctionnaires Municipaux de Lille ..		500
	29. Anciens du Sana		100

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Notre Collègue, Gaston Dhilly, qui vient si brutalement d'être enlevé à l'affection des siens et de ses nombreux amis, n'avait cessé d'apporter son concours le plus dévoué aux œuvres d'intérêt public et plus particulièrement à la gestion de nos Finances et aux institutions de Solidarité Sociale.

Elu en 1919 Conseiller municipal, membre de la Commission des Finances et administrateur de la Caisse de Crédit Municipal depuis 1920, Gaston Dhilly joignait à la modestie de hautes qualités d'organisateur.

En raison des services qu'il rendit à la chose publique, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de rendre hommage à notre collègue en décidant de prendre à notre charge les funérailles et en accordant gratuitement une concession pour la sépulture au Cimetière de l'Est.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier ces décisions et voter, à cet effet, un crédit spécial de 4.000 frs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 4.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1932.

N° 2670

—
Funérailles de
M. Gaston
Dhilly

—
I. Concession
perpétuelle ;
II. Crédit

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocation militaire formulées par les jeunes gens ci-après :

Arnoud André
Bacro Henri
Baert Robert
Barbey André
Bayon Julien
Becqwoort Eugène
Bellevall Etienne
Bennel André
Blaise André
Bocquet Roger
Bonnier Fernand
Boulangier Edmond

Brassens Georges
Breger Maxime
Brysse Charles
Buchet Narcisse
Buisine Gaston
Codart Charles
Campens Georges
Capelle Emile
Carlier Raymond
Carpentier Alphonse
Cazier Arthur
Charles Léon

N° 2671

—
Allocations
militaires

—
Armée Active

—
Avis

Chuine Lucien	Deschamps Raymond
Claeys Aimé	Deschryver Charles
Clauwaert Alphonse	Desmoudt Edouard
Clipet Fernand	Desprez Victor
Constant Albert	Destur Victor
Coolens André	De Vreese Henri
Coppens André	D'Haene Emile
Courcelle Jean	D'Hoest Georges
Courmont Edouard	D'Hulst Gustave
Croquison Fernand	D'Huster Fernand
Dallendre Adrien	Dierendonck Marcel
Daphnis Walter	Dieudonné Jean-Baptiste
Debaveye Léon	Dobrecourt André
Debert Albert	Donaghy Jean
Declercq Robert	Dorchies Arthur
De Corte Paul	Dubrulle Victor
Decroix Robert	Duflos Jules
De Keukeleire Joseph	Duhameuw André
Dekeyser Octave	Duponchelle Edouard
De Kimpe Albert	Dupuis René
De Knuydt Germain	Duquesnoy Louis
Delanghe Jules	Dutilleul Victor
Delattre Arthur	Duvivier André
Delaval Adolphe	Engels André
Delaval Léon	Fenaux Marcel
De Leers François	Fidelle Alphonse
Delerue Louis	Fiolet Henri
Delmeule André	Firmin André
Delobel Amédée	Flament Edouard
Delotte Oswald	Florent Armand
Delourme Marcel	Fontaine Lucien
Delplanque Abel	Fournier Marcel
Demaker Eugène	Genus Gustave
Demol Henri	Ghesquière René
Demuer Lucien	Girault André
Denève Florian	Gravelle Robert
Denis Benjamin	Grez Arthur
Denneau Léon	Haidon Georges
Denuwelaere Achille	Havez André
Depret Adrien	Henry Eugène
Deraedt André	Herbaut Daniel
Deraedt Auguste	Heuzard Raymond
Deramaudt Adolphe	Hoevenaeghele Camille
Descamps Robert	Hovart Gustave

Hugot Constant
Janssens Henri
Jehu Lucien
Keyser Marcel
Labbé Jean
Laden Louis
Laden Marcel
Lambert Gustave
Lanoy Charles
Lapaille Léon
Lebrun Edouard
Lecailliez Robert
Leclercq Eugène
Lecomte Georges
Lecoustre Anatole
Legillon Robert
Leloup Edouard
Lemière Edmond
Lenglez Victor
Léoene Ernest
Luyckx Julien
Macron Lucien
Marchand Onésime
Marchyllie Noël
Marécaux Victor
Marliez Georges
Martin Lucien
Mathys Kléber
Metio Charles
Moerman Léon
Naessens Marceau
Nandin Louis
Noiret Marcel
Ovelacq Marcel
Pagnien Lucien
Paris Marcel
Parmentier Guillaume

Pezin Henri
Polaert Marcel
Prodéo Gaston
Pruvost Marcel
Puchaux Marcel
Quinart Victor
Quinzeville Paul
Remolue Henri
Renault Edmond
Richoux Lucien
Ridez Alphonse
Rogez Albert
Rondelez Louis
Saint-Ghislain Emile
Schaellens Louis
Schatteman Auguste
Schoelens Maurice
Théry Jean.
Thooft Ernest
Tréfelle Emile
Van Cauwenberghe Elisée
Vandecasteele André
Vandecasteele Henri
Vandenbrouck François
Van de Put Lucien
Van de Putte Arthur
Van Hecke Robert
Vanhersecke André
Vanquickenborne André
Vasseur Charles
Verdière Julien
Vermaut Charles
Veron Charles
Verstaen Paul
Verzèle André
Voglis Lucien

Les intéressés remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons, d'accord avec votre 1^{re} Commission, d'émettre un avis favorable à leur demande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2672

—
*Allocations
militaires*—
Réservistes—
Avis
—

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928 le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocation militaire formulées par les hommes de la réserve ci-après et appelés pour une période d'instruction :

Antoine Alphonse	Fiévet Gaston
Baillieu Robert	Fossier Jacques
Bargé André	Fournier Charles
Bonduel Paul	Gantiez Fleury
Bonheur René	Gente Emile
Bourrez Jules	Hageman Alfred
Brouchette Georges	Hallez Raymond
Carette Paul	Hoornaert Clément
Carlier Edmond	Lemaitre Victor
Carnin Emile	Lenoir d'Espinasse André
Carrez François	Lesaffre André
Coksay Gustave	Louchard Jules
Collier Fernand	Mateesen Gustave
Coopman Henri	Mercier André
De Coene André	Nodimar Maurice
Decottignies Marcel	Parein Roger
Decroix Amédée	Plaisant Paul
Degroote Désiré	Plouvier Maurice
Dejonckeere André	Polet Joseph
Delhayé Lucien	Puan Robert
Delire Henri	Quarrez Pierre
Demailly Georges	Savels Albert
Demay Raymond	Vanberten Arsène
De Smet Adolphe	Vanderstraeten Emile
Desvignes Lucien	Vereecke Adrien
Deswarte Raphaël	Verfaillie Kléber
Dhaennens Georges	Wallaert Victor
Dupré Albert	Weynant Charles
Feys Albert	

Les dénommés remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons, d'accord avec votre 1^{re} Commission, d'émettre un avis favorable à leur demande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Votre 5^e Commission, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'admettre au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles Nombreuses les familles suivantes présentant les conditions requises par la loi :

N^o 2673
Assistance aux
familles
nombreuses
Loi du
14 Juillet 1913

A. — Familles

NOMS	DOMICILE	Point de départ de l'allocation
Baillieu Guillaume	Rue Jeanne-Hachette, 114....	17 Juin 1932.
Belières Eugène	Rue Carpeaux, 4	22 Juin 1932.
Cabaret Alfred	Rue Pierre-Curie, 37	1 ^{er} Août 1932.
Femme Clauws Spittaël (vit maritalement)	Rue d'Iéna, 36 bis.....	1 ^{er} Juin 1932.
Delaere François (a le domicile de secours à Lille, à compter du 1 ^{er} Novembre 1932).....	Rue Pierre-Légrand, 241.....	1 ^{er} Août 1932. Au compte de Saleux (Somme) (2 ^e partie) jusqu'au 31 Octobre 1932. Au compte de Lille, à par- tir du 1 ^{er} Novembre 1932.
Dewit Julien	Rue des Postes, 151.....	18 Septembre 1932.
Haquette Fernande (a le domi- cile de secours à Lille à com- pter du 1 ^{er} Septembre 1932)..	Place du Lion d'Or, 16.....	Au compte de Wattrelos (2 ^e partie) jusqu'au 1 ^{er} Sep- tembre 1932. Au compte de Lille depuis le 1 ^{er} Septem- bre 1932.
Ialenti Joseph	Rue Paul-Louis Courier, 17...	23 Août 1932.
Lécrenier Pierre	Rue des Stations, 25.....	18 Août 1932.
Lefebvre Pierre	Rue St-Sébastien, 11	2 Juin 1932.
Lesage Grare (vit maritale- ment)	Avenue E. Varlin, pavillon 5, N ^o 99	1 ^{er} Juillet 1932.
Femme Sanders-Delsalle (vit maritalement)	Rue de la Bruyère, 32.....	11 Juillet 1932.
Vve Minne-Haelewyn (vit ma- ritalement)	Rue Mazagran, 34, cour Som- merlinck, 2	23 Août 1932.
Sandyck Eugène	Rue Paul Lafargue, 22.....	11 Juin 1932.
Vve Vandendriessche-Brilleman (vit maritalement)	Rue Ducornet, 9	1 ^{er} Septembre 1932.
Veuve Walraeve-Pouplier (vit maritalement)	Rue Laventie, cour Ste-Anne, 3	14 Mars 1932.
Descamps Charles	Rue des Etaques, 45	1 ^{er} Octobre 1932.
Lootens Pierre	Rue Mélantois, 5	10 Octobre 1932.
Scavo Antonin	Rue Paul Lafargue, 138.....	10 Septembre 1932.
Serra Innocenzo	Rue d'Arcole, 54	28 Septembre 1932.
Verbraeken Ignace	Rue d'Iéna, 15	10 Octobre 1932.

B. — *Veuves et Assimilées*

Brelle Angèle	Rue du Ballon, 275	13 Juillet 1932.
Jacquemain Raymonde	Place du Lion-d'Or, 16.....	1 ^{er} Août 1932.
Van Laecke Madeleine	Rue Saint-Bernard, 29	1 ^{er} Août 1932.
Stillatus Alice	Rue Bailleul, 17	1 ^{er} Août 1932.

C. — *Postulants ayant leur domicile de secours à Lille mais n'y résidant pas*

Bééhambès Pierre	Montigny-les-Corneilles, 128, rue de la Station.....	1 ^{er} Juin 1932. Domicile de secours à Lille jusqu'au 31 Juillet 1932.
Covenailé Armand	Hellemmes, 1, rue Pasteur....	19 Juin 1932.
Notre-Dame Jérôme	Lambersart, Cité Jardins.....	2 Mai 1932.
Zamolo Andréa	Wasquehal, rue Voltaire, 41..	Au compte de Lille du 1 ^{er} Mars au 16 Avril 1932.

Nous vous proposons de rejeter les demandes formulées par :

A. — *Familles*

David Robert	Rue Denfert-Rochereau, 17 ..
--------------------	------------------------------

B. — *Postulants ayant leur domicile de secours à Lille mais n'y résidant pas*

Lefebvre Louis	Lambersart, rue de Lompret, cité Jardins, 77
Turpin Jean	Mons-en-Barœul, « Aux Montagnes »

qui n'ont pas paru présenter le caractère de privation de ressources.

Nous vous proposons la radiation des familles suivantes qui ne remplissent plus les conditions prévues par la loi :

Blanquet Eugénie	Moncheaux Louis
Cornu Alice	Olivier Lucie
Degandt Gaston	Personne Gustave
Delvael Lucie	Steenwercker Hertsens
Dewit Julien	Tahon Allemersch
Vve Dezitter Quinart	Vermeeren Rémi
Doutrelon Fernand	Van Bergen Jeanne
Lenfant Victor	Callaert Léon
Vve Loyer Vandamme	Debruyne Polydore
Méjor Charles	Pecqueur Rousseau
Moens François	

Une part en moins

Castil Gustave
Mortreux Georges
Vandeplas Edmond

Vve Carnoy Becquart
Moerman Rosalie

2^e PARTIE

NOMS	DOMICILE	Domicile de Secours
Vicart Albert	Rue Ducornet, 15	Calais.
Vion Charles	Rue d'Arcole, 6	Phalempin.
Delaere François (Voir dossier 1 ^{re} partie)	Rue Pierre-Legrand, 241	Saleux (Somme) (voir 1 ^{re} partie jusqu'au 31 Octobre 1932).
Haquette Fernande (Voir dossier 1 ^{re} partie).....	Place du Lion-d'Or, 16	Wattrelos (voir 1 ^{re} partie jusqu'au 1 ^{er} Septembre 1932).

Nous vous prions de vouloir bien vous prononcer sur ces diverses propositions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905 — Article 20 bis modifié par l'article 173 de la loi du 16 Avril 1930 — relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées, d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par la 5^e Commission Municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

N^o 2674

Assistance aux
vieillards,
infirmes et
incurables

Loi du
14 Juillet 1905

Allocation
complémentaire

1^{re} PARTIE

DOMICILE DE SECOURS : LILLE

Admissions

Nous vous proposons d'admettre au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905 (article 173 de la loi de Finances du 16 Avril 1930).

I°. — *Infirmes et Incurables demeurant à Lille,
ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne.*

Noms	Domicile
Beyaert Cauwels	av. Dunkerque 5, cour Dejaegher
Casier Alexandre	rue Philadelphie, 149
Demonteville Armand	rue St-Gabriel, 21
Dupont Lepers	r. Lottin 6, entrée r. Jeannette-à-Vaches
Ghesquière Emile	rue d'Isly, 19
Jourdain Vaucamps	rue Philippe-de-Comines, 8
Quenet Emile	rue du Marché, 20
Remue Edmond	rue Lannoy, cité Bacquet, 47
Wuyts Jules	rue du Faubourg-de-Roubaix, 7 bis
Baelde Jules	rue de Dieppe, 43
Dessein Verdonck	rue Doudin, 44
Dillies Vve née Vandraa M.	rue Trois-Mollettes, 29
Morant Victor	rue Lens, 87
Maes Emmanuel	rue St-Eloi, 7
Dondelet Raymonde	boulevard Victor-Hugo, 273

2°. — *Infirmes et Incurables ne demeurant pas à Lille,
ayant besoin de l'aide constante d'une tierce personne.*

Nom	Domicile	Domicile de secours
F. Mollet-Demarecaux	rue Danton, 14	Hellemmes

Nous vous demandons de donner votre avis sur ces diverses propositions.

2° PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi, comme suit, la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905.

Article 20 bis modifié par l'article 173 de la loi du 16 avril 1930, n'ayant pas leur domicile de secours à Lille :

Nom	Domicile	Domicile de secours	
Marcoup Justin	rue Frémy, 9	Nesle	Infirmes

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2675

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer un certain nombre de demandes d'assistance.

*Assistance
aux vieillards,
infirmes
et incurables*

Ces demandes ont été examinées, d'abord, par le Bureau d'Assistance, puis par la 5^e Commission Municipale, en ce qui concerne les personnes ayant leur domicile de secours à Lille.

*Loi du
14 Juillet 1905*

1^{re} PARTIE

DOMICILE DE SECOURS : LILLE

Admissions

Nous vous proposons d'admettre, au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905, les personnes suivantes :

1° — VIEILLARDS DEMEURANT A LILLE

A. — *Assistance à domicile*

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Barbier Rosine	Rue du Long-Pot, 120.....	80 >	1 ^{er} Août 1932
Beckaert Pierre	Place des 4 Chemins, 9 bis....	80 >	1 ^{er} Août 1932
Bekaert-Vandenbos	Rue des Robleds, 37.....	30 >	16 Avril 1932
Bernard Florentino	Rue de Douai, 97.....	80 >	1 ^{er} Juin 1932.
Budts-Verheuneman	Rue Ambroise-Paré, 3	30 >	16 Mai 1932
Buyens-Baert	Cité Philanthropique, 21-22..	30 >	1 ^{er} Juin 1932.
Calonne Sophie	Rue Racine, 36	30 >	1 ^{er} Juillet 1932
Cambier-Cazier	Rue de l'Hôpital St-Roch, 9..	80 >	16 Juin 1932
Cappelle Emile	Rue du Buisson, 225.....	30 >	1 ^{er} Juillet 1932
Cheuva-Lerond	Rue Pierre-Beauman, 9	80 >	1 ^{er} Septembre 1932
Chevy Alphonse	Boulevard Montebello, 121 ...	30 >	16 Mars 1932
Chevy-Cocheteux	Boulevard Montebello, 121 ...	30 >	16 Mars 1932
Chuine-Chambondu	Rue de la Paix d'Utrecht, 26.	80 >	16 Juin 1932
Claris Victor	Rue de l'Hôpital-St-Roch, 7..	80 >	1 ^{er} Septembre 1932
Clarisse-Dufaisant	Rue Alphonse-Mercier, cour Centrale, 2	80 >	1 ^{er} Juin 1932
Cnudde-Bourseau	Rue de Jemmapes, 68	50 >	1 ^{er} Août 1932
Colpaert Emile	Rue de la Renaissance, 4	30 >	16 Juillet 1932
Coopman-Cocheteux	Rue Castel, 18	30 >	1 ^{er} Août 1932
Coppens Séraphin	Rue Buffon, cour Spinard, 14.	30 >	1 ^{er} Mai 1932
Corbe-Van Baevagem	Rue Haute-Laurent, 8	30 >	16 Juillet 1932
Cosyn-Doolaege	Rue Duhem, cour St-Jacques, 5	80 >	16 Août 1932
Darguesse Marie	Rue de l'Hôpital St-Roch, 15.	80 >	1 ^{er} Septembre 1932
Debock Edmond	Rue des Postes, 190.....	80 >	1 ^{er} Juin 1932

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Deckmyn-Martelaere	Rue Paul-Lafargue, 104	60 >	16 Juin 1932
Decelfmaeker-Marchand	Rue Desaugiers, 29	30 >	1 ^{er} Juin 1932
Decroix-Bazelis	Rue du Commerce, 38	30 >	16 Mai 1932
Defretin Emilia	Cité Philanthropique, 61	80 >	16 Juin 1932
Degrandel Charles	Rue Castel, 34	80 >	16 Juillet 1932
Delberghe-Pollet	Rue d'Esquermes, 75 bis	80 >	16 Août 1932
Delegove Jules	Rue de la Clef, 51	36 >	1 ^{er} Juin 1932
Delerive-Cuvellier	Rue d'Ennetières, 12	30 >	1 ^{er} Juillet 1932
Delerue Arthur	Rue Helman, 20	30 >	1 ^{er} Juillet 1932
Delobel Désiré	Rue du Long-Pot, 105	30 >	16 Juillet 1932
Delobelle César	Rue de la Monnaie, 79	80 >	16 Août 1932
Delplanche-Groux	Rue Mattéotti, 35	30 >	1 ^{er} Août 1932
Demilly-Flippe	Rue Ducourouble, 5	80 >	1 ^{er} Août 1932
Den Broeder-Bibiche	Rue Paul-Lafargue, 36	80 >	1 ^{er} Juin 1932
Denelé-Huez	Rue d'Esquermes, 42	80 >	16 Juillet 1932
Derieppe-Cabaret	Rue Paul-Lafargue, 57	55 >	1 ^{er} Octobre 1932
De Rous-Willecomme	Rue de Buffon, 40	80 >	16 Juillet 1932
Desplindre Désiré	Rue Christophe-Colomb, 9 ..	80 >	16 Avril 1932
Desprez-Légrand	Rue de Rivoli, c. Delcroix, 17	30 >	16 Mai 1932
Deswarte-Cauwel	Rue de la Bourdonnaie, 14...	20 >	16 Septembre 1932 major. de l'Etat.
Doby-Teffri	Rue de Longueuil, 10	30 >	16 Juin 1932
Douchez-Franssen	Rue de Rivoli prolongée, cour Delcroix, 20	80 >	16 Août 1932
Druart Julien	Rue de Cambrai 32, cour n° 1	30 >	16 Juillet 1932
Druart-Van Ceunebroueck	Rue de Cambrai, 32, cour n° 1	30 >	16 Juillet 1932
Dubar-Laheyne	Rue de la Justice, 20	30 >	1 ^{er} Juin 1932
Dubois-Caliez	Rue du Capitaine Ferber, 10 bis	30 >	16 Juin 1932
Dubrulle-Bonte	Rue du Vieux-Faubourg, 31..	80 >	1 ^{er} Juin 1932
Dumoulin César	Rue de Douai, 96	30 >	16 Juin 1932
Dupont-Louvion	Rue des Bois-Blancs, baraque- ment	80 >	16 Juillet 1932
Egalité Arthur	Rue de la Cité, cour St-Mau- rice, 1	80 >	1 ^{er} Août 1932
Facques-Bleuzet	Boulevard Victor-Hugo, 166...	30 >	16 Juin 1932
Farnoux Gustave	Boulevard du Maréchal Vail- lant, 20	80 >	16 Juin 1932
Fauvart-Paulus	Rue Denis du Péage, 42	30 >	1 ^{er} Juin 1932
Flament Jean-Bte	Rue Ste-Catherine, 30, cour Soubespin	30 >	16 Mars 1932
Fruchart Marie	Rue du Nouveau-Siècle, 25....	80 >	1 ^{er} Septembre 1932
Gesnoins Jules	Rue Solférino, 45	30 >	1 ^{er} Septembre 1932
Ghesquière Jules	Rue Mazagran, 7	80 >	16 Mai 1932
Gilles-Ducroquet	Rue de Flandre, 8	30 >	1 ^{er} Juin 1932
Gobert Adolphe	Rue de la Justice, 56, cour Palin, 11	80 >	1 ^{er} Septembre 1932
Gobert-Malaquaine	Rue de la Justice, c. Palin, 11	80 >	1 ^{er} Septembre 1932
Govaerts Charles	Rue Mexico, 13	60 >	16 Mai 1932
Gravier-Facque	Rue de Bapaume, cour Fai- dherbe, 2	30 >	16 Mai 1932
Grulois-Vergin	Rue d'Alger, 11 bis	30 >	16 Août 1932
Hannocq-Dubus	Rue du Four-à-Chaux, 100...	70 >	16 Août 1932
Herman Gérard	Rue d'Artois, 84	80 >	16 Août 1932
Hertsens-Roels	Rue Basse, 29 et 31	80 >	1 ^{er} Octobre 1932

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Heverdepoel Louis	Boulevard Victor-Hugo, 258 ..	80 »	16 Septembre 1932
Heverdepoel-Billiau	Boulevard Victor-Hugo, 258 ..	80 »	16 Septembre 1932
Hoesdez-Waayeret	Rue de Wattignies, 28, cour Merchaut, 5	80 »	16 Mai 1932
Kint Augustin	Rue du Calvaire, 25	30 »	16 Mai 1932
Lacquement Augustine	Rue de Puébla, 34	80 »	1 ^{er} Août 1932
Lacquement Louise	Rue de Puébla, 34	80 »	1 ^{er} Août 1932
Laignel Flore	Rue Châteaubriand, 14	80 »	1 ^{er} Juin 1932
Lambin-Brongniart	Rue Saint-Omer, 14	70 »	16 Avril 1932
Lavercher-Stricanne	Rue de la Halle, 21	80 »	16 Septembre 1932
Leboucq Paul	Rue de la Halle, 11	80 »	1 ^{er} Juin 1932
Leboucq-Santrisse	Rue de la Halle, 11	30 »	1 ^{er} Juin 1932
Lecigne-Delaby	Rue Saint-Gabriel, 36	80 »	1 ^{er} Juin 1932
Leclercq Henri	Rue de Mulhouse, 2	80 »	1 ^{er} Septembre 1932
Lecocq-Dausoy	Rue Pierre-Légrand, 234	80 »	16 Juin 1932
Lecocq Hermine	Rue de la Barre, 72	80 »	16 Juillet 1932
Lecutiez-Walline	Rue Saint-Sauveur, 102	30 »	16 Juin 1932
Lefay-Peuple	Rue du Commerce, 4	55 »	16 Juin 1932
Lefebvre Julia	Rue Meurein, 43	80 »	16 Septembre 1932
Lefebvre-Tossin	Rue des Postes, 195	80 »	16 Février 1932
Lemahieu-Timmerman	Rue du Bois, 124	30 »	16 Juin 1932
Lemette Marie	Rue Jenner, 54	80 »	16 Septembre 1932
Lenain-Deneux	Rue Lafayette, 1	80 »	16 Juillet 1932
Lesot-Dupuis	Rue de la Vignette, 20	80 »	16 Juin 1932
Letellier-Lebrun	Rue Rubens, cour Messéant, 3 ..	80 »	1 ^{er} Juillet 1932
Letinois-Lecutiez	Rue Boucher-de-Perthes, 42 ..	80 »	1 ^{er} Juin 1932
Lucas Léon	Rue de Bailleul, 25	80 »	1 ^{er} Août 1932
Magry-Schakman	Rue Philippe de Comines, 10 ..	55 »	1 ^{er} Juin 1932
Maniez Charles	Rue des Trois-Mollettes, 29 ..	42 50	16 Juillet 1932
Marquenier-Lecigne	Rue Balzac, 113	30 »	1 ^{er} Juin 1932
Menez Louis	Rue de Jemmapes, 6	30 »	16 Août 1932
Meunier M.-Louise	Rue des Meuniers, 75	80 »	16 Mai 1932
Monjoint-Deram	Quai de la Haute-Deûle, 9	30 »	1 ^{er} Mai 1932
Monte Jean-Baptiste	Rue Lottin, 9	80 »	16 Août 1932
Moroge-Leplus	Rue d'Isly, 156	80 »	16 Juillet 1932
Odou-Duhem	Rue Arago, cour Duvinage, 5 ..	30 »	1 ^{er} Juillet 1932
Onof-Briot	Rue Sainte-Catherine, 35	80 »	16 Juillet 1932
Osvald Nicolas	Rue Philadelphie, 74	55 »	16 Juin 1932
Pinchon-Stevens	Rue de la Prévoyance, 50 A ..	60 »	16 Août 1932
Pinte-Backeland	Rue Albert, 5	50 »	1 ^{er} Avril 1932
Pitot-Lichtevoek	Rue des Bateliers, 8	80 »	16 Juin 1932
Planckaert Frédéric	Rue du Faubourg-d'Arras, 398 ..	30 »	1 ^{er} Juin 1932
Ployart François	Rue des Meuniers, 76	80 »	16 Juin 1932
Poublon Charles	Rue de Buffon, 39	80 »	16 Mai 1932
Quentin-Soublicas	Rue de la Baignerie, 11	80 »	1 ^{er} Août 1932
Raux-Lefranc	Rue de Bailleul, 3	80 »	1 ^{er} Août 1932
Ridez Valentine	Rue de la Halle, 33 bis	80 »	1 ^{er} Août 1932
Robert Hippolyte	Rue Gustave-Delory, 128	80 »	1 ^{er} Juin 1932
Rohart Gustave	Rue Maugré, 10	30 »	1 ^{er} Juillet 1932
Roty-Verschore	Rue d'Avesnes, c. Lambert, 17 ..	80 »	1 ^{er} Juillet 1932
Saladin-Lesvas	Rue du Faubourg de Béthune, cour Tully, 6	30 »	16 Août 1932
Schamp-Veys	Rue du Long-Pot, 12	80 »	16 Juillet 1932
Serrure Victor	Rue des Trois-Mollettes, 37 ..	80 »	1 ^{er} Septembre 1932

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Six-Cousin	Rue de l'Est, c. Branswick, 15.	80 »	16 Mai 1932
Scenen Julien	Rue Lamartine, 39	80 »	1 ^{er} Juillet 1932
Soufflet-Angelot	Rue de l'Alcazar, 60.....	80 »	1 ^{er} Août 1932
Spriet Jérémie	Rue des Robleds, 28	30 »	1 ^{er} Août 1932
Steclebout-Pinte	Rue d'Eylau, 40, cour Mahieu..	80 »	1 ^{er} Septembre 1932
Thery Jules	Rue des Pyramides, 45.....	80 »	16 Juin 1932
Thery-Vantouroux.....	Rue des Pyramides, 45.....	80 »	16 Juin 1932
Tranche-Toussaint	Rue des Postes, 179, c. Parez, 8	30 »	1 ^{er} Juin 1932
Tytgat-Reymbaut	Rue Lalo, 3	80 »	1 ^{er} Mai 1932
Valcke-Vanhove	Cité Philanthropique, 123	30 »	1 ^{er} Juillet 1932
Van Boxsom-De Bœver.....	Rue des Sarrazins, 30	80 »	16 Juillet 1932
Van Daele-de Mey	Rue Desaugiers, 27	55 »	16 Juin 1932
Vandenborre-Hempe	Rue Massillon, cour Fivet, 2..	80 »	16 Mai 1932
Vanden Neste-Van Eeckhoven.	Boulev. Victor-Hugo, 84, cour Descamps, 15	60 »	1 ^{er} Août 1932
Van Rompaey Jean	Rue d'Esquermes, 7	80 »	16 Juillet 1932
Vansynghel-Boonaert	Rue Destailleurs, 56	50 »	1 ^{er} Avril 1932
Vanhourout-Gaillard	Quai Vauban, 252 (bateau)....	50 »	1 ^{er} Juin 1932
Vanvoght Henri	Rue de la Halloterie, 7.....	80 »	16 Septembre 1932
Van Wesemaele Emile	Rue Vandenheende, 3	80 »	16 Mai 1932
Varrière-Bocquet	Rue Proud'hon, 23	80 »	1 ^{er} Août 1932
Venant née Fin	Rue Bougureau, 3	80 »	1 ^{er} Avril 1932
Verbeke-Denneulin	Rue des Meuniers, 75, cour Le- tombe, 3	30 »	16 Mai 1932
Vermeulen-Gellez	Rue de Bailleul, 7, cour Pau, 1	80 »	16 Mai 1932
Viard-Rouiller	Quai de l'Ouest, 53.....	60 »	1 ^{er} Août 1932
Visart-Foulon	Rue d'Alger, 9	80 »	16 Mai 1932
Vroman Arthur	Rue Courmont, 1	30 »	1 ^{er} Avril 1932
Vroman-Tanghe	Rue Courmont, 1	30 »	1 ^{er} Avril 1932
Wacquez-Facomprez	Rue Fontenelle, 47	80 »	1 ^{er} Août 1932
Wanduie-Dapsens	Rue Fontenelle, 32	80 »	1 ^{er} Août 1932
Willems Norbert	Rue du Faubg-des-Postes, 206	55 »	16 Avril 1932
Backer Frédéric	Rue Manuel, 53	5 »	16 Sept. 1932.
Barbage Alexandre	Rue d'Armentières, 13	40 »	1 ^{er} Août 1932.
Femme Barbage-Delcenserie ..	Rue d'Armentières, 13	80 »	1 ^{er} Août 1932.
Veuve Bauduin-Daele Marie ..	Rue Caumartin, 52	30 »	16 Octobre 1932.
Veuve Blondeau-Wills	Rue de Flers, cour Menu, 9....	80 »	1 ^{er} Octobre 1932.
Femme Bodar Aurélie-Sidonie.	Rue Détournée, 22	55 »	16 Juillet 1932.
Bodar Edouard	Rue Détournée, 22	55 »	16 Juillet 1932.
Femme Bucquet-Devos	Rue Jean-Bart, 48	30 »	1 ^{er} Novembre 1931.
Bucquet Henri	Rue Jean-Bart, 48	30 »	1 ^{er} Novembre 1931.
Carie-Reuille	Rue de Lannoy, cour Bruns- wick, 8	30 »	1 ^{er} Octobre 1932.
Chatelain, veuve Salence	Rue Ducourouble, 5	30 »	1 ^{er} Octobre 1932.
Veuve Cornelis-Pollet	Rue des Pavillons, 35	55 »	16 Septembre 1932.
Degrouve, veuve Gorin	Rue d'Arras, cour Gisclon, 28.	30 »	16 Août 1932.
Veuve Delforge-Vande Weghe..	Rue d'Iéna 13, cour Laden, 4.	80 »	16 Septembre 1932.
Veuve Depaepe-Moutiez	Rue des Meuniers, 88.....	55 »	1 ^{er} Septembre 1932.
Deparmentier François	Rue des Vieux-Murs, 24	80 »	1 ^{er} Novembre 1932.
Veuve Desbetes-Kokelaere	Rue des Pénitentes, 24	80 »	1 ^{er} Octobre 1932.
Dewilde François	Rue Thumesnil, cour Oude- gherst, 32	30 »	1 ^{er} Septembre 1932.
Femme Dubreucq-Gadenne ...	Rue Degland, 7	30 »	1 ^{er} Septembre 1932.

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Durot Virginie	Rue du Pôle Nord, 57.....	80 >	16 Octobre 1932.
Duthoit Julienne	G. G. Delory, Pav. 4, N° 78.	80 >	16 Juin 1932.
Ferdinand Ernestine	Rue des Postes, 45	80 >	1 ^{er} Octobre 1932.
Veuve Hardelin-Villée	Rue Brûle-Maison, 23	55 >	1 ^{er} Août 1932.
Femme Kokelaere Bernière..	Cité Philanthropique, 243 ..	30 >	1 ^{er} Novembre 1932.
Lecompte Sophie	Rue St-Sauveur, 110	80 >	1 ^{er} Octobre 1932.
Veuve Legroux-Basset	Rue Sainte-Catherine, cour Beau-Bouquet, 14	50 >	16 Septembre 1932.
Veuve Mirlier-Parent	Rue Carvin, 9 ter	60 >	16 Septembre 1932.
Femme Obin-Torcq	Rue d'Arras, 40 ter, cour Thomas, 3	60 >	1 ^{er} Octobre 1932.
Veuve Pinget-Dubouloz	Rue Inkermann, 7	80 >	16 Septembre 1932.
Potte Emile	Boulevard des Ecoles, 66...	30 >	16 Septembre 1932.
Veuve Pottié-Thienpont	Rue d'Aboukir, c. Julien, 9	30 >	1 ^{er} Septembre 1932.
Quignon Edmond	Rue des Œillets, cour Van- laton, 1	80 >	1 ^{er} Octobre 1932.
Veuve Salembiez - Vanden- driessche	Rue de Bône, 12.....	30 >	16 Septembre 1932.
Smets Georges	Rue Charles-Quint, 34.....	30 >	1 ^{er} Octobre 1932.
Vanbelle Bruno	Rue Lamartine, 32, 1 ^{er} étage	30 >	16 Juillet 1932.
Veuve Visayze-Hennion	Rue de Boulogne, 14.....	40 >	16 Septembre 1932.
Vandamme Louise	Rue Saint-André, 129	30 >	16 Septembre 1932.
Vandenberghé J.-Baptiste...	Rue Chevalier de l'Espir- nard, 13	50 >	1 ^{er} Septembre 1932.

B. — Hospitalisation

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Anselin Céline, Veuve Guitte ..	Rue du Magasin, 12	Hospice Général.
Arc Marie, Veuve Boucher....	Rue Mexico, 43	Hospice Général.
Boland Désiré	Rue des Trois-Mollettes, 24....	Hospice Général.
Bruneel Auguste	Rue du Faubourg de Béthune, cour Thomas, 28	Hospice Général.
Caby Elodie, Veuve Delneste...	Rue de Turenne, 1	Hospice Général.
Danhieux Marie	Rue Saint-Sauveur, 59	Hospice Général.
Daussy Florence, Veuve Lecocq.	Rue Pierre-Légrand, 234	Hospice Général.
Deherdt Mathilde, Veuve Favier	Boulevard Victor-Hugo, 227, actuellement, pavillon des Convalescents	Hospice Général.
Guerbois César	Rue Meurein, 115	Hospice Général.

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Guilbaux Elise, Veuve Danel...	Rue de Carvin, 27	Hospice Général.
Henniart Elise, Veuve Rose ...	Rue de Wazemmes, cité Philanthropique, actuellement, Pavillon des Convalescents.	Hospice Général.
Impe Guillaume	Rue Gosselin, 31, actuellement Pavillon des Convalescents..	Hospice Général.
Lefin Emma, Veuve Dael	Rue du Long-Pot, 55	Hospice Général.
Lunus Victoria	Rue des Trois-Mollettes, 24..	Hospice Général.
Savera Elise	Rue Godefroy-Cavaignac, 33..	Hospice Général.
Soulin Constance, Veuve Delebecque	Rue Carpeaux, 1	Hospice Général.
Six Louis	Rue Denis-du-Péage, 42	Hospice Général.
Sommerard Louis	Rue des Stations, 135.....	Hospice Général.
Suroy Joseph	Rue Bouguereau, 16	Hospice Général.
Thiebault Adèle, Fme D'Hondt.	Rue et cour St-Maurice, Grand Bâtiment, 44	Hospice Général.
Verniers Jeannette	Rue d'Austerlitz, 7.	Hospice Général.
De Wetter Nathalie	Actuellement, Pavillon des Convalescents	Hospice Général.
Veuve Siegl, née Chateaugnaud	Rue Malsence, 88, c. Dewez, 5.	Hospice Général.
Van Cauwenberghe Victor	Rue Esquermoise, 103	Hospice Général.
Veuve Dilly, née Poret Adéline.	Rue Buffon, 30	Hospice Général.

2° — INFIRMES ET INCURABLES HABITANT LILLE

A. — Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Adrianssens Albert	Rue de la Plaine, 8.....	30 »	1 ^{er} Juin 1932.
Baelde Jules	Rue de Dieppe, 43.....	30 »	1 ^{er} Juin 1932.
Bastin Irma	Rue Pierre-Legrand, 7	80 »	16 Juillet 1932.
Bastoen-Mondet	Rue Balzac, 22	30 »	1 ^{er} Juin 1932.
Bavie-Vandenhende	Rue Saint-Druon, 65	30 »	1 ^{er} Mai 1932.
Berne Victor	Rue des Pénitentes, 19....	30 »	16 Juin 1932.
Bertelet-Devendeville	Rue St-Amand, cour Cho-teau, 4	30 »	16 Juin 1932.
Faubel, femme Blauwblomme	Rue St-Amé, 14	80 »	1 ^{er} Juin 1932.
Blomme-Vanduille	Rue du Barbier-Maës, 16..	50 »	1 ^{er} Mai 1932.
Bocquet-Leprêtre	Rue des Poissonceaux, cour des Trépassés, 13	30 »	1 ^{er} Août 1932.
Bonnell-Santré	Rue Francisco-Ferrer, 60 ..	30 »	1 ^{er} Juillet 1932.
Bossu-Dupriez	Rue de l'Alcazar, 4	30 »	1 ^{er} Juillet 1932.
Bouckaert-Lampo	Rue Pierre-Legrand, 241...	30 »	1 ^{er} Avril 1932.
Bridoux-Turpin	Rue du Long-Pot, cour Faches, 35	30 »	16 Juin 1932.
Broeckart Pierre	Rue de Buffon, 35	30 »	1 ^{er} Avril 1932.

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Buysschaert Edouard	Rue du Maroc, 60	30 »	1 ^{er} Juillet 1932.
Cabuy Jean	Rue Hôpital-St-Roch, 16	80 »	1 ^{er} Juin 1932.
Cahier Emile	Rue Vantroyen, 8	80 »	16 Mai 1932.
Camus Emile	Rue du Buisson, 241	30 »	16 Janvier 1932.
Candelez-Planckeel	Rue Ratisbonne, 95	30 »	16 Juillet 1932.
Capriaux-Joret	Avenue Albert, 3	30 »	16 Juillet 1932.
Carpentier-Delmotte	Rue Champollion, Pav. Ste Marthe, 32	80 »	16 Mai 1932.
Casier-Coffre	Rue d'Iéna, 85	30 »	16 Mars 1932.
Castelein Clotilde	Rue de Paris, cour du So- leil, 9	30 »	16 Avril 1932.
Chartrer-Barbier	Rue Auguste-Comte, 29	30 »	1 ^{er} Mai 1932.
Chatelet Alphonse	Rue de l'Arbrisseau, cour Vinial, 3	30 »	16 Mai 1932.
Cheval Gustave	Rue d'Oran, 41	55 »	16 Mars 1932.
Chevry-Marquant	Rue des Sarrazins, 56, 2 ^e étage	30 »	16 Mai 1932.
Collier Florian	Rue du Marais de Lomme, 92	80 »	16 Juin 1932.
Coppens Benoit	Rue de la Justice, 21	20 »	16 Avril 1932.
Couplet Anatole	Rue Crespel-Tilloy, 8	80 »	16 Avril 1932.
Coutureaux Alice	Rue Lafayette, 4	80 »	16 Mai 1932.
Crampe-Devrière	Rue Jules-Guesde, 84	80 »	16 Juin 1932.
Crepin Adèle	Rue du Marché, 76	30 »	1 ^{er} Juin 1932.
Cuvelle Charles	Rue Barré, 1	30 »	1 ^{er} Août 1932.
De Bue Rosine	Rue Fénelon, 54	30 »	1 ^{er} Avril 1932.
De Caluwe Marie	Rue Nationale, 282	30 »	16 Août 1932.
Decan-Guiard	Rue des Pénitentes, 10	30 »	16 Avril 1932.
Decombe-Debruynne	Rue des Postes, 175, cour Pesez, 10	30 »	1 ^{er} Juin 1932.
Defourny-Vinckier	Rue Condorcet, 8	30 »	16 Mai 1932.
Delacourt-Darras	Rue de la Digue, c. Menu, 11	80 »	16 Avril 1932.
Delaere Polydore	Rue de la Justice, cour Ma- nuel, 21, rez-de-chaussée.	30 »	1 ^{er} Avril 1932.
Delaey Yvo	Rue Saint-Albin, 27	30 »	16 Mai 1932.
Delahaye-Lepez	Rue Eugène-Jacquet, 31	80 »	16 Juin 1932.
Delamarre-Gaillet	Rue du Curé-St-Sauveur, 29	80 »	16 Août 1932.
Delaughe-Hidou	Rue Pascaï, 8	30 »	1 ^{er} Juin 1932.
Delobel-Bertoux	Rue Bosquet, 6	30 »	16 Mai 1932.
Demeestere Pierre	Rue Trévisé, impasse Laga- che, 4	30 »	1 ^{er} Août 1932.
Deneuille-Vandepitte	Cité Philanthropique, 217- 218	30 »	1 ^{er} Juillet 1932.
Denève-Allemon	Rue des Meuniers, 75	10 »	16 Février 1932.
De Nil Alphonse	Rue du Marché, 92	20 »	1 ^{er} Février 1932.
Denis-Hette	Rue du Croquet, 32	30 »	16 Juin 1932.
Denneulin Louis	Rue Denis-du-Péage, 50	80 »	16 Mai 1932.
Deplanque-Quinchon	Rue Adolphe Werquin, 26	30 »	1 ^{er} Juillet 1932.
Derache Georges	Rue Rabelais, 46	80 »	16 Mai 1932.
De Roef-Vermeire	Rue Jules-Guesde, 20, cour Trachet.	30 »	1 ^{er} Juillet 1932.
Deroy-Durieu	Rue du Vieux-Faubourg, c. des Elites, 1 bis	30 »	1 ^{er} Mai 1932.
De Schryver Louis	Rue du Chemin de fer, 23	15 »	1 ^{er} Février 1932.

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Desèque Frédéric	Rue Fontenelle, cour Amiteuse, 5	30 »	16 Juin 1932.
Désiré César	Place Sainte-Marthe, 24 ..	30 »	16 Avril 1932.
Désiré Goethals	Place Sainte-Marthe, 24 ..	30 »	16 Avril 1932.
De Sloovère Eugénie	Rue d'Iéna, 141	80 »	1 ^{er} Juillet 1932.
Desmet-Petrens	Rue d'Eylau, 11	30 »	16 Juin 1932.
Desmons Alexandre	Rue Caumartin, 95 (1 ^{er} ét.)	30 »	16 Juillet 1932.
Desmons Jean	Rue des Postes, 193	80 »	1 ^{er} Avril 1932.
Desprez Fernand	Rue Rivoli, cour Delcroix, 17	30 »	16 Juillet 1932.
Dessein-Verdonck	Rue Doudin, 44	80 »	16 Février 1932.
De Vadder Cyrille	Rue d'Iéna, 60	80 »	16 Mai 1932.
De Vendt Auguste	Rue Mazagran, 13	30 »	16 Juillet 1932.
Dierickx Emile	Rue Désaugiers, 25	30 »	1 ^{er} Mars 1932.
Dierickx-Vandenabeele	Rue Désaugiers, 25	30 »	1 ^{er} Mars 1932.
Dion-Van Cleemputte	Rue Camille Desmoulins, 1 ter	55 »	16 Juillet 1932.
Dubois Louis	Boulevard Victor-Hugo, 84, cour Descamps	30 »	1 ^{er} Mai 1932.
Dupont Jean-Baptiste	Rue Louis-Faure, 41	30 »	16 Juillet 1932.
Dupont-Tacquez	Rue Alphonse-Mercier, cour Centrale, 5	30 »	1 ^{er} Juin 1932.
Duquennoy-Bialais	Rue Vantroyen, 19	80 »	1 ^{er} Avril 1932.
Eeckeman-Lheureux	Rue Malsence, cour Lys, 53	30 »	1 ^{er} Juillet 1932.
Eraut Angèle	Rue St-Sauveur, 66	30 »	1 ^{er} Juin 1932.
Facon Ferdinand	Rue Baudin, cour Vande- wègle, 3	30 »	16 Mai 1932.
Forret Léonie	Rue de Calais, 14	30 »	1 ^{er} Juillet 1932.
Garin Pierre	Rue de Rivoli, S. Petit-Bois n° 3	80 »	1 ^{er} Mars 1932.
Garin-Leman	Rue de Rivoli, S. Petit-Bois, n° 3	30 »	1 ^{er} Mars 1932.
Ghekière Amandine	Rue Newton, 5	80 »	16 Août 1932.
Gilmet-Polle	Rue de Douai, 125	80 »	1 ^{er} Avril 1932.
Grimonpont Raoult	Rue Jeanne-Maillotte, 25 ..	30 »	16 Juin 1932.
Haeck Elvire	Rue de Thumesnil, 58	80 »	1 ^{er} Mai 1932.
Hémery Louise	Rue de la Louvière, 88	80 »	16 Mai 1932.
Hoflack-Debruyne	Rue Druelle, 11	30 »	16 Avril 1932.
Horrie Vincent	Rue des Postes, 189, cour des Postes, 22	80 »	16 Mai 1932.
Humblet-Bauge	Rue de Wazemmes, 158	30 »	16 Juin 1932.
Janssens Elise	Rue des Postes, 37 (3 ^e ét.) ..	80 »	1 ^{er} Mai 1932.
Jaumaux-Mertens	Rue Pierre-Légrand, 7	80 »	1 ^{er} Juin 1932.
Kielbaey Joseph	Rue des Hannetons, 85	80 »	16 Juin 1932.
Kisling Marie	Rue Pierre-Légrand, 250	30 »	16 Août 1932.
Lahaye-De Veirman	Rue Wazemmes, cité Phi- lanthropique, 108	30 »	1 ^{er} Juin 1932.
Lambert Pierre	Rue du Faubourg de Douai, cour Valentin, 4	30 »	16 Juin 1932.
Lamoitié-Desmons	Rue Jean Jacques Rous- seau, 26	40 »	1 ^{er} Janvier 1932.
Lartigue Jeanne	Boulevard de l'Usine, 32	30 »	1 ^{er} Mai 1932.
Lefebvre Auguste	Rue Jean Jacques Rous- seau, 25	30 »	16 Juin 1932.

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Leignel Arsène	Rue de Flers, 11	80 >	1 ^{er} Mai 1932.
Lemesre-Doutrelong	Rue Meurein, 12, impasse Convain, 7	30 >	1 ^{er} Juin 1932.
Lemettre-Durez	Rue Caserne Saint-André, 4 bis	30 >	1 ^{er} Juin 1932.
Lepez-Morelle	Rue d'Iéna, cour Lamotte, 6	30 >	1 ^{er} Août 1932.
Lequin-de Ruyter	Rue d'Emmerin, c. Sinez, 2	30 >	1 ^{er} Avril 1932.
Lesot Albert	Rue de la Vignette, 20.....	30 >	1 ^{er} Mars 1932.
Lheureux Charles	Rue de Lannoy, 32	30 >	16 Juin 1932.
Femme Lippens, née Marie Lemaire	Rue Fontenoy, 32	30 >	1 ^{er} Mai 1932.
Marcel Oscar	Rue Amiral-Courbet, cour Follet, 1	60 >	1 ^{er} Janvier 1932.
Marcout-Henno	Rue Bourjembois, 40	30 >	16 Juin 1932.
Merckx Marie	Rue Gantois, 52	30 >	1 ^{er} Juin 1932.
Mestdagh Marie-Louise	Rue Raspail, 19	30 >	16 Mai 1932.
Michez-Quivront	Rue de Lannoy, 39	30 >	1 ^{er} Mai 1932.
Michiel Jules	Rue Mazagran, 34	30 >	1 ^{er} Juillet 1932.
Mignot-Fruleux	Rue d'Alger, 11 bis, cour Dupuis	30 >	16 Juin 1932.
Moentjens Stéphanie	Rue de Buffon, c. Beffe, 1.	30 >	1 ^{er} Juillet 1932.
Molin Jean-Baptiste	Rue Lazare-Garreau, 35 ...	80 >	16 Mai 1932.
Monnier Charles	Rue de Poids, 21	30 >	16 Mai 1932.
Monsorez Georgina	Rue Mattéotti, c. Mallet, 21	30 >	16 Août 1932.
Neufcourt-de Ridder	Rue Durnerin, 22	30 >	16 Juin 1932.
Nimal Maria	Rue Solférino, 146	30 >	16 Juin 1932.
Pamart Julienne	Rue du Vieux-Faubourg, c. des Elites	30 >	1 ^{er} Février 1932.
Peirenboom Henri	Rue Paul-Lafargue, 33	30 >	16 Juin 1932.
Peyroner Elisabeth	Rue Pascal, 46	30 >	16 Mai 1932.
Picavet-Cousin	Rue des Bois-Blancs, 102..	30 >	16 Août 1932.
Quivront-Gouchau	Rue de Flers, cour Menu, 16	80 >	16 Mai 1932.
Ramart Pauline	Rue Saint-Druon, 37	80 >	16 Juillet 1932.
Reverd-Lorthioir	Rue Gustave-Delory, 121..	30 >	16 Avril 1932.
Roger Dubard	Rue Philadelphie, 8	80 >	1 ^{er} Mai 1932.
Roobaey-Baele	Rue de Flandre, 90, impasse Demoy, 4	30 >	16 Mai 1932.
Rousie Gustave	Rue Paul-Lafargue, 24....	30 >	16 Mai 1932.
Rutteau-Dupré	Rue Mirabeau, 1	80 >	16 Mars 1932.
Saingier Jean-Baptiste	Rue Corneille, 53	80 >	1 ^{er} Avril 1932.
Saint-Michel Emile	Rue Fontenoy, 57	30 >	16 Avril 1932.
Schatteman Arthur	Rue de Bailleul, 7	30 >	16 Mai 1932.
Schees Jules	Rue des Postes, 264.....	80 >	16 Juin 1932.
Sienack Marie	Rue Fénelon, cour Wal- laert, 30	30 >	1 ^{er} Juin 1932.
Smaghe Gabrielle	Avenue Charles Saint-Ve- nant, 96	30 >	16 Mai 1932.
Sterckx-Lamour	Rue d'Esquermes, cour Pot- tier, 2	30 >	1 ^{er} Juillet 1932.
Tacquez Charles	Rue du Faubourg-de-Rou- baix, 85	30 >	16 Juin 1932.
Tonneau-Arnould	Rue Fombelle, 17	30 >	1 ^{er} Mars 1932.
Theillier-Moche	Rue Solférino, 219	80 >	1 ^{er} Juin 1932.

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Thieffry-Bécourt	Rue Rubens, 25	30 »	16 Mai 1932.
Thiers-Verscheure	Cité Philanthropique, 106, (3 ^e pavillon)	30 »	16 Mai 1932.
Van Damme-De Vogt	Rue Hôpital St-Roch, 64	10 »	1 ^{er} Juin 1932.
Vandenhende-Baringnien	Rue Balzac, c. Leclercq, 2	80 »	16 Janvier 1932.
Vandenhende Odette	Rue du Faubourg-de-Rou- baix, 237	30 »	1 ^{er} Juin 1932.
Van der Maes Joseph	Rue Baudin, 30	30 »	16 Juin 1932.
Vanhulle Sidonie	Rue du Vieux-Moulin, 7	80 »	16 Juillet 1932.
Van Kerckhove Edouard	Rue du Prieuré, 31	30 »	1 ^{er} Août 1932.
Van Laecke-Van Daele	Rue Lafontaine, 43	30 »	16 Juin 1932.
Vanoverteveld-Lepers	Rue Malsence, 85	30 »	16 Mai 1932.
Vanquatem Constant	Rue Lamartine, 9	30 »	1 ^{er} Août 1932.
Van Wetter Florent	Rue Jules-Guesde, 89	30 »	1 ^{er} Septembre 1932.
Vanwynsberghe Charles	Rue du Four-à-Chaux, 87	30 »	16 Mars 1932.
Vanwynsberghe-Somerlyncq	Rue du Four-à-Chaux, 87	30 »	16 Mars 1932.
Verqualie-Boterdael	Rue Jules-Guesde, 61	30 »	1 ^{er} Juillet 1932.
Vervenne-Van Assche	Rue de Flers, 19	80 »	1 ^{er} Mai 1932.
Vuye-Notebaert	Rue Bel-Air, c. Thieffry, 14	30 »	16 Mai 1932.
Wagnon Berthe	Rue Rivoli, 18	80 »	1 ^{er} Mai 1932.
Verdonck née Spinette	Rue Paul-Lafargue, 11	80 »	16 Juillet 1932.
Trédez Yvonne	Rue Royale, 131	80 »	1 ^{er} Avril 1932.
Derycke Denise	Rue Royale, 131	80 »	1 ^{er} Avril 1932.
Doudelrt Raymonde	Boulevard Victor-Hugo, 273	80 »	16 Septembre 1932.
Allart Henri	Rue Général De Wett, cour Lebleu, 13	30 »	16 Août 1932.
Bogaert Désiré	Place aux Bleuets, 21	30 »	16 Septembre 1932.
Cabaret Jean-Baptiste	Rue de Bailleul, 17, cour Peau, 3	30 »	16 Septembre 1932.
Veuve Caboche-Lecoustre	Rue Ste-Catherine, 23	30 »	1 ^{er} Juin 1932.
Claus Hortense	Rue de Flers, cour Saint- Pierre, 6	30 »	1 ^{er} Septembre 1932.
Femme Coolens-Verhée	Rue Ducornet, 3	80 »	1 ^{er} Octobre 1932.
Coulon Marie-Louise	Boulevard Maréchal Vail- lant, 8	80 »	16 Août 1932.
Femme Couttenier-Libert	Rue Jeanne-Hachette, 149	30 »	1 ^{er} Septembre 1932.
Dandoy Henri	Rue de la Vignette, 9	80 »	1 ^{er} Septembre 1932.
Vve Dangreau-Chevalier	Place Philippe-de-Girard, 12	55 »	1 ^{er} Octobre 1932.
Degraeve Adolphe	Rue Jules-Guesde, 89	80 »	16 Septembre 1932.
Femme De Grotte-Vandera- ghem	Rue de la Convention, 30	80 »	1 ^{er} Septembre 1932.
Vve Delcambre-Neefs Olive	Rue du Croquet, 7	80 »	1 ^{er} Octobre 1932.
Femme Delnat-Declercq	Rue du Commerce, 34	30 »	16 Août 1932.
Delporte Edouard	Rue Saint-André, 129	30 »	1 ^{er} Septembre 1932
Femme De Priester-Herssens	Rue Hôpital St-Roch, 30, cour Valette, 3	30 »	16 Juin 1932.
Veuve Derasse-Dormegnies	Rue Rabelais, 1 bis	80 »	1 ^{er} Octobre 1932.
Femme Descendre-Fauvart	Avenue Butin, 61	30 »	16 Juillet 1932.
Désiré Lucienne	Rue Lallemand, 14	80 »	1 ^{er} Septembre 1932
Femme Desmet-Houttekint	Rue de Buffon, 27	30 »	1 ^{er} Septembre 1932.
Deswarte Jules	Rue Malakoff, 10	80 »	16 Août 1932.
Dhaine Marguerite	Rue Guillaume Tell, 1	30 »	16 Septembre 1932.
D'Hondt Marie	Rue St-André, 144	80 »	1 ^{er} Octobre 1932.
Veuve Dubar-Dujardin	Rue de Douai, c. Bréart, 90	55 »	16 Septembre 1932.

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Femme Dumont-Valke	Rue de Turenne, 25	30 »	16 Août 1932.
Femme Duprez-Anno Sophie	Rue Pharaon de Winter, 16	30 »	16 Août 1932.
Duthoit Arthur	Cité Philanthropique, 117..	30 »	1 ^{er} Août 1932.
Vve Favier-Vandamme Mal- vina	Rue Doudin, 24	80 »	16 Septembre 1932.
Veuve Fougnyes-Wagner ...	Rue Hôpital St-Roch, 21, cour Bacro, 5	30 »	16 Septembre 1932.
Fournier Jules	Rue de la Justice, 15	30 »	16 Avril 1932.
Veuve Ghiluy-Macor Berthe	Rue de la Vignette, 18	30 »	1 ^{er} Août 1932.
Femme Gontier-Devynck ..	Rue Châteaubriand, cour Delhaye, 2	30 »	1 ^{er} Septembre 1932.
Groulez Suzanne	Rue du Magasin, 11	80 »	1 ^{er} Octobre 1932.
Hœbeke Jean-Baptiste	Rue des Trois-Mollettes, 21	30 »	16 Août 1932.
Hurtrez Jules Camille.....	Rue de Buffon, cour Saint- Honoré, 5	5 »	1 ^{er} Juin 1932.
Veuve Huyghe-Wavrant Clo- tilde	Rue d'Antin, 15	80 »	1 ^{er} Octobre 1932.
Huysentruit-Haegeman	Allée du Fort, 10	30 »	16 Juillet 1932.
Lecocq Désiré	Rue Sainte-Catherine, cour Beau Bouquet	30 »	1 ^{er} Août 1932.
Femme Martelaere-Sloves ..	Rue Corbet, 21	30 »	1 ^{er} Septembre 1932.
Maertens Victorine	Rue Fontenelle, c. Benoit, 1	30 »	1 ^{er} Août 1932.
Maes Emmanuel	Rue St-Eloi, 7	80 »	1 ^{er} Août 1932.
Parein Alexandre	Rue Magenta, 25, cour Van- denberghe, 7	80 »	16 Septembre 1932.
Femme Ramette-Hausman..	Rue de Bailleul, 9	5 »	16 Septembre 1932.
Femme Roger-Vincent Julia	Rue Lafontaine, 5	80 »	1 ^{er} Octobre 1932.
Sanlaville Maria	Rue du Magasin, 20	80 »	16 Septembre 1932.
Thieffry Emile	Rue Gustave-Nadaud, cour Thibaut, 6	30 »	1 ^{er} Septembre 1932.
Vandendriessche Charles ...	Rue Gustave-Delory, 135...	30 »	1 ^{er} Septembre 1932.
Vanleynseele Eugène	Rue d'Artois, 74	30 »	1 ^{er} Septembre 1932.
Femme Vanluyten-Desante..	Rue des Postes, 210.....	30 »	1 ^{er} Août 1932.
Welghe Augustine	Rue Philadelphie, 40, cour Morel, 7	20 »	16 Juin 1932.

B. — Hospitalisation

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Aubin Benjamin	Actuellement aux Convalesc..	Hospice des Incurables.
Berlemont Edmond	Rue des Tanneurs, 28	Hospice des Incurables.
Blanchard Marguerite, femme Marraud	Rue Degland, 11	Hospice des Incurables.
Brame Julia, Veuve Delory....	Rue Doudin, 28	Hospice des Incurables.
Bridoux François	Rue Monge, 3	Hospice des Incurables.
Bruwaeyls Léonie, veuve Dumez	Rue des Bois-Blancs, 58.....	Hospice des Incurables.
Bustin Henri	Rue d'Austerlitz, 85	Hospice des Incurables.
Coulon Jules	Rue Barthélémy-Delespaul, 94	Hospice des Incurables.

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Cousin Joseph	Rue Gustave-Delory, 145	Hospice des Incurables.
Crouset Eléonore, veuve Devos.	Rue Balzac, 115, actuellement aux Convalescents	Hospice des Incurables.
De Bruyne François	S. D. F. Hôpital de la Charité.	Hospice des Incurables.
Degroote Charles	Rue du Pont du Lion d'Or, 5..	Hospice des Incurables.
Delaere Jean	Rue de Londres, 50 bis.....	Hospice des Incurables.
Delbruyère Eugène	Rue du Molinel, cour des Pau- vres Claires, 78, actuellement aux Convalescents	Hospice des Incurables.
Delefosse Victor	Rue Léonard Danel, 73, actuel- lement aux Convalescents..	Hospice des Incurables.
Delemar Charles	Rue St-Sauveur, 94	Hospice des Incurables.
Delporte Marie	Rue des Pénitentes, 24, actuel- lement aux Convalescents ..	Hospice des Incurables.
Demner Léon	Rue des Postes, 250, actuelle- ment aux Convalescents...	Hospice des Incurables.
Detappe-Léger	Rue Louis-Christiaens, 20	Hospice des Incurables.
Didry Augustine, femme Verha- verbeke	Rue Lamartine, 42	Hospice des Incurables.
Doignies Alexandre	Rue Jean-Jaurès, 74	Hospice des Incurables.
Doutrelon Alphonsine	Rue du Vieux-Faubourg, 9, cour des Elites	Hospice des Incurables.
Dufour René	Rue des Célestines, 31 bis....	Hospice des Incurables.
Desoubrie Adolphe	Rue de Lannoy, 39.....	Hospice des Incurables.
Foucart Gustave	Rue des Brigittines, 20	Hospice des Incurables.
Gadré Armand	Rue Monge, 2	Hospice des Incurables.
Gaillet Alexandrine	Rue du Curé St-Sauveur, 29..	Hospice des Incurables.
Ghesquière Achille	Rue des Postes, 83.....	Hospice des Incurables.
Gossaert Emile	Rue Gustave-Delory, 45	Hospice des Incurables.
Gruson Léon	Rue d'Isly, 128	Hospice des Incurables.
Guilmot Henri	Rue de la Monnaie, 44.....	Hospice des Incurables.
Hennebicq Marie, Veuve Van- damme	Rue des Célestines, 37.....	Hospice des Incurables.
Jehu Marguerite, Veuve Dele- salle.	Rue du Bois St-Sauveur, 24..	Hospice des Incurables.
Lahaye Adèle, Veuve Heneau..	Rue Paul-Lafargue, 24	Hospice des Incurables.
Leclercq Victor	Rue des Etaques, cour Sauva- ge, 13	Hospice des Incurables.
Lecocq Louis	Rue Roland, 40	Hospice des Incurables.
Lemaire Louise	Avenue Julien-Destrée, bara- quement	Hospice des Incurables.
Louis Désiré	Rue du Curé St-Sauveur, 7 ..	Hospice des Incurables.
Malfroid Léopold	S. D. F. depuis Mai 32, anté- rieurement rue Paul Lafar- gue, 136	Hospice des Incurables.
Mouche Marie, femme Choveau	Rue Monge, 2	Hospice des Incurables.
Myrope Gustave	Rue Mirabeau, 52	Hospice des Incurables.
Nivesse Henri	Rue du Curé St-Sauveur, 28..	Hospice des Incurables.
Normand Sosthème	S. D. F., actuellement Pavillon des Convalescents	Hospice des Incurables.
Parent Jeanne, Veuve Dubus.	Place Vanhœnacker, 12, Pa- villon des Convalescents....	Hospice des Incurables.
Pohier Marie, Veuve Denayer..	Rue de Bône, 11	Hospice des Incurables.
Poulain Paul	S. D. F., actuellement Pavillon des Convalescents	Hospice des Incurables.

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Poulin Alexandre	Hôpital de la Charité, anciennement route d'Arras, 159, Faches-Thumesnil	Hospice des Incurables.
Rigot Edouard	Rue de l'Arc, 34	Hospice des Incurables.
Smal Eveline, femme Lyoen ..	Rue Ste-Barbe, 28	Hospice des Incurables.
Sury Henri	Actuellement Pavillon des Convalescents, rue Jeanne-Hachette, 37	Hospice des Incurables.
Vaillant Charles	Rue Mattéotti, 29	Hospice des Incurables.
Van Hoornick Marie, femme Buge	Rue de Condé, cour Druelle, 17	Hospice des Incurables.
Vandenbosch Adolphe	Rue de Boulogne, 5	Hospice des Incurables.
Van Oteghem Marie	Pavillon des Convalescents, rue Philadelphie, 31	Hospice des Incurables.
Vanvosxen Marie-Louise, femme Dupuis	Rue de la Halle, 41 bis	Hospice des Incurables.
Verdière Marie, Veuve Van Landewyck	Boulevard Montebello, c. Ambulance, 147	Hospice des Incurables.
Verhack Elise, femme Verdru..	Rue Alma, cour Morel, 19....	Hospice des Incurables.
Verhaverbeke Jules	Rue Lamartine, 42	Hospice des Incurables.
Vermeulen Joséphine	Actuellement aux Convalescents, rue d'Arcole, 58.....	Hospice des Incurables.
Voyez Julia	Actuellement aux Convalescents, pl. Vanhoenacker, 14.	Hospice des Incurables.
West Adolphe	Rue des Pénitentes, 21	Hospice des Incurables.
Willems Adolphe	Actuellement aux Convalescents, rue des Hautes-Voies, n° 4	Hospice des Incurables.
Dewaele Martha	Rue des Bois-Blancs, 83.....	Hospice des Incurables.
Prêtre Charles	Boulev. Maréchal-Vaillant, 25.	Hospice des Incurables.
Vandeneynde Emile	Pavillon des Convalescents...	Hospice des Incurables.
Dupont Victor	Rue Basse, 21	Hospice des Incurables.
Raoult Avenant	Sans domicile fixe	Hospice des Incurables.
Brame Marie	Rue des Buisses, 9.....	Hospice des Incurables.

3° — VIEILLARDS RÉSIDANT HORS DE LILLE

A. — Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Capeau Léon	12, avenue Lucie, Champigny-sur-Marne	30+20	1 ^{er} Avril 1932.
Cochez-De Blaere	17, rue Denis-Papin, Lomme..	80+20	18 Juin 1932.
Colle Oscar	Coin rue Pasteur et de la place Café des Cloches, Gondécourt (Nord)	30+20	1 ^{er} Février 1932.
Crapin Henri	8, rue Alfred Delcourt, à Watrelos	30+20	16 Juillet 1932.
Gremillier-Hauteœur	Rue Nouveau-Jeu, Rosult	30+20	4 Décembre 1931.

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Leconte Louis	50, quai de l'Oise, à Maurecourt	30+20	12 Février 1932.
Leconte Dejardin	50, quai de l'Oise, à Maurecourt	30+20	12 Février 1932.
Lefebvre Vincent	54, rue de Valmy, Marcq-en-Barœul	80+20	11 Mars 1932.
Lepius Jules	50, avenue Lassus, Lomme	30+20	1 ^{er} Janvier 1932.
Mailliet-Delerue	50, rue Marcel-Sembat, Hellemmes	30+20	9 Mars 1932.
Malo-Brame	6, rue Alexandre-Debron, Flers	30+20	16 Juillet 1932.
Patout-Pecqueur	22, rue Vitruve, Paris (20 ^e)....	80+20	6 Juin 1932.
Selin Jean	24, boulevard de Roubaix, à Marcq-en-Barœul	30+20	1 ^{er} Juillet 1932.
Smalbeen Charles	Rue des Trois-Cuvelettes, Phalempin	30+20	15 Juin 1932.
Steclebout-Lhoist	1 bis, rue du Faubourg-des-Postes prolongée, Loos.....	80+20	12 Décembre 1931.
Tenière Claude	41, rue des Martyrs, Paris (9 ^e)	80+20	16 Janvier 1932.
Tholome-Meens	Rue St-Vincent de Paul, cour Ponchaux, Lomme	55+20	1 ^{er} Janvier 1932.
Torck Victor	11, rue Grange-Ory, Cachan (Seine)	30+20	1 ^{er} Février 1932.
Vancœnebroeck Charles	12, rue Thiers, Mons-en-Barœul	30+20	19 Février 1932.
Vroeman Julienne	Rue Warneton, Nieppe	30+20	1 ^{er} Mai 1932.
Vve Caudrelier-Vanhaye	34, rue des Jardins, Armentières	30+20	1 ^{er} Juin 1932.
Cuvelier-Clarisse	4, rue Simone, La Madeleine..	80+20	4 Mai 1932.
Duterte Edouard	17, rue du Maréchal-Pétain, Rouvroy	30+20	1 ^{er} Avril 1932.
Veuve Houssart-Poignant	298, rue du Chemin-Vert, Boulogne	30+20	6 Juillet 1932.
Veuve Lecoutre-Martin	Rue de la Gare, à Baisieux....	30+20	16 Juillet 1932.
Veuve Vanden Buys-Crépy ...	Quiestede (P.-de-C.)	30+20	1 ^{er} Juin 1932.

B. — Hospitalisation

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Bernard Rosine, fme Herbaut.	Lyon, 112, Montée de la Grande Côte	Le maintien à l'Hospice de Lyon peut être accordé à condition que le prix de journée ne soit pas supérieur à celui de l'Hospice Général.
Ceugniet Joséphine, veuve Ri-beaucourt	Paris, rue des Orteaux, 48....	Hospice Général.
Delattre Justine, veuve Bertram	Douai, avenue des Erables, 29	Hospice Général.
Duterte Edouard	Rouvroy (P.-de-C.), rue du Maréchal-Pétain, 17	Hospice Général.

NOMS	DOMICILE	Indication de l'Hospice
Greignon Marie-Anne, Femme Orgaert	Paris, 13, pass. Kuszner (19°).	Hospice Général.
Sauvage Adèle	Béthune, rue du Faubg-St-Pry	Hospice Général.
Boutoille Florent	Hellemmes, rue Oscar-Fanyau, 28	Hospice Général.
Bourgeois Pierre	Hôpital de Roubaix	Hospice Général.

4° — INFIRMES ET INCURABLES HORS DE LILLE

A. — Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Taux proposé	Point de départ de l'allocation
Bollaert-Croxo	202, rue d'Emmerin. Haubour- din	30+20	21 Mai 1932.
Compagnon Eugène	27, rue Sadi-Carnot, à Hellem- mes	30+20	25 Mai 1932.
Decalonne-Brasseur	10, rue Grotte, Bry-sur-Marne	30+20	15 Juillet 1932.
Dedoyart-Lepercq	103, chemin Poivre à Marcq- en-Barœul	30+20	23 Mai 1932.
Derache Louis	87, rue de la Liberté, Annappes	30+20	24 Juin 1932.
Duprez Joseph	145, chemin Latéral de Grande Ceinture, Drancy (Seine)...	30+20	6 Mai 1932.
Lefebvre Colson	35, rue Moulin-à-Vent, Mon- treuil	30+20	11 Avril 1932.
Legrand-Baelde	Avenue de la Gare, chez M. Terrier-Legrand, Charny (Y)	30+20	16 Août 1932.
Ruckebusch Omer	36, rue du Sentier, La Made- leine	30+20	1 ^{er} Mai 1932.
Tison de Cau	18, rue Jacquart, à Hellemmes	20+20	23 Mai 1932.
Veuve Nachtergaele-Vanhœcke	Meurchin	55+20	16 Septembre 1932

B. — Hospitalisation

NOMS	DOMICILE	Désignation de l'Hospice
Chaussoy Aline.....	Guines (P.-de-C.)	Hospice des Incurables.
Duprié Célinié	Toufflers, rue de Roubaix, 70.	Hospice des Incurables.
Deneubourg Arthur	Wavrin, Hameau de Don	Hospice des Incurables.
Drique Charles	Estaires, rue du Neuf-Berquin	Hospice des Incurables.
Leire Laure	La Madeleine, 69, rue Jeanne- Maillotte	Hospice des Incurables.
Motte Georges	Boulogne - sur - Mer, rue de Lille, 42	Hospice des Incurables.
Samyn Théophile	Seclin, Grand'Place	Hospice des Incurables.

Rejets

Nous vous proposons de ne pas donner suite aux demandes d'admission formulées par les personnes suivantes :

1° — VIEILLARDS HABITANT A LILLE

Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejets
Bianckaert Charles	Rue Basse 67	Ressources suffisantes.
Cambier Edmond	Rue Philippe de Comines, 4 ..	Ressources suffisantes et enfants peuvent et doivent aider.
Catteau Charles	Rue de la Justice, cour des 4 Chemins 21	Ressources suffisantes.
Cœnen Raux	Rue Basse 54	Ressources suffisantes.
Depaepe Henri	Rue Abélard 86	Les enfants peuvent aider.
Desmyttère Gustave	Rue Philippe de Comines 52 ..	Ressources suffis.
Dubus-Masquelin	Rue des Vicaires 41	Un enf. peut aider.
Dufosse-Havard	Rue de Canteleu, Impasse St-Joseph 27	Enfants peuvent et doivent aider.
Gœmaere-Waymel	Avenue Dorchie, 8	Les enfants peuvent aider.
Hallumie François	Rue de Carvin 32	Les enfants peuvent aider.
Hallumie-Holbet	Rue de Carvin 32	Les enfants peuvent aider.
Laridan-Plouy	Rue de Lyon 49	Les enfants peuvent aider.
Manche Adolphe	Rue d'Anvers	Les enfants peuvent aider.
Pierre Bourlet	Rue de Tournai, 75	Les enfants peuvent aider.
Sézille de Mazancourt, Veuve née Tollia	Rue Colbert, 163 bis	Les enfants peuvent aider.
Sorez-Delcambre	Rue de Canteleu 83	Les enfants peuvent aider.
Soudant-Chauvet	Rue des Fossés 7 bis	Les enfants peuvent aider.
Van Caeneghem-Schoelens ..	Rue Raspail 67	Vit en famille.
Wuyts Victor	Rue Gosselin 7	Les enfants peuvent aider.
Femme Beck-Duthilleul	Rue Pierre Martel 9	Ressources suffisantes.
Veuve Bouckaert-Appircheaux ..	Quai du Wault, 16	Les enfants peuvent aider.

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Veuve Bouchez-Delville	Rue Boucher de Perthes, 81 ..	Ressources suffi- santes.
Cense Gustave	Rue Mourmant, 3	Ressources suffi- santes.
Femme Demory-Delanghe	Rue Gantois, 65, cour Saint- Louis, 16	Ressources suffi- santes.
Veuve Flament-Cuvelier	Rue Belle Vue, 36	Les enfants peu- vent aider.

2° — INFIRMES ET INCURABLES HABITANT A LILLE

A. — Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Andreson Désiré	Rue du Faubourg d'Arras, cour Havenne, 2	Ressources suffi- santes.
Bauduin-Liebaert	Rue Carvin, 15	Non incurable.
Bigo Edouard	Boulevard Maréchal-Vaillant, 7	Vit en famille.
Brosse-Colpaert	Rue de Wattignies, 26	Ressources suffi- santes.
Castel Louis	Rue Jeanne-Hachette, 116....	Peut travailler
Castelain-Verdavaine	Rue de la Prévoyance, 4.....	Pas totalement in- curable.
Croquelois-Fontaine	Place Nouvelle-Aventure, 48..	Ressources suffi- santes.
De Corte-Levas	Rue Belle-Vue, 41	Pas totalement in- curable.
Demeyer-Druant	Place Fernig, 8	Ressources suffi- santes.
Devos-De Bakker	Rue de Flers, 31	Les enfants peu- vent aider.
De Vriesse Edouard	Rue d'Arras, 34	Vit en famille.
Dhorne-d'Hoest	Rue de Buffon, cour Hache, 44	Ressources suffi- santes.
Duez-Pruvost	Rue Philadelphie, 82	Les enfants peu- vent aider.
Dufour-Carpentier	Avenue Vieille-Aventure, 32..	Ressources suffi- santes.
Eykens-Lemesre	Rue de la Justice, 58, cour Pa- lin, 27	Son mari doit aider
Faujour Yvonne	Rue Eugène-Jacquet, 100	N'est pas incurable
Fiems Louis	Rue Baudin, 12.	N'est pas dénué de ressources.
Geerne Camille	Rue Jules-Guesde, 83.....	Touche le chômage
Gressier-Caude.....	Rue Pierre-Curie, 38	Ressources suffi- santes.
Guillaume-Ghesquière	Place Condé, 6	Les enfants peu- vent aider.
Hellemans Emile	Rue Jeanne-Hachette, 70	Les enfants peu- vent aider

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Hellemans-Laden	Rue Jeanne-Hachette, 70	Les enfants peuvent aider.
Hermant-Delebecq	Rue Bapaume, c. Faidherbe, 21	Ressources suffisantes.
Hujeux-Cornu	Rue Ste-Catherine, 40, cour Notre-Dame, 3	Touche le chômage
Laurent-Nis	Rue des Bois-Blancs, 290.....	Ressources suffisantes.
Lebacq-Busscher	Rue Ad-Werquin, cour Lenfant, 4	Les enfants peuvent aider.
Leroy Emile	Rue des Robleds, 39	Ressources supérieures au barème adopté.
Waeters Ferdinand	Rue de Bailleul, 4	Touche le chômage
Leroy Félix	Rue Louis-Christiaens, 18	Ressources suffisantes.
Lorry-Desieter	Rue de Tournai, 114.....	N'est pas incurable
Mareen-Devilder	Rue Malsence, 83.....	Vit en famille.
Meunier-Thesse	Rue Paul-Lafargue, 28, cour Belle-Jardinière, 13	Ressources suffisantes.
Mouray-Staumont	Rue Caventou, 17	Ressources suffisantes.
Nam-Mascrez	Boulevard d'Alsace, P. Saint-Joseph, 4 (1 ^{er} étage).....	Ressources suffisantes.
Parent Elisa	Rue du Long-Pot, c. Faches, 18	Pas totalement incurable.
Picavet Achille	Rue de Poids, 1	Ressources suffisantes.
Ranson-Didelot	Impasse Ste-Agnès, cour Jardin, 17	Ressources suffisantes.
Regnier-Wante	Rue Jules-Guesde, 112	Pas totalement incurable.
Rosar-Leroy	Rue Lallemand, 1	Le mari travaille.
Saudemont Joséphine	Rue Jeanne-Maillotte, 23	N'est pas incurable
Schaepelynck-Staes	Rue Adolphe, 6	Ressources suffisantes.
Scrive Rachel	Rue Fombelle, 20.....	N'est pas incurable
Silard-Becque	Rue Condé, 90	Les enfants peuvent aider.
Tournant Catherine	Rue des Etaques, 8.....	Ressources suffisantes.
Uytterhaeghe Joseph	Rue d'Austerlitz, 1	Ressources suffisantes.
Van de Moortele Georges.....	Avenue Julien-Destrée, baraquement	Pas totalement incurable.
Vanderlooven-Van Cleemput ..	Cité Philanthropique, 167	Peut être aidée par des enfants
Vaneke-Dedecker	Rue de Thumesnil, cour Oudegherst, 4	Ressources suffisantes.
Van Weydevelt Raymond	Rue d'Alger, 3	Pas totalement incurable.
Vergote-Burde	Rue de Lannoy, cour Baquet, 40	N'est pas incurable
Vergult-Temmerman	Rue Massillon, 3	Ressources suffisantes.

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Verplaetsen-Vitse	Rue du Transvaal, cour Kingmans, 2	Touche le chômage
Wallez-Leger	Rue de Londres, 44	Ressources suffisantes.
Wannyn Emile	Rue d'Austerlitz, 86	Ressources suffisantes.
Wiaert Liénard	Rue des Bois-Blancs, 52.....	Vit en famille.
Buchet Victoria	Rue Jeanne-Hachette, roulotte	Peut faire son ménage.
Veuve Cnudde-Vanderwelpen ..	Rue Mourmant, 37, cour I....	Les enfants peuvent aider.
Daelman Joseph	Rue de Saint-Quentin, 10	Travaille.
Femme De Jaeger-Devaddner..	Rue Auguste-Comte, 1	Ressources suffisantes.
De Poorter Germaine	Rue de Bailleul, 35	Vit en famille.
Dugardin Alice	Rue de la Halloterie, 5	Ressources de la famille.
Veuve Dugardin-Lesaffre	Rue Cassel, 9	N'est pas incurable
Femme Duriez-Baudouin	Rue d'Arras, 114, c. Duquesne	Ressources suffisantes.
Femme Gilles-Vandenbulcke ..	Rue des Dondaines, 19.....	Ressources suffisantes.
Veuve Haimaille-Haverland ...	Rue de Wazemmes, 96.....	Les enfants peuvent aider.
Joly Louis	Rue Saint-Sébastien, 16	Vit en famille.
Veuve Mallet-Lenglet	Rue d'Iéna, 26	Vit avec son fils.
Veuve Niarquin Lagasse	Rue Saint-Gabriel, 33	Les enfants peuvent aider.
Veuve Noé Ganivot	Rue Mahieu, 12	N'est pas incurable
Veuve Reuben Cieren	Rue Sainte-Catherine, cour Beau Bouquet, 23.....	Les enfants peuvent aider.
Veuve Sambaere-Evrard	Rue Marais, 2	Ressources suffisantes.

B. — Hospitalisation

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Bogaerts Adrien	Rue d'Austerlitz, 70	Non incurable.
Coignon Adolphe	Rue des Célestines, 35	Non incurable.
Coquerelle Marie, Fme Lernout	Quai de l'Ouest, 113	Non incurable.
Courcol Benolt	Rue du Prieuré, 16	Non incurable.
Deleplace Henri	Rue d'Arcole, 64	Non incurable.
Lelong Clotilde, Femme Piret..	Rue du Faubourg-de-Roubaix, mat. Bécour, 251.....	Non incurable.
Olleviers Victorine	Boulevard des Ecoles, 27.....	Non incurable.

3° — VIEILLARDS RÉSIDANT HORS DE LILLE

Assistance à domicile

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Blanquart Louis	Cour Masquelier, Attiches....	Ressources suffisantes.
Bocquet-Meyster	21, rue Baverie, Thumeries....	Vit en famille.
Bonneure-Leniaux	25, rue de l'Espérance, La Madeleine.	Les enfants peuvent aider.
Crépin Jules	83, rue Méaulens, Arras.....	Vit en famille.
Darras Emile	31, rue de Roubaix, Wasquehal	Ressources suffisantes
Desquenue Emile	Rue Papinerie, Leers.....	La femme peut travailler.
Devos-Beuvry	6, rue Corneille, Mons-en-Barœul	Les enfants peuvent aider.
Hooreman-Bailleul	33, cour de la Gare, Meurchin	Vit en famille.
Hunninck Emile	Rue des Poilus, Willems.....	Ressources suffisantes.
Lefebvre Pierre	54, rue Valmy, Marcq-en-Barœul	Vit en famille.
Blanquart, Fme Chrétien Cécile	Cour Masquelier, Attiches....	Ressources suffisantes.
Femme Vaesken-Nave	30, rue Nouvelle, Marcq-en-Barœul	Vit en famille.
Veuve Heugues-Jouvenet	Rue Auguste-Bonte, 50, Lambersart.	Son fils peut aider.
Veuve Moreau-Marche	Rue de Templemars, 96, Faches-Thumesnil	Aidée par ses enfants.

4° — INFIRMES ET INCURABLES RÉSIDANT HORS DE LILLE

A. — *Assistance à domicile*

NOMS	DOMICILE	Motifs de rejet
Ameloot-Darme	63, avenue Lilloise, Lomme...	Ressources suffisantes.
Demaerle Julien	2, boulevard des Ecoles, Bt Hazebrouck	Peut travailler.
Descamps Henri	Rue Jacquart, Lomme	Vit en famille.
Fruchart Victor	Rue Jean-Jacques Rousseau, impasse Ducha, 7, Mons-en-Barœul.	Doit toucher une pension.
Godefroit-Ducoulombier	Cité Jardin, 82, Lambersart..	Vit en famille.

CHANGEMENT DE TAUX

1° — VIEILLARDS HABITANT LILLE

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Baillon-Clymans	Rue G.-Testelin, 39	80 au lieu de 40.
Ballieu Guillaume	Rue Monge, c. Vandecastel, 4.	55 au lieu de 30.
Ballieu-Crombez	Rue Monge, c. Vandecastel, 4.	55 au lieu de 30.
Briffaut-Delepluque	Rue P.-Legrand, c. Flavigny, 5	Taux maintenu, rev. sup. au barème actuel.

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Callant-Lahousse	Rue de l'Arbrisseau, 150	50 au lieu de 40.
Capelle-Degouge	Rue du Faubg-de-Béthune, 5.	80 au lieu de 40.
Delange Léandre	Rue de Douai, 71	Taux maintenu. Fils peut aider davantage.
Delplanque Achille	Cité Philanthropique, 171....	80 au lieu de 48,50.
Demoooy Elisa	Rue Chevalier de l'Espinard, 50	80 au lieu de 30.
Demuyck-Versteghem	Rue de Thumesnil, cour Oudegherts, 12	Taux maintenu. Enfants peuvent aider davantage.
Denaer-Van Cauwenberghe ...	Rue des Meuniers, 77, cour Delmar, 12	80 au lieu de 30.
Desloover-Langenus	Rue et impasse Franklin, 3..	55 au lieu de 30.
Devreese-Declercq	Boulevard Victor-Hugo, 168 bis	80 au lieu de 40.
Duflot Eugène	Rue Thiers, 14	80 au lieu de 30.
Duforez-Hollebeke	Rue de la Digue, Jardin du Prévost, 16	50 au lieu de 30.
Leclercq-Guiard	Rue des Pénitentes, 23	50 au lieu de 30.
Lemaistre Sidonie	Rue Monge, cour Bardœl, 55.	80 au lieu de 40.
Libre-Ghesquier	Rue Fombelle, 18	80 au lieu de 40.
Marescaux Maria	100 rue d'Austerlitz, impasse Saint Paul, 1	80 au lieu de 30.
Marescaux-Vervenne	Rue Mirabeau, 50	Taux maintenu. Enfant peut et doit aider.
Mottez Jules	Rue Wattignies, 3	50 au lieu de 30.
Quesnoy-Craye	Rue Sainte-Catherine, 15	80 au lieu de 40.
Delattre Flore, veuve Tondereau	Faubourg de Béthune, 61	Taux maintenu. Enfant peut et doit aider.
Tournemine-Luez	Rue de Wazemmes, cité Philanthropique, 258	60 au lieu de 40.
Vandeputte-Spysschaert	Rue Raspail, 24	Taux maintenu. Ressources sup. au barème actuel.
Vandercruyce-Dubois	Rue Rubens, 25	55 au lieu de 30.
Vandevoorde-Vanbels	Rue d'Avesnes, c. Lefebvre, 53	60 au lieu de 40.
Vanhecke Théophile	Rue d'Arras, 114	55 au lieu de 42,50
Vanquatem Pierre	Rue d'Arras, cour Gisclon, 9..	60 au lieu de 30.
Vansteenkiste-Polfiet	Rue Cabanis, cour Casse, 28..	60 au lieu de 30.
Vercaemst-De Potter	Rue Ad. Werquin, 20.....	55 au lieu de 40.
Vermeille-Derveaux	Rue de l'Est, cour Bleuzet, 5..	55 au lieu de 39.
Vermeire-Devos	Rue du Curé-St-Sauveur, 44..	80 au lieu de 30.
Verrept-Hantkens	Rue Monge, 19	55 au lieu de 30.
Villaeys, Veuve Verloigne.....	Rue Philippe-de-Comines, 12..	80 au lieu de 40.
Wagnon Paul	Rue Duguesclin, c. Millerot, 40	80 au lieu de 30.
Wattrelos-Leloup	Rue Christophe-Colomb, 49..	80 au lieu de 40.
Veuve Bétrancourt-Boudet	Rue de la Vignette, 11	Les enfants peuvent et doivent aider. 20 frs de majoration de l'Etat à maintenir.
Femme Bis-Thys	Rue des Postes, 252.....	Enfants peuvent et doivent aider. 30 frs à maintenir.
Veuve Calonne-Bocquet	Rue des Meuniers, 71.....	Ressources suffisantes. 30 frs à maintenir.
Femme Deborgher-Smith	Rue Saint-Eloi, 18	80 au lieu de 60.
Des Bosschère Jules	Rue de Buffon, cour Saint-Honoré, 12	80 au lieu de 30.
Delecroix Aline	Rue Grande-Chaussée, 10 ...	65 au lieu de 40.

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Veuve Delesalle-Debuine	Rue Saint-Amé, 32	Ressources supérieures. 40 frs à maintenir.
Dhoudain Edmond	Rue de la Halle, 33 bis.....	80 au lieu de 40.
Femme Facon-Pouilly	Rue du Faubg-de-Roubaix, 58	Enfant peut et doit aider. 40 frs à maintenir.
Labbe Marie	Rue Saint-Jacques, 11	40 frs à maintenir.
Laridan Gustave	Rue d'Artois, 90	Enfant peut et doit aider. 40 frs à maintenir.
Leclercq Alcibiade	Rue de Condé, 81	Ressources supérieures au barème actuel. 30 au lieu de 80.
Veuve Paquette-Chatelet	Rue Pierre-Legrand, 73	Enfant peut et doit aider. 49 frs à maintenir.
Veuve Roggeman-Eggermant..	Rue Bossuet, 4	Enfant peut et doit aider. 30 frs à maintenir.
Schatteman Edouard	Rue d'Avesnes, c. Baxter, 54..	Ressources supérieures au barème actuel. 30 frs à maintenir.
Veuve Schau-Delbaut	Cité Philanthropique, 147....	Enfant peut et doit aider. 45 frs à maintenir.
Turbiez Philippe	Rue de Bailleul, 7, cour Pau, 3	80 au lieu de 40.
Veuve Van Boxom-Lahaye	Rue d'Alger, 17	60 au lieu de 30.

2° — INFIRMES ET INCURABLES HABITANT LILLE

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Amez Gustave	Rue de Flandre, 52, cour Fréville, 1	80 au lieu de 40.
Anselin Hubert	Rue d'Iéna, 73	Ressources supérieures au barème actuel. Taux maintenu.
Bocquet Auguste	Cour des Trépassés, 13.....	55 au lieu de 30.
Boukaert Léonard	Rue Pierre-Legrand, 241....	80 au lieu de 30.
Braem Dominique	Rue Mazagran, 20.....	Ressources supérieures au barème actuel. Taux maintenu.
Broodthuis Louis	Rue de Flers, 11	Pas totalement incurable. Taux maintenu.
Castelain Augustin	Rue de la Prévoyance.....	Ressources supérieures au barème actuel. Taux maintenu.
Goesens-Dumont	Rue Verlaine, 11	Pas totalement incurable. Taux maintenu.
Coinon Marcelle	Rue des Pénitentes, 23.....	Vit en famille. Taux maintenu.
Colle-Guegain	Rue Malsence, 98	Enfant peut et doit aider. Taux maintenu.

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Decourtray-Manniez	Rue d'Eylau, 13	Situation inchangée. Taux maintenu.
Dekoster Augustine	Rue du Marché, 73, cour 2....	80 au lieu de 30.
De Schrooder-Backeland	Cité Philanthropique, 52	Situation inchangée. Taux maintenu.
Desruelles-Beck	Impasse Ste-Agnès, 22	Enfant peut et doit aider. Taux maintenu.
Duburcq Alfred	Rue du Magasin, 20	Situation inchangée. Taux maintenu.
Duquesne-Buchet	Rue Malsence, 5, cour Evin..	80 au lieu de 40.
Duriez Jules	Rue de Flandre, cour 12.....	80 au lieu de 40.
Galle Joseph	Rue de Wazemmes, 107.....	80 au lieu de 30.
Godisiaboïs-Delannoy	Rue du Bois, 9.....	Situation inchangée. Taux maintenu.
Hennion Odile	Rue Eugène-Jacquet, 7	Situation inchangée. Taux maintenu.
Herfort Jeanne	Rue Pierre-Légrand, imp. De- lobelle, 15	55 au lieu de 40.
Herfort Marie	Rue Pierre-Légrand, imp. De- lobelle, 15	Situation inchangée. Taux maintenu.
Janssens Rosalie	Rue de Condé, 17.....	Situation inchangée. Taux maintenu.
Jouret Henri	Rue de l'Est, 39.....	Peut demander allocation militaire. Taux maintenu
Krebs Estelle	Rue Malakoff, 27	80 au lieu de 40.
Leclercq-Desmullier	Rue de Flers, cour Defaux, 4.	Enfant peut et doit aider. Taux maintenu.
Lecuppre Alexandre	Rue Boucher-de-Perthes, 38.	Ressources supérieures au barème actuel. Taux maintenu.
Ledon-Dubar	Rue Malsence, 102	Pas totalement incurable. Taux maintenu.
Levisse Marie	Rue Baudin, 33	80 au lieu de 30.
Loket Blanche	Rue de Buffon, 11	Situation inchangée. Taux maintenu.
Marescaut-Lequint	Rue Raspail, 7	Vit en famille. Taux maintenu.
Montagne Casimir	Rue de Bailleul, 3	Situation inchangée. Taux maintenu.
Pollet Arthur	Rue de la Cité, 12.....	Enfant peut et doit aider. Taux maintenu.
Pollet Marvilde	Rue de la Cité, 12.....	Enfant peut et doit aider. Taux maintenu.
Puttaert-Van Hoorobekem	Rue Lamartine, 18	55 au lieu de 40.
Rochart Ferdinand	Rue Balzac, cour Saint-Vic- tor, 11	Ressources supérieures au barème actuel. Taux maintenu.
Rys-Verplaetse	Rue de Lannoy, cour Bacquet, 17	Vit en famille. Taux maintenu.
Toulemonde-Dambrain	Rue Adolphe-Werquin, 12	Mari doit lui subvenir aux besoins d'existence. Taux maintenu.
Vandamme-Vanderperre	Rue d'Austerlitz, 12	Situation inchangée. Taux maintenu.
Busson Simone	Rue Cabanis, cour Casseville, 13	80 au lieu de 30.

NOMS	DOMICILE	Modification du taux de l'allocation
Vercoutter-Nollet	Rue de Flers, 45	Situation inchangée. 30 frs à maintenir.
Vercoutter Victor	Rue de Flers, 45	Situation inchangée. 30 frs à maintenir.
Hoez Jules	Rue Eugène-Jacquet, 16	Femme peut et doit travailler. 40 frs à maintenir
Femme Damie-Demeulenaere ..	Rue Malsence, cour Lys, 56...	Ressources suffisantes des enfants. 40 frs à maintenir.
Femme Danneel-Defever	Rue d'Arras, 114	Enfant peut et doit aider. 30 frs à maintenir.
Debauf Alphonse	Rue Alphonse-Mercier, 39, c. Centrale, 36	Ressources supérieures au barème actuel. 30 frs à maintenir.
Femme Decolière-Leporcq	Rue de Flers, 60	80 au lieu de 30.
Femme Deleus-Sinytanon	Rue de Bailleul 17, cour Pau, 6	80 au lieu de 40.
Veuve Eloi Aldebert Emma	Boulevard des Ecoles, 66	80 au lieu de 45.
Veuve Mortelette-Boulangier ..	Rue de Bailleul, 13	80 au lieu de 40.
Thurotte Georges	Rue Malesherbes, 8	Ressources supérieures au barème actuel. 30 frs à maintenir.
Vanautreuve Joséphine	Rue des Postes, 181	80 au lieu de 30.

3° — VIEILLARDS RÉSIDANT HORS DE LILLE

NOMS	DOMICILE	Taux de l'allocation
Veuve Voiliemet-Bulot	Rue Maréchal-Foch, 143, Loos	40 frs à maintenir.

Retrait de l'allocation

NOMS	DOMICILE	Motif de rejet
Vanhaelst-Soetens	Rue Malesherbes, 60	Enfant peut et doit aider.
Berth Gaston	Rue de la Justice, 16, cour du Gendarme, 3	Remercie.
Honoré Roland	Rue de la Justice, 61	Remercie.
Leutenez Henri	Rue Jean-Jaurès	Travaille.

Nous vous demandons de donner votre avis sur ces diverses propositions.

2^e PARTIE

D'autre part, le Bureau d'Assistance a établi, comme suit, la liste des postulants au bénéfice de la loi du 14 Juillet 1905, n'ayant pas leur domicile de secours à Lille :

A. — Assistance à domicile

1^o — VIEILLARDS

NOMS	DOMICILE	Domicile de secours
Benteyn-Debusschère	Rue Duguesclin, c. Millerot, 13	Faches-Thumesnil
Bourel-Chavatte	Boulevard Montebello, 143 bis.	Lomme.
Deregniaux Louis	Rue d'Arras, 21 (1 ^{er} étage)....	Achiet-le-Grand.
Despriet-D'Hœst	Rue Fabre-d'Eglantine, 7	Aniche.
Dhalluin-Dhalluin	Rue Descartes, 5	Lomme.
Duflos-Parmentier	Rue de la Louvière, 124.....	Faches-Thumesnil
Dupont-Cattens	Rue Saint-André, 35	La Madeleine.
Duthoit Jules	Rue St-Sauveur, 50	Nord.
Horn-Holledebaume	Rue Jeanne-Hachette, roulotte face au 135	Etat.
Huyghe-Picavet	Rue de Wazemmes, 5	La Madeleine.
Imbert Marie	Rue Jean-Jaurès, 27	Calais.
Lagache Emile	Rue Auguste-Mourcout, 9	Roubaix.
Loridan Marie	Rue Pierre-Légrand, 187, imp. Pierre-Légrand, 5	Hellemmes.
Marcoup Justin	Rue Frémy, 9	Nesle (Somme).
Marcoup Cadet	Rue Frémy, 9	Nesle (Somme).
Meese-Staelens	Rue des Bois-Blancs, 293.....	Nord.
Plancke Clotilde	Rue Adolphe, 8	St-Sylvestre-Cappel
Pousse Anne	Rue des Myosotis, 16	Sarthe.
Théry-Demenus	Rue de Condé, 17.....	Paris.
Tison-Dechy	Rue Sainte-Catherine, 95.....	Fenain.
Titelein Théodule	Rue de la Vignette, 9.....	Faches-Thumesnil
Waeles Jules	Rue du Curé-Saint-Sauveur, 29	Mouveaux.
Femme Beaussart Rose	Rue du Marché, 53.....	Armentières.
Billaut Jules	Rue Descartes, 5	Lambertart.
Le Blanc Victor	Avenue Charles St-Venant, 74	Ronchin.
Veuve Lecuyer-Lefevre	Boulevard Montebello, 52....	Etat.
Croni-Ryckebusch	Rue des Bateliers, 6.....	Coudekerque-Branche
Debachy-Capon	Rue des Pavillons, 1.....	Lezennes.
Derache Achille	Rue d'Iéna, 56, cour Verlae, 9.	Armentières.
Dujardin Joseph	Rue Mahieu, 7	Angers (M.-et.L.)
Ferrez Eugène	Rue Géry-Légrand (bateau)..	Nord.
Gelez-Lecocq	Boulevard Montebello, 82.....	Valenciennes.
Guerin-Macquart	Rue Wagram, 19.....	Sallaumines.
Mille Jules	Rue Mélantois, 5	Calais.
Vampouille Marie	Rue Broca, 1	Coudekerque-Branche
Delaine Marguerite	Rue du Marais-de-Lomme, 62.	Loos.
Veuve Léger Mathias	Rue Geoffroy-St-Hilaire, 17..	Saint-Quentin.
Veuve Pauwels-Jardot	Rue des Vieux-Murs, 23.....	Dunkerque.
Veuve Petit-Daquin	Rue Jules-Guesde, 80	Faches-Thumesnil
Poirette Louis	Rue Arago, 10	Annappes.
Speybrouck Jules	Rue des Etaques, 53.....	Etat.

B. — Hospitalisation

NOMS	DOMICILE	Motif de secours	Domicile de secours
Barbry Louis	Pavillon des Convalescents.	Incurable.	Etat.
Catherine Marie, Fme Brochard	Rue du Faub.-de-Douai, 63	Vieillard.	Les Loges (Calvados).
Compère Joséphine, Veuve Liesse	Cité St-Maurice, 4, Grand Bâtiment	Vieillard.	Abbeville.
Delplace Joseph	Rue du Vieux-Faubg, 37..	Infirm.	Boulogne-sur-Mer.
Delhay Fernand	Rue Colbert, 179.....	Infirm.	Saint-Omer.
Dupont Augustine	Rue Pierre-Curie, 1.....	Infirm.	Le Havre.
Furic Joseph	Rue Gustave-Delory, 159...	Infirm.	Pas-de-Calais.
Ingelaeare Louis	Rue Sadi-Carnot, Saint-André, 72	Vieillard.	Fenain.
Kbaol Marie, Veuve Le Jan.	Rue Gustave-Delory, 127 ..	Vieillard.	Etat.
Lepot Etienne	Hôpital de la Charité.....	Infirm.	Loos.
Lavezard Jean	Pavillon des Convalescents.	Infirm.	Pas-de-Calais.
Lenne Juste	Sans domicile fixe	Infirm.	Nord.
Lepers Marie, femme Levasseur	Rue de Flandre, 13. En traitement Hôpital Sainte-Eugénie, salle St-Louis..	Vieillard.	Roubaix.
Le Roux René	Sans domicile fixe. Actuellement aux Convalescents	Infirm.	Paris.
Mercier Théodore	Rue des Robleds, 35.....	Infirm.	Calais.
Mormentyn Pierre	Pavillon des Convalescents.	Infirm.	Pas-de-Calais.
Poutre Jules	Sans domicile fixe. Logé dans les péniches en stationnement	Infirm.	Billy-Berclau.
Rousselle Emile	Pavillon des Convalescents.	Vieillard.	Roubaix.
Suin Jules	Rue de Fontenelle, 21.....	Infirm.	Etat
Thibaut Apolline, Vve Laine	Pavillon des Convalescents	Infirm.	Nord.
Waeles Jules	Rue du Curé-St-Sauveur, 29	Vieillard.	Etat.
Van Waerts Jean	Sans domicile fixe	Infirm.	Etat.

Cette liste a été transmise à M. le Préfet.

Nous vous demandons de nous donner acte de cette communication.

dopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913, sur l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen, des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de cette loi, demandes émanant de femmes ayant leur domicile de secours à Lille.

Votre 5^e Commission a examiné les dossiers de ces postulantes. Elle vous propose l'admission ou l'inscription, dans la première partie de la liste, des personnes dont les noms suivent :

Admissions normales

Mmes Bonvarlet née Morin Madeleine ; Detollenaere née Jardez Marthe ; Fockenoy née Plovier Marie ; Gossart née Delonnette Cécile ; Martin née Bourez Sidonie ; Perreux née Pelle Marie ; Schroyers née Delcroix Marie.

Propositions de rejet

Mmes Bruchet née Pottier Camille ; Casquin née Pinart Louise ; Cayen née Delezenne Noémie ; Colier née Badet Valentine ; Cornette née Huyghe Marie ; Corot née Decock Marcelle ; Courselle née Pigue Rose ; Delebecq née Givron Armandine ; Delcroix' née Thieffry Angèle ; Deroo née Weidman Thérèse ; Dierckx née Letors Léontine ; Dutrieux née Thiboult Noémie ; Gylbert née Belpalme Ida ; Leclercq née Claus Zulma ; Ouhadj née Pétrighi Rosa ; Schapman née Gévaert Julienne ; Serisier née Maillard Sophie ; Vandenboosche née Evrard Rébéca ; Vandevorde née Lancelle Berthe ; Vanhove née Vanhove Simonne.

Admission d'urgence

Mmes Caspers née Stewart Marie ; Dufлот née Selvaix Marche ; Duvauchelle née Uytterhaeghe Suzanne ; Faes née Senesael Marie ; Lefebvre née Rypert Germaine ; Molon née Bourdon Marie ; Montignies née Duthoet Carmen ; Petit née Bourdon Jeanne ; Pépin née Bultez Simone ; Ombrouck née Darras Jeanne ; Redzir née Biemils Marianne ; Soyer née Lechantre Maria ; Taillez née Goedehand Clémentine ; Fatou née Nongaillard Marie ; Leemans née Laby Alice ; Lootens née Verschueren Alix ; Pauwels née Decoen Fernande ; Poquet née Douchy Raymonde ; Smagge née Fourmy Alice ; Van Caeneghem née Darras Fernande ; Dudermel née Fournier Raymonde ; Henry née Degale Henriette ; Macuglia née Colomba Rita ; Niccolai née Ciolini Lestizia ; Scavo née Ossieur Denise ; Vandevelde née De Vos Blanche ; Blanquart Elisa ; Delannoy née Duflos Marie ; Grzywacz née Janicki Antonie ; Vandekerckove

N^o 2676

—
Assistance aux
femmes
en couches

—
Loi du
17 Juin 1913

née Duquenoy Gabrielle ; Dewildeman née Dewaele Laure ; Fockenoy née Plovier Marie ; Langlet née Barez Appoline ; Martin née Bouwez Sidonie ; Perche Jeanne ; Pille née Monseur Madeleine ; Byck née Garbaz Udla ; Deplanchon née Dubuisson Victorine ; Romanowski née Dublan Euphrasie ; Charbonnier née Romain Jeanne ; De Braeckelaer née Hendryck Marie ; De Wit née Bauduin Victorine ; Gardien née Van Gucht Isabelle ; Malard née Decroix Augusta ; Ialenti née Delplanque Marie ; Lammens née Terrier Marthe ; Merlier née Lerouge Anne ; Sainquentin née Balloy Georgette ; Verbeeke née Meurice Georgette ; Josseep née Pollet Lucienne ; Bauzet née De Vreese Sidonie ; Declercq née Fontaine Marthe ; Dubuisson née Duroux Yvonne ; Houpe née Verhoest Denise ; Storme née Vanhesbrock Georgina ; Vandaele née Guilbert Jeanne ; Cauliez née Sourdeval Suzanne ; Dumoulin née Soudant Marguerite ; Macon née Denys Germaine ; Papegay née Diéval Elise ; Accou née Bruno Emélie ; Bruchet née Pottier Camille ; Drouillard née Broodthuis Laure ; Hiroux née Maes Lucienne ; Logier Marie ; Panier née Decourchelle Germaine ; Petitberghien née Claus Rachel ; Van Laecke née François Jenny ; Vanoli née Cordonnier Julie ; Vanostende née Lecourt Julia ; Verdonck née Garein Pauline ; Courselle née Pique Rose ; De Smet née Honoré Yvonne ; D'Hulst née Meuries Andrée ; Gotraud née Nisolle Paule ; Pype née Vanackère Madeleine ; Van Lancker née Decoen Jeanne ; Huyghe née Vandermarlière Emilienne ; Salembier née Bonne Jeanne ; Turpin née Dusottier Hélène ; Buelens née Lepetit Blanche ; Fremery née Danesse Marie ; Roger née Maugé Lucienne ; Guyot née Beaudeau Marie ; Métro née Moens Lucienne ; Romby née Ramette Louise ; Rousseaux née Therry Mathilde ; Salomé née Douliez Clarisse ; Vanbrabant née Rogier Jeanne ; Vallarin née Saccaro Ida ; Debuissou Armande ; Deconynck née Luchez Fernande ; De Geyter née De Keulair Charlotte ; Verhaeverbèke Fernande ; Boterdael Léonie ; Mesnil née Bentour Rosalie ; Van de Rosieren née Chartre Germaine ; Vervinck née Glorieux Raymonde, Flaut Marguerite ; Baron née Blanquart Jeanne ; Debuschère née Monpays Anna ; Lepez née Dorchies Marie ; Cuvelier née Deligny Marie ; Suroy née Grulois Raymonde ; Anselin née Dubelsunce Adèle ; Boutez née Doucy Augusta ; Cardon née Ecrohart Suzanne ; Duhamel née Liard Andréa ; Dumont Louise ; Lanoy née Pouillet Elise ; Pauwels née Bauters Madeleine ; Polfiet née Payen Lucienne ; Ségers Geneviève ; Smalben née Hoche pied Simonne ; Tiersen née Serrurier Lucienne ; Colmant née Cluckers Ludovica ; Duthilleul née Hendrickx Sylvia ; Fontenelle née Le Gocgeron Marie ; Gydé née Cléton Clarisse ; Thuillez née Noël Mathilde ; Vandekerckove née Denis Raymonde ; Béard née Mionnet Yvonne ; Marcel née Danel Marguerite ; Rouart née Offret Adeline ; Boterberg née Deloof Marianne ; Darras née Sombret Georgette ; Simoulin née Duthoit Denyse ; Delsalle née De Veirman Yvonne ; Deprez née De Cauwer Philomène ; Jouvenel née Pochet Carmen ; Ledent née Verhaeghe Victoria ; Ochab née Loreau Céline ; Fogolin, née Gilmet Marcelle ; Krawczil née Malinska Sophie ; Leroy née Delobelle Marie-Louise.

Niclot née Kostzowa Wladiyslawa ; De Geyndt Françoise ; Gomand née Leroy Angèle ; Van Campenhout Adèle ; Wiart Raymonde ; Bukala Marja ; Goudesenne Maria ; Liedts née Déplechin Hélène ; Michel née Peeters Fernande ; Minet née Cousin Irma ; Vanhéé née Rose Rose ; Desmarquoy née Delacroix Marie ; Colbin née Toulouse Adéline ; Mas née Grimont Marie ; Simon née Gosse Madeleine ; Romanowski née Dublan Euphrasie ; Verlinder née Lippinois Julienne ; Szlakowski née Falkowicz Perla ; Vandewèghe Jeanne ; Baudouin née Merlier Marie ; Delaine Marthe ; Gossens née Caron Marie ; Garin née Boidin Marie ; Housseau née Groo Barbe ; Leroy née Blervacq Alphonsine ; Loez née Richard Yvette ; Reuvekamp née Moulle Blanche ; Rousseau née Sgard Emilienne ; Watel née Lebreton Suzanne ; Krupa Genovéfa ; Bernard née Sabau Juliette ; Brochet née Mullier Marthe ; Deckmyn née Bergeman Germaine ; Lemaire née Deroubaix Julie ; Hugbart née Romelaere Adrienne ; Onyszczak Anna ; Vangermée née Quénoi Blanche ; Destailleurs Marie-Thérèse ; Houzet née Pède Octavie ; Buchard née Delbassée Clémence ; Amant Marie ; But née Dengremont Ernestine ; Dekoninck née Muller Anne ; Dervel née De Vocht Isabelle ; Dumont née Muller Félicité ; Goedehaud née Doublet Yvonne ; Seloss née Baillœul Joséphine ; Van Hamme née Chrétien Anna ; Hallez née Pouille Adèle ; Halliez née Degroisse Marcelle ; Housseaux née Leprêtre Yvonne ; Ostende Augustine ; Vandenberghe née Deffresnes Germaine ; Leferme Gabrielle ; Delbecque née Hoffeman Ester ; Sainquentin née Martreux Louise ; Vannoorenberghe née Dequidt Hélène ; Debacker née Sueur Rose ; Lemaire née Sequies Marguerite ; Bouchez née Deregnaucourt Jeanne ; Decolfmacker née Peirenboom Gabrielle ; Duburcq née Séguin Lucie ; Duthoit née Caubergs Yvonne ; Lesaffre née Haigneré Louise ; Théré née Stévens Germaine ; Decubler née Doussot Eugénie ; Bonnel née Vanhoecke Zélia ; Lemesre née Foucaut Clémence ; Ozga Maria ; Veirman née Régina Kierle ; Baelde née Vandame Louise ; Darragus née Prudhomme Marie ; Delfosse née Labarre Suzanne ; Fournier née Duthoit Albertine ; Gontagny née Cousin Jeanne ; Leroy née Kelner Simone ; Morel née Delevoye Lucienne ; Noiret née Patin Angèle ; Duquêne née Hasselweiller Marguerite ; Magniez née Hensen Marguerite ; Renard née Duvinage Victoria ; Liénart née Delezenne Blanche ; Ryon née Delesalle Raymonde ; Beernart née Guerlus Madeleine ; Dubo née Carlier Marthe ; Machtelinck née Démaret Julia ; Secemski née Turner Anna ; Stubbe Adrienne ; Bée née Lépine Marie ; Beaussart née Koker Elisa ; Bossuyt née Bossuyt Blanche ; Deschryver née Corde Léonie ; Lefèvre Elise ; Delcour née Lenne Simone ; Delcroix née Noiret Léonie ; Lejon née Van Bervliet Malvina ; Maertens née De Vrièze Clotilde ; Obled née De Rapper Wilhelmine ; Reynaert née Moniez Eugénie ; Richard née Desmet Julia ; Blondeau née Bonnier Marie-Louise ; Hennuyer née Baele Hélène ; Matuszak née Milette Germaine ; Timmermann Marie-Jeanne ; Carbonnel née Durnez Suzanne ; Debachy née Capon Marie-Jeanne ; Duhamel née Lacroix Raymonde ; Labouré née Hessel Alice ; Péron née

Denis Marie-Louise ; Schroeyers née Delcroix Marie ; Bonnet née Tassart Lucienne ; Delile née Catrix Simone ; Fromont Lucienne ; Mussche née Jacquemart Suzanne ; Ancelet Marie ; Boyer née Villard Jeanne ; Duborper née Feutriez Joséphine ; Lammens née Vermeulen Hélène ; Lotten née Poquet Henriette ; Pérot née Worm Marie ; Pouilliez née Dupré Jeanne ; Senez née Catillon Marie ; Detollenaere née Jardez Marthe ; Nowacka Albina ; Blaise née Tousseau Suzanne ; Breich née Cousin Juliette ; Carpentier née Derache Hortense ; Castelain née Degroote Angèle ; Debruyne née Mocq Zénaïde ; Dupré née Capy Anna ; Loridan née Carpentier Germaine ; Vermoere née Trousselle Olga ; Beck née Valecamps Eglantine ; Demarcq Céline ; Lanme née Poulet Jeanne ; Wattrelot Simone ; Bauwens née Scheers Simonne ; Carbonnet née Usal Marie ; Hubaut Antoinette ; Leroy née Haustraete Yvonne ; Bachelet née Lefebvre Juliette ; Baes née Lefebvre Yvonne ; Corbu née Martin Eugénie ; Barnas née Rudnik Hélène ; Danel née Grolet Jeanne ; Fruchart née Beaussart Germaine ; Hooge née Bayart Marie ; Leblanc née Rameaux Marie ; Masselus née Buclens Sophie ; Mille née Picart Anna ; Six née Verbeyde Jeanne ; Boutry née Marescaux Denise ; Vve Carlier née Wattelle Marguerite ; Debruycker née Gabet Augustine ; Desruques Noémie ; D'Hooge née Dhemin Angèle ; Ducanchez née Callin Denyse ; Duthilleul née Vandame Marie ; Hilde née Mortier Marthe ; Mayer Françoise ; Michel Poullette ; Duriez née Joffroy Alice ; Laigle née Fauquet Marthe ; Bacrot née Charlet Simone ; Crépelle née Patin Marthe ; Delcroix Germaine ; Huyghe née Pennel André ; Verbaeken née De Leuw Vénérande ; Duquenoy née Champelbert Marthe ; Hoorelbeke née Gilquin Suzanne ; Liso née Pelligrino Antonia ; Martinache Marie ; Muselet née Bosteele Marie-Lucie ; Pennequin née Boubay Marthe ; Verbeken née Picavet Sophie ; Gammelín née Marescaux Rachel ; Gras née Bazélis Blanche ; Petrek née Vercamer Josina ; Serra née Verbist Marie ; Vandenbossche née Deweduwiers Madeleine ; Wallard née Van Puyenbrouck Germaine ; Lepez née De Smet Lucie ; Petitberghien née Maréchal Anna ; Péron née D'Hondt Adolphe ; Andréa Georgette ; Lecourt née Wasteels Victorine ; Noyelles née Debas Gabrielle ; Doutrelon née D'Hémin Yvonne ; Pionnier née Millez Fernande ; Carpentier Elisa ; Gellynck née Lefebvre Thérèse ; Koopmans née Thorez Suzanne ; Najgrakowski née Kuczajdor Kataryna ; Paget née Braecke Madeleine ; Tersi née Logiez Marie-Louise ; Chartres née Vandenbroucke Marguerite ; Pierrard née Vanneste Marie ; Vankesbeulque née Tournant Joséphine ; Erouart née Bar Alphonsine ; Gransart née Galia Giovannina ; Hermant Rosa ; Lefever née Missienne Angèle ; Marescaux née Van Camp Yvonne ; Vandenbossche née Evrard Rebecca ; Van Marque née Deffrennes Rachel ; Van Renterghem Victorine ; Brame née Billouez Adrienne ; Delbeck Odile ; Kitynska Pauline ; Moreels Germaine ; Thréhout née Cornet Eugénie ; Carlier née Grandcourt Julienne ; Castrique née Gonez Marie-Louise ; Decomble née Wuillay Catherine ; Van Wingère née Duthoit Huberte ; Vve Békaert née Breton Jeanne ; Demolie née Verro Simonne ; Dhemin née

Danas Renée ; Casiez née Tahon Odile ; Govaert née Marlier Louise ; Scheit née Adolphe Madeleine ; Defraix née Claessens Germaine ; Cnudde née Demonchaux Joséphine ; Delval née Broutin Aline ; Duthilleul née Santré Liane ; Delacourt Adrienne.

Adopté.

M. DUPREZ. — Lors de notre dernière assemblée vous avez pris des dispositions justes en faveur des anciens Combattants, hospitalisés, titulaires de la pension que le Gouvernement octroie. Mais une mesure draconienne de la part de l'Administration des Hospices est venue s'élever contre la revendication simplement réclamée. Les intéressés — et ils ne sont pas nombreux pour l'instant — se voient supprimer le sou de poche, leur carte de tabac est déchirée.

Qu'il me soit permis de vous faire remarquer tout de suite que ce n'est pas le montant de ces paiements qui peut alourdir le budget. Si une décision n'intervient pas, vous aurez bientôt un plus grand nombre de réclamations de la part des hospitalisés.

Je me permets de vous signaler un vœu du Conseil Général, il y a quatre ans, portant la base de revenu à 2.500 frs, taux des allocations d'ascendants pour les assistés.

Les Anciens Combattants hospitalisés qui touchent cette pension ne peuvent se suffire. L'Administration n'hésite pas à faire payer aux enfants, lorsque les intéressés en ont, des taux élevés de participation.

Le régime ne se présente pas dans tous les hospices sous la même forme. Il serait désirable qu'il y ait une réglementation générale départementale.

Je demande que le sou de poche et la distribution du tabac soient de nouveau inscrits au budget. Les titulaires de la retraite ouvrière qui pendant des années ont bénéficié de cette loi se trouvent dans le même cas. Dans leur vie de travail, les intéressés ignoraient qu'un jour ils devraient aller à l'Hospice. Ils ont versé de l'argent à l'Etat, soutenu une Caisse, et voilà qu'on leur supprime les avantages consentis, un revenu si minime. Qu'advient-il des adhérents aux assurances sociales. Dans quinze jours ceux qui, actuellement versent et espèrent une retraite subiront les mêmes restrictions. Nous devons considérer que celui qui a peiné et satisfait aux lois a le droit de conserver le produit de ces pensions pour se procurer quelques douceurs ; car bien malheureux est celui qui doit subir le régime de la nourriture qui est donnée aux hospitalisés.

J'ai déjà demandé que l'on veuille bien installer deux cuisines, une pour les femmes, l'autre pour les hommes. Actuellement 1.400 personnes sont hébergées. Le service ne se fait pas régulièrement à cause du nombre d'hospi-

*Anciens
Combattants
Hospitalisés*

*Intervention de
M. Duprez,
Conseiller
Municipal*

talisés. Vous pourrez vous renseigner, j'ai des preuves de ce que j'avance. Je ne dis pas que la viande n'est pas de première qualité, mais on distribue trop souvent des pâtes et de mauvais légumes. A ce sujet, je demande que les fournisseurs soient désignés suivant adjudication et contrôlés. La personne responsable de la cuisine est âgée de 87 ans. Elle a bien mérité de se reposer.

Ne pourrait-on, comme dans certains hospices, nommer un chef de cuisine civil ?

*Communication
de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — Notre Collègue Duprez a déjà, au cours d'une précédente séance du Conseil Municipal, posé le problème des mesures qu'a cru devoir prendre l'Administration Charitable à l'égard des hospitalisés titulaires de la retraite du combattant et de pensions.

Textes en mains, nous avons prouvé à l'Administration hospitalière l'erreur qu'elle commettait et l'avons priée d'appliquer les dispositions de ces textes.

Aujourd'hui, notre ami Duprez nous apporte d'autres éléments d'information qui, pour la première fois, parviennent à notre connaissance.

Il sera procédé immédiatement à une enquête. Notre Collègue Duprez et moi en examinerons les résultats.

*Intervention de
M. Peeters
Conseiller
Municipal*

M. PEETERS. — Je demande que des dispositions soient prises en vue d'appliquer les mêmes mesures aux hospitalisés ascendants des victimes de guerre.

*Communication
de M. le Maire*

M. LE MAIRE. — J'ai dit : « titulaires de la retraite du combattant et de pensions ». J'unis bien volontiers à ceux-ci les ascendants des victimes de guerre.

Vous savez combien l'Administration hospitalière est lente à se mettre en branle. Nous insisterons à nouveau.

Il en est ainsi décidé.

Vœux divers

M. LAHAYE. — Dans les réunions précédentes du Conseil Municipal des vœux furent déposés en faveur des chômeurs pour l'exemption de leurs loyers et l'allocation de majorations pour leurs enfants.

Nous sommes heureux d'apprendre que, deux de nos amis, M. Joseph Huyghe, et notre Collègue Louis Brodel, déposèrent des vœux semblables, le premier en réunion du Conseil Général, le second en réunion du Conseil d'arrondissement. Je crois devoir attirer votre attention sur ce sujet, d'autant que nos camarades maires de Clichy et Saint-Ouen ont pris certaines initiatives, donnant satisfaction aux chômeurs de leur localité.

A plusieurs reprises, nous avons déposé des vœux demandant qu'aux chômeurs les plus nécessiteux, atteints depuis longtemps déjà par le chômage, il soit fait une distribution de vêtements, de chaussures, de charbon, qu'ils reçoivent gratuitement du lait pour leurs enfants.

Nous demandons, en faveur des jeunes qui ne touchent que quatre francs par jour, l'allocation d'un secours égal à celui des adultes.

Nous demandons l'ouverture d'asiles de nuit, à seule fin de pouvoir loger et désinfecter les vêtements des plus déshérités, parmi ceux qui sont touchés par le chômage. Nous demandons que les chômeurs soient exonérés des loyers impayés jusqu'à ce jour, loyers qui seront pris en charge par les pouvoirs publics, que les chômeurs n'aient à payer aucun frais de poursuites et garantis contre toutes expulsions. Que pour cet hiver, les chômeurs puissent faire pointer leurs cartes sans être astreints à faire la queue par tous les temps.

Nous demandons que l'on prenne en faveur des chômeurs partiels les mêmes dispositions que pour les chômeurs complets, à seule fin qu'ils puissent toucher l'allocation proportionnellement au nombre de jours pendant lesquels ils chôment.

M. LE MAIRE. — Notre Collègue et ami Kléber Lahaye a développé devant nous, cette fois encore, la charte du chômeur.

Certaines mesures demandées par lui, à juste titre, sont d'ordre parlementaire. Elles échappent à notre compétence. D'autres sont d'ordre municipal. Je ne manquerai pas de les examiner en compagnie de mes collègues de l'Administration Municipale.

M. LE MAIRE. — Je me dois de vous faire connaître que l'Office régional de la main-d'œuvre a fait procéder, par ses agents, à une enquête qui dura quinze jours. Au terme de cette enquête, l'Office de la main-d'œuvre a transmis à la Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds Municipal de Chômage, aux fins de radiation, les noms de vingt trois chômeurs, invitant d'autre part, ladite Commission, à ouvrir des enquêtes sur le cas de trois cent vingt deux autres chômeurs. L'Office de la main-d'œuvre ajoute que si ces enquêtes n'infirmant pas les premiers éléments d'information qu'il a relevés, tous ces chômeurs devront être rayés de nos contrôles.

L'Office régional de la main-d'œuvre invite pareillement la Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds Municipal de Chômage à procéder, dans les jours qui vont suivre, aux enquêtes indispensables en vue de rayer les chômeurs qui n'ont pas droit aux secours, de maintenir, en revanche, ceux qui sont dignes d'intérêt.

Je m'en voudrais si je ne vous faisais connaître la situation du chômage dans notre ville.

*Communication
de M. le Maire*

*Situation
du chômage*

*Communication
de M. le Maire*

C'est au cours de la semaine du 14 au 21 Août que nous avons compté le plus grand nombre d'inscrits au Fonds Municipal, soit : six mille cent trente huit chômeurs complets.

L'ensemble des secours en argent et en nature distribués au cours de cette semaine a entraîné une dépense globale de quatre cent quarante deux mille trente sept francs vingt-huit centimes.

Depuis, de jour en jour, le nombre des chômeurs complets est en régression. C'est ainsi que dans la semaine du 9 au 16 Octobre, on ne comptait plus, sur nos contrôles, que cinq mille trois cent quatre-vingts chômeurs complets, soit, en deux mois mille deux cent cinquante huit en moins.

Même régression au titre des chômeurs partiels. On comptait, le 11 Octobre six mille six cent quarante-neuf ouvriers et ouvrières chômant au moins deux jours par semaine. Le 23 Octobre, on ne comptait plus que quatre mille huit cent soixante-dix-sept chômeurs partiels, soit une diminution de mille sept cent soixante-douze.

L'année dernière, notre Fonds de chômage ayant été ouvert le 1er Février, nous avons réparti en secours, durant onze mois, deux millions six cent trente-quatre mille deux cent soixante-et-onze francs dix centimes.

A la date du 31 Octobre, cette année, en dix mois, nous avons déjà réparti au titre de secours en argent : quatorze millions huit cent vingt-et-un mille six cent quatre-vingt-huit francs quatre-vingt-huit centimes, et nos services sont en droit de considérer — même en tablant sur une régression du chômage au même rythme — que la dépense, pour les deux derniers mois de l'année, atteindra trois millions quatre cent six mille francs.

Tant et si bien qu'il semble vraisemblable qu'au cours de la présente année, auront été répartis : dix-huit millions deux cent vingt-sept mille six cent quatre-vingt-huit francs quatre-vingt-huit centimes de secours en argent.

La Caisse de solidarité de notre Fonds de Chômage nous permet de procéder à des distributions de secours en nature.

Nous avons réparti, au 31 Octobre, huit mille deux cent seize kilogs de viande. — Trois cent vingt mille kilogs de pain. — Trois cent soixante-treize mille kilogs de charbon. — Sept cent cinquante-et-un mille kilogs de pommes de terre.

Le montant global de la dépense s'élève à un million trois cent dix-sept mille dix-neuf francs vingt-cinq centimes.

Le Conseil Municipal prend acte des déclarations de M. le Maire.

M. DEVERNAY. — L'Office Régional de la main-d'œuvre donne l'ordre de rayer des contrôles les chômeurs qui n'acceptent pas des salaires de 1 fr. 35 et 1 fr. 50 l'heure.

La Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds municipal de Chômage a protesté contre les instructions données par cet Office. Elle s'est également élevée contre les salaires de famine qu'ose imposer à ses ouvriers un industriel lillois.

Nous ne pouvons admettre que l'Office régional de la main-d'œuvre contraigne des chômeurs de notre ville à accepter, dans des usines de communes voisines, des salaires qui couvrent tout juste leurs frais de déplacement.

M. LE MAIRE. — Si nous sommes résolus à nous montrer impitoyables à l'égard de ceux qui perçoivent indûment des secours, nous nous refusons énergiquement à admettre des radiations arbitraires dont seraient victimes des chômeurs honnêtes.

Des négociations devront s'ouvrir entre la Commission de Contrôle et de Surveillance du Fonds Municipal de chômage et l'Office régional de la main-d'œuvre, en vue d'éviter sur nos contrôles, toute radiation qui ne se justifierait pas.

Le Secrétaire Général de la Bourse du Travail et les membres de notre Commission de Contrôle n'ont pas manqué, comme ils le devaient, de s'élever contre les bas salaires imposés par certains patrons aux chômeurs qu'ils embauchent. Je me propose de protester, à mon tour, contre de tels procédés, demain, à la tribune de l'Assemblée départementale.

Nous bataillerons contre les patrons qui osent payer le travail de mères de famille, un franc trente-cinq et un franc cinquante l'heure. Ce scandale doit être dénoncé dans toutes les Assemblées délibérantes.

Il en est ainsi décidé.

M. DUPREZ. — En ma simple qualité d'ouvrier aux Tabacs, j'ai mission de vous présenter, Monsieur le Maire, ainsi qu'à mes Collègues du Conseil Municipal, les remerciements unanimes du bureau syndical de la Section Lilloise des Tabacs.

Parlant au nom des ouvrières et ouvriers syndiqués, je demande l'augmentation de la subvention qui est allouée à l'Œuvre Sociale « l'entraide de Charny » qui abrite des retraités et orphelins de notre corporation. Cette augmentation se justifie par suite du régime actuel de rationalisation et de l'extension du machinisme ; de ce fait surcroît de personnel. Le

*Protestation de
la Commission de
Contrôle et de
Surveillance du
Fonds municipal
de chômage*

—
*Communication
de M. l'Adjoint
Devernay*

—
*Communication
de M. le Maire*

*Section Lilloise
du Syndicat des
Tabacs*

—
*Augmentation
de la subvention*

—
*Demande
de M. Duprez,
Conseiller
municipal*

recrutement ne s'opère plus normalement comme auparavant, et ceci depuis plusieurs années.

Les effectifs syndicaux diminuent, d'où répercussion financière sur le budget de l'œuvre. Cette subvention, les souscriptions faites par les syndiqués dans nos ateliers, et l'augmentation mensuelle de 2 frs sur notre carte syndicale démontrent l'effort de tous grâce à l'accomplissement de notre devoir syndical.

Communication de M. le Maire

M. LE MAIRE. — L'Administration Municipale a résolu de doubler le chiffre de la subvention accordée au Syndicat des Tabacs.

L'an prochain, si la situation budgétaire le permet, nous espérons faire plus encore.

Le Conseil Municipal prend acte : a) des remerciements de M. le Conseiller Duprez ; b) des déclarations de M. le Maire.

La séance est levée à 20 h. 45.

Section Filles
de Syndicat des
Tabacs
Rapport
de la subvention
de M. Duprez
Conseiller
municipal

La Commission de la subvention...
M. Duprez. — En un simple...
Parlant au nom des ouvriers et ouvrières...
l'augmentation de la subvention...
Celle augmentation se justifie par suite du régime actuel de rationalisation...
et de l'existence du machinisme ; le 25 l'Assemblée...
Il est ainsi décidé.

16. Salengro

Arquembourg

Barbon

Battail

Salengro

Arquembourg

J. Barbon

J. Battail

Bauche

Bour

Carpentier

Cooren

A. Bauche

Bour

J. Carpentier

R. Cooren

Courrouble

Dauchy

Debove

Delemer

A. Courrouble

Dauchy

Debove

J. Delemer

Devernay

Dompsin

Duprez

Favières

Devernay

Dompsin

Yacel Duprez

Favières

Sahaye

Leroy

Levy

De Martin

Heber Sahaye

Leroy

Levy

De Martin

Masson

Peeters

Brousseau

Saint-Venant

Masson

L. Peeters

Brousseau

Saint-Venant

Spiet

Vandenbergh

Vautrin

Willems

Spiet

V. Vandenbergh

Vautrin

Willems